

PIERRE MAUCLERC

DUC DE BRETAGNE

PAR

JACQUES LEVRON

Archiviste du Département de Maine-et-Loire



PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PIERRE MAUCLERC

DUC DE BRETAGNE

DU MÊME AUTEUR

Les Routes de la Marche et des Pays circonvoisins au XVIII^e siècle (Guéret, 1930). — Prix Président Montégut-Lamorélie.

Catalogue des Actes de Pierre de Dreux, dit Mauclerc (Rennes, 1931).

La Presse creusoise au XIX^e siècle, suivie d'une *Etude sur Emile de Girardin*, député de Bourgneuf (Guéret, 1931).

La Bourse de Commerce d'Angers au XVIII^e siècle, histoire d'un conflit économique (Angers, 1933).

Le Diable dans l'Art (Paris, Picard, 1935, vol. in-16, avec nombreuses illustrations).

EN PRÉPARATION :

La Haute-Bretagne (chez Arthaud, Grenoble, volume de la collection « Les Beaux Pays »).

Le présent ouvrage est extrait des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne* (t. XIV, 1933, 2^e partie ; — t. XV, 1934, 2^e partie).

PIERRE MAUCLERC

DUC DE BRETAGNE

PAR

JACQUES LEVRON

Archiviste du Département de Maine-et-Loire



PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1935

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays

ERRATA

- Page 14, 15^e ligne, lisez *partagé* au lieu de *partagés*.
Page 28, 17^e ligne, lisez *guerilla* au lieu de *guerrilla*.
Page 47, 18^e ligne, lisez *Le 3 septembre 1223* au lieu de *1222*.
Page 94, 27^e ligne, lisez *cois* au lieu de *coi*.
Page 108, 25^e ligne, lisez *quelques lieues* au lieu de *quelque lieues*.
Page 109, 14^e ligne, lisez *contribution* au lieu de *rétribution*.
Page 112, 32^e ligne, lisez *trois jours* au lieu de *deux jours...*
Page 123, 20^e ligne, lisez *amenés* au lieu de *amené*.
Page 128, 14^e ligne, lisez *employa* au lieu de *envoya*.
Page 130, 17^e ligne, lisez « *le roi notre sire* » au lieu de « *le roi de notre sire* ».
Page 132, 4^e ligne, lisez *imposées* au lieu de *imposé*.
Page 138, 22^e ligne, lisez *voyait* au lieu de *voyant*.
Page 169, 27^e ligne, lisez *satirique* au lieu de *satyrique*.
Page 180, 18^e ligne, lisez *accoutumé* au lieu de *accoutumés*.
Page 181, 32^e ligne, lisez *resserra* au lieu de *ressera*.
Page 181, note 156, lisez *1236* au lieu de *1235*.
Page 182, 8^e ligne, lisez *battre froid son beau-frère...*
Page 217, 29^e ligne, lisez *août 1248* au lieu de *1249*.

AVANT-PROPOS

Dans la longue suite des princes qui ont gouverné la Bretagne, le duc Pierre Mauclerc occupe une place particulière.

Il est plus connu que beaucoup : ses exploits, ses démêlés avec le clergé, avec Blanche de Castille et Saint Louis lui ont valu d'être cité dans les Histoires de France les plus modestes.

Le sentiment des historiens à son égard varie d'ailleurs étrangement : les Bénédictins Dom Morice et Dom Lobineau lui reprochent implicitement son origine française; Michelet trace de lui un portrait brillant, trop flatteur peut-être. La Borderie le traite de prince brouillon. Elie Berger, enfin, blâme son action et le condamne avec netteté. Cette dernière opinion a prévalu.

Nous n'entendons point réhabiliter Pierre Mauclerc. Nous avons seulement tenté d'expliquer son attitude : explication n'est pas excuse.

Cet ouvrage ayant été publié par les soins de la Société d'Histoire de Bretagne, il ne nous a pas été possible d'y joindre une bibliographie et l'exposé minutieux des sources. Le lecteur trouvera pourtant, au bas des pages, les références essentielles.

Nous avons principalement consulté l'histoire de Bretagne de Dom Morice ; celle de La Borderie. L'ouvrage de Petit-Dutaillis sur Louis VIII; — d'Elie Berger sur Blanche de Castille. Nous avons puisé nos principales sources dans les layettes du Trésor des Chartes, aux Archives nationales, les copies de documents effectuées par

PIERRE MAUCLERC, DUC DE BRETAGNE

les Bénédictins, à la Bibliothèque nationale; les archives des cinq départements bretons; celles de la Manche et de Maine-et-Loire. Il faut faire une place spéciale aux archives du Public Record Office; elles nous ont fourni une abondante documentation sur les relations de Pierre Mauclerc avec la cour anglaise : preuve nouvelle — s'il en était besoin — que, pour cette période comme pour toutes les autres — on ne peut entreprendre une étude sur l'histoire de la Bretagne, sans recourir à ces très riches archives.

J. L.

PIERRE MAUCLERC

DUC DE BRETAGNE

CHAPITRE I^{er}

Un Capétien, duc de Bretagne.

Le mois de décembre 1213 fut marqué, à la cour du fort roi de France Philippe-Auguste, par de magnifiques réjouissances; fêtes et tournois se succédèrent sans arrêt : Pierre, chevalier de Braine, fils du bon comte de Dreux, Robert, épousait Alice, fille du comte de Bretagne et héritière du duché.

La jeune épousée n'avait que treize ans; l'union resta platonique. Mais, dès l'instant qu'il avait prêté les serments solennels, Pierre de Dreux devenait le maître du fief. Il n'attendit pas longtemps le pouvoir effectif : en expirant peu après la célébration des noces, le vieux comte Guy de Thouars le laissa seul suzerain. Pour la première fois, dans l'histoire de la France, un Capétien montait sur le trône de Bretagne.

Capétien, il l'était par toutes les fibres de son être, au physique comme au moral, ce prince ardent qui, à l'âge de vingt-trois ans, était investi d'un aussi beau duché. Arrière petit-fils du roi Louis le Gros, dont le tempérament bouillant avait su triompher des seigneurs turbulents qui encerclaient alors le domaine royal; cousin de Philippe-Auguste, le souverain vainqueur de l'Anglais; élevé à la

cour du roi, auprès du prince Louis, le futur héritier de la couronne, il avait reçu, suivant les préceptes du temps, l'éducation du parfait chevalier, du parfait Capétien.

Le futur duc de Bretagne était né vers 1190. Son père, Robert de Dreux, était un des vassaux les plus considérés du comte de Champagne, et l'on rencontrait son écu sur tous les champs de bataille. Il possédait de bonnes et riches terres, une nombreuse famille.

Pierre n'était que le cadet. Suivant la coutume féodale, on avait songé un moment à le faire entrer dans les ordres. Le nom de son oncle Henri, un frère de son père, ne brillait-il pas déjà d'un vif éclat dans l'histoire de l'Eglise de France ? Mais ce prétendu clerc possédait un caractère trop vif; il témoignait, dans les joutes d'armes, d'une ardeur trop virile, pour consacrer toute son existence à chanter les psaumes et à enluminer des évangélistes. Celui que la postérité devait connaître sous le nom de Mauclerc n'avait rien d'un moine, voire d'un évêque. On dut abandonner le projet.

On a prétendu qu'encore jeune, Pierre suivit les cours de l'Université de Paris¹. Conjecture fort improbable. Avec Robert de Bapeaume, Robert, son frère aîné, qui fut toujours pour lui un conseiller et souvent un soutien, avec quelques autres jouvenceaux, il fut le compagnon d'éducation, l'ami du futur Louis VIII. Ce n'est pas parce qu'il composa plus tard de ces aimables chansons que tout seigneur cultivé savait tourner, qu'il faut lui attribuer une culture exceptionnelle. Il connaissait la Bible, les chansons de Geste, les épopées et les légendes. Mais pour acquérir un tel savoir, point n'était besoin de hanter les sombres salles où les doctes maîtres enseignaient les Quatre-Arts.

En 1209, il fut fait chevalier, en compagnie de Louis de France et de son frère Robert : « Le 17 mai 1209, saint jour de la Pentecôte, en la ville de Compiègne, Louis reçut

1. D'ARGENTRÉ (B. du Plessis), *Histoire de la Bretagne*, pp. 273-274.

de la main de son père le baudrier de chevalier, avec une telle solennité, parmi un tel concours de grands du royaume et une si considérable multitude d'hommes, au milieu d'une si copieuse abondance de vivres et de présents que jamais jusqu'à ce jour on n'avait vu chose pareille. Un grand festin suivit la cérémonie. Les deux premiers mets furent présentés par Gui de Thouars, comte de Bretagne; les deux suivants par le comte Robert de Dreux dont les fils, Robert et Pierre, avaient été aussi faits chevaliers ce jour-là...² »

Philippe-Auguste remarqua la vaillance du nouveau chevalier. Il ne le perdit plus de vue et quand, trois ans plus tard, il fallut pourvoir à la succession de Bretagne, il songea au fils du comte de Dreux.

Mais le roi de France possédait un sens trop aigu des réalités politiques pour ne pas s'attacher d'abord fortement le futur duc. Il exigea de lui une promesse de stricte obéissance.

En novembre 1212, Pierre s'engagea solennellement, assigna en garantie tous ses biens patrimoniaux et fournit, comme cautions, son père et son frère. Puis il prêta au roi de France serment de fidélité, accepta même de ne recevoir les hommages des Bretons que « sauf la fidélité au seigneur-Roi », et reconnut ainsi ouvertement la suzeraineté de Philippe-Auguste³.

Par cet acte de bonne politique, le roi de France faisait rentrer la Bretagne dans la mouvance de la couronne, dans l'axe du domaine royal. Il assurait à ce fief lointain un prince français, imbu de la tradition capétienne.

La Bretagne, invraisemblable chaos féodal de seigneurs laïcs et ecclésiastiques, était alors à peu près indépendante de toute suzeraineté. Cette situation constituait la négation même du régime féodal, parvenu pourtant à son apogée.

2. *Historiens de France*, t. XVII, p. 608.

3. TEULET, *Layette du trésor des Chartes*, I, p. 387.

en cette aube du XIII^e siècle français, le Grand-Siècle de notre Moyen-Age. A la faveur d'une diminution continue du pouvoir central, chacun avait conquis une liberté presque complète. Il y avait bien — nominalement — un duc. Ignoré, lointain, ballotté entre l'influence anglaise et l'attraction française, incapable de se dégager de l'une ou l'autre de ces tutelles, il n'avait plus aucune autorité sur ses vassaux et ceux-ci ignoraient parfois jusqu'à son nom. La complexité d'une succession au trône fort disputée avait encore affaibli les restes du pouvoir. Rude serait la pente, à qui voudrait la remonter.

Dans leurs cités épiscopales, les neuf évêques bretons manifestaient inflexiblement leur puissance, temporelle autant que religieuse. Ils imposaient leur volonté à tous les habitants de leur évêché.

Le premier, l'évêque de Dol, ne se consolait pas d'avoir perdu le titre d'archevêque. L'interminable conflit qui, pendant cinquante années, avait opposé l'archevêque de Tours au prétendu métropolitain de Bretagne, s'était terminé, en effet, au désavantage du prélat breton. Dol avait été ramené, en 1199, au rang de simple évêché.

Mais le pouvoir temporel de l'évêque n'avait subi, de ce fait, aucun changement; bien au contraire. La ville de Dol, commerçante, animée, située sur la grande voie de passage qui conduit de Normandie en Bretagne, tout près de la célèbre abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel, rendez-vous de tous les pèlerins du monde, brillait d'un éclat et d'une richesse particuliers. La prospérité était grande et, témoignage de cette heureuse situation, la générosité des Dolois permettait, en ce début de siècle, la construction de la magnifique cathédrale que l'on peut encore admirer.

Mais le danger, pour le pouvoir central, ne venait pas de Dol. Les deux évêques les plus arrogants de Bretagne siégeaient à Rennes et à Nantes. Ces deux villes, les plus

peuplées du pays, constituaient, l'une au nord, l'autre au sud, les deux capitales de l'Armorique.

Résidences des ducs, mais résidences-frontières, il leur fallait, à ce titre, de fortes ceintures de murailles. Or, leur territoire se trouvait, pour la plus grande partie, entre les mains de l'évêque ou de son puissant chapitre. L'un comme l'autre s'opposaient à la construction de nouvelles fortifications. D'où source constante de luttes entre les deux pouvoirs.

Déjà, sous le duc Guy de Thouars, la percée de fossés, le long des murailles, avait provoqué un procès avec les chanoines de Nantes. L'offre d'une grosse indemnité avait apaisé la fureur des ecclésiastiques. Mais le conflit pouvait renaître. Mauclerc était trop autoritaire pour souffrir une telle diminution de ses droits. Le moindre prétexte risquait de soulever de nouvelles discordes.

Il n'y avait pas que les évêques à empiéter sur le domaine des ducs. Les curés des plus humbles paroisses prétendaient, eux aussi, exercer des droits quasi-régaliens. En Bretagne, le prêtre n'est pas seulement un directeur de conscience; il se considère comme le chef civil de la communauté chrétienne soumise à sa juridiction spirituelle. Il possède en conséquence un droit d'intervention dans les familles. Au Moyen-Age, ce droit se manifestait surtout — comme de juste — par le paiement de redevances particulières, témoignage de l'accord entre le pasteur et les fidèles.

Deux de ces redevances, spécialement exorbitantes, provoquèrent l'indignation du jeune duc de Bretagne : le *past nuptial* et le *tierçage*.

Il faut rechercher l'origine du *past nuptial* (*pastus nuptialis*) dans une vieille coutume encore usitée dans certaines régions de la Bretagne; suivant une tradition immémoriale, le prêtre qui célèbre une messe de mariage doit être nourri et abreuvé aux frais des conjoints (*pastus* :

banquet). Mais les recteurs bretons trouvèrent beaucoup plus avantageux de transformer l'impôt en nature en une redevance dûment nombrée. Le past nuptial, vers 1213, avait été uniformément fixé à quarante sols, somme considérable, si l'on songe qu'à cette époque le sol valait au moins cinquante de nos francs-papiers.

Le tierçage semblait encore plus abusif. C'était un impôt sur les successions. Il consistait en une taxe s'élevant — tout simplement — à la troisième partie de l'héritage mobilier de chaque défunt. Il faut avouer que les recteurs bretons possédaient, dès le Moyen-Age, une conception très moderne de l'impôt successoral⁴.

Pierre de Dreux était anticléric de principe, comme tous les Capétiens. Anticlérical au sens où l'entendaient nos rois, c'est-à-dire opposé à l'ingérence du clergé dans la direction des affaires séculières. Il jugea inadmissible la perception du past nuptial, encore moins tolérable le tierçage. Il engagea ses vassaux à refuser le paiement de droits aussi insolites. Une telle attitude n'allait pas tarder à lui valoir l'hostilité du clergé.

Les seigneurs ? Il ne faut point songer à les passer tous en revue. Certains possédaient des fiefs fort exigus. Mince était le degré d'importance que pouvaient avoir un Guillaume de la Guerche, un Jean de Coëtquen, un sire de Combourg « porte-enseigne de saint Samson ». Ils menaient une existence fort dépourvue d'intérêt. Obéissants au plus fort, engageant des luttes misérables pour un lopin de terre, ils étaient incapables d'avoir une influence sur les destinées de la Bretagne, sinon par leur groupement et leur coalition.

Mais d'autres étaient forts, d'autres étaient dangereux et risquaient de faire échouer Mauclerc par leur indépendance, leur esprit de révolte appuyé sur une puissance territoriale inquiétante. Ceux-là, il faut les connaître, car Pierre de Dreux s'usera pendant quinze années à les réduire

⁴ LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, p. 223; DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 861.

et cette lutte constituera la cause profonde de son échec final.

En Haute-Bretagne, les barons de Fougères et de Vitré se partageaient la toute-puissance territoriale. Le domaine du premier s'étendait au nord-ouest de l'actuel département d'Ille-et-Vilaine. La ville de Fougères marquait le centre de cette seigneurie que Pontorson, au nord, Dol, à l'ouest, et Saint-Aubin, au sud, bornaient approximativement. Important fief frontière, tourné vers la Normandie avec laquelle il assurait toute communication, il avait joué, au XII^e siècle, avec Raoul II, un rôle de tout premier plan dans la lutte contre le roi d'Angleterre. Il était tenu, au début du XIII^e siècle, par Geoffroi de Fougères, dont le fils, Raoul, n'avait que sept ans quand Pierre de Dreux reçut le duché. Le baron de Fougères possédait également des biens importants en Basse-Normandie.

Limitrophe du fief de Fougères, et d'une étendue plus grande encore, la terre de Vitré couvrait toute la Haute-Bretagne, depuis la cité vitréenne jusqu'aux portes mêmes de Rennes, et de La Guerche à Saint-Aubin. André de Vitré en était le seigneur, qui comptait parmi les principaux vassaux du duc Guy : il avait épousé sa fille, Catherine. Le mariage de Pierre de Dreux avec la sœur de celle-ci, Alice, fit d'André le plus proche parent de Mauclerc : mais l'entente ne devait pas toujours régner entre les deux beaux-frères.

Au centre de la Bretagne se trouvait un fief moins important, la vicomté de Rohan. Il n'avait pas encore acquis la prépondérance qu'il prit par la suite et le château de Josselin n'était pas cette forte citadelle, clé de la Bretagne, que les partis se disputèrent au XIV^e siècle. Alain de Rohan resta en paix constante avec Pierre de Dreux et fut même son unique soutien dans l'adversité : ils avaient des intérêts analogues à sauvegarder.

Le loyalisme des seigneurs de Haute-Bretagne était,

pour le duc, une nécessité vitale. Voisins de la France, ils pouvaient, en cas de conflit, assurer la protection des frontières ou, tout au contraire, permettre le passage de l'envahisseur. La soumission des seigneurs de Basse-Bretagne était recherchée à un autre titre. L'étendue considérable de leurs terres faisait d'eux les rivaux directs du duc. Leur qualité de comte les autorisait, en effet, à prétendre gouverner tout le pays. Leurs châteaux, leurs villes, situées loin de la surveillance du suzerain, leur assuraient indépendance et puissance. Ce sera contre eux que Mauclerc portera ses premiers coups.

Les comtes de Léon tenaient, dans la partie ouest du duché, la région qui s'étend de la Manche à l'Océan. Trois frères, Guihomarc'h, Conan et Hervé, les Léonards, comme les appelaient les chroniqueurs, s'étaient partagés le territoire. Les deux premiers régnaient sur Morlaix, Roscoff et Saint-Pol-de-Léon; Hervé possédait Lesneven, Landerneau, et poussait ses droits jusqu'à Brest. D'une civilisation rude, ils apparaissaient, dans ce ^{xiii}^e siècle lumineux, comme des personnages passablement grossiers, le type même de ces seigneurs barbares, vivant de rapines et ne songeant, le soir venu, qu'à promener le long des rivages la lanterne des naufrageurs pour attirer les vaisseaux et recueillir les épaves. Guihomarc'h de Léon se vantait de posséder « une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses, et qui lui rapportait chaque année cent mille sous » : c'était le récif sur lequel les navires se brisaient⁵.

À côté d'eux, Henri d'Avaugour faisait figure de seigneur raffiné et d'une civilisation plus avancée. Différence séculaire : aujourd'hui encore, les Léonards passent pour plus graves, plus religieux que les gens du Trégor, dont la finesse d'esprit est reconnue par toute la Bretagne.

Le domaine d'Henri d'Avaugour couvrirait maintenant le

⁵ Arch. nat., J 240 n° 37, publié par LA BOURLIERE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne*, n° III.

département des Côtes-du-Nord, à peu près tout entier. Mais il présentait le grave inconvénient d'être morcelé en trois tronçons. La plus grosse partie était située autour de la ville de Lamballe, qui avait titre de comté, et des châtellenies de Moncontour, de Cesson et de Jugon, la plus précieuse des places-fortes du duché si l'on en croit le vieux dicton :

Qui n'a Bretagne sans Jugon
A chape sans chaperon.

Cet ensemble formait la région française du comté de Penthièvre. Un autre beau morceau que la maison d'Avaugour, par d'adroites alliances, avait su réunir dans sa main au cours du ^{xii}^e siècle, c'était le comté de Tréguer, c'est-à-dire cette région qui s'étend au nord-ouest de Saint-Brieuc, et dont Lannion, Guingamp, Minibriac et Goëlle constituaient les principales châtellenies. Dans cette partie de leur domaine, la langue bretonne était seule parlée. Ainsi la famille d'Avaugour, dominant à la fois en Bretagne française et en Bretagne bretonnante, avait acquis une force qui la plaçait de très loin en tête des barons de Bretagne.

Des luttes d'intérêt entre les membres de cette famille avaient failli provoquer la division du domaine. Mais, au début du ^{xiii}^e siècle, Alain de Penthièvre était resté seul héritier et servit fidèlement le roi de France Philippe-Auguste. Il conquit la confiance de son suzerain.

Quand la question de la succession à la couronne de Bretagne se posa, Philippe-Auguste songea un instant au fils de cet Alain, le jeune Henri, alors âgé d'une dizaine d'années. Il le fit venir à Paris, prêt à s'engager en sa faveur. Mais au dernier moment, il recula. Malgré les promesses faites, malgré le contrat déjà établi entre Henri et l'héritière de Bretagne, le roi de France rompit les négociations, on devine aisément pourquoi.

Elle était singulièrement délicate, cette question de la succession de Bretagne, qui se posait alors avec une troublante acuité.

On peut dire que, depuis 1186, date de la mort du duc Geoffroi II Plantagenêt, il n'y avait plus, en fait, de duc de Bretagne. Les personnages qui prenaient ce titre, tantôt venus de l'étranger, comme Raoul de Chester, ne possédaient aucune autorité sur les seigneurs bretons qui ne leur prêtaient même pas serment de fidélité; tantôt, rois de France ou d'Angleterre, comme Richard Cœur-de-Lion ou Philippe-Auguste, ils exerçaient une suzeraineté si lointaine, si nominale, que leurs vassaux gardaient une indépendance presque totale.

Les féodaux bretons ne savaient pas toujours qui était leur véritable suzerain. Dans les actes qu'ils signaient, ils préféraient les énumérer tous, pour être sûrs de ne pas se tromper. Témoin ce seigneur de Machecoul qui termine ainsi une donation : Philippe, roi de France ; Jean, roi d'Angleterre ; Etienne, évêque de Nantes, régnants⁶. Et — l'on n'en saurait douter — celui des trois qui, dans la région, régnait en maître incontesté, c'était le dernier, Etienne, évêque de Nantes.

La mort de Geoffroi II Plantagenêt avait été la cause première de cette anarchie. Le règne de ce prince, Anglais de race mais Breton de cœur, s'annonçait pourtant paisible. N'avait-il pas doté la Bretagne d'un important monument juridique, l'Assise au comte Geoffroi, sorte de code des successions féodales ? Sans doute, il n'avait pour héritière qu'une fille, mais sa femme Constance était enceinte et l'on pouvait espérer de longues années de tranquillité.

La disparition subite du duc fit retomber la Bretagne sous la domination du roi d'Angleterre Henri II qui s'empressa, par de rapides chevauchées et malgré la résistance bretonne, de se rendre à nouveau maître de tout le duché.

⁶ Arch. de la Loire-Inférieure, H 125.

Il obligea Constance à prendre comme second mari l'incapable Raoul de Chester. Celle-ci venait de mettre au monde un fils, l'héritier présomptif. La Bretagne, courbée sous le joug anglais, sentit, à l'annonce de cette naissance, renaître son espérance. Du prince qui venait de naître, elle attendit la délivrance : il portait un nom grand dans l'Histoire Bretonne : Arthur.

Les événements se précipitent. Henri II meurt, abandonné de ses fils, Richard et Jean. Le Cœur-de-Lion, en combattant le roi de France, tombe à Chalus, percé de flèches. Constance répudie l'odieux Raoul.

Alors apparaît Philippe-Auguste. Le Capétien n'avait semblé jusque-là ne s'intéresser que de loin aux affaires bretonnes. Il juge l'occasion favorable : il faut qu'Arthur règne, mais en prince français. Le roi se fait confier le jeune et bel héritier de Bretagne et, pour plus de sécurité, conseille à Constance un troisième mariage, cette fois avec un seigneur de France, Guy de Thouars. Et Constance obéit ; deux filles naissent de cette union : Alice et Catherine.

La situation s'éclaircit : encore quelques années et Arthur prendra le pouvoir. Elevé en Capétien, ce jeune prince breton aimé de ses vassaux, ramènera peu à peu à l'obéissance féodale tous les seigneurs du duché qui ont profité de ces troubles successoraux pour s'émanciper.

Mais Arthur ne régnera pas. Par un coup funeste du sort, il est fait prisonnier. A Montereau, son oncle propre, le roi Jean d'Angleterre, s'empare de sa personne. Jean est cupide, violent, sans scrupules. Il ne recule pas devant le crime, si ce crime doit lui donner cette riche terre de Bretagne, nécessaire à la réalisation de ses ambitieuses visées sur le continent. « Bel oncle, ayez pitié de votre neveu... » Le neveu est gênant. Le roi d'Angleterre n'hésite pas à faire plonger — sinon à plonger lui-même dans le corps de son neveu — le poignard qui supprime l'obstacle.

Tristesse au pays breton : Arthur n'est plus. Constance ne peut supporter ce nouveau malheur : elle expire bientôt. Guy de Thouars est bien faible, qui n'a autour de lui que deux filles. Le duché va-t-il tomber en quenouille ?

Tristesse au pays breton. Les pairs de France condamnent Jean. Les seigneurs bretons s'assemblent et honnissent le meurtrier. Et dans la légende épique, Arthur, la victime de Rouen, rejoint à travers les siècles Arthur, le puissant roi du cycle de Tristan, symbole de l'indépendance bretonne.

Il était dit qu'il appartiendrait au roi de France de régler la succession de Constance. Le roi Jean ne recueillit pas les fruits de son crime : à la flétrissure que lui infligèrent les barons de Bretagne vint s'ajouter la condamnation prononcée solennellement par les pairs de France. Traqué sur le continent, Jean n'eût d'autre ressource que de se réfugier en Angleterre, où — dernier affront — ses propres vassaux outrés de sa conduite, lui imposèrent la Grande Charte.

Dès ce moment, Philippe-Auguste gouverna la Bretagne par l'intermédiaire de sa créature, Guy de Thouars. Il frappa des deniers à son nom, disposa des seigneuries; bien mieux, il inaugura la politique que son successeur allait suivre : un accord conclu avec l'évêque de Nantes, diminua quelque peu les prérogatives du prélat.

Mais cette situation restait provisoire. Une solution définitive était nécessaire; en mariant l'héritière du duché, le roi de France dénoua le problème.

Nous l'avons vu : Philippe-Auguste songea un moment à mettre sur le trône de Bretagne un prince breton en la personne d'Henri de Penthièvre. La fidélité de celui-ci semblait assurée : son père Alain, et lui-même, avaient prêté hommage à la couronne de France. En avril 1210, le contrat fut signé : seule, la jeunesse du futur duc retarda la célébration du mariage.

Mais, à la réflexion, Philippe-Auguste vit le danger d'une telle conclusion. Qu'Henri reniât sa parole, qu'il se retournât vers l'Angleterre, c'était toute l'œuvre du roi de France rendue vaine.

C'est pourquoi Philippe-Auguste rompit les négociations : donner Alice à un prince français offrait une garantie beaucoup plus sérieuse. Pierre de Dreux semblait l'homme de la situation : il avait, en outre, à ses yeux, l'immense avantage d'être Capétien.

Capétien, il le resta, un peu trop même, au gré des successeurs de Philippe-Auguste; car, à l'occasion, Mauclerc n'hésita pas à appliquer toutes les qualités et tous les défauts de sa race à la réalisation de ses projets, fussent-ils contraires aux intérêts du roi de France, Capétien comme lui.

7. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 812.

CHAPITRE II

Les premières luttes.

Jamais, pourtant, Philippe Auguste n'eût à se repentir d'avoir placé Pierre de Dreux à la tête de la Bretagne. Son jeune cousin observa toujours à son égard une stricte fidélité. La poigne un peu rude du roi de France ne lui eût sans doute pas permis de s'éloigner longtemps du droit chemin. Mais il faut reconnaître que Mauclerc ne songea jamais à s'affranchir de son devoir.

C'est ainsi qu'après la cérémonie du couronnement, il ne se précipita pas — hâte qui aurait pu paraître compréhensible — vers son nouveau duché. Mauclerc demeura plus de six mois encore auprès de son suzerain. Attitude assez naturelle : des difficultés nombreuses l'attendaient en cette Bretagne anarchique. A s'y heurter, il manquait d'empressement et préférerait, tout d'abord, affermir sa position en faisant éclater aux yeux de tous l'étroitesse des liens qui l'unissaient à Philippe Auguste.

Le roi de France lui offrit sans tarder l'occasion de se distinguer. A la suite du meurtre d'Arthur, Jean d'Angleterre avait été solennellement condamné par les pairs du royaume. Une expédition s'organisa contre lui pour le bouter hors du royaume. De là, à traverser la Manche et à conquérir l'Angleterre même, il n'y avait qu'un pas. Philippe Auguste se prépara à le franchir.

Ce fut, en quelque sorte, une guerre sainte — d'un genre assez spécial — contre l'infâme meurtrier, le souverain déchu de tous ses droits.

Le 8 avril 1213, quatre mois après la cérémonie de Paris, les barons du royaume s'assemblèrent à Soissons. On se partagea les commandements. Puis, l'armée se mit en marche vers les Flandres, car le roi comptait s'embarquer de quelque port flamand. Mais le comte de Flandre, Ferrand, quoique vassal de Philippe Auguste, trouva ce projet fort peu à son goût : se déclarer l'ennemi de l'Angleterre, c'était fermer au commerce flamand les débouchés anglais, ruiner à brève échéance les marchands de son comté. Où acheter les lourdes laines que tissaient ses sujets ? Entre son devoir féodal et l'intérêt économique du pays, il n'hésita pas un seul instant, trahit Philippe Auguste et barra la route aux troupes royales⁸.

Une nouvelle guerre féodale ? Le roi en avait tant soutenu, en trente années de règne, que celle-là ne l'effrayait pas. Avant de marcher sur l'Angleterre, il fallait soumettre les Flandres ? Ce n'était qu'un léger retard.

On mit le siège devant la ville de Gand, clé de tout le pays. La flotte royale, qui avait quitté Rouen, son point d'attache ordinaire, mouilla à Damme, petit port de commerce, d'où le départ pour la traversée de la Manche avait été jugé facile. Mais on avait omis de lui assurer une protection et, tandis que Philippe Auguste dressait devant Gand ses machines, quelques brûlots anglais, habilement dissimulés, passèrent le détroit pendant la nuit et n'eurent aucune peine à mettre le feu aux vaisseaux du roi. En quelques heures, tous les navires flambèrent.

On avertit aussitôt Philippe Auguste : « Sire, votre flotte est perdue !... » Philippe Auguste, furieux, expédia à Damme le duc de Bretagne et le chargea d'examiner la situation. Avec cent hommes, Mauclerc chevaucha en hâte vers le petit port. Quand il y parvint, les derniers navires achevaient de se consumer ; le désastre était complet. Pour l'instant, l'affaire d'Angleterre était manquée.

8. LAVISSE, *Histoire de France*, t. III, 1^{re} partie, par A. LUCHAIRE, pp. 161-162.

La soumission du comte de Flandres ne présentait plus, dès lors, qu'un intérêt restreint. Quelque jour, la lutte renaîtrait, définitive. En attendant, mieux valait rentrer chacun chez soi pour réparer l'échec et préparer la revanche.

Ce que l'on fit. Pierre de Dreux, avec l'ost royal, regagna Paris. Il y retrouva sa femme : tous deux prirent alors le chemin de la Bretagne.

Premier contact avec le duché : premières luttes. Henri de Penthièvre que, jadis, Philippe Auguste avait convoqué à Paris, pour l'investir de la Bretagne, avait été fort déçu du désaveu postérieur du roi. Il était trop jeune — douze ans à peine — pour manifester lui-même son mécontentement. Mais, tôt ou tard, sa mauvaise humeur devait éclater.

Mauclerc préféra prendre les devants et abaisser immédiatement les prétentions de ce futur rival. Sans s'attarder à Rennes où il avait fait, suivant l'usage, une entrée triomphale, il marcha, à la tête d'une bonne troupe, sur le comté de Penthièvre.

Pour colorer d'un prétexte juridique cette attaque brusquée que rien — au fond — ne justifiait, le duc invoqua le droit de garde féodale. C'était une institution capétienne ignorée en Bretagne. Un vassal possesseur d'un fief qui relevait directement de la couronne était-il mineur, la tutelle, au lieu d'être confiée à un parent ou à un ami, était dévolue de droit au seigneur suzerain. On comprend la raison de cette règle : elle évitait les contestations, les rivalités; elle assurait surtout à ce suzerain un gros avantage, en lui permettant de présider à l'éducation de son pupille et de se l'attacher étroitement pour l'avenir⁹.

La tutelle d'Henri avait été donnée à son oncle, Conan de Léon. Le duc de Bretagne la revendiqua et trouva dans cette prétention, légitime à ses yeux, la justification de son acte. Le comte de Léon refusa de céder. Mauclerc fut

⁹ LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes...*, n° IV.

enchanté de la tournure que prenait l'affaire. L'attitude rebelle de Conan l'autorisait en effet à confisquer les terres d'Henri de Penthièvre.

La lutte fut brève. Y eut-il même lutte? Les voisins de Conan ne tentèrent pas de lui porter secours : Prigent de Tonquédec, Guihomarc'h de Kemper, le viguier de Minibrac se terrèrent dans leurs forts châteaux, abandonnèrent leur seigneur. Conan et son frère qui auraient dû défendre le droit de leur pupille, attendirent pour riposter qu'un peu plus tard, Mauclerc, appelé par d'autres travaux, se fut éloigné.

En deux mois, de janvier à mars 1214, tout le comté de Penthièvre fut annexé à la couronne ducal sans qu'un seul nom de bataille ait été conservé par les chroniqueurs. Le jeune comte de Penthièvre fut réduit à posséder le Goëlo, étroite bande de terre qui s'étend autour de Lanvollon et de Châtelaudren, entre le pays de Quintin et la mer. Dépouillé de ses principales possessions, il ne s'intitula plus qu'Henri d'Avaugour.

Pierre de Dreux ayant ainsi manifesté aux yeux des barons de Bretagne sa volonté et sa puissance, se garda bien d'effrayer tout le duché par des allures de matamore. Il avait fait comprendre à ses vassaux que, désormais, ils possédaient un maître et que le temps de l'anarchie féodale était passé; il tint à prouver qu'il était un suzerain généreux, partisan de réformes sages.

C'est ainsi qu'il prit soin de ne pas inquiéter par son expédition l'abbaye bénédictine de Saint-Melaine de Rennes, grande propriétaire dans le comté de Penthièvre. Dès le mois de mars 1214, il confirma toutes les donations faites par ses prédécesseurs à Saint-Melaine, tant en la ville de Lamballe que dans celle de Guingamp. L'abbaye percevait une dîme assez originale : celle des poissons consommés par le duc, et elle avait le droit d'entretenir auprès de lui, en quelque lieu que ses repas lui fussent

préparés, un serviteur chargé de recueillir cette dime et d'en contrôler la valeur. Mauclerc confirma cette donation et demanda, en même temps, à sa « très chère femme » de bien vouloir la ratifier. Du coup, l'appui de la grande abbaye bretonne lui fut acquis¹⁰.

En même temps qu'il comblait Saint-Melaine de libéralités, Mauclerc pratiquait à l'égard des villes une politique d'émancipation que ses prédécesseurs avaient d'ailleurs inaugurée. Pourtant le mouvement communal, encouragé par les rois de France, avait eu une répercussion assez faible en Bretagne. Dans beaucoup de cités bretonnes les bourgeois étaient encore assujettis, qui à des abbayes, qui à des seigneurs et ne possédaient aucune liberté. Mauclerc accorda plus généreusement des franchises.

Il n'entra d'ailleurs dans cette voie qu'avec prudence. Le prieuré Saint-Martin, à Lamballe, relevant de Saint-Melaine, possédait tout un quartier de la ville : aux hommes qui habitaient ce quartier — et à ces hommes seulement — Pierre de Dreux accorda la franchise de la taille et de quelques autres redevances, ainsi que l'exemption du service de guet, sans toutefois leur donner celle du service d'ost et de chevauchée. Encore devaient-ils payer une rente annuelle de huit livres pour prix de ces libertés. Cette libéralité était naturellement concédée au prieur de Saint-Martin, et non aux hommes eux-mêmes, avec qui le duc ne pouvait traiter, mais elle n'atteignait en fait que les bourgeois et les roturiers.

Ayant ainsi rassuré ceux-là mêmes qu'il était dans son intérêt de se concilier, ménageant les uns, s'attachant les autres, Pierre de Dreux quitta la Bretagne. Dès le mois d'avril, il avait regagné la France. Philippe Auguste réclamait à nouveau ses services.

Le roi Jean d'Angleterre avait en effet exploité la défaite de son ennemi dans les Flandres. Loin de renoncer à ses

10. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, nos 85 et 86.

possessions continentales, il s'était embarqué pour Bordeaux, afin de raffermir les fidélités chancelantes des seigneurs de l'Ouest et du Sud-Ouest qui restaient ses vassaux. Philippe Auguste ne l'entendait pas ainsi, qui voulait profiter de la condamnation prononcée contre Jean pour en finir avec l'Angleterre. Il mobilisa l'armée et partit à la rencontre du Roi. Au début d'avril, il était à Saumur.

C'est là que le duc de Bretagne le retrouva. On arrêta le plan de guerre. Jean sans Terre, de Bordeaux, tentait de gagner le Nord, où se trouvaient ses alliés, l'empereur d'Allemagne, Otton, le comte de Flandres, etc... Il fallait lui barrer la route, en l'empêchant de traverser la Loire.

Tandis que Louis de France retranché à Chinon était chargé de protéger la Touraine, Pierre de Dreux et son frère Robert reçurent la mission de défendre Nantes et la Bretagne. Ainsi Jean sans Terre ne pouvait passer. Tranquille de ce côté, le roi se dirigea vers les Flandres.

Le roi d'Angleterre marcha résolument sur la Bretagne. Nantes, clé du duché, constituait en effet la place forte la plus précieuse. Au début de juin 1214, Jean assiégea la ville. Dangereuse conjoncture pour le duc de Bretagne. Nantes prise, quelle déconsidération aux yeux des Bretons ! Malgré l'aide que lui apportaient son frère, quelques chevaliers français « et tous ses hommes valeureux que la Bretagne engendre », Mauclerc jugea risqué d'attendre l'assaut ; il préféra tenter la sortie. Prendre les devants, cette tactique était bien dans son caractère. L'armée du roi d'Angleterre campait de l'autre côté de la Loire. Jean ne s'attendait pas à une contre-attaque des assiégés. Il n'avait rien prévu, et le désarroi de son armée fut complet, quand elle vit les troupes franco-bretonnes déboucher brusquement du pont fortifié qui protégeait la ville, et se précipiter sur l'autre rive.

Sans tenter la moindre résistance, les soldats anglais s'enfuirent précipitamment. Entraîné par son ardeur à les

poursuivre, Robert de Dreux, le frère de Pierre, s'aventura trop loin et fut fait prisonnier. Mais le duc rentra vainqueur à Nantes : la menace qui planait sur la Bretagne était détournée¹¹.

Quelques jours plus tard, le roi d'Angleterre parvint à passer la Loire sous Ancenis, et s'empara d'Angers. Succès illusoire : Louis de France, posté aux environs, lui infligea la défaite de la Roche-aux-Moines, qui arrêta net son expédition. Et la bataille de Bouvines, où les alliés de Jean mordirent à leur tour la poussière, acheva la lutte en donnant à Philippe Auguste une paix définitive.

Robert de Dreux, emmené en Angleterre, fut délivré quelques mois après, au début de février 1215. Il fut échangé contre le propre frère du roi Jean, Guillaume de Salisbury, qui avait été fait prisonnier à Bouvines.

Il ne resta plus au roi de France qu'à regagner à sa cause la fidélité des seigneurs Poitevins. Ce fut l'objet des campagnes d'août 1214. Mauclerc fut chargé de faire rentrer dans le devoir un petit seigneur de Bas-Poitou, Savari de Mauléon. Une courte campagne suffit. Dans un seul engagement, il lui fit deux cents prisonniers. Savari de Mauléon se soumit.

Le vicomte de Thouars, Aimeri, un des principaux révoltés, s'empressa de l'imiter. Le roi était parti pour le Poitou. Aimeri lui envoya des messagers chargés de conclure la paix. Mauclerc, qui avait rejoint le Roi à Loudun, intercédait en faveur du vicomte, à qui des liens de parenté l'unissaient. Alice, sa femme, était en effet la nièce d'Aimeri. Le roi, en raison de cette parenté avec le duc « reçut, sans difficulté, le vicomte en son amitié ».

Cette brillante campagne de l'été 1214 donna beaucoup de prestige à Pierre Mauclerc. Sans doute, elle provoqua aussi le pillage de la côte bretonne par les navires de

11. *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (édit. Fr. Michel, 1840), p. 142-143.

course anglais; mais elle fit du compagnon d'armes de Louis de France, un des feudataires les plus puissants de la couronne.

Quand Pierre de Dreux retourna en Bretagne, en septembre 1214, il disposait des moyens les plus efficaces pour se faire obéir; il rentrait en vainqueur. Changement immédiat d'attitude des seigneurs bretons. Leur nouveau suzerain n'était décidément pas un fantoche, mais un homme, et un chef. Le cas échéant, ils n'hésitèrent pas à recourir à lui.

L'un d'eux, Olivier Tournemine, se présenta à la cour du duc moins d'un mois après le retour de celui-ci. Il réclamait des terres qu'on lui avait, paraît-il, enlevées. Mauclerc jugea l'affaire, fit droit aux revendications d'Olivier mais ne manqua pas de profiter de la circonstance pour imposer à son vassal une légère condition dont les conséquences pouvaient être incalculables si elles se généralisaient : désormais, tous les procès d'Olivier devaient être, en dernier ressort, évoqués devant la cour du suzerain. Admettre ce principe, c'était reconnaître qu'il y avait maintenant, en Bretagne, un pouvoir judiciaire supérieur à tous les autres¹².

Mauclerc ne se contenta pas de cette première innovation; poursuivant ses desseins centralisateurs, il s'arrogea un droit absolu de possession, en cas de guerre, sur les châteaux-forts de ses vassaux. C'est à un seigneur de Haute-Bretagne, Jean de Dol, qu'il imposa cette loi, pour la première fois, en octobre 1214.

Ainsi, sans luttes spéciales, mais avec une implacable volonté, le Capétien étendait sa main de fer sur toute la Bretagne et faisait progressivement rentrer son fief dans l'orbite du système féodal français.

Mauclerc avait d'ailleurs grand soin de se ménager des partisans. Il entretenait d'excellentes relations avec son

12. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 824.

beau-frère, André de Vitré. La duchesse de Bretagne avait doté sa sœur Catherine de riches revenus pris sur le domaine personnel de la couronne. Pierre de Dreux ratifia ces donations. Pour en finir avec les seigneurs de Basse-Bretagne qui continuaient à s'agiter, il voulait s'appuyer fortement sur ses vassaux des alentours de Rennes.

Les Léonards avaient, en effet, profité de la courte absence de Mauclerc pour lever l'étendard de la révolte et s'apercevoir — avec quelques mois de retard — de la spoliation dont avait été victime leur pupille Henri d'Avaugour. Ils cherchèrent des alliés — cela leur demanda quelque temps — et ne trouvèrent guère, en dehors de la victime elle-même, que le comte de Rohan. Ils se gardèrent bien de marcher ensuite contre leur suzerain, mais se contentèrent de mener pendant dix-huit mois (octobre 1214-mai 1216), aux environs de leur terre de Léon, une guerre d'embuscade, sans combat en règle, sans même de véritable bataille, guerrilla dont le seul but était de marquer une décision de révolte contre Mauclerc et le seul résultat pratique de ruiner le pays.

À plusieurs reprises, le duc de Bretagne mena contre eux de molles expéditions. Il savait qu'avec un peu de volonté, il pourrait en finir. Mais Pierre de Dreux n'était pas ce prince brouillon qu'on a souvent dépeint. Il n'aimait pas disperser ses efforts et, pour l'instant, le duc avait d'autres travaux et d'autres projets en tête. Et c'est pourquoi il laissa momentanément les Léonards troubler de leur petite guerre le comté de Penthièvre.

Le siège de Nantes avait mis en lumière la faiblesse des fortifications de cette ville. Il entreprit de les renforcer, mais il se heurta à une opposition violente de l'évêque, Etienne, qui s'imaginait jusque-là être le seul chef temporel de la cité. L'arrivée inopinée d'un nouveau suzerain eût le don d'exaspérer le prélat. Etienne était assez maladroit : au lieu de chercher à temporiser, à concilier ses prétentions

avec les desseins du duc, il préféra agir avec brutalité et donna ordre à Mauclerc de surseoir à toute nouvelle construction et de démolir les travaux entrepris hâtivement au moment du siège.

Pierre de Dreux prit très mal l'injonction épiscopale. Loin de s'incliner devant une mise en demeure qu'il considérait comme une insolence de la part de l'évêque, il riposta par une nouvelle série de mesures coercitives destinées à marquer son pouvoir absolu à Nantes. Il régla la vente du bois sec, de la farine et du sel, sur laquelle Etienne exerçait jusque-là un monopole de fait. En outre, il établit une taxe nouvelle, un peage sur la Loire, qui eût pour effet de diminuer les revenus de l'évêque, habitué à percevoir seul les redevances sur les marchandises amenées à Nantes¹².

Les autorités ecclésiastiques protestèrent naturellement contre ces « novelletés ». En réponse, Mauclerc, afin de bien marquer la prédominance du pouvoir temporel, exigea des vassaux de l'évêque de Nantes un serment spécial de fidélité. Les vassaux ayant refusé de le prêter, le duc fit saisir et incarcérer les clercs révoltés et ne les libéra que contre une bonne rançon. Puis, il envoya une troupe d'hommes, dirigés par deux de ses officiers, Alain Le Fauconnier et Guihomarc'h de Servon, dévaster la terre de l'évêque, l'incendier, emmener tout le butin possible; le bourg de Sucé, les maisons et les moulins de l'évêque furent brûlés; plusieurs clercs de l'église de Nantes, l'évêque lui-même furent réduits à quitter leur diocèse. Mauclerc, maître de la situation, reprit les fortifications abandonnées. Il fit démolir le faubourg du Marcheix et les maisons qui gênaient l'établissement de ses nouveaux fossés.

À toutes ces graves injures et vexations, Etienne, exilé, répliqua par la seule arme qui restait à sa disposition : il

12. *Historiens de France*, t. XIX, pp. 662-663.

proclama l'excommunication du duc de Bretagne. Mais cette condamnation demeurait théorique aussi longtemps qu'elle n'était ratifiée par le Saint-Siège. Elle laissa donc Mauclerc indifférent. Pour bien montrer qu'il ne s'en prenait qu'au pouvoir temporel du clergé, le duc, au moment même où il dépouillait le malheureux prélat nantais, adopta une attitude toute différente à l'égard d'une abbaye bretonne située auprès de sa capitale.

A l'orée de la forêt de Rennes, où elle avait de nombreuses possessions, s'élevait l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Rennes. En 1216, le duc ordonna la construction d'un manoir près de l'abbaye. L'abbé s'inquiéta de ce voisinage. Pierre de Dreux le rassura aussitôt : « Ce n'est pas pour diminuer les aumônes et les propriétés de Saint-Sulpice, écrit-il en février, que nous avons donné ordre d'édifier ce manoir. En dehors de cette construction, nous ne voulons enlever à l'abbaye aucun bien et, quand il plaira au chapitre, nous lui ferons un échange loyal et compétent¹⁴. » Ainsi, la question religieuse retint Mauclerc pendant plusieurs mois dans son duché. Mais un fait nouveau n'allait pas tarder à le détourner des affaires bretonnes.

Le roi d'Angleterre Jean, adversaire malheureux de Philippe-Auguste, avait dû, après sa défaite, concéder aux barons de son royaume la « Grande Charte » qu'ils réclamaient. Mais il ne s'avouait pas vaincu pour cela et cherchait des alliés contre ses propres vassaux qui avaient ainsi limité son pouvoir. Repoussé par le roi de France, qui préférait soutenir les barons, il se tourna vers le duc de Bretagne. Afin de l'amadouer, il lui écrivit, le 12 août 1215, ces lignes suggestives :

« Vous saurez que nous vous ferons rendre votre fief de Richemond, avec toutes ses dépendances, si vous venez en Angleterre; accourez donc en toute hâte, avec autant d'hommes et de chevaux que vous pourrez en amener,

14. DOM ANGER, *Cartul. de Saint-Sulpice*, pp. 15-16.

afin de demeurer à notre service et nous rendre l'hommage que vous nous devez en raison de votre fief¹⁵. »

Qu'était ce fief de Richemond, pour lequel Pierre de Dreux devait hommage au roi d'Angleterre? Une terre anglaise, sise en majeure partie dans le comté de Lincoln, et dévolue, depuis près de trois siècles, par droit héréditaire, aux ducs de Bretagne. Pierre de Dreux ignorait alors totalement l'importance de ce fief. Il s'intitulait bien comte de Richemond, dans ses actes. Ce titre ne représentait à ses yeux rien de tangible. La lettre du roi d'Angleterre l'incita à réfléchir : il désira connaître la valeur de ce comté qu'on lui offrait.

Pourtant, il se garda bien de répondre aux avances intéressées de Jean. Il était vassal de Philippe-Auguste, et les échecs successifs du roi d'Angleterre, la lutte avec les barons, constituaient des éléments peu encourageants.

Une occasion allait d'ailleurs s'offrir d'aller examiner sur place ce comté de Richemond, tout en restant un fidèle vassal du roi de France.

Philippe Auguste avait ouvertement embrassé la cause des barons. Ceux-ci lui demandèrent assistance. Malgré l'interdiction du pape, éternel défenseur de la paix, le fils du roi, Louis de France, se prépara à répondre à l'appel des seigneurs anglais révoltés contre leur suzerain. L'expédition, décidée en janvier 1216, partit six mois après, en juin.

Au début, succès foudroyant. Londres fut pris; tout l'est de l'Angleterre occupé¹⁶. Pierre de Dreux apprit ces nouvelles au mois de juillet, à Paris, où il avait été appelé pour être témoin dans un jugement royal. En hâte, il regagna la Bretagne, afin de lever une armée et de rejoindre le prince Louis, vainqueur.

15. DUFFUS-HARDY, *Rolls Illustrarum...*, t. I, p. 152 b.

16. PETIT-DUTAILLIS, *Histoire de Louis VIII*, p. 88 et seq.

Mais avant de s'embarquer pour un voyage d'une durée aussi incertaine, il voulut annihiler — au moins momentanément — les comtes de Léon qui continuaient leurs ravages. Une brutale attaque les mata. Mauclerc s'empara de Lesneven, leur capitale. C'était, pour un long temps, les empêcher de nuire.

Ainsi tranquilisé, Mauclerc convoqua ses troupes. De généreuses aumônes aux abbayes bretonnes attirèrent sur le duc et son armée les bénédictions du Ciel. Vers le 25 septembre, on cingla vers l'Angleterre.

A la fin du mois, le duc accosta près de Douvres et assista, le 30, à la prise de la ville qu'assiégeait Louis de France. Celui-ci, pour remercier le duc de Bretagne des secours qu'il lui apportait, lui concéda toutes les terres qu'il devait tenir en Angleterre du chef de sa femme¹⁷. Concession assez platonique, puisque ces terres, juridiquement, étaient encore entre les mains du roi d'Angleterre. Il fallait, pour rendre effective cette donation, la défaite définitive du roi Jean. Mais la victoire des Français semblait certaine, et Pierre de Dreux pouvait espérer parvenir à ses fins : tenir le comté de Richemond, tout en restant le vassal de Philippe Auguste.

Coup du sort inattendu : Jean sans Terre meurt brusquement. Aussitôt les barons anglais, qui n'avaient de haine que contre le tyran, abandonnent la cause française. Ils manifestent leur loyalisme envers l'héritier légitime de la couronne, le petit Henri III. Beaucoup considèrent maintenant le fils du roi de France comme un intrus, l'ennemi héréditaire qu'il faut chasser sans retard et ce retournement de la situation ne tarde pas à mettre le prince Louis dans une position inquiétante.

Pour se tirer de ce mauvais pas, en janvier 1217, Louis retourna sur le continent, accompagné de Mauclerc et de quelques autres grands vassaux, à la recherche de secours.

17. BARNWELL, *Chronique* (édit. Stubbs), t. II, p. 233.

Philippe Auguste qui n'avait plus aucune confiance en l'issue de l'affaire, refusa net de soutenir son fils. En vain sa bru, la reine Blanche de Castille tenta-t-elle de le fléchir. Toutes les objurgations restèrent vaines.

Pendant quelques semaines, Louis chercha un peu partout des alliés. Le duc de Bretagne profita de ce délai pour faire un bref séjour dans son duché. Le calme, relativement, y régnait. Les Léonards s'agitaient toujours quelque peu; leur guerilla ne troublait pas Mauclerc. A Nantes, l'évêque Etienne continuait à fulminer contre lui et réclamait à cor et à cris la réunion d'un concile provincial pour juger le duc. Cette éventualité laissait le coupable encore plus indifférent.

Il se sentait tellement maître de son fief qu'il jugea bon de rendre à la Providence des grâces publiques pour les bienfaits dont elle ne cessait de le combler. Et, fort dévotement, au mois de mars, accompagné de sa très chère épouse, il alla en pèlerinage au Mont-Saint-Michel. Les moines reçurent en grande pompe l'excommunié de Nantes.

Mauclerc fit oraison. Au retour, il s'arrêta à Saint-Martin de Combourg, prieuré dépendant de la puissante abbaye de Marmoutiers. Geoffroi de Corsout, ancien abbé de l'illustre monastère, qui s'y était retiré, célébra la messe en l'honneur des pèlerins. Pour le remercier, Pierre de Dreux et son épouse ratifièrent toutes les donations faites à Saint-Martin, ne demandant en échange que les prières des moines¹⁸.

Désireux de témoigner avec plus d'éclat encore toute la faveur qu'il portait au clergé régulier de Bretagne, le duc profita de l'occasion pour ratifier les libéralités de ses prédécesseurs à l'égard des Templiers bretons. Il prit soin d'ajouter quelques donations.

Puis, Pierre Mauclerc regagna Paris. Les secours récoltés par Louis de France étaient maigres, insuffisants,

18. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n° 93.

mais, de toute manière, il fallait liquider l'affaire et dans les conditions les moins mauvaises. Le duc, qui voyait ses intérêts anglais fortement compromis, combattit vaillamment. Tandis que Louis et les Français étaient retranchés à Londres, il parvint, en une brillante chevauchée, à enlever une grande quantité de victuailles et autres butins, « par quoi les menues gent se loèrent moult dou conte... » Maulerc aimait beaucoup cette sorte d'attaque brusquée et la pratiqua à diverses reprises¹⁹.

Cet heureux coup de main n'empêcha pas la défaite finale. La bataille de Lincoln porta le dernier coup à l'expédition. Louis se décida à faire sa soumission. La paix fut signée à Merton, à la fin de septembre. Le rôle du duc de Bretagne fut assez trouble en cette occasion : il laisse déjà entrevoir les trahisons futures. Vassal de Louis de France, il s'efforça en effet de ménager, pendant tout le temps des négociations, non seulement les barons Anglais, mais même Henri III. Et celui-ci, ou plus exactement ses conseillers, s'empressèrent de traiter pareillement le duc.

Pierre de Dreux, pendant les tractations, se posa presque en médiateur. Une clause le concerna dans le traité. Henri III, quoique vainqueur nominal, avait promis d'acquitter à Louis de France une grosse indemnité de guerre : dix mille livres. Le Trésor anglais, fortement ébréché, ne pouvait fournir la somme. Un riche marchand de Saint-Omer — ces gens-là tenaient l'office de banquiers — l'avança. Le roi d'Angleterre s'engagea à la rendre promptement et donna, comme garants de sa promesse, Maulerc et son frère Robert. Un tel choix laisse supposer que d'amicales relations s'étaient établies entre Henri III et le duc de Bretagne.

Au reste, quelques négociations accessoires eurent lieu entre eux après la signature de la paix : elles aboutirent à deux accords ; par le premier, le roi s'engagea à faire

¹⁹ *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 188.

délivrer sur-le-champ tous les hommes du duc faits prisonniers pendant la guerre (28 septembre 1217). Par le second, Henri III concéda à Pierre le fief qu'il tenait de sa femme dans le comté de Cestrehunt. Les autres fiefs restaient, il est vrai, dans la main du roi. Mais un premier jalon était posé, qui préparait l'avenir²⁰. Avant de rentrer sur le continent, Pierre désigna un sénéchal, Jollan Balu, pour administrer le nouveau fief qui lui était dévolu.

Il n'avait pas à se plaindre de l'expédition Outre-Manche. Sans doute, Henri III gardait la plupart des terres anglaises auxquelles il pouvait prétendre : un premier pas était fait, et le titre de Richemond, dont il se parait, ne représentait plus une simple fiction.

Cette expédition joua un rôle considérable dans l'orientation de la politique bretonne. Au cours de son voyage, Maulerc s'était rendu compte de l'importance des possessions de sa femme en Angleterre, de leur richesse, de leur valeur. Désormais sa politique fut dirigée vers ce seul but : être maître de Richemond, tout en gardant le duché de Bretagne.

C'était là une impossibilité juridique : d'après une règle formelle de droit féodal, nul ne pouvait servir deux suzerains de même rang. A l'égard des rois de France et d'Angleterre, Pierre de Dreux fut donc obligé de pratiquer un perpétuel jeu de bascule pour tenter de sauvegarder ses intérêts vis-à-vis des deux puissances.

A la fin de l'année 1217, le duc était de retour en Bretagne : les affaires religieuses l'y allaient, cette fois, retenir pendant près de dix-huit mois.

On pouvait impunément, au Moyen-Age, mépriser une sentence épiscopale. Les évêques avaient alors l'excommunication facile : seigneurs temporels, ils usaient de cette arme spirituelle avec aisance. Les laïcs puissants n'y attachaient qu'une importance très relative.

²⁰ *Calendar of patent rolls*, t. I, p. 96 ; — *Rotuli litterarum*, t. I, p. 225 b.

Mais la conséquence de leurs foudres était de déclencher, quand le coupable omettait de venir à résipiscence, toute la machine ecclésiastique; et alors, l'affaire risquait de s'envenimer. Ce fut l'histoire du duc de Bretagne. Engagé dans le maquis de la procédure, il n'en sortit que deux années plus tard.

Dès le 20 avril 1217, le pape Honorius III avait enjoint à l'évêque du Mans et à deux des chanoines de cette ville, de procéder à une enquête sur les plaintes de l'évêque de Nantes. Deux mois après, le 5 juillet, le pape, sur nouveau recours d'Etienne, dénonça nominalement les deux officiers qui avaient exécuté les ordres de Mauclerc : Alain Le Fauconnier et Guihomarch de Servon. Il ordonna leur excommunication. Les choses se gâtaient. Mauclerc le comprit; plutôt que de céder, il transigea et tenta d'obtenir un compromis où l'essentiel de ses prétentions serait sauvegardé. Il délégua, en son nom, auprès du Saint-Père, l'abbé de Redon et un chevalier de sa cour, Olivier.

L'affaire fut plaidée devant le cardinal de Sainte-Sabine, Hugues de Saint-Cher, et les deux partis signèrent finalement l'accord suivant que, le 28 janvier 1220, le pape promulgua en chargeant les abbés de Saint-Waast et de Savigny de faire exécuter :

Le duc rendait à l'évêque et au chapitre toute la terre et les revenus, tant en dîmes, tailles et fouages, que de 1214 à 1220, il avait pu lever injustement. Il abrogeait toutes les « novellétés » qu'il avait tenté d'introduire à Nantes, en particulier le monopole de la vente du pain, du bois, du sel, etc... Il payait quarante mille sous pour réparer les dommages causés à Guérande et donnait, en outre, cinq cents livres à l'évêque, à titre d'indemnité. Il promettait de laisser dorénavant libres les hommes de l'évêque.

Le duc s'engageait non seulement pour lui, mais pour les complices qui avaient agi sur son ordre. Il devait obliger

ceux-ci à accomplir la pénitence corporelle qui leur était infligée.

Naturellement, toutes les maisons brûlées devaient être reconstruites et de grosses sommes données en gage de l'exécution de ces promesses²¹.

Le duc obtenait satisfaction sur un seul point, capital pour lui, il est vrai : l'évêque ne réclamait rien en compensation des maisons démolies lors de l'édification des nouveaux remparts; c'était implicitement reconnaître l'existence d'un droit supérieur au duc de Bretagne. Mauclerc saura, le moment venu, rappeler cette reconnaissance : et ce sera l'origine des luttes futures.

Quelques mois avant la fin de ce long conflit, le duc avait saisi une nouvelle occasion de montrer ses intentions pacifiques à l'égard des moines. Il poussait alors avec activité ses fortifications sur la frontière française. Cette mise en état n'allait pas sans quelques expropriations exécutées parfois brutalement. En avril-mai 1219, le duc assigna de lui-même, tant au prieuré de Gahard qu'à l'abbaye de Saint-Sulpice-lez-Rennes, qui se trouvaient parmi les plus lésés, d'équitables indemnités. Au premier, il accorda de véritables franchises. A l'autre, il céda un vaste pré en échange de celui qu'il avait dû saisir²².

N'était-ce pas, au demeurant, une tradition chez les seigneurs, d'accorder des libéralités aux établissements pieux, quand une croisade se préparait. Cette générosité attirait infailliblement sur l'entreprise les faveurs divines.

Effectivement, au moment où il accomplissait ces donations, Pierre de Dreux était à la veille de quitter encore son fief. La conquête du Languedoc sur les Albigeois par Simon de Montfort se poursuivait avec des alternatives de succès et de revers. D'incessantes révoltes rendaient très précaire l'occupation française. Les Albigeois résistaient,

21. *Historiens de France*, t. XIX, p. 674.

22. LA BORDERIE. *Recueil d'actes*, nos 95 et 96.

parfois victorieusement, à l'emprise royale et le pape accablait de doléances Philippe Auguste.

Le roi de France faisait la sourde oreille. Une affaire où l'intérêt du royaume n'entraînait pas directement en jeu le laissait toujours peu enthousiaste. Comme précédemment, pour l'expédition anglaise, il préféra envoyer son fils, le prince Louis.

Celui-ci n'était pas non plus très ardent. La défaite qu'il avait essuyée en Angleterre l'avait dégoûté des chevauchées lointaines. Il obéit pourtant et convoqua à Paris les vassaux de son ost. Pierre de Dreux, son compagnon d'armes habituel, répondit à l'appel. Ce n'était pas la première fois qu'un seigneur breton s'en allait combattre dans le Midi.

Mauclerc, suivi de quelques-uns de ses vassaux, rejoignit son frère Robert et les autres seigneurs qui accompagnaient le prince Louis. Le 16 mai, l'armée royale quitta Paris.

Amauri de Montfort assiégeait alors Marmande, qui résistait victorieusement. Mais à l'annonce de l'arrivée du prince Louis et de son armée féodale, les habitants s'empressèrent de se rendre. Le zèle des croisés et leur fanatisme restaient toujours ardents. Le sac de la ville semblait inévitable : aussi une discussion s'engagea-t-elle sous la tente du prince, entre les principaux seigneurs au sujet du sort que l'on réserverait aux habitants.

L'évêque de Saintes, partisan des solutions expéditives, proposa tout simplement le massacre général des Marmandais. Aussitôt, Pierre de Dreux bondit et, prenant la parole, protesta avec véhémence contre l'opinion de l'évêque et déclara que, pour sa part, il n'y souscrivait point. Louis de France se rangea à l'avis de son compagnon.

Mais, pendant cette discussion qu'il jugeait singulièrement oiseuse, Amauri de Montfort était entré secrètement dans Marmande et avait fait périr tout le monde. Seul, le

comte de Marmande, Centule d'Astarac, grâce à l'intervention de l'archevêque d'Auch, eût la vie sauve.

Cet incident provoqua déjà une certaine tension entre les seigneurs. Pourtant, l'armée royale prit sans encombre la direction de Toulouse, et commença le siège. Mais là, la brouille se mit définitivement au camp des croisés; la ville semblait inexpugnable. A la fin de juin, Louis et ses compagnons renoncèrent à poursuivre la croisade et regagnèrent l'Île de France « ramenant moins de gloire que de honte ». L'expédition n'avait été fâcheuse que pour Juhel de Mayenne. Le tuteur de Raoul de Fougères, qui avait accompagné son suzerain dans le Midi, trouva la mort sous les murs de Toulouse²³.

A peine rentré à Nantes, Pierre de Dreux, se réclamant de la règle de droit qu'il avait introduite en Bretagne, ou, plus exactement dont il avait organisé l'application, s'empara du bail de Raoul. Bon gré, mal gré, le jeune comte de Fougères dut, jusqu'à sa majorité, servir Pierre en pupille fidèle.

Quelques mois de tranquillité ! Débarrassé de l'évêque de Nantes, tenant solidement en mains les seigneurs de Haute-Bretagne, Mauclerc put respirer un peu. Depuis 1215, expéditions lointaines, luttes locales, procès dangereux, ne lui en avaient guère laissé le loisir.

Il profita de cette accalmie pour réorganiser et fixer avec quelque précision les rouages administratifs de son duché. La besogne n'était pas mince : à la faveur de troubles successoraux, les officiers des comtes de Bretagne s'étaient rendus à peu près indépendants.

23. PETIT-DUTAILLIS, *op. cit.*, p. 197 et seq.; — *Historiens de France*, t. XIX, p. 188.

La solide poigne de Mauclerc leur fit rapidement comprendre que ce régime de liberté était passé. Aidé de quelques conseillers français qui l'avaient suivi, dès 1214, et constituaient son entourage immédiat — le plus célèbre d'entre eux fut le chancelier Raoul à qui Mauclerc fit donner l'évêché de Quimper —, le duc eût bientôt remis chacun à sa place.

Mais Pierre de Dreux consacra encore ce court répit à des œuvres moins matérielles. Pour se reposer des soucis politiques ou religieux ou des besognes administratives, il prit part aux grandes entreprises artistiques qui attireraient alors l'attention de tous les princes généreux.

En premier lieu, la cathédrale de Chartres.

La construction du joyau de l'architecture gothique était fort avancée. La nef, le transept, le chœur élevaient déjà leurs contours imposants. Mais les ouvertures, les immenses rosaces de pierre, les baies aiguës restaient à clore.

Pierre de Bretagne, mécène magnanime, offrit tous les vitraux de l'extrémité méridionale du transept, la magnifique rosace, réplique de celle qu'offrit, de l'autre côté, Louis IX, et les six vitraux les plus rapprochés, à gauche et à droite de la rosace.

Suivant l'usage, il se fit représenter, avec toute sa famille, au bas de la rosace. Au centre du registre inférieur, les armes de Dreux-Bretagne, l'échiquier au franc quartier d'hermines, ces fameuses hermines bretonnes qu'il a contribué à répandre, s'il n'en a pas doté lui-même le duché. Puis, à droite, nu-tête, joignant les mains, le duc agenouillé, reconnaissable à sa chaussure garnie d'éperons; à ses côtés, son fils, Jean; à gauche, Alice, sa chère épouse, vêtue du surcot et du long manteau, costume des dames nobles, suivie de sa fille Yolande²⁴.

Trois enfants étaient nés, en effet, de l'union de Pierre et d'Alice : Jean, que la postérité surnommait le Roux.

²⁴ DELAPORTE, *Les vitraux de la cathédrale de Chartres*, p. 430 et seq.

était venu au monde dès 1216. Arthur, qui naquit ensuite, ne vécut pas. Enfin, Yolande était née en 1220. Quoique représentée sur le vitrail sous les traits d'une jeune fille, elle n'avait encore qu'un an lors de la commande. Mais les maîtres-verriers ne s'embarrassaient guère du souci de la vérité.

Le vitrail fut probablement posé au printemps de l'année 1221. L'automne de cette même année vit un deuil terrible pour le duc. Alice mourut, le 21 octobre, âgée de vingt-deux ans à peine. Elle fut enterrée, en grande solennité dans le couvent des Cordeliers de Nantes. Le duc et sa femme n'avaient pas vécu de longs mois ensemble. L'existence agitée que Pierre mena de 1214 à 1226 ne leur avait pas permis de connaître une intimité que la vie féodale ne favorisait pas précisément. Mauclerc eût pourtant un chagrin réel de la mort de sa femme. Ils s'aimaient sincèrement. Le ton avec lequel, dans certaines lettres officielles, Pierre parle de sa « très chère épouse » est significatif. Ils avaient accompli ensemble de pieux pèlerinages. Enfin, Alice avait donné au duché un héritier qui assurait la continuité de la race paternelle.

Cependant, l'ambition du duc fut plus forte que son chagrin : il ne tarda pas à profiter de la mort de sa femme, en cherchant à contracter une nouvelle et fructueuse union.

Il restait sans doute duc de Bretagne, mais seulement au titre de baillistre, c'est-à-dire de tuteur de l'héritier de la couronne, jusqu'à la majorité de celui-ci. Point notable : après la mort d'Alice, le règne de Pierre fut étroitement limité : en 1236, en effet, son fils atteindrait ses vingt ans; à cette date, Mauclerc serait obligé d'abandonner le pouvoir. Il le savait et la pensée de cette échéance amena dans ses entreprises une précipitation fâcheuse. Pour être sûr d'exécuter son programme, il voulut tout mener de front.

Cela ne lui réussit pas toujours.

Pour commencer, sans se laisser abattre par la douleur,

il décida d'en finir avec les comtes de Léon. Si le calme régnait en Haute-Bretagne, il n'en allait pas de même à l'autre bout du duché. Là, les anciens tuteurs d'Henri de Penthièvre continuaient à mener inlassablement leur petite guerre, inutile et odieuse, dévastant les terres, brûlant les villages et les biens des abbayes.

Mauclerc jugea intolérable cette rébellion continue. Il convoqua ses vassaux, promit à Geoffroi de Rohan de défendre sa terre et de l'indemniser au cas où la lutte lui causerait quelque dommage; signa avec André de Vitré un pacte de secours mutuel, enfin mobilisa son pupille, le jeune Raoul de Fougères²⁵.

Ainsi parée, l'expédition pouvait partir.

²⁵. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n° 70.

CHAPITRE III

Mauclerc maître de la Bretagne.

On se mit en marche dans les premiers jours de février 1222; mais on n'alla pas loin. Le gros de l'armée n'avait pas atteint les limites du comté de Penthièvre, que des messagers, chevauchant bride abattue, avertissaient le duc d'un nouveau danger, bien plus considérable.

Un seigneur français, un des plus puissants feudataires de la couronne se présentait à l'improviste sur la frontière bretonne. Il se prétendait héritier d'une des plus belles terres de Haute-Bretagne, la châtellenie de Ploërmel, et venait la réclamer, les armes à la main.

Pour comprendre cette revendication inattendue, il faut revenir quelque peu en arrière. On se souvient que Philippe Auguste, pendant dix ans, avait disposé en maître de la Bretagne. Durant cette régence — on peut, sans exagération, qualifier de ce nom la tutelle morale à laquelle était soumis le faible Guy de Thouars — le roi de France n'avait pas manqué de considérer les seigneuries du duché comme des biens personnels; et c'est ainsi que, pour récompenser l'un de ses vassaux, Maurice de Craon, il lui avait, en 1206, donné la châtellenie de Ploërmel²⁶.

Maurice de Craon était totalement étranger à la Bretagne. De loin, il administra sa terre. Il n'est même pas certain qu'il y ait fait une seule apparition. Ce ne fut donc pas, pour Pierre Mauclerc, un vassal très gênant. Pourtant, le duc regrettait, in-petto, cette intrusion d'un seigneur français en Bretagne. Tous les Bretons, nobles ou roturiers.

²⁶. Archives du Vatican, fonds Ottoboni, fol. 43^{vo}.

qui ne l'avaient accepté, lui, Pierre, qu'en sa qualité d'époux de la bonne duchesse Alice, partageaient son regret.

Aussi, quand Maurice de Craon mourut, en 1222, le duc de Bretagne s'empressa-t-il de réunir à son domaine la châtellenie de Ploërmel. Cette opération était normale : Maurice n'avait pas d'héritiers en ligne directe. Mais quelqu'un fut furieux : le frère de Maurice, Amauri, qui espérait bien recueillir la succession. Un personnage turbulent, cet Amauri, que sa situation de sénéchal d'Anjou rendait particulièrement dangereux. Elle lui valait en effet nombre de clients, infimes seigneurs d'Anjou, du Maine et de Touraine qui mettaient à profit le crédit d'Amauri pour obtenir de menues faveurs et, en échange, apportaient fidèlement au sénéchal leur concours dans tout ce qu'il entreprenait.

Amauri se prétendit héritier de son frère Maurice et revendiqua Ploërmel. Pierre de Dreux, sûr de son bon droit, accueillit sans aucune crainte les protestations du sire de Craon et proposa de choisir pour arbitre le roi de France. Le procès traîna en longueur : en attendant la décision de Philippe Auguste, Mauclerc partit pour le Léon.

Aussi on devine la surprise et l'émoi du duc quand il apprit qu'Amauri, plus confiant en ses armes qu'en une décision de justice, envahissait la Bretagne. Si l'intrus n'était pas repoussé sans délai, le duc risquait d'être pris à revers par les Léonards qui n'allaient pas manquer, sans doute, d'accourir vers un allié aussi inespéré. Or, d'après les renseignements fournis par les messagers, l'armée d'Amauri, exclusivement composée de cavaliers, était considérable. On y voyait des chevaliers Angevins, Manceaux, des Normands de la région de Sées « tous ceux, mentionne un chroniqueur partisan d'Amauri, qui jusqu'à Chartres, possédaient quelque honneur ou quelque gloire »²⁷.

Parmi les plus illustres combattants se trouvaient les comtes de Nevers, de Vendôme; Hardoin, seigneur de

²⁷ Guillaume LE BRETON, *Philippides* (édit. Delaborde), vers 410-415.

Maillé, etc... La moindre lutte était accueillie avec enthousiasme par tous ces féodaux qui ne rêvaient que joutes et coups, et n'avaient pas toujours les moyens de donner libre cours à leur passion favorite en s'en allant en Terre Sainte. Il semble d'autre part que de tous ces seigneurs, beaucoup, voisins de la Bretagne et un peu jaloux de la réussite de Mauclerc, aient voulu, en se coalisant avec Amauri, faire expier au duc cette réussite.

Pierre de Dreux n'hésita pas. Il donna à son armée l'ordre de rebrousser chemin. Il fallait sans retard en finir avec Amauri. On réglerait plus tard le compte des Léon.

L'envahisseur n'ayant trouvé — et pour cause — aucune résistance, s'était avancé le long de la Loire (une des voies historiques d'envahissement de la Bretagne).

D'Angers, la route était toute tracée. Dédaignant Nantes, dont l'occupation ne pouvait être d'aucun intérêt pratique, il s'était dirigé vers le cœur de la Bretagne, Ploërmel, objet de ses revendications. Sans peine, Amauri s'empara de La Guerche et de Châteaubriant.

C'est au nord de cette dernière ville que Mauclerc le rejoignit. Tout le long du chemin et malgré une hâte bien compréhensible, le duc avait pratiqué de véritables levées en masse; bourgeois, roturiers, tout le monde avait été mobilisé; il avait suffi de faire jouer la fibre nationaliste — ou, plus exactement, à cette époque « particulariste » des Bretons — pour que le peuple tout entier se rangeât sous la bannière du duc. Outre son armée féodale de seigneurs et de chevaliers, ce fut donc une véritable infanterie roturière qui, le 3 mars 1222, engagea la bataille sous les murs de Châteaubriant.

Le combat se déroula dans une plaine plantée de vignobles. Et tout de suite, Mauclerc témoigna de ses grandes qualités de tacticien. A l'ordinaire chaos des luttes féodales, il substitua dans son camp une tactique savamment préparée.

Les fantassins rangés le long des vignobles, entre les échelas, criblèrent de flèches les chevaux des assaillants qui fonçaient droit devant eux, suivant l'usage féodal. En quelques instants, la plupart des cavaliers furent désarçonnés. Alors, les chevaliers bretons chargèrent à leur tour et mirent bientôt la déroute dans les troupes d'Amauri. Les premiers, Normands et Manceaux s'enfuirent. Bientôt, tous les seigneurs se débandaient. Le duc, malgré l'infériorité numérique de son armée, restait victorieux.

La tactique qu'il avait employée peut sembler banale; elle était neuve pour l'époque. A Bouvines pourtant, Philippe Auguste l'avait déjà employée; tactique capétienne, Pierre de Dreux ne mentait pas à son hérité.

Sur le champ de bataille, il ne restait plus qu'à cueillir les prisonniers. Ils étaient nombreux, et de marque : Amauri de Craon, l'instigateur de l'affaire, n'était-il pas parmi eux ? Mauclerc l'expédia méditer au château de Toufou, près de Nantes, les inconvénients des attaques brusquées. Quelques féodaux notoires, Har道in de Maillé, le comte de Vendôme, l'accompagnèrent et expièrent par la suite, d'une forte rançon une alliance inconsiderée.

Amauri, un peu plus tard, fut remis en liberté. Il dut auparavant abandonner par un acte solennel toute prétention sur la châtellenie de Ploërmel.

Le danger était donc conjuré et, à bon compte; Pierre de Dreux put se féliciter d'une telle issue : car, outre l'avantage matériel de la victoire, elle lui donna aux yeux des Bretons, un prestige incomparable. Les contemporains ne s'y trompèrent pas : « Ainsi, écrit l'un d'eux, le duc mérita le nom de protecteur des Bretons et sauva son pays de l'ennemi²⁸ ». « Son pays » le mot est bien typique; il révèle l'opinion générale. Mauclerc avait groupé autour de lui les résistances bretonnes. En marchant contre un Français, —

²⁸ Guillaume Le Breton, *op. cit.*, vers 439-440. — Ce chroniqueur a laissé un récit détaillé du combat.

et eût-il eu les meilleures raisons du monde pour combattre ce Français, — il s'était vraiment montré duc de Bretagne. On lui pardonna ses vexations, ses actes d'autorité; on lui pardonna même son origine étrangère. Aux yeux de ses vassaux il devint vraiment digne du titre qui lui avait été conféré.

Enfin, résultat inespéré : Pierre de Dreux, en triomphant d'Amauri, gagnait, en réalité, deux batailles. Les comtes de Léon, à qui la brusque attaque du sire de Craon avait donné l'espoir d'un succès décisif, renoncèrent, après le combat de Châteaubriant, à une lutte trop inégale. Qui donc résisterait à un vainqueur aussi heureux ? Trois mois après la défaite d'Amauri, ils demandèrent la paix. Mauclerc fut magnanime : il pardonna aux Léon et leur rendit même la plupart de leurs droits : cette « bonne paix » fut un acte d'habile politique; il concilia au duc les derniers révoltés²⁹.

Le 3 septembre de cette même année 1222, Philippe Auguste mourut. Simple changement de roi : Louis VIII, son fils, l'ancien compagnon d'armes de Mauclerc, monta sur le trône. Il ne devait pas, semblait-il, y rencontrer de difficultés graves : le calme régnait dans tout le royaume.

Mauclerc s'empressa d'accourir à Reims auprès de son ami. En voyant couronner Louis VIII, le duc de Bretagne se réjouissait, sans aucun doute, en son for intérieur. Et cette joie n'était pas seulement provoquée par l'avènement de son compagnon de toujours. Un sentiment moins pur s'y mêlait : Philippe Auguste, suzerain à la main un peu rude, n'admettait de ses vassaux aucune indépendance. Une stricte fidélité leur était imposée. Mauclerc jugeait à bon droit — et tel devait être le fruit de ses réflexions, dans l'austère cathédrale de Reims, tandis que se déroulait la cérémonie — qu'avec le nouveau Roi, plus de liberté serait

²⁹ *Idem.*, vers 441-450.

laissée aux seigneurs — et nombre de feudataires partageaient cette opinion.

Pendant deux années, le duc ne laissa pourtant rien paraître de son changement de sentiment. Car il voulait, avant de se lancer dans une politique nouvelle à l'égard de la France, exécuter quelques travaux indispensables. L'entière pacification de la Bretagne, tant féodale que religieuse — lui permettait en effet de mener à bien des entreprises moins rudes.

Tout d'abord, il fallait continuer à organiser la frontière bretonne : la brusque attaque d'Amauri de Craon lui avait révélé l'insuffisance de sa couverture au sud-est de la Bretagne. Entre Rennes et Nantes, pas un château susceptible d'arrêter un envahisseur. Le duc s'empressa de porter remède à cette situation. Il jeta les fondations d'une nouvelle forteresse, le Gâvre. Située à l'orée de la forêt du même nom, près de la petite ville de Blain, ce château présentait les mêmes caractéristiques qu'au nord, le château de Saint-Aubin-du-Cormier.

Les travaux de ce dernier avançaient rapidement; déjà le lourd donjon dominait le pays de Fougères. L'achèvement était prévu pour les premiers mois de l'année 1225.

Le duc de Bretagne, pendant cette tranquille période, appliqua aussi toute sa sollicitude à des œuvres de paix : fondations d'hôpitaux, organisation de foires, négociations de traités de commerce.

Pierre de Dreux fonda l'hôtel-Dieu de Rennes; il prit sous sa protection et promit même de garantir les donations faites par des particuliers à cet hôtel-Dieu.

Il établit des foires : il créa à Rennes la foire Saint-Laurent, aujourd'hui disparue. Cette assemblée durait deux jours. Ordinairement, les seigneurs féodaux encourageaient surtout par lucre, et pour remplir leurs caisses, l'activité commerciale de leurs fiefs : une foire, en raison des taxes perçues sur chaque marchand, était d'un bon rapport.

Généreusement, Mauclerc abandonna au Chapitre de Rennes, pour le repos de sa chère femme Alice, les redevances qu'il aurait pu encaisser pendant la foire Saint-Laurent³⁰.

Désireux de favoriser l'essor du commerce breton, le duc engagea des tractations avec l'Angleterre : il obtint, en faveur des armateurs du duché, des sauf-conduits et des facilités spéciales. Quand un conflit s'éleva entre un maître de navire et un seigneur anglais — le cas était fréquent — il n'hésita pas à prendre la défense de ses sujets devant la cour du Roi. Son titre de comte de Richemond ne lui donnait-il pas ce droit ?

Comte de Richemond, ce titre donnait bien des droits : il obligeait à certains devoirs; entre autres, celui d'ost et de chevauchée. Le vassal doit répondre à l'appel de son suzerain en cas d'expédition. Or, en 1223, Henri III dut aller guerroyer dans le pays de Galles. On devine qu'une telle expédition laissait Mauclerc parfaitement indifférent. Il négligea de répondre à la convocation. La sanction fut immédiate : le Roi confisqua toutes les terres du vassal récalcitrant.

Pour rentrer en grâce, Mauclerc envoya un messenger, Geoffroi Bosce, chargé de négocier un arrangement. Les bases de l'accord furent faciles à établir. Le duc dut payer au Roi cinq cents marcs; il lui fit, sans délai, envoyer une bonne part de l'amende. Satisfait, Henri III rendit au duc ses possessions et le dispensa même de payer le reste de l'indemnité³¹.

Un an plus tard, la situation se gâta tout-à-fait, mais pour d'autres raisons.

Louis VIII avait trouvé le royaume en pleine paix. Seuls, les seigneurs Poitevins, le vicomte de Thouars, Savari de Mauléon et tous les anciens petits vassaux du roi d'Angle-

30. Archives de la Loire-Inférieure, E 151, D. 9^{re}.

31. DUFFUS-HARDY, *Rotuli*, t. II, p. 4.

terre continuaient à s'agiter. Vingt fois, on les châtaït; vingt fois, ils recommençaient. Ils faisaient mine de rentrer dans le devoir sous la menace des châtiments et reprenaient de plus bel, quand le danger s'était éloigné. Le fils de Philippe Auguste, en avril 1224, décida d'en finir, une fois pour toutes, avec eux.

Le Roi convoqua ses vassaux à l'ost pour la fin de mai. Les grands seigneurs, Thibaut de Champagne, Robert de Dreux, le comte de Blois, se rendirent à l'appel de leur suzerain. Pierre de Dreux, Hugues de Lusignan, vinrent aussi à Paris.

La fidélité du comte de la Marche n'était rien moins qu'assurée.

Singulier personnage, cet Hugues X de Lusignan dont la faiblesse de caractère fut cause de tant de troubles dans le royaume. C'était, à l'âge de dix-neuf ans, un chevalier un peu lourdaud, le type du bon seigneur qui n'a jamais quitté son fief. Le hasard des unions féodales l'avait amené à se fiancer à une fille du Midi ardente et belle, Isabelle d'Angoulême. Or, le jour même des noces, il arriva au futur époux une bien fâcheuse mésaventure.

Le roi Jean d'Angleterre, qui passait par là, trouva la fiancée à son goût et, sans plus de façons, l'enleva avant qu'elle ait prononcé le « oui » décisif. Et comme il est évidemment plus agréable d'être reine que comtesse, Isabelle, semble-t-il, ne protesta pas outre mesure contre ce rapt brutal.

La nouvelle reine d'Angleterre suivit fidèlement son mari outre-Manche, tandis que le malheureux Hugues X n'avait pour autre ressource que de porter ses pleurs et ses récriminations dans le giron du roi de France.

Isabelle eut plusieurs enfants. L'aîné fut le roi Henri III. Mais, et c'est là où l'histoire devient vraiment étonnante, quand, en 1217, Jean sans Terre eût terminé une vie sans gloire, la vieille reine, comme l'appelaient les chroniqueurs

anglais, bien qu'elle n'eût alors qu'une quarantaine d'années, la vieille reine regretta son Aquitaine ensoleillée. Les conseillers de l'héritier du trône lui reprochèrent son origine — c'était l'époque de l'expédition du prince Louis — et lui firent grise mine. Elle abandonna donc son fils, et les honneurs, et s'en revint en France.

Hugues de Lusignan qui n'avait pas voulu contracter mariage — on comprend ses hésitations après l'échec humiliant de la première tentative — s'empressa de lui offrir pour la seconde fois sa main. Le bon comte de la Marche était aussi fidèle que peu rancunier. Isabelle, sans façons, accepta volontiers.

Personne ne vint, cette fois, troubler la cérémonie. Mais Hugues de Lusignan ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait commis une lourde faute. Était-ce le passage au pouvoir, le regret de n'être plus que comtesse, l'épouse d'Hugues X était devenue acariâtre, autoritaire et violente. Loin d'être reconnaissante à son mari d'avoir montré, en l'attendant, une telle constance, elle passait son temps à lui reprocher sa faiblesse, son inertie et sa pusillanimité. Le comte de la Marche ne demandait qu'à vivre en paix avec tout le monde et surtout avec son suzerain, le roi de France. Isabelle qui n'oubliait pas son titre d'ancienne reine d'Angleterre, ne songeait qu'à semer la discorde et le trouble. Elle contraignit son faible mari à adhérer à toutes les cabales et à toutes les révoltes; elle l'entraîna dans toutes les coalitions féodales. Hugues X, que l'amour rendait lâche, se laissa mener par ce mauvais génie qui finit par causer sa perte.

Louis VIII n'était pas sans ignorer les dangereuses menées de la comtesse Isabelle. Il ne redoutait pas les intrigues. Mais on comprendra facilement les précautions qu'il prit à l'égard du comte de la Marche, avant de donner l'ordre de départ vers le Poitou. Le roi obligea Hugues à livrer son château de Lusignan au duc de Bretagne pendant toute la durée de l'expédition³². Pierre Mauclerc ne devait

32. Bibl. nat., Ms lat. 9776, fol. 148^{vo}.

rendre la place-forte qu'après le retour du Roi dans l'Île de France. Ainsi privé de son principal point d'appui, Hugues X était bien obligé de rester fidèle. Personnellement, il ne demandait pas mieux. Mais Isabelle qui échafaudait déjà d'étonnantes machinations, fut furieuse et ne pardonna pas au roi de France sa sage prudence.

De Paris, par Tours, l'armée se dirigea vers le Poitou. La campagne fut de courte durée. On mit le siège devant La Rochelle. Les habitants de cette ville, dans l'espoir d'un secours-anglais, tentèrent une vaine résistance. Dès le 2 août, il fallut capituler. La suite de l'expédition ne fut plus qu'une promenade militaire à travers l'Ouest de la France : tous les seigneurs poitevins, brusquement assagis, s'empressèrent de rendre hommage à Louis VIII³³.

Ce que voyant, Pierre de Dreux reprit incontinent la route de Bretagne. Il profita de la présence, autour de lui, d'une bonne troupe pour mettre à la raison un seigneur mi-breton, mi-poitevin, sorte de pirate terrien qui était le fléau et la désolation de toute la région située aux confins de la Bretagne et de l'Anjou. La principale occupation de cet honorable personnage consistait à attaquer les navires qui remontaient le cours de la Loire, à les piller, puis à précipiter les matelots dans ses prisons. Ensuite, il exigeait d'eux une bonne rançon contre leur liberté. Thibaut Crespin — tel était le nom de ce bandit — possédait, pour mener à bien ce petit trafic, deux forteresses, Montfaucon et Champloceaux, tanières solides qu'il jugeait inexpugnables.

Purger la région de ce brigand parut à Mauclerc une œuvre pie en même temps qu'une excellente opération. Les rapines de Thibaut ne provoquaient peut-être pas en lui une bien vertueuse indignation, mais la position de Champloceaux, sur la Loire, l'intéressait fort. Cette citadelle lui paraissait tout à fait apte à constituer une barrière contre un envahisseur venant de l'Est; une première place-forte, la seconde étant le château du Gâvre, en construction.

33. LAVISSE, *Histoire de France*, t. III, 2^e partie, p. 287.

Cette perspective le décida. L'affaire fut pourtant moins facile à mener qu'il ne l'avait pensé tout d'abord. Un assaut brutal échoua. Il fallut recourir aux machines de guerre, provoquer un siège en règle. Mauclerc fit venir de Nantes les engins nécessaires et, le 22 septembre, la place fut forcée. Thibaut Crespin s'enfuit sans demander son reste.

Un mois plus tard, Louis VIII, désireux de récompenser la fidélité du duc de Bretagne, joignit la possession de droit à la prise de fait. Montfaucon et Champloceaux furent donnés à Mauclerc en fief et hommage-lige, « moyennant les services que la terre doit aux us et coutumes d'Anjou³⁴ ».

Ainsi donc, Pierre de Dreux étendait le domaine ducal au-delà des frontières de Bretagne, vers l'Est. C'était une de ses ambitions. Pour mieux défendre la Bretagne, il tenait à se ménager quelques bonnes citadelles, tant en Normandie qu'en Anjou. Il devait parvenir à réaliser ce programme pendant la régence de Blanche de Castille.

Perpétuel effet de cette co-existence de deux suzerains que le duc ne pouvait servir ensemble, Henri III le considérait à nouveau comme un ennemi. Dès le mois d'août, les marins anglais avaient recommencé la course sur les navires bretons et, de leur côté, les vassaux de Mauclerc leur rendaient largement la pareille, en s'emparant des navires anglais toutes les fois que l'occasion se présentait.

La prise de La Rochelle et surtout celle de Champloceaux — Thibaut Crespin relevait nominalement d'Henri III — amena la brouille définitive avec le roi d'Angleterre.

Le 2 novembre 1224, Henri donna ordre à tous les chevaliers et autres hommes « tenants du fief de Bretagne » de se considérer dorénavant comme vassaux de Thomas de Multon, « à qui le roi a commis ce fief à garder aussi longtemps qu'il lui plaira³⁵ ».

Indignation de Mauclerc ! Tout le fruit de sa politique anglaise était anéanti à cause de cette malheureuse expédi-

34. DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 852.

35. DUFFUS-HARDY, *Rotuli*, t. II, p. 11.

tion poitevine. Champtoceaux, pour aussi beau morceau qu'il fut, ne valait certes pas les fiefs anglais; mais ce qui, plus encore, était sensible au duc, c'était de voir tous ses efforts perdus. Son titre de comte de Richemond, à nouveau, ne correspondait plus à rien.

Aussitôt, fidèle à sa politique de bascule, il se retourna vers Westminster et engagea des négociations. Henri III se laissa faire. Il était bien décidé à utiliser habilement l'atout qu'il tenait en main. Au fond, il désirait l'alliance bretonne, seul gage d'une puissance possible sur le continent. Mais il dissimulait ses sentiments et préférait se faire prier un peu.

Dès le 8 mars 1225, il avait envoyé à Pierre de Dreux un sauf-conduit valable pour plusieurs mois. Il l'invitait à passer la Manche et à venir se concerter avec lui.

En même temps, le roi négociait avec Robert de Dreux, frère de Mauclerc, qui possédait, lui aussi, des intérêts en Angleterre. Pierre et Robert partirent pour Westminster. Les deux frères s'y trouvaient au début d'avril. L'accord, après quelques entrevues, fut bientôt conclu. Dès le 9, le roi rendit à Robert de Dreux toutes ses terres et fiefs. Successivement, le manoir de Wassingburn, puis toutes les terres confiées à Thomas de Multon furent restituées à Pierre Mauclerc. Le roi se contenta, en échange, d'une simple promesse de service.

Les négociations n'étaient d'ailleurs pas complètement terminées. Il fallut encore quelques allées et venues entre l'Angleterre et la Bretagne pour mettre les choses définitivement au point. Au début de mai, ce fut Henri III qui, à son tour, envoya un messenger sur le continent.

Visiblement, le roi cherchait à gagner Pierre de Dreux à sa cause, et pour longtemps. Le 5 mai, il rendit au duc d'autres fiefs anglais : tous les biens des ducs de Bretagne dans les comtés de Lincoln, Cambridge, Hereford, Norfolk et Suffolk³⁶. Jamais Pierre de Dreux n'avait été aussi près

36. DUFFUS-HARDY, *Rotuli*, t. II, p. 36.

du but. Seule, la ville de Richemond et quelques terres restaient encore entre les mains du roi.

Au cours des négociations, diverses conventions furent arrêtées au sujet des navires coulés par les marins bretons pendant la guerre poitevine. Des indemnités furent échangées de part et d'autre. Bref, c'était un accord; ce n'était pas encore l'alliance. Mais Mauclerc pouvait être satisfait. Il avait rétabli l'état de fait antérieur à 1224, ce *modus vivendi* qui, pendant cinq années, lui avait permis, tout en restant vassal du roi de France, de percevoir les revenus de la plupart de ses possessions anglaises. Ces six mois de négociations n'avaient vraiment pas été perdus.

Au moment même où s'achevaient les tractations, le fier donjon de Saint-Aubin-du-Cormier dressait enfin sa tour massive au-dessus du pays de Fougères. Là encore, Pierre de Dreux avait lieu de se féliciter. Dans un site admirablement choisi, fièrement campé, le château de Saint-Aubin représentait bien cette riche forteresse qu'il avait rêvé d'édifier depuis qu'il était duc de Bretagne.

A peine les maçons avaient-ils enlevé les échafaudages que déjà les habitants s'installaient autour des murailles. Phénomène habituel d'urbanisme médiéval. En cette époque de constante insécurité, les pauvres gens, roturiers ou paysans, étaient trop heureux de venir chercher un abri au voisinage des châteaux féodaux.

Mauclerc avait conçu un plus beau projet. Il ne se contenta pas d'un hameau disséminé sans ordre. A l'instar des rois de France, il voulut créer une « ville neuve », une « ville franche », suivant l'expression en usage. Continuation logique de l'œuvre commencée par lui, dès 1214, à Lamballe, il accorda une charte de franchise aux habitants de la nouvelle cité.

Innovation en Bretagne. Nous l'avons vu précédemment: l'irrésistible mouvement communal n'avait pas encore beaucoup pénétré dans le duché. Il importait au Capétien de l'y planter.

L'acte qu'il concéda³⁷ était d'ailleurs très timide, si on le compare aux grandes chartes d'affranchissement données par les rois de France. Pour la Bretagne, mal habituée à ces libertés, c'était déjà beaucoup.

Deux parties dans l'acte : exemptions, concessions.

La première clause, analogue à celle de la charte accordée à Lamballe, affranchissait en principe tous les habitants de Saint-Aubin-du-Cormier et portait exemption des différentes corvées féodales : taille, chevauchée et autres rédevances accoutumées. Seul, le service d'ost, que tous les habitants doivent, quand il est nécessaire, était maintenu. En outre (seconde clause), chacun devait acquitter annuellement cinq sous de cens, pour loyer de sa maison.

La troisième clause, destinée plus spécialement à attirer les habitants, portait maintien des libertés accordées aux hommes de Saint-Aubin, même s'ils venaient à quitter la nouvelle ville, pourvu toutefois qu'ils restassent sur le domaine du duc de Bretagne. Les vassaux du duc, en ratifiant la charte, consentirent à étendre le bénéfice de cette clause à leurs domaines particuliers, de sorte que finalement, les habitants de Saint-Aubin conservaient les exemptions dont ils avaient joui, à travers toute la Bretagne.

Puis venaient les concessions : la ville étant fondée à la lisière d'un des plus importants massifs forestiers de Bretagne, elles se rapportaient toutes aux droits de pâturage et de paisson dans la forêt de Rennes. On sait combien sévères étaient les règlements féodaux relatifs à ces droits et quelles restrictions considérables, les seigneurs pouvaient imposer à leurs tenanciers. Mauclerc fut généreux : en dehors des taillis réservés à la chasse, il laissa aux habitants la commune pâture, le droit de prendre de la litière pour les animaux et de ramasser le bois mort. En outre, autre faveur, il établit des tarifs de rachat applicables aux bêtes prises à paître dans les taillis. Ordinairement, l'ani-

37. Dom MORICE, *Preuves*, t. II, col. 854.

mal ainsi trouvé restait la propriété du seigneur. Dorénavant, l'habitant de Saint-Aubin put racheter le coupable.

Le tarif était ainsi fixé : pour un cheval, un bœuf, une vache, un âne, de plus d'un an d'âge, le prix du rachat était fixé à six deniers de monnaie courante; deux deniers seulement, pour une brebis, une chèvre et un porc « et l'animal sera restitué à son propriétaire, et nulle autre amende ne pourra être réclamée aux dits hommes pour un tel forfait ».

Pierre de Dreux voulut marquer d'un caractère solennel l'octroi des franchises à la nouvelle ville. Il convoqua tous ses vassaux à Nantes, en mai 1225, pour la ratification de l'acte.

Apogée du règne ! On peut vraiment qualifier ainsi l'époque de cette magnifique réunion de Nantes ! A l'intérieur du duché, les seigneurs soumis et respectueux acceptent sans murmure les décisions de leur suzerain. Ils accourent protester de leur fidélité et acclament leur maître. A l'extérieur, la situation ne peut être meilleure. Louis VIII garde pleine confiance en son compagnon d'armes; cette amitié du roi de France n'empêche pas le roi d'Angleterre de considérer Pierre comme un allié. Les barons, les pairs du duc reconnaissent, après Châteaubriant, la valeur et l'énergie de ce brillant féodal. Et le clergé breton, constatant les témoignages de protection et d'indulgence que le pape a prodigué à son fils bien-aimé, le clergé se tait, et attend son heure.

Apogée du règne ! Quand, le 24 mai 1225, Pierre de Dreux, en présence de soixante-quatre de ses vassaux, déclara ouverte l'assemblée de Nantes, il pouvait être fier de son œuvre. De cette Bretagne cahotique et sans règle, il avait fait, en dix ans, un fief cohérent et ordonné.

Soixante-quatre vassaux, à une époque où le moindre voyage était si onéreux, quelle preuve plus concluante du prestige de Mauclerc ! A leur tête figuraient André de Vitré, le beau-frère du duc, Raoul de Fougères, son pupille,

Jean de Dol. Les anciens adversaires du duc, vaincus et obéissants, étaient venus aussi : Henri d'Avaugour que Mauclerc avait cependant dépouillé du comté de Pen-thièvre, les trois Léonards, Hervé, Conan et Soliman. Des seigneurs de la lointaine Basse-Bretagne, comme Guéhennoc, fils de Morvan ou Soudan, vicomte du Faou, n'avaient pas hésité à faire le déplacement.

Quelques féodaux français, qui possédaient des terres en Bretagne, comme Foulques Paniel ou Geoffroi de Beaumontier avaient tenu à marquer leur sympathie au jeune duc en assistant à la réunion. Enfin, l'administration ducale était représentée par ses membres les plus qualifiés, les sénéchaux de Rennes et de Quimper.

Une seule ombre, pourtant, à ce tableau : seuls, des laïcs étaient présents. Les évêques s'étaient abstenus. Ils continuaient à bouder leur suzerain, et ne lui pardonnaient pas l'attitude énergique qu'il avait prise à leur égard. Mauclerc fut peu sensible à cette absence : il comptait profiter de cette grande réunion pour arrêter quelques moyens de combats contre eux. Et la vue de la riche assemblée des seigneurs, ses vassaux, le consola.

L'assemblée ratifia la charte de franchise, s'engagea à en observer les clauses, promit, comme nous l'avons vu, de considérer comme exempts de tous péages, les habitants de la future ville. Un acte solennel fut dressé : les soixante-quatre seigneurs y apposèrent leurs sceaux.

La petite ville de Saint-Aubin-du-Cormier, ainsi fondée par Mauclerc, est toujours prospère. Son rôle, dans l'histoire bretonne fut réel. En la plaçant ainsi sur la frontière, Pierre de Dreux en avait-il prévu la destinée ?

Il est, en tout cas, singulièrement troublant de constater que cette citadelle, édifiée comme symbole de l'indépendance bretonne en face de la France, vit mourir à ses pieds, deux siècles plus tard, les derniers défenseurs de cette indépendance.

CHAPITRE IV

Le vassal turbulent.

A peine l'assemblée de Nantes était-elle terminée, à peine les seigneurs réunis autour de leur duc avaient-ils regagné leurs fiefs lointains que Pierre Mauclerc, comme s'il n'avait attendu que cette éclatante démonstration de sa puissance, engagea sa politique dans des directions nouvelles. Le fidèle vassal du roi de France va, par ses visées folles, devenir sans tarder un des seigneurs les plus dangereux du royaume.

On peut voir le prélude financier à cette future agitation, dans le traité que Mauclerc passa, en octobre 1224, avec l'abbaye bretonne de Saint-Melaine. Le monastère bénédictin, dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler les nombreuses prérogatives, jouissait de toute antiquité d'un monopole important. Il levait sur chaque frappe de monnaie ducale une dime. Pierre de Dreux, avant d'entreprendre cette politique turbulente, pour laquelle il allait lui falloir quantité de sommes « duement nombrées » s'entendit avec Saint-Melaine sur la perception de la dime accoutumée³⁸.

Peu après, le duc quitta la Bretagne.

Au début de décembre, il se trouvait à Thouars, en Poitou. Il ne s'agissait pas encore de conspirer contre la couronne. Toute la noblesse de l'Ouest s'était donné rendez-vous pour protester contre les exactions et les privilèges abusifs du clergé. Révolte coutumière des laïcs contre les clercs ; choc habituel des deux pouvoirs. Pierre de Dreux

38. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n° 101.

— on le devine — ne fut pas le dernier à faire entendre sa voix. Il avait encore sur le cœur l'excommunication lancée jadis contre lui par le prélat nantais. D'autres seigneurs, Amauri de Thouars, Hugues de Lusignan, Savari de Mauléon, joignirent leurs plaintes à la sienne. Et, dans une adresse au roi, tous demandèrent une intervention spéciale auprès du Saint-Siège, afin de faire cesser les abus.

Cette protestation ne produisit naturellement aucun effet. Louis VIII se préparait alors à une nouvelle expédition contre les Albigeois. L'échec précédent ne l'avait pas découragé. Il s'agissait de pacifier, au moins pour un temps, sinon pour toujours, le Midi de la France. Ce n'était vraiment pas le moment de troubler le pape ou même son légat, le cardinal Romain de Saint-Ange, de plaintes plus ou moins opportunes.

La manifestation de Thouars, pour théorique qu'eût été son résultat, calma les rancunes féodales. Les confédérés comprirent l'attitude conciliante du roi de France et ne lui refusèrent pas leur concours.

Assemblée à Paris le 25 janvier 1226, toute la chevalerie française engagea son suzerain à pousser jusqu'au bout la guerre albigeoise et promit de le soutenir sans relâche, aussi longtemps que durerait l'expédition. Une fois de plus, le Nord allait envahir le Midi et les riches plaines du Languedoc retentir du cliquetis d'armes des croisés³⁹.

Pierre de Dreux avait juré solennellement l'acte d'adhésion à l'entreprise. Mais il semble bien que sa présence à Paris ait été alors assez fortuite. D'autres projets — tout personnels — l'avaient conduit dans la capitale. Il profita de son séjour pour se joindre à ses pairs. Au vrai, il était attelé à une affaire autrement délicate.

Cinq années de veuvage. Le duc avait pleuré sa très chère épouse le temps convenable et nul ne pouvait lui reprocher son insensibilité. Sans scandaliser, il avait le droit de

39. TEULET, *Layette*, t. II, pp. 64-69.

songer à un nouveau mariage. Le premier lui avait valu la Bretagne. Quel pourrait être le fruit du second ? Grave problème, qui ne laissait pas de tourmenter notre duc.

Les riches héritières n'étaient pas foison, en l'an de grâce 1226.

Après mûre réflexion, le choix de Pierre de Dreux se fixa sur la comtesse de Flandre, tout simplement.

L'idée n'était pas mauvaise : joindre à la Bretagne le riche comté du Nord de la France, c'était, en quelque sorte étrangler, serrer comme dans un étou, le domaine royal. La Manche, la mer du Nord, devenaient mers bretonnes. Entre la France et l'Angleterre, éternelles rivales, Pierre de Dreux avait désormais le pouvoir de se poser en arbitre de la situation. En accordant son alliance à l'une ou l'autre de ces deux puissances, il faisait infailliblement pencher la balance en faveur de celle qu'il avait choisie. Duc de Bretagne et comte de Flandre, Mauclerc tenait le roi de France à sa merci, obligeait le roi d'Angleterre à se soumettre à son bon plaisir : quelle prodigieuse vision !

L'opération, au demeurant, était alléchante à des points de vue moins politiques. L'héritière de Flandre était, comme son héritage, plantureuse à souhait. Et, pour les trente-six ans ardents de Mauclerc, cette agréable perspective n'était pas, non plus, à dédaigner.

Un seul obstacle à la réalisation de ce magnifique dessein ; assez fâcheux, il est vrai : Jeanne de Flandre était déjà pourvue d'un mari.

Mari peu gênant. Ferrand de Portugal, époux, depuis quinze années, de Jeanne, était ce féodal gaffeur qui avait eu la malencontreuse idée de s'allier, en 1214, à Jean sans Terre et à tous les ennemis de Philippe Auguste. Vaincu avec eux à Bouvines, il avait été emprisonné dans la tour du Louvre où, depuis douze années, il expiait entre quatre murs son erreur de tactique.

Quant à sa femme, elle gouvernait le comté en l'absence

forcée de son mari et semblait avoir, sans trop d'amertume, pris parti de ce veuvage. Strictement surveillée par le roi de France, elle avait jugé habile de demeurer sage. Mais l'avènement de Louis VIII lui avait donné, à elle comme à tant d'autres, l'espoir de secouer la tutelle royale.

Méprisant son incapable et maladroit époux, elle était justement à la recherche de l'appui d'un féodal puissant, quand Mauclerc choisit ce moment pour se présenter devant elle et lui faire part de ses projets. Il n'est pas interdit de penser que, toute ambition politique écartée, les deux intriguants ne se déplurent pas. Il faut reconnaître qu'au moins au moral, ces deux personnages étaient faits pour s'entendre.

L'accord fut vite conclu entre eux. Encore fallait-il lui donner force juridique et, pour cela, obtenir l'annulation du mariage de Jeanne. Même à l'apogée du Moyen-Age chrétien, le divorce se pratiquait beaucoup plus facilement qu'on ne l'imagine. Mais, dans ce cas, il s'appelait annulation. Il suffisait d'obtenir l'adhésion du pape. Prouver que Jeanne possédait avec son mari quelque lien de parenté, aussi lointain fût-il, et le pape averti, si les conjoints avaient omis de demander dispense, ne pouvait que déférer à la demande du dénonciateur et procéder à l'annulation.

Or, le cas était patent. Ferrand de Portugal, neveu de la comtesse douairière de Flandre, cousine de Beudoin, père de Jeanne, était, par le fait, cousin — éloigné, sans doute — de sa femme. La parenté existait entre eux à un degré canonique prohibé. Et naturellement, aucune dispense n'avait été sollicitée.

Acte repréhensible, dont les envoyés de Jeanne firent valoir le scandaleux effet auprès d'Honorius III. Il est bien probable que quelque procureur, délégué de Mauclerc, sût insister habilement auprès du Saint Père. L'on sait que le duc de Bretagne avait en cour de Rome de puissants protecteurs. Le seul personnage susceptible de protester, le

mari, tenu prisonnier, ignorait tout — et pour cause — de ce qui se tramait, et ne pouvait faire entendre sa voix. Savamment circonvenu, le pape admit la réclamation. Au début de l'an 1226, l'annulation du mariage fut prononcée. Mauclerc pouvait se vanter d'avoir mené à bien la plus étonnante des entreprises.

Il ne lui restait plus qu'à recueillir l'aimable fruit de ses efforts. Il se préparait à gagner les Flandres, quand nous le trouvons à Paris, le 26 janvier, jurant — il ne lui en coûtait rien — de soutenir Louis VIII pendant la croisade. Mais quelqu'un troubla la fête, la future fête... et ce fut justement Louis VIII.

Les deux compères avaient bien pris soin de taire leurs intentions, aussi longtemps qu'une telle affaire put être cachée. Mais une vassale n'a pas le droit de contracter union sans le consentement de son suzerain. Avant la célébration de ses secondes noces, Jeanne fut bien obligée de dévoiler au roi de France et l'annulation de son premier mariage, et le projet qu'elle avait conçu. Grande fut l'émotion du roi. Louis VIII était trop fin politique pour ne pas concevoir aussitôt le danger que l'union des Flandres et de la Bretagne faisait courir au royaume.

Sans perdre un instant, il raconta toute l'histoire au nonce du pape à Paris, le cardinal de Saint-Ange, Romain Frangipani, le chargea d'avertir le Souverain Pontife et d'en appeler du Pape mal informé au Pape mieux informé. Il lui demanda, en outre, d'obtenir rapidement toutes dispenses nécessaires à une union, valable cette fois, de Jeanne et de Ferrand. Puis il libéra celui-ci, non sans exiger de sérieuses garanties. Le malheureux fut assez ébahi d'apprendre qu'on l'avait divorcé pendant sa captivité et qu'il ne devait sa libération qu'à cette circonstance.

Louis VIII fit alors venir à Melun la comtesse Jeanne, la tança vertement et exigea, en présence du cardinal de Saint-Ange, qu'elle reprit Ferrand comme époux. La pre-

mière entrevue entre les deux personnages dût être assez fraîche. Mais Louis VIII se moquait bien des scènes de ménages futures entre le comte et la comtesse de Flandre. L'essentiel, à ses yeux, était que les deux époux fussent à nouveau rivés l'un à l'autre. Or, Jeanne n'osa pas résister. Elle obéit au Roi⁴⁰. La victoire restait à celui-ci : le grand danger dont il avait été un instant menacé, était conjuré. Mais l'alerte avait été chaude.

Aussitôt qu'il avait vu les affaires se gâter, Mauclerc, amour déçu et ambitions brisées, avait pris le large et rejoint la Bretagne par les voies les plus courtes. Il rageait ferme, en regagnant son duché. Mais Louis VIII était le plus fort, au moins pour l'instant, car le duc se jurait bien de prendre une prompte revanche.

L'occasion lui fut bientôt offerte.

Deux mois plus tard, malgré sa rancune, Pierre de Dreux fut bien obligé, comme vassal, de suivre le roi de France dans le Midi. L'armée féodale, convoquée pour le mois de mai à Bourges, traversa Lyon puis descendit sur la ville d'Avignon qui fut investie. Aprement défendue par les hérétiques, la citadelle ne semblait pas près de se rendre. Or, rien de plus fâcheux que l'inaction forcée d'un siège pour une armée qui compte de nombreux perturbateurs. Trois d'entre eux prirent bientôt la tête de l'agitation.

Trois mécontents. Le duc de Bretagne : deux mois après l'échec de ses projets matrimoniaux, on comprend son ressentiment. Il n'est pas besoin d'insister.

Hugues de Lusignan, comte de la Marche : le mari de l'ex-reine d'Angleterre faisait toujours figure de mécontent.

Et voici qu'apparaît un troisième personnage, non moins agité : Thibaut IV dit le Chansonier, comte de Champagne. Celui-là avait une raison purement sentimentale d'en vouloir à Louis VIII : il était amoureux de l'attachante et énigma-

⁴⁰ TEULET, *Layettes*, t. II, p. 77. — Voir également *Chronicon sancti Martini Turonensis (Historiens de France, t. XVIII, p. 316)*.

tique épouse du roi de France, Blanche de Castille. Blanche avait dix ans de plus que Thibaut. Cela n'empêchait pas le bon comte de Champagne de rester tout « esbahi » à la vue de sa bien-aimée. Quand on est obsédé par de tels sentiments comment servir de bon gré le suzerain marié à la femme qu'on adore ? Thibaut montra toujours une évidente mauvaise volonté à l'égard du mari de Blanche de Castille. Il fit peut-être plus.

Sous les murs d'Avignon, les trois féodaux se retrouvèrent donc et s'épanchèrent mutuellement. Leur mécontentement alla, dit-on, jusqu'à favoriser les assiégés. Ils laissaient passer des ravitaillements clandestins, puis, avec la plus insigne mauvaise foi, venaient devant le roi, le prétendaient incapable d'en finir avec les rebelles et se plaignaient amèrement de la longueur du siège.

De colloques en colloques, d'excitations en excitations, un complot féodal, le premier, fut bientôt ourdi contre le Roi, auteur de tous les maux.

Le comte de la Marche et le duc de Bretagne se promirent d'abord assistance mutuelle. Pierre de Dreux s'engagea ensuite à aider Thibaut de Champagne contre toute personne, quelle qu'elle fut. Hugues de Lusignan prêta le même serment. Ceci fait, on arrêta le plan d'action⁴¹.

Il fallait — point capital — obtenir à tout prix l'adhésion du roi d'Angleterre. Sans lui, l'échec — à plus ou moins longue échéance — paraissait certain. Avec lui, au contraire, l'affaire pouvait aboutir.

Le duc de Bretagne fut naturellement chargé des négociations. Il avait autour de lui de fidèles serviteurs qui l'accompagnaient partout. Il détacha l'un d'eux, un clerc nommé Gérard — les ecclésiastiques sont gens de confiance — auprès d'Henri III. Pour sceller l'accord d'une façon tangible et lier à tout jamais le souverain, le duc, qui ne

⁴¹ BIBL. nat., Coll. Champagne, vol. 136, fol. 170; Vs Colbert, vol. 57, fol. 225.

reculait devant aucun obstacle, joua franc-jeu : il offrit au Roi la main de sa fille.

Pour tout le monde, la perspective était tentante. Pour Henri III, c'était l'alliance de Mauclerc assurée, un appui désormais solide sur le continent contre l'ennemi héréditaire. Pour le duc, c'était la certitude de rentrer avant peu en possession du comté de Richmond, la possibilité de venger d'éclatante manière, l'affront que lui avait infligé Louis VIII. Pour tous les autres conjurés, l'apport d'un secours puissant qui allait permettre la réalisation de toutes les ambitions jugulées depuis vingt ans par Philippe Auguste.

Les négociations entrèrent bientôt dans la voie la plus favorable. L'affaire paraissait conclue. Alors, secrètement, par une belle nuit, Thibaut de Champagne abandonna l'armée féodale. Au petit jour, Louis VIII constata avec étonnement la disparition du comte et de ses vassaux. L'infidèle chevauchait déjà par delà les coteaux du Rhône.

Peu après, les deux autres compères prétextèrent qu'ils avaient accompli tout leur devoir envers leur suzerain et imitèrent au grand jour l'amoureux de Blanche. Mauclerc entra en Bretagne. Il fit activement pousser les pourparlers avec Windsor. Ceux-ci avancèrent vite. Le 26 octobre, le contrat était enfin signé et les clauses rendues publiques⁴².

1° Un pacte d'alliance perpétuelle était conclu entre Henri III et Pierre de Dreux, contre les ennemis du duc et ceux du Roi « sur le continent ». Le mariage d'Henri III et de Yolande de Bretagne, fille de Mauclerc, scellait ce pacte de façon tangible. 2° Le comté de Richmond était rendu au duc, mais seulement au cas où Pierre de Dreux perdrait des terres, en France, du fait de sa nouvelle alliance avec le roi d'Angleterre. En attendant, le roi promettait de donner des gages, en terre et en argent. 3° Si Jean, fils aîné de Pierre et héritier naturel du duché, mourait avant Yolande,

⁴² RYMER, *Federa*, p. 174.

Henri III s'engageait à laisser la Bretagne à Mauclerc, sa vie durant. Cette clause était singulièrement dangereuse : elle ménageait au souverain anglais des droits sur la succession de Bretagne après la mort du duc régnant. Toute l'œuvre de Philippe Auguste risquait fort d'être anéantie. 4° Henri III promettait de rendre aux seigneurs bretons tous les fiefs qu'ils tenaient jadis, du temps de ses aïeux, en Angleterre. 5° Il renouvelait le traité d'alliance conclu autrefois avec le comte de la Marche. 6° Enfin — et c'était là le point capital pour les conspirateurs — il s'engageait à descendre sur le continent pour soutenir les ennemis du roi de France, aussitôt que les circonstances paraîtraient favorables.

La parenté du roi avec Yolande nécessitait des dispenses. Henri III les demanda aussitôt à Rome par l'intermédiaire des évêques de Linfield et de Coventry.

Ainsi donc, pour la première fois, Pierre de Dreux abandonnait la fidélité au roi de France. Allié de Thibaut de Champagne et d'Hugues de Lusignan, protégé du roi d'Angleterre, il était persuadé qu'il tenait sa vengeance et qu'il trahissait en toute sécurité.

Mais Louis VIII, heureusement débarrassé du siège d'Avignon, n'avait pas attendu que la coalition des seigneurs ouvrit les hostilités pour prendre des mesures défensives. Tenu au courant de la conspiration par Philippe de Courtenay, renseigné sur les machinations qui se tramaient à Rome par le cardinal de Saint-Ange, il agit sans retard en un sens opposé.

Par des interventions discrètes auprès de la curie romaine, il parvint à faire traîner les négociations en longueur. Il espérait bien les prolonger assez longtemps pour pouvoir abattre l'un après l'autre les conjurés.

Telle était la situation, quand un fait inattendu vint donner aux perturbateurs tout l'espoir possible. Le 8 novembre, à Montpensier, comme il s'en revenait vers la

capitale, le roi de France mourut, atteint de dysenterie. Les chroniqueurs n'ont pas manqué d'écrire que les abandons successifs subis par le roi de France avaient singulièrement aggravé son état. Certains ont même insinué que Thibaut de Champagne n'avait pas été étranger à la mort de son suzerain⁴³. Une telle accusation est trop grave pour pouvoir être accueillie sans preuves décisives.

Mais il faut reconnaître que la mort du roi survenait à un moment presque tragique. La grande féodalité liguée avec le roi d'Angleterre n'avait plus, en face d'elle, qu'une femme et un enfant. Quel atout prodigieux dans le jeu des coalisés !

Les historiens contemporains ne manquèrent pas d'être frappés par le péril redoutable qui menaçait alors la couronne. Le chroniqueur de Saint-Martin de Tours, un scholastique lettré et féru d'Antiquité, cita pour exposer la situation du royaume après la mort de Louis VIII, ces deux vers d'Ovide :

Tres sumus imbelles numero, sine viribus uxor
Laertesque senex, Telemachus puer⁴⁴.

Une femme sans force, Blanche de Castille; son conseiller déjà âgé, Barthélemy de Roye, tels étaient en effet ceux à qui incombait la lourde tâche de maintenir l'œuvre capétienne, en gouvernant la France pendant la minorité de Louis IX.

Mais Blanche de Castille n'était pas l'épouse sans force de la chronique de Tours. Son énergie, son courage, sa volonté, lui permirent de surmonter les périls d'une régence qui s'annonçait difficile.

Le premier soin de la reine fut de conduire à Reims le futur roi pour le faire couronner. La cérémonie eut lieu le 29 novembre, en présence de nombreux archevêques et

43. Philippe MOUSKET, *Chronique rimée* (édit. Reiffenberg), t. I, vers 27.283-27.284.

44. *Historiens de France*, t. XVIII, p. 318.

évêques, de barons et d'une foule immense de chevaliers. L'archevêque de Reims étant mort, Jacques, l'évêque de Soissons, tint sa place pour le couronnement. La cérémonie se déroula avec la pompe et la magnificence accoutumées. Seulement, autour du jeune roi, les principaux feudataires manquaient : ni Thibaut de Champagne, ni Hugues de Lusignan, ni Pierre de Dreux n'étaient là.

Les trois confédérés ne jugèrent pas même courtois de se faire excuser. Ne se préparaient-ils pas bien plus au combat qu'à la concorde ? La présence de Robert de Dreux ne suffisait pas à faire oublier l'absence de son frère.

Pendant que le jeune Louis IX recevait l'onction sainte et assurait ainsi la continuité de l'autorité royale dans la race capétienne, le duc de Bretagne, revenu dans son fief, et prévoyant l'imminence de la lutte, mettait définitivement en état de défense, les frontières du duché. Déjà, au début du règne, il avait entrepris quelques travaux de réfection : élargissements, consolidations. Et l'on se souvient des colères ecclésiastiques qu'avaient provoqué ces travaux. Pourtant, ce n'était rien encore.

Nantes, Rennes, qui étouffaient dans leurs étroites enceintes gallo-romaines, reçurent des fortifications modernes. Les anciens remparts furent abattus. L'on démolit naturellement toutes les maisons, voire les églises, qui avaient la malchance de se trouver sur le nouveau tracé. A Nantes, deux sanctuaires, Saint-Cyr et Saint-Clément, situés sur la motte Saint-André, à la hauteur de l'enceinte septentrionale, furent livrés à la pioche des démolisseurs. L'expropriation pour cause d'utilité publique n'existait pas encore. Mais, pour chaque destruction, les officiers du duc stimulés par leur maître, offrirent une indemnité convenable. En cas de refus, ils avaient ordre de passer outre. Le moment n'était pas aux tergiversations et aux débats juridiques.

Les abbayes se contentèrent généralement des sommes

offertes. C'est ainsi que le monastère Saint-Sauveur de Redon, dont les possessions avaient particulièrement souffert, signa sans délai un accord avec le duc⁴⁵. Il eût pourtant pu élever de vives protestations, car les nouveaux remparts lui coûtaient cher : un cellier, toute la rue longeant le cellier et plusieurs places. Mais les moines de Saint-Sauveur n'avaient pas l'esprit batailleur.

Les Templiers eux-mêmes s'inclinèrent devant la volonté de Mauclerc. Le Bourg-Main, leur propriété, dépendance du quartier de Saint-Clément, avait été enfermé dans la nouvelle enceinte. Pour les dédommager de les avoir ainsi incorporés de force à l'intérieur de la ville, le duc les autorisa à appuyer leurs constructions sur les nouveaux remparts et même à bâtir, en cas de besoin, sur ces murs⁴⁶.

Tout au contraire, on s'en doute, les évêques jugèrent excellente cette occasion de pousser une fois de plus les hauts-cris, et de hurler à la spoliation. L'évêque de Rennes refusa toute indemnité et excommunia le duc.

Pas plus que précédemment, Pierre de Dreux ne se pré-occupait de cette sentence. Il touchait au but.

En effet, tandis que des ambassadeurs continuaient à négocier, à Rome, le mariage de sa fille et du roi d'Angleterre, il réunissait les confédérés et envoyait à Londres messagers sur messagers pour stimuler Henri III. Ne fallait-il pas agir avec rapidité, avant que Blanche de Castille n'ait eu le temps de préparer la défense du royaume.

Premier échec : malgré les instances de l'archevêque d'York et de l'évêque de Carlisle, le Saint-Siège refusait d'accorder les dispenses sollicitées. Il est possible qu'alors Pierre de Dreux ait songé à donner sa fille, non plus au roi d'Angleterre, puisque cette union soulevait tant de difficultés, mais à son frère, le prince Richard, qui gouvernait, en apanage, l'Aquitaine et le Poitou. Richard était,

45. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n° 106.

46. DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 850.

de ce fait, un prince mi-anglais, mi-français. Son mariage pouvait se conclure plus facilement⁴⁷. Le nouveau projet, pour être moins brillant que le premier, ne réalisait pas moins assez bien les desseins du duc de Bretagne et ceux d'Henri III.

Avec l'Angleterre, les affaires n'avançaient donc pas vite. Sans doute, à la fin de l'année 1226, l'évêque d'York était passé sur le continent et avait eu des entrevues avec Mauclerc, Hugues de la Marche et Amauri de Thouars. Quelques jours plus tard, il repassait en Grande-Bretagne, accompagné des messagers du duc. Tous les seigneurs révoltés jugeaient que le moment était venu, pour le roi, de réaliser la dernière clause du traité de Westminster : jamais les circonstances ne pouvaient, en effet, être plus favorables « pour descendre sur le continent, afin de soutenir les ennemis du roi de France ».

Au cours de plusieurs entrevues, les ambassadeurs de Mauclerc insistèrent auprès du roi pour qu'il préparât sans tarder l'expédition. Mais c'était mal connaître le faible et hésitant roi d'Angleterre, que de croire à une aussi brusque décision de sa part. Le 13 janvier, de Reading, il écrivait bien à Pierre de Dreux, dans des termes extrêmement vagues « qu'il est prêt à exécuter tout ce que les messagers lui ont conseillé » ; mais il s'empressait d'ajouter cette phrase sibylline et quelque peu ambiguë : « Nous vous demandons toutefois, comme, suivant votre avis même, nous risquons de nous exposer complètement, de bien vouloir vous entremettre pour que tout soit fait, suivant l'honneur de Dieu, le vôtre et le nôtre. » « L'honneur de Dieu, le vôtre et le nôtre... »⁴⁸ De telles paroles cachaient en réalité la plus mesquine des défaites. Le roi signifiait tout simplement à Mauclerc qu'il restait dans l'expectative, attendant, pour se décider, de connaître la tournure qu'allaient prendre les événements.

47. Philippe MOUSKET, *Chronique rimée*, t. II, p. 563.

Sans se décourager, Pierre de Dreux envoya, quelques semaines plus tard, à Henri III un de ses hommes de confiance, Robert Sorel. L'homme de confiance ne fut pas plus heureux.

Pourtant, l'envoi de secours devenait singulièrement urgent. Blanche de Castille avait réuni une armée considérable et, accompagnée du duc de Bourgogne, du propre frère du duc de Bretagne, Robert de Dreux, du cardinal Romain de Saint-Ange, son fidèle conseiller, elle se préparait à marcher contre les rebelles. Chez ceux-ci, à cette nouvelle, le désordre fut considérable. La carence du roi d'Angleterre rendait vaine toute résistance sérieuse. Mais Pierre Mauclerc et ses compagnons voulurent encore espérer un secours d'outre-Manche. Ils cherchèrent avant tout à gagner du temps.

L'armée de la reine se trouvait le 20 février, à Tours. Le lendemain, elle était à Chinon, peu après à Loudun. Enfin Blanche établit son camp entre Loudun et Poitiers, en plein pays ennemi, sans avoir rencontré le moindre perturbateur⁴⁸.

Les confédérés, pour éviter une bataille qui eût été désastreuse, s'étaient en effet retirés à son approche et se tenaient maintenant aux environs de Thouars, où se trouvait Richard, le frère d'Henri III. Les luttes féodales ont toujours, aux yeux des modernes, un caractère surprenant. Au fond — et nous retrouverons plus tard ce sentiment général — personne n'avait envie de se battre. Alors, on négociait, on palabrait de part et d'autre, et toutes ces discussions valaient certainement mieux que de sanglants combats : elles finissaient par amener la paix.

Tandis que le comte de Champagne et le comte de Bar rejoignaient Thouars et tentaient une dernière fois d'obtenir des secours utiles de Richard, le comte de la Marche et

48. RYMER, *Federa*, t. I, D. 124.

49. E. BERGER, *Blanche de Castille*, pp. 77-78.

Pierre Mauclerc engagèrent des tractations avec Blanche. Les conférences durèrent près de vingt jours; mais la conclusion d'un traité était encore prématurée. Les pourparlers n'aboutirent pas.

Pendant ce temps, Thibaut de Champagne et Henri de Bar rompaient avec Richard. Celui-ci leur avait franchement déclaré qu'il valait mieux ne pas compter sur un secours effectif du roi d'Angleterre. Thibaut avait paru furieux et était parti fort en colère. En réalité, l'amoureux de Blanche était ravi d'avoir un prétexte pour rentrer en grâce. Il s'empressa de venir solliciter son pardon auprès de la reine. Ce faisant, il ne trahissait d'ailleurs pas ses alliés : ceux-ci l'avaient autorisé à conclure avec la reine une trêve de deux mois, jusqu'au 25 avril⁵⁰. Ils avaient toutefois exigé — et cette condition est la preuve que même alors Pierre de Dreux espérait encore, envers et contre tous, une intervention d'Henri III — qu'il demandât au roi de France d'évacuer le territoire Poitevin. L'armée ennemie devrait rétrograder jusqu'à Chartres ou même jusqu'à Orléans. Nulle lutte, en effet, ne pouvait être soutenue dans un territoire envahi. Blanche de Castille, conciliante, admit le principe de la réclamation. Elle reçut le serment de fidélité de Thibaut et, sûre désormais de l'issue de la lutte, consentit à revenir jusqu'à Vendôme. Elle ne laissait, dans la région Poitevine, que deux cents chevaliers.

La reine, à ce moment, songeait bien plus à ramener Pierre de Dreux à la cour de France, qu'à se l'aliéner définitivement. Elle décida de rouvrir les pourparlers, en offrant à Mauclerc des conditions inespérées : le retour de l'enfant prodigue valait bien quelques sacrifices. Elle convoqua donc le duc à Chinon. Après avoir promis d'y aller, celui-ci n'envoya personne. Sans se lasser, la reine le manda, deux fois encore, à sa cour. Mauclerc, qui avait adopté du caractère breton, son légendaire entêtement,

50. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 859.

s'obstinait toujours dans l'attente de secours anglais de plus en plus improbables. Quant à Hugues de Lusignan, la crainte des scènes de ménage dont le menaçait sa terrible épouse, eût suffi à le maintenir en état de révolte.

La troisième fois, les deux insurgés comprirent que leur attitude était vaine et qu'il n'y avait rien, pour l'instant, à attendre d'Henri III. Ils étaient la risée de tous et se sentaient eux-mêmes ridicules. Alors « secouant le chef, remuant les lèvres », ils se rendirent le 15 mars à Vendôme et reconnurent leurs torts⁵¹. La paix fut bientôt conclue : un traité en bonne et due forme la sanctionna. Le duc de Bretagne savait bien que, du coup, il allait perdre ses fiefs anglais ; mais les circonstances ne lui laissaient pas le choix des moyens.

Il fit hautement valoir auprès de la reine le prix que lui coûtait sa soumission. Il se targua de la preuve de bonne volonté qu'il donnait ainsi. La régente, fine politique, jugea le moment venu de s'attacher le duc. Et ainsi explique-t-on cette paix de Vendôme où le rebelle fut traité avec une indulgence qui a étonné les historiens. Non seulement la reine lui pardonna sans conditions, mais encore elle le combla — au moins en apparence — de faveurs surprenantes. Au fond, elle n'avait pour but, en signant le traité, que de substituer sa puissance à celle du roi d'Angleterre. Le traité de Vendôme est le contre-pied saisissant du traité conclu sept mois auparavant entre le duc et Henri III. Seulement, Blanche n'avait pas un comté de Richemond à offrir à Mauclerc. Elle possédait trop le sens de l'unité nationale pour démembrer au profit du duc la moindre parcelle du territoire de la couronne. Par un habile détour, elle s'efforça d'apporter une compensation qui valut le comté anglais. Mauclerc ne se laissa pas duper.

A l'alliance anglaise, substitution de l'alliance française :

⁵¹ *Chronique de saint-Martin de Tours (Historiens de France, t. XIX, p. 319).*

la fille de Pierre de Dreux fut fiancée au deuxième fils de Blanche, le prince Jean, héritier des comtés d'Anjou et du Maine. Pierre de Dreux fut chargé d'administrer ces comtés jusqu'à la majorité du petit prince. Il occupa Angers, Baugé et Beaufort. Saumur et Loudun demeurèrent entre les mains de Blanche qui conservait naturellement sur les comtés la suzeraineté comportant ost et chevauchée, régales et hommage des barons, châtelains et autres vassaux. Ceux-ci ne prêtèrent à Pierre qu'un simple serment de fidélité. Mauclerc, de plus, reçut le bail de la ville du Mans. Même si Jean mourait avant ses vingt-cinq ans, même si le mariage projeté n'était pas célébré, le duc de Bretagne gardait jusqu'au terme présumé de la majorité du prince, le gouvernement des comtés qui lui étaient ainsi confiés.

En outre, la reine donnait en fief à Pierre de Dreux, Saint-James de Beuvron, près de la frontière bretonne, Bellême et la Perrière, terres situées aux confins de la Normandie et du comté du Perche. Mais ce don était purement fictif, car ces terres servaient aussitôt à constituer le douaire de la fille du duc. Pierre ne possédait sur elles qu'un droit momentané d'administration, au même titre que sur les comtés d'Anjou et du Maine. Ce droit cesserait au moment du mariage de Yolande. Pour éviter que celle-ci ne fut l'objet d'autres conventions matrimoniales, elle devait être confiée à ses oncles, Henri, l'archevêque de Reims, et Robert le comte de Dreux, ainsi qu'à des vassaux dont la fidélité était éprouvée de longue date : Philippe de Boulogne, Enguerrand de Coucy et Mathieu de Montmorency.

Enfin il fut convenu :

1° Que si l'héritier de la Bretagne, Jean, venait à mourir, le mari de Yolande ne pourrait, pendant la vie de Mauclerc, rien exiger en Bretagne. Cette clause marquait l'habileté suprême de la régente. Le fils de Mauclerc pouvait fort bien disparaître. Il était entendu que, pendant la vie du duc, on ne réclamerait rien à Pierre. Mais lui aussi finirait par

mourir, et ce jour-là, Jean de France deviendrait duc de Bretagne. A brève échéance, c'était le retour du duché à la couronne. Blanche de Castille y avait songé dès 1227.

2° Pierre de Dreux se reconnaissait à nouveau, et solennellement, vassal du roi de France et de la reine. En conséquence, il s'engageait à ne passer aucune convention avec le roi d'Angleterre, à ne négocier aucun mariage avec Henri III, Richard son frère, ou quelque membre de leur famille, pour sa fille, pour son fils ou pour lui-même.

3° Si, après l'autorisation de l'Eglise romaine, auprès de qui on solliciterait des dispenses, la mort de Jean de France empêchait la célébration du mariage, Yolande devait être rendue à Pierre de Dreux.

La reine promettait au duc de lui verser de grosses indemnités quand il abandonnerait l'administration des terres qui lui avaient été confiées.

Mauclerc, vassal français, était tenu, en cas de contestation, de s'en rapporter au jugement de la cour de France. S'il n'observait pas les clauses du traité, il lui était accordé un délai de quarante jours pour venir s'expliquer⁵².

Pierre de Dreux était ainsi abondamment récompensé de sa soumission. L'union de sa fille avec Jean de France, si elle ne valait pas un mariage avec le roi d'Angleterre, lui apportait d'immédiats profits. L'entrée en possession de l'Anjou faisait de lui le seigneur le plus puissant de tout l'Ouest. Désormais, et pendant quelques années, Rennes ou Nantes ne furent plus les capitales du duché de Bretagne. La véritable capitale fut Angers, où le duc séjourna fréquemment.

Pourtant Mauclerc, contrairement à ce qu'a affirmé un chroniqueur ne s'intitula jamais « comte d'Anjou ». Il garda son ancien titre de comte de Richmond, car ce comté

⁵² Elle BERGER, *op. cit.*, p. 84-85, a analysé longuement le traité de Vendôme dont nous résumons seulement les clauses.

était pour lui une possession héréditaire et non un simple bail.

Seulement, toutes ces belles clauses, au vrai, ne trompaient personne. Jean de France était un enfant malingre, souffreteux. Pierre de Dreux était bien persuadé qu'il ne vivrait pas et que l'union de sa fille avec le fils de la régente, cette fameuse union destinée à sceller l'accord entre la cour de France et celle de Bretagne, ne se réaliserait pas.

Blanche elle-même n'avait pas confiance, et les précautions qu'elle multipliait prouvaient assez son inquiétude.

Pierre de Dreux était trop orgueilleux pour ne pas regretter sa soumission. La régente était trop autoritaire pour être vraiment satisfaite d'un traité aussi coûteux.

La paix de Vendôme laissait finalement les deux antagonistes aussi mécontents l'un que l'autre.

Sort trop fréquent des paix bâtarde où il n'y a ni vainqueur, ni vaincu.

CHAPITRE V

Le Vassal révolté.

Malgré les réels avantages que le traité de Vendôme accordait à Pierre de Dreux, ce ne fut pas sans rancœur que le duc de Bretagne fit sa soumission. Céder devant une femme et, qui plus est, devant une étrangère semblait à ce Capétien orgueilleux une odieuse contrainte.

Seule, la nécessité le forçait à cette sujétion.

Peu de temps après la signature du traité, les messagers du roi d'Angleterre vinrent demander au duc de Bretagne sa fille Yolande, pour la célébration du mariage projeté. Démarche purement platonique, puisque les dispenses n'avaient pas encore été accordées par Rome, mais Henri III voulait avoir confirmation officielle de l'abandon de son allié. Pierre répondit d'un ton rogue qu'il avait signé un traité de paix avec le roi de France, traité « qu'en aucune façon, il ne pouvait violer⁵⁴ ». Réponse où perçait la mauvaise humeur du duc.

Le roi d'Angleterre savait à quoi s'en tenir bien avant que cette ambassade fut de retour. Mais il joua l'indignation. Les contemporains se firent l'écho de sa surprise et protestèrent violemment, déclarant que l'espoir de leur roi avait été déçu...

Simple artifice destiné à justifier les représailles qu'Henri III s'empessa d'exercer. Dès le 6 avril, il manda aux vicomtes de Cambridge, Norfolk, Lincoln, Hereford, de placer sous sequestre tous les fiefs du comte de Bretagne « en prenant soin que nul tenant de ces fiefs ne paye

⁵⁴ Mathieu de Paris, *Chronica Majora* (édit. Luard), t. III, p. 123.

redevance aux représentants de Mauclerc⁵⁴ ». Le 20 avril, il renouvela son mandement. Jusqu'à nouvel ordre, les fiefs devaient rester dans la main du Roi.

L'alliance avec l'Angleterre était dénoncée. Il ne restait plus à Pierre de Dreux qu'à riposter à cette confiscation. Une occasion s'offrait à lui : Richard, le frère d'Henri III, dont la présence en Poitou, à la tête de quelques troupes anglaises, avait pendant plusieurs semaines maintenu l'espoir des coalisés, tenait encore le pays. Blanche de Castille chargea Humbert de Beaujeu de le bouter hors du royaume. Mauclerc se joignit à l'armée royale. L'allié d'hier était devenu l'ennemi.

Richard ne pouvait résister. Il dut bientôt reprendre le chemin de Londres et confirma à son frère l'abandon du duc.

Aussi, le 18 mai, Henri III confia-t-il aux comtes de Lincoln et de Chester la plus grande partie des fiefs de Mauclerc. Le manoir de Wassingburn, une des principales possessions, fut donné au même comte quelques mois plus tard. En même temps, la lutte navale reprit. La course aux navires bretons recommença avec plus d'acharnement que jamais.

Au cours des mois de mai et juin, des vaisseaux furent enlevés à la pointe Saint-Mathieu et ailleurs. Un peu après, un navire fut arraisonné par les Anglais dans les eaux bretonnes. Il contenait des biens appartenant à l'évêque de Quimper et au duc. Bonne prise ! Le roi donna ordre de mettre le navire et son chargement sous sequestre. Quant aux hommes qui le montaient, ils furent considérés comme prisonniers⁵⁵.

Pierre de Dreux était furieux de ces vexations qui révélaient l'état d'hostilité patent avec l'Angleterre, dans lequel sa soumission à la régente l'avait entraîné. Il s'empessa

⁵⁴ DUFFUS-HARDY, *Rotuli litterarum clausurarum*, t. II, p. 131.

⁵⁵ *Calendar of patent rolls*, t. II, p. 144.

de rendre son ex-ennemie responsable des déboires qui lui arrivaient. Dans son mécontentement, il menaçait déjà de fomenter de nouveaux complots. Projets prématurés : pour le calmer et le maintenir dans le devoir, Blanche de Castille n'avait-elle pas entre les mains un otage, en la personne de la fille du duc, fiancée à son fils Jean.

Habilement, afin de lier plus étroitement Mauclerc, Blanche exigea cautions non bourgeoises, mais féodales. Plusieurs seigneurs se portèrent garants de la sagesse du duc de Bretagne et répondirent sur leur fortune de l'accomplissement des promesses faites à Vendôme.

Accident trop prévu lors de la signature de la paix, Jean meurt. Mauclerc réclame aussitôt sa fille ; Blanche ne peut refuser. Voilà les cautions déliées. L'exécution du traité de Vendôme risque fort de devenir problématique.

Sans plus tarder, Pierre de Dreux se replace à la tête des mécontents. Et ils sont nombreux, plus nombreux encore qu'avant la paix de Vendôme. Etrange retour des choses, étrange mais bien humain, les vassaux restés fidèles à la régente, s'irritent de voir cette femme, cette étrangère, réussir si heureusement en ses entreprises.

Blanche de Castille a toujours joué, aux yeux des historiens, d'un prestige flatteur, que l'on a peut-être eu une certaine tendance à exagérer. La mère de Louis IX, la pieuse éducatrice du saint roi de France, a revêtu, dans l'Histoire, les traits d'une figure de vitrail ou d'une enluminure de psautier. On en a fait l'incarnation très haute de la vertu médiévale, pur visage de femme aux « mots » célèbres : « Mon fils, j'aimerais mieux vous voir mort, que coupable d'un seul péché mortel... »

Cette conception sent un peu trop l'imagerie d'Epinal et correspond mal à la réalité. A qui pénètre un peu dans l'intimité de Blanche, la reine-mère apparaît remplie de hautes qualités, et très fortes : vaillance, courage, activité. Mais elle possédait aussi les défauts de ses qualités et, avec

l'âge, ces défauts s'étaient sensiblement accusés. Autoritaire, elle endurait mal la contradiction ; jalouse de son pouvoir sur son fils, elle haïssait tous ceux et celles qui pouvaient diminuer son influence auprès de lui. Et il suffit de rappeler à ce propos tous les outrages dont elle accabla sa bru, Marguerite de Provence.

Blanche de Castille restait avant tout une Espagnole. On explique clairement son caractère, en se souvenant de ses origines. Espagnol, ce goût des dévotions excessives, cette féroce jalousie maternelle ; espagnole, cette habitude de s'entourer de conseillers ecclésiastiques plus ou moins sincères. Comment ne pas songer au rôle un peu trop équivoque, joué auprès d'elle par cet énigmatique cardinal de Saint-Ange. Les écoliers de Paris — gent terrible s'il en fût — chansonnaient méchamment leurs relations. En termes d'une intraduisible crudité, ils prétendaient que le Frangipani ne possédait pas seulement sur Blanche une influence morale. L'on ne saurait ajouter foi à leurs calomnies. Mais ne paraît-il pas déjà excessif que la mère de Saint Louis ait pu y donner prise ?

Espagnol, certes, ce sentiment tendre à la fois et intéressé qu'elle éprouvait pour le comte de Champagne. Malgré dix ans de différence, ce ridicule et sympathique Thibaut était — on ne saurait le nier — amoureux fou de Blanche. Une femme n'est pas responsable de l'amour qu'elle inspire. Blanche ne fit jamais que sourire des prétentions du bon comte. Il est certain qu'elle se garda bien de les détruire. Elle les entretint, tout au contraire, soigneusement, afin de se ménager un allié fidèle, et cette politique, foi à leurs calomnies, ne dénote ni des scrupules très considérables, ni beaucoup de loyauté.

Mais au total, femme remarquablement intelligente, habile en l'art de manier les hommes, capable de passion comme de haine, Blanche de Castille possédait les qualités d'une grande reine. Qualité, toutefois, n'est pas vertu. Et

les qualités que possédait la régente ne sont peut-être pas celles qu'on lui attribue traditionnellement.

Le mécontentement des feudataires de la couronne s'explique aisément. Le royaume de France ne peut tomber en quenouille, répétaient-ils. « Et cette femme étrange ne s'arroge-t-elle pas le droit de nous commander. Le pouvoir, pendant la minorité du roi, ne devrait-il pas plutôt revenir au conseil des grands seigneurs ? »

Toutes les compétitions, toutes les ambitions que l'énergie de Philippe Auguste avait matées, se réveillaient. Les plus dévoués, comme Philippe Hurepel, comte de Boulogne, ou le comte de Bar, se joignaient aux révoltés.

Soustraire le jeune roi à l'influence de la régente, tel était le but à atteindre. Privée de son fils, Blanche de Castille perdait toute autorité. Il ne lui restait plus qu'à s'enfuir. Pour réussir, il fallait donc enlever le prince Louis.

Un guet-apens fut organisé à l'instigation du comte de Boulogne et, bien entendu, de notre Mauclerc. En janvier 1228, une occasion se présenta : les conjurés s'empresèrent de l'exploiter.

Louis IX accomplissait alors une de ces chevauchées rapides à travers l'Ile de France, dont les Capétiens ont toujours été amateurs. Les révoltés projetèrent de se saisir du roi entre Orléans et Paris. Montlhéry, sinistre citadelle que l'arrière-grand-père de Louis avait conquise, non sans peine, sur Etienne de Garlande, brigand féodal de la pire espèce, Montlhéry semblait tout désigné pour servir de lieu de ralliement aux conspirateurs. La route d'Orléans que devait prendre le Roi pour rentrer à Paris passe aux pieds du château. L'affaire se présentait assez bien.

Mais un traître s'était glissé parmi les seigneurs. Thibaut de Champagne ? Peut-être. L'amoureux de Blanche, curieux mélange de féodal intrigant et d'amoureux transi, commençait toujours par adhérer avec enthousiasme à tous les complots. Finalement, il abandonnait ses alliés quand

l'heure de l'action était venue; car il ne pouvait alors se décider à trahir celle qu'il aimait.

Par lui ou par un autre, Louis IX qui se trouvait déjà sur la route du retour fut averti de ce que l'on tramait contre lui. Il rebroussa chemin, regagna Orléans et, de là, envoya un messenger vers Paris. Le prévôt de la capitale fut chargé de réunir tous les gens d'armes qu'il pourrait lever et de venir avec eux escorter le roi.

On assista alors à un touchant spectacle. Apprenant, par une de ces étonnantes rumeurs qui se répandent instantanément, le danger que courait leur souverain, tous les bonnes gens des alentours s'empresèrent sur la route d'Orléans; un peuple immense, armé ou non, se porta sur le passage du roi. Louis IX n'eut pas à attendre l'armée de secours parisienne; il put rentrer sans craintes. Tout au long du chemin, ses loyaux sujets criaient : « Noël, Noël ! que Notre-Seigneur garde le Roi de ses ennemis et lui donne bonne et longue vie ! »

Morfondu dans leur tanière de Montlhéry, les conspirateurs assistèrent de loin à ce retour triomphal. Ils n'osèrent se risquer à une attaque. L'affaire était manquée; chacun rentra chez soi. « Et, ajoute Guillaume de Nangis, les barons de France voyant que la main de Dieu était avec lui, ne tentèrent plus rien, cette année-là, contre leur seigneur-roi⁵⁶ ».

Il n'est d'ailleurs pas absolument certain que le duc de Bretagne ait pris une part effective au guet-apens de Montlhéry. Sans aucun doute, il l'encouragea. Mais il est fort possible qu'il ne se soit pas trouvé au milieu des conspirateurs.

En janvier 1228, Pierre de Dreux était retenu dans son duché par les affaires ecclésiastiques.

La reprise des fortifications tant à Rennes qu'à Nantes,

56. Guillaume de NANGIS, *Chronique (Historiens de France, t. XX, p. 314)* Jonville (édit. N. de Wailly) a fait également le récit de l'affaire, p. 27.

en 1227, avait eu pour effet immédiat, nous l'avons vu, de faire excommunier une fois de plus Mauclerc. Cette peine spirituelle qui le frappait, le duc ne s'en était alors pas plus soucié que précédemment. D'autres préoccupations l'assaillaient.

Mais, après le traité de Vendôme et la rupture avec l'Angleterre, rien ne l'empêchait plus de se retourner vers les difficultés intérieures en suspens. A peine rentré en son fief, il jugea qu'il fallait mettre fin aux exorbitantes prétentions du clergé breton.

Il se savait soutenu par tous ses vassaux : par les seigneurs, qui étaient les premiers à considérer comme abusives certaines décisions prises par l'autorité ecclésiastique, tout spécialement celle qui concernait le rachat des dîmes inféodées. Ce rachat constituait pour eux une gêne et grevait leurs revenus; par les roturiers plus encore peut-être : tous ces gens du menu peuple sur qui pesaient lourdement les exactions des prêtres, *justicium defuncti* ou *pastum nuptialis*, se tournaient vers Mauclerc et attendaient avec impatience l'intervention de leur protecteur naturel.

Le duc pouvait donc, d'accord avec ses sujets, engager la lutte. A la fin de l'an 1227 (la date exacte reste imprécise : novembre ou décembre), il réunit une assemblée de vassaux dans l'abbaye Saint-Sauveur de Redon pour prendre les mesures qui s'imposaient et déclarer, en quelque sorte, la guerre au clergé⁵⁷ ! Quoi ! dans un monastère ? Le fait n'a rien qui puisse surprendre. Moines et clercs séculiers ne s'aimaient guère au Moyen-Age. Le bon abbé de Redon était secrètement ravi de voir se tenir chez lui une réunion hostile aux évêques, ses voisins et rivaux. Le mot n'est pas trop fort, en Bretagne, où évêques et abbés se disputèrent si souvent la prééminence.

Et l'on peut croire que Mauclerc n'avait pas non plus choisi sans arrière-pensée ce lieu sacré pour commencer la

57. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 861.

lutte contre son clergé. Perpétuelle crainte de chrétien sincère qui redoutait de passer pour un ennemi de la religion et n'hésitait pas, au besoin, à donner aux moines les biens enlevés aux curés... Habileté de Capétien, qui abritait ses projets derrière la robe sacrée de l'abbé de Redon et se mettait à couvert dans l'ombre pieuse du cloître de Saint-Sauveur.

Cette savante précaution n'empêcha pas les décisions prises d'être assez incendiaires. Elles aboutissaient, en fait, à l'abolition des coutumes établies. Nul ne devait plus payer, désormais, *justicium defuncti* ou *pastum nuptialis*. Nul ne devait plus restituer les dîmes féodales. Ainsi, chacun obtenait la réalisation de ses désirs. En outre, la compétence des tribunaux ecclésiastiques de Bretagne était singulièrement réduite : toutes les causes relatives aux dîmes leur étaient enlevées et portées devant la cour ducale; l'étendue territoriale de leur juridiction était, de même, restreinte : aucun clerc ne pouvait plus plaider en dehors de son diocèse, quelque rescrit qu'il ait obtenu pour être jugé ailleurs. C'était assujettir étroitement le clergé au pouvoir laïc. C'était surtout interdire aux évêques de soumettre leurs causes aux conciles provinciaux, ou d'en appeler à Rome.

Enfin le duc fit voter une décision à laquelle il tenait fort, et personnellement : les relations entre chrétiens et excommuniés étaient, jusque-là, formellement prohibées. L'excommunié, tel un lépreux ou un pestiféré, devait être tenu éloigné de la communauté chrétienne. Mauclerc fit abolir cette règle : les relations entre excommuniés et chrétiens furent déclarées licites ; le duc prenait là une sage mesure : il savait trop bien quelle allait être la riposte des évêques...

Tous les conjurés s'unirent par un serment solennel et même, il fut décidé que les baillis et les sénéchaux exigeraient le serment de ceux qui n'avaient pu venir à Redon. La réponse des prélats ne se fit pas attendre. A peine

furent-ils avertis des graves mesures prises contre leur autorité à Redon, qu'ils s'assemblerent à leur tour. Les évêques de Dol, de Rennes, de Tréguier, de Saint-Malo et de Nantes formulèrent une protestation non moins solennelle que le serment prononcé par les conjurés. Puis, ils portèrent une sentence d'excommunication générale, fortement motivée, contre le duc : Pierre de Dreux donnait le plus déplorable exemple en méprisant ainsi la première excommunication qui l'avait frappé, et en osant proclamer, à l'encontre des règles formelles du droit canon, la légalité des relations entre la communauté chrétienne et les excommuniés.

En fils soumis et respectueux, les évêques demandèrent au chef spirituel de l'Eglise de bien vouloir ratifier cette sentence.

Des décisions théoriques, Mauclerc passa alors à l'action brutale. Il fit saisir les revenus des évêques de Rennes, de Saint-Briec et de Tréguier. Il interdit à ses vassaux d'effectuer par testament des aumônes aux églises. Les malheureux prélats, privés de tous moyens de subsistance, furent contraints à l'exil.

Mais le pape intervint. Par une bulle du 29 mai 1228, Grégoire IX ordonna à Maurice, évêque du Mans, à Guillaume de Domfront et à Pierre de Laval, chanoines de cette ville, de jeter l'interdit sur la Bretagne : « Nul office divin n'y sera célébré ; aucun sacrement ne sera conféré, si ce n'est l'extrême-onction aux mourants et le baptême aux nouveaux-nés. Les associés de Redon devront abjurer leur serment ; les clercs de la maison ducal s'éloigneront de leur maître et si, dans quatre mois, celui-ci n'est pas venu à résipiscence, ordre est donné de délier ses sujets du serment de fidélité⁵⁸ ».

On s'imagine facilement l'effet de cette terrible sentence !

58. DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 861. La bulle de Grégoire IX fait l'histoire de tout le débat.

La pieuse Bretagne, privée de prêtres, privée d'offices, va sans retard se révolter. Seigneurs et roturiers vont abandonner leur duc maudit de Rome. Tel un réprouvé, le malheureux n'aura plus qu'à s'enfuir, couvert du mépris de tous.

Or, aucune de ces menaces ne se réalisa ; les vassaux restèrent tous fidèles. Jamais la Bretagne ne fut plus tranquille que pendant les mois qui suivirent l'Assemblée de Redon. Faut-il donc admettre que l'ordre du pape ne fut pas exécuté ? Peut-être. Il est impossible de croire que pendant les deux années que dura l'interdit, les Bretons purent ainsi se passer des secours de la religion. Seul le haut-clergé, évêques, chanoines, quittèrent le duché où ils étaient accablés de vexations. Le bas-clergé, attaché au sol, ne bougea pas et, plus ou moins ouvertement, continua ses fonctions.

L'interdit manqua donc de rigueur et on le tourna. Dans les villes en effet, les chapelles des monastères remplacèrent les églises désertes ; de même, à la campagne, les moines, pour faire pièce aux prêtres, ne demandèrent pas mieux que de se substituer aux recteurs : « Grégoire IX, écrit un récent historien de ce conflit politico-religieux, assura que les fidèles mirent une sorte d'empressement diabolique à léser la juridiction de l'Eglise⁵⁹ ». La lutte engagée par Mauclerc recevait l'approbation de tous ses sujets. L'interdit, pendant de longs mois, laissa la Bretagne indifférente.

Le duc n'en était pas troublé davantage. Fidèle à sa ligne de conduite, pour bien montrer qu'il avait attaqué, non l'Eglise elle-même, mais les évêques, il assigna quelques mois plus tard, en décembre, une indemnité au Chapitre de la cathédrale de Nantes qui avait été lésé — nous l'avons vu — par la construction des nouvelles

59. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *Pierre Mauclerc et le conflit politico-religieux en Bretagne au XIII^e siècle* (Revue d'histoire de l'Eglise de France, année 1929, p. 153).

murailles de la ville : ce Chapitre fut autorisé à percevoir chaque année quinze livres quatorze sous à prendre sur l'*esmage* : c'était un impôt spécial à la grande cité commerciale, une taxe levée par l'administration ducal sur les navires chargés de sel qui débarquaient à Nantes leur marchandise, ou traversaient la ville⁶⁰.

Peu de temps après, Mauclerc assigna une indemnité analogue, une somme globale de 1.200 livres, au Chapitre de Rennes, pour le même motif.

Pourtant, l'hostilité contre le clergé fut très vive à cette époque. Plusieurs actes de cruauté furent commis sur des prêtres. L'application des mesures prises par Mauclerc donna lieu trop souvent à de tragiques abus. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, les officiers subalternes, pour faire du zèle, poussèrent un peu loin la persécution théorique. Certain épisode, complaisamment raconté par le chroniqueur anglais Mathieu de Paris dont la méchancelé n'a d'égale que la partialité, fit grand bruit. Il ne contribua pas peu à former autour de Mauclerc cette légende d'anticléricisme et de cruauté, qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Voici l'affaire :

On connaît les lois rigoureuses que l'Eglise appliquait au Moyen-Age à l'égard des usuriers. L'excommunication les guettait et l'usurier excommunié n'avait plus droit à la sépulture chrétienne. L'un d'eux, condamné de la sorte, vint à mourir dans une petite paroisse bretonne. C'était, sans aucun doute, un personnage peu intéressant. Le recteur, fidèle observateur des règles canoniques, refusa de l'enterrer dans le champ des morts. On enfouit son corps, tel celui d'un chien, dans un terrain vague. Désespoir de la veuve qui s'en vint trouver son protecteur naturel, et le plus haut placé : le duc lui-même.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de voir ainsi une humble

60. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n° 199.

roturière s'adresser directement au duc. Suivant la coutume capétienne, celui-ci tenait cour ouverte et chacun y pouvait venir apporter ses doléances. Bien plus, de telles pratiques étaient encouragées. Mauclerc ne se considérait-il pas comme le justicier suprême de toute la Bretagne ? Écoulait-il la plainte de la bonne femme. On l'assure, malgré l'invraisemblance de la chose. On ajoute que le duc, outré, se serait écrié : « Qu'on saisisse le misérable recteur et qu'on l'enterre vivif à côté de l'usurier ! » L'ordre aurait été exécuté, à la lettre.

Faut-il vraiment imputer à Pierre de Dreux cet horrible crime ? Il est difficile de l'affirmer. Il est possible que Mauclerc ait prononcé ces terribles paroles, sans y attacher une réelle importance. Simple boutade de prince agacé par les jérémiades d'une paysanne. Les usuriers ne sont sympathiques à personne. On voit mal le duc s'en improviser le défenseur.

Mais, d'autre part, Mauclerc fut-il touché par le fait de l'excommunication du pauvre diable ? ce perpétuel excommunié qu'il était lui-même, voulut-il manifester par ces mots sa colère contre les lois de l'Eglise ? C'est encore possible.

La veuve de l'usurier, aidée du concours de quelque bas officier soucieux de faire du zèle ou d'exercer quelque vengeance, s'empressa-t-elle alors de faire exécuter l'ordre du duc ? Voici qui n'a rien d'invraisemblable. Mais ici, nous sommes dans le champ des hypothèses. Sans nul doute, le clergé breton — au moins ceux des membres du clergé qui obéirent au pape — fut persécuté pendant toute la durée de l'interdit. Dans la sentence définitive qui termina le conflit, le pape fit allusion à ces violences. Une phrase semble spécialement concerner l'affaire de l'usurier : « il (Pierre de Dreux) condamna à une mort honteuse un clerc de l'église de Nantes, ayant reçu le sous-diaconat, ni convaincu, ni reconnu coupable⁶¹ ».

61. DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 935.

Et ne serait-ce pas sur cette simple phrase que le chroniqueur anglais, toujours à l'affût de quelque médisance, aurait brodé, après coup, la légende du recteur enterré vivant⁶² ?

D'après Mathieu de Paris, l'affaire se serait passée en 1229. Cette année-là, Mauclerc avait en tête bien des soucis : il s'appropriait à déclarer la guerre à la régente.

Parmi les villes qui avaient été confiées à Pierre de Dreux en 1227, il en était une qui présentait pour sa sécurité la plus grande importance : c'était celle de Bellême, dans le comté du Perche. Elle couvrait admirablement la frontière bretonne au nord-est, formait une citadelle avancée aux confins du Maine et de la Normandie, pouvait même au besoin constituer un point d'appui pour des alliés Anglais, après l'occupation d'une partie de la Normandie. Mais les remparts à demi-ruinés de la citadelle ne protégeaient plus suffisamment la ville. Pour rendre à la place forte toute sa valeur stratégique, il fallait donc au plus tôt restaurer ces murailles.

Le traité de Vendôme interdisait bien à Pierre de Dreux d'entreprendre à Bellême de nouvelles fortifications. Mais ce sont là de ces clauses qui, depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours, sont insérées dans les traités et restent lettre-morte. Mauclerc s'empressa d'envoyer à Bellême un bailli, Mathieu de Coësmes, qui fut chargé de dresser le plan des travaux et d'en surveiller l'exécution. Mathieu obéit ponctuellement aux ordres du duc.

Seulement, des gens complaisants ou intéressés ne manquèrent pas d'avertir la reine. Grande colère de Blanche de Castille, quand elle apprit l'affaire. Elle décida de châtier le rebelle et de marcher, sans plus attendre, contre lui. Tous les vassaux furent convoqués à Paris, pour le 15 janvier 1229.

Toujours à l'affût de quelque mauvais coup susceptible

62. *Chronica Majora* (édit. Laard), t. III, p. 191.

de placer Blanche dans une situation embarrassante, les grands feudataires pensèrent qu'ils tenaient là une belle occasion de se venger de leurs échecs précédents. Philippe Hurepel, malgré son titre de premier prince du sang, et peut-être en raison de ce titre, Enguerrand de Coucy, arrière-petit-fils de Louis VI, Hugues de la Marche et son acariâtre épouse, tous les mécontents, en un mot, réunis à Corbeil complotèrent à nouveau⁶³.

Leur plan ne manqua pas d'ingéniosité. À l'appel de Blanche de Castille, ils décidèrent bien de répondre — le moyen, au reste, d'agir autrement ? — Mais, au lieu de venir à l'armée royale, accompagné d'une bonne troupe, suivant la coutume féodale, chacun d'eux jura de n'y amener que deux chevaliers.

En dépit de ce concours dérisoire, la reine était obligée de marcher contre le duc de Bretagne. Sinon, ses vassaux, déliés de l'obligation militaire pouvaient par la suite, et à bon droit, refuser de répondre à ses convocations.

Mais la lutte s'engageait dans des conditions tellement inégales que la victoire de Pierre de Dreux était certaine. Il n'était même pas nécessaire au duc de recourir aux bons offices du roi d'Angleterre.

On le voit, la tactique des féodaux était habile, si habile que l'on a prétendu que Mauclerc avait fait fortifier Bellême pour donner un prétexte à la convocation de la régente. La chose est peu vraisemblable. Le duc de Bretagne désirait reprendre la guerre. La sujétion lui était trop pénible.

Pour ouvrir les hostilités, les deux adversaires se prévalurent de motifs tirés du traité de Vendôme. Les griefs de Blanche de Castille sont établis. Ceux du duc de Bretagne ne furent pas moins fondés. La régente avait convoqué son vassal récalcitrant à Melun, le 31 décembre, pour lui demander des explications. Mais le délai accordé pour venir n'était pas de quarante jours. Or, le traité concédait

63. Elie BERGER, *op. cit.*, p. 110.

formellement ce répit au duc. Les clauses violées de part et d'autre, la guerre pût reprendre.

Grande fut la stupéfaction de la reine et terrible son inquiétude, quand elle vit apparaître aux portes de Paris ses vassaux et leur ridicule entourage. Elle comprit aussitôt qu'elle avait été jouée. Comment sortir de ce mauvais pas ?

Elle se posait avec angoisse cette question, quand on annonça, aux portes de Paris, une troupe imposante. Était-ce un nouvel ennemi ? Tout au contraire, c'était le salut.

Ce secours inespéré, il n'était pas apporté, cette fois, par les bonnes gens du royaume, mais par cet étonnant personnage, singulier mélange de fidélité et de trahison, qui a déjà été mêlé aux intrigues de 1227, Thibaut le Chansonnier. Le comte de Champagne avait bien assisté, à Corbeil, à l'assemblée des barons. Lui aussi, avait juré de n'amener que deux chevaliers. Et puis, au dernier moment, il avait hésité à trahir ainsi celle qu'il aimait. Son amour pour Blanche avait triomphé de son amour pour l'agitation. Trahison pour trahison, il préférait être traître à l'égard des barons. Et c'est ainsi qu'il apparut à la cour, entouré de trois cents chevaliers. Dès lors, la reine était sauvée. Dédaignant les dérisoires secours du reste des barons, elle décida de mettre son fils à la tête de cette armée et de partir avec lui.

Malgré la rigueur de l'hiver, l'armée se mit en route vers le 20 janvier 1229. Son but était Bellême, la place-forte que Pierre de Dreux, au mépris des traités, avait osé fortifier.

Mauclerc avait été averti de la défection du comte de Champagne. Il comprit immédiatement que la partie était perdue. Il n'insista pas et jugea inutile de s'attirer un échec susceptible d'avoir des répercussions en Bretagne. Ses sujets commençaient en effet à trouver pénible l'interdit

qui les frappait. Il était prudent de ne pas les mécontenter davantage.

Le duc ne parut pas à Bellême, mais donna des ordres minutieux pour l'organisation de la résistance qu'il concentra dans la citadelle.

Avant l'arrivée de l'armée royale, il fit réquisitionner par son bailli le plus de provisions possible, froment, viandes, etc... Pour ne pas manquer de munitions, il ordonna la démolition de tout un groupe de vieilles maisons qui lui fournirent une grande quantité de pierres et autres matériaux défensifs et offensifs.

Le roi de France, dès son arrivée, s'empressa de pratiquer une semblable opération. Les hostilités n'étaient pas encore ouvertes que déjà, tout le pays était dévasté et une bonne partie de la ville de Bellême détruite.

La lutte elle-même fut de courte durée. Le froid, cette année-là, était terrible et, dans cette région de Bellême, mal protégée des vents, l'armée de France souffrit beaucoup. Mais Blanche de Castille, qui participa vaillamment à toute la campagne — elle la dirigeait, beaucoup plus que son fils — se révéla une organisatrice remarquable. Elle mobilisa le menu peuple des environs et fit abattre les arbres séculaires des forêts voisines. De grands feux furent allumés au camp et, le soir, dédaignant les tentes aux étoffes lourdement damassées, la reine et son fils n'hésitaient pas à venir se chauffer en compagnie des hommes d'armes.

Pendant ce temps, les mineurs de Louis IX sapèrent les fondements de la citadelle et s'efforcèrent d'abîmer les murailles. A l'intérieur du château, les assiégés ripostèrent vaillamment. Par un bombardement continu, ils gênèrent le travail des mineurs et finirent même par les obliger à s'enfuir. Tel fut le premier jour de l'attaque. Le lendemain, la même tactique commença à porter ses fruits. Comme la veille, les travaux de mine furent interrompus après deux

ou trois heures de travail. Mais, quand les mineurs abandonnèrent la place, les murailles de la citadelle étaient fortement ébréchées.

Le troisième jour, les machines de guerre entrèrent en action : deux pierrières déversèrent sur les assiégés d'énormes projectiles. L'un d'eux atteignit le donjon à son point névralgique, bouleversant le logis du chef de la garnison.

La résistance devenait impossible. Aucun secours n'était annoncé. Les défenseurs de la citadelle, conscients d'avoir tenu jusqu'au bout, n'hésitèrent plus à remettre leur sort entre les mains de Saint Louis. Celui-ci, généreusement, leur fit grâce. Blanche et son fils entrèrent solennellement dans Bellême. Il avait suffi de quatre jours pour remporter la victoire.

Une petite ville voisine, La Perrière, qui relevait aussi, depuis le traité de Vendôme, du duc de Bretagne, n'avait pas voulu soutenir les rigueurs d'un siège. Son gouverneur, Hugues le Blond, avait remis les clés à Saint Louis, aussitôt que le roi de France s'était présenté aux portes de la ville⁶⁴.

Blanche de Castille ne jugea pas nécessaire de pousser plus avant la punition de Pierre de Dreux. Elle se contenta de garder les places qu'elle venait ainsi de reprendre : elle ne continua pas sa marche dans la direction de la Bretagne.

Les barons de France, qui avaient assisté, assez penauds, à l'exécution de leur allié, eurent bien soin de se tenir coi. Seul, un petit seigneur de Normandie, le sire de la Haye-Pesnel, éprouva le besoin d'embrasser la cause de Mauclerc et d'entretenir, en Normandie, une vaine agitation. Une rapide expédition d'un des lieutenants du roi de France suffit à le faire rentrer dans le devoir.

Blanche de Castille avait gagné la partie. Son attitude énergique calma singulièrement l'ardeur des mécontents.

⁶⁴ Elle BERGER, *op. cit.*, p. 126-128.

Mais la colère des barons se tourna alors vers celui qui avait provoqué la victoire de la reine, le peu honorable Thibaut de Champagne, à qui on ne pardonna pas sa volte-face. Les chansonniers — pour la plupart au service des grands vassaux — flétrirent en termes assez durs la conduite de l'amoureux de Blanche, cet homme,

Viel, ors et boursoufflé

qui les avait trahis⁶⁵.

Une coalition féodale fut dirigée contre lui, et il fallut toute l'autorité de Blanche de Castille, pour tirer son pauvre Thibaut de ce mauvais pas.

A cette coalition, le duc de Bretagne ne prit pas part. La prise de Bellême, la confiscation de la ville lui avaient été très sensibles. Frappé d'une humiliation aussi grave, il méditait, dans sa capitale, une revanche éclatante. Le hardi Breton, comme l'appelle le chansonnier, Hugues de la Ferté, le hardi Breton ne voulait pas longtemps rester sur une telle défaite.

Du côté de l'Angleterre, l'heure des négociations n'avait pas encore sonné. En effet, la trêve conclue entre Saint Louis et Henri III n'expirait qu'à la fin de juillet 1229. Une nouvelle intrigue avec le souverain d'outre-Manche ne pourrait s'esquisser qu'aux approches de la fin de cette trêve.

La patience était donc nécessaire. Mais le duc, en attendant, chercha toutes les occasions de vexer ou d'inquiéter la régente.

Au mois de mars, quelques semaines après ce désastreux siège de Bellême, un premier moyen s'offrit à Mauclerc. Un conflit s'était élevé, à Paris, entre l'Université et Blanche de Castille. Les étudiants n'aimaient pas la régente. On a vu qu'ils la chansonnaient d'assez grossière façon. Ils prirent parti pour leurs maîtres; des deux côtés, on se buta.

⁶⁵ Hugues DE LA FERTÉ, *Strventois* (Romancero français de P. Paris, p. 156)

Afin d'éviter des émeutes d'escoliers — il y en avait, dès le xiii^e siècle — la reine-mère n'hésita pas : elle ferma l'Université. Voilà nos étudiants obligés de se disperser. Pierre de Dreux, qui depuis le traité de Vendôme avait en son fief une Université florissante et réputée, Angers, s'empressa de les inviter à venir suivre les cours des maîtres angevins. La douceur de la ville, la beauté de l'Anjou firent autant que la science des professeurs. Beaucoup d'étudiants accoururent à Angers.

En donnant ainsi ouvertement asile aux escoliers révoltés contre Blanche, en épousant, en quelque sorte, leur querelle, le duc de Bretagne accomplissait un geste significatif : le geste du perpétuel mécontent ⁶⁶.

Mais cet incident ne constituait qu'une légère escarmouche. Le cerveau fertile de Mauclerc conçut peu après un beau projet. Il supposait bien pourtant qu'en essayant de le réaliser, il allait se heurter — une fois de plus — à son implacable adversaire.

Nouvelle tentative matrimoniale. Les essais antérieurs n'avaient pas découragé Mauclerc. Il ne désespérait pas de donner à Alice une remplaçante digne de la duchesse de Bretagne. Cette fois, il jeta son dévolu sur la reine de Chypre, une Alice, elle aussi.

C'était une intrigante sans beauté ni grande intelligence. Elle avait pour meilleur titre d'être la cousine germaine de Thibaut de Champagne et cette parenté lui donnait, paraît-il, des droits sur le comté et lui permettait même de s'en prétendre la légitime héritière. A tort ou à raison, peu importe; seule, elle ne pouvait rien.

Et ses prétentions n'eussent été que ridicules et chimériques si les barons, qui ne pardonnaient pas à Thibaut ses défections successives, ne s'en étaient servis comme d'une machine de guerre contre leur bête noire. Ils avaient

⁶⁶ *Annales Monastici* (édit. Luard), t. III, p. 117.

accueilli avec enthousiasme les revendications d'Alice, et étaient partis en guerre contre Thibaut, en prétendant rendre le comté à sa véritable héritière qu'ils affectaient de parer déjà du titre de comtesse de Champagne.

Le dessein du duc de Bretagne favorisa donc l'action des révoltés. En épousant Alice, il risquait peut-être de devenir un jour comte de Champagne. Le jeu valait d'être tenté.

Le côté sentimental ne peut dans l'affaire être mis en question. Duc de Bretagne et reine de Chypre ne se rencontrèrent même pas : il ne s'agissait que d'unir leurs intérêts.

Et l'union échoua, comme précédemment. Et, comme précédemment, ce fut Blanche de Castille qui la fit échouer. Elle demanda l'assistance du cardinal de Saint-Ange, son fidèle conseil. Celui-ci signala à la cour de Rome le mariage projeté. Dans l'arsenal des prohibitions religieuses, on chercha là-bas — et l'on trouva vite — un motif d'interdiction. Le pape — ou ses cardinaux — découvrit aisément que Pierre Mauclerc et Alice de Chypre étaient cousins au quatrième degré canonique. Dès lors, il ne pouvait consentir à leur union et ordonna à l'évêque du Mans, Maurice, d'interdire le mariage. Mauclerc, excommunié et interdit, se garda bien de solliciter une dispense qui lui aurait été impitoyablement refusée. Son beau projet s'écroula, comme les autres ⁶⁷.

Ainsi donc, depuis mars 1227, date à laquelle il s'était décidé, poussé par la nécessité à abandonner le roi d'Angleterre, il n'avait cessé de subir échecs et humiliations. Blanche de Castille n'avait pas paru comprendre que, renonçant au comté de Richemond, le duc s'était bien juré de trouver sur le continent d'amples compensations. Toutes les fois, il s'était heurté à la régente. Son insatiable ambition sortait exaspérée de cette série de défaites.

Maintenant, deux politiques s'offraient au duc. A la fin de juillet 1229, la trêve qui avait été signée deux ans

⁶⁷ Arch. nat., J 209, n° 56. — E. BERGER, *op. cit.*, p. 144.

auparavant par les rois de France et d'Angleterre, venait à expiration. Des ambassadeurs français s'évertuaient en vain depuis plusieurs semaines, à en obtenir la prorogation.

Les prétentions d'Henri III, ses tergiversations, prouvaient assez l'intention qu'il avait de reprendre la guerre. Effectivement, le 25 juillet, les hostilités recommencèrent : le roi donna ordre de saisir tous les navires français trouvés dans les ports anglais.

Pierre Mauclerc allait-il rester fidèle à la régente, cause de toutes ses déconvenues; allait-il retourner au roi d'Angleterre et retrouver ainsi, avec le comté de Richemond, les avantages immenses que lui conféraient ses possessions d'outre-Manche ?

Tel était le redoutable point d'interrogation, qui se posait, au début de cet automne 1229, alors que la guerre franco-anglaise, un moment interrompue, reprenait sur terre et sur mer.

CHAPITRE VI

L'allié d'Henri III

Le comté de Richemond, pour lequel Pierre de Dreux s'apprêtait à trahir son suzerain, était constitué en Angleterre par plusieurs fiefs situés, en réalité, dans divers comtés du royaume et spécialement, dans ceux d'York, de Lincoln, de Norfolk, de Cambridge, d'Hereford et de Suffolk.

L'origine historique de cette possession était assez obscure⁶⁸; il avait, disait-on, été donné en récompense par Guillaume le Conquérant lui-même, à un seigneur breton du nom d'Alain, qui avait accompagné le célèbre Normand, lors de la conquête. Cet Alain, par des voies assez mystérieuses, avait transmis ses droits aux ducs de Bretagne. Le fait est plausible. Nombre de seigneurs français obtinrent ainsi des terres outre-Manche. Mais aucun document ne confirme la tradition. Un point seul est certain. Depuis le XII^e siècle, tous les ducs de Bretagne revendiquèrent avec âpreté la possession du comté anglais.

Pour quelles raisons impérieuses ? Le comté de Richemond avait-il donc tant de valeur ? Il faut le croire. La place forte de Richemond, qui donna son nom à la terre, dressait, au-dessus de la Swale, les tours massives de son château. Au bord de la mer, la riche cité commerçante de Saint Botulf (Boston) attirait par sa situation et l'import-

68. Cf. WHITAKER, *An history of Richmonshire in the North Riding of the country of York* (Londres, 1893, 2 vol. in-8°); quoique très vieilli, cet ouvrage est encore utile pour l'histoire du comté.

tance de ses foires, les marchands des contrées les plus lointaines. Etre maître de cette cité, c'était détenir un des ports les plus actifs de la côte anglaise.

Les faits économiques ont joué au Moyen-Age un rôle plus considérable qu'on ne le pense communément. Sans doute, ils n'avaient pas encore pris une prédominance comparable à celle de nos jours. Mais déjà, ils constituaient la cause profonde des troubles politiques, de bien des guerres lointaines. Les Croisades ne furent-elles pas, pour la plupart des souverains, autre chose que l'expansion de leur pays vers l'Orient ? Les préoccupations des feudataires étaient souvent d'ordre économique : toute l'activité d'un comte de Flandre, par exemple, tendait exclusivement à conserver des débouchés commerciaux, au mépris même, s'il en était besoin, des traités et de la foi jurée.

Comment s'étonner, dès lors, que les ducs de Bretagne eussent été, en quelque sorte, subjugués par le désir de garder en Angleterre un fief si riche qui leur assurait, sur le continent même, tant d'amis ? La prospérité des armateurs bretons était étroitement liée à une liberté absolue sur mer. L'intérêt de la Bretagne entraînait donc aussi en jeu. Car, de Saint-Botulf à Nantes ou à Saint-Malo, de Paimpol à Damme ou à Anvers, il fallait pouvoir circuler en toute sécurité, sans avoir la crainte continuelle d'être arraisonné par un navire anglais, désarmé et conduit prisonnier — hommes et biens, biens surtout — à Portsmouth ou à Londres.

Nous avons vu que la reprise des hostilités avec l'Angleterre avait aussitôt provoqué la ruine du commerce breton. Tous les débouchés se fermaient quand rois d'Angleterre et ducs de Bretagne étaient ennemis. Et pourtant, quels meilleurs clients, pour le blé de Bretagne, le vin de Loire ou les légumes de Léon que ces riches Anglais ?

Riches Anglais, certes, et beaucoup plus riches que les Bretons. Le comté de Richemond — le bien nommé —

rapportait chaque année au duc de gros revenus. Les receveurs de la terre anglaise versaient dans les caisses du trésor ducal, douze cents livres environ⁶⁹. Gros appoint pour Mauclerc que les guerres ruinaient et qui s'évertuait à obtenir de ses sujets continentaux les sommes dont il avait besoin. Les Bretons ont toujours été rebelles aux impositions. Des redevances les plus banales, comme la taille, les officiers du duc avaient grand peine à les faire rentrer. Douze cents livres ! La Bretagne tout entière n'en payait pas autant.

Ainsi le comté de Richemond, signe tangible de prospérité économique, représentait un peu, aux yeux des seigneurs de Bretagne, une riche colonie d'outre-mer, riche par le rapport qu'ils en tiraient, riche par les débouchés qu'ils y trouvaient. L'acharnement de Pierre de Dreux à rester maître de ce comté s'explique donc. Quand, en juillet 1229, la trêve entre France et Angleterre expira, il n'hésita pas fort longtemps. D'un côté, Blanche de Castille qui avait toujours contrecarré ses plans, et l'avait humilié dans ses amours ou dans son ambition ; de l'autre, Henri III, royal tentateur, tout prêt à accueillir le transfuge, à le combler de dons... C'est le second que Mauclerc préféra.

Au début d'octobre 1229, le duc de Bretagne s'embarqua vers Portsmouth, où Henri III avait réuni son armée et se tenait dans l'expectative.

Bien avant la fin de la trêve, le roi d'Angleterre avait décidé de traverser la Manche et de marcher à la conquête de ses anciens domaines continentaux, perdus jadis par la faute de Jean sans Terre. Ce projet qu'en 1224, il n'avait pas osé mettre à exécution, il était bien décidé, cette fois, à le poursuivre jusqu'au bout. Bien renseigné sur ce qui

⁶⁹. Sur cette valeur du comté, nous avons trouvé au Record Office un document de première importance : le revenu des terres du duc de Bretagne pour l'honneur de Richemond de 1235 à 1236. (Pipe Rolls, 12 Henri III, n° 79).

se passait en France, il était au courant du mécontentement grandissant du duc de Bretagne, et avait tout lieu d'espérer le prochain retour de Mauclerc, non plus en allié, mais en vassal.

Dès le mois de mai 1229, il envoya donc une trentaine de messagers à tous les barons et seigneurs anglais laïcs et ecclésiastiques. Il leur manda de lui prêter secours, personnel pour les uns, financier pour les autres en vue de la future expédition. Le départ avait été fixé à la fin de septembre ⁷⁰.

Le 11 septembre, le roi convoqua à Portsmouth, 228 chevaliers et leurs sujets ; les moyens de transport ne devaient pas manquer : depuis trois mois, les maîtres des ports avaient reçu ordre de faire arrêter tous les navires de commerce mouillant en Angleterre, quelle que fut leur origine. Ce procédé assez économique était de règle et nul ne s'en formalisait. Au demeurant, il était nécessaire, car la flotte royale était insuffisante pour transporter tout le corps expéditionnaire. On indemnisait généreusement les armateurs quand on n'avait plus besoin d'eux.

Le 17 septembre, le roi fit réquisitionner pain, vin et cervoise, viandes, foin, avoines et autres victuailles pour les hommes et les chevaux ⁷¹. Craignant la disette, il prenait ses précautions. Au début d'octobre enfin, il arriva à Portsmouth. Il s'attendait à trouver la plus grande animation, les quais envahis par les charrettes d'approvisionnement, une foule immense de combattants, une forêt de mâts dans la rade. Or, si la foule des chevaliers et de leurs tenants était grande, les victuailles paraissaient maigres, et le nombre des navires totalement insuffisant. Que s'était-il passé ? Les ordres du roi avaient-ils été mal compris ? Il est vraisemblable que, connaissant l'indolence de leur suzerain, les ministres ne s'étaient pas pressés de

⁷⁰ Record office, Scutage rolls, 13 Henri III, no 2, m. 8.

⁷¹ SHIRLEY, *Royal and other historical letters*, t. I, p. 351-357.

préparer le départ. Ils furent les premiers surpris de voir arriver Henri III.

Le roi fut furieux. Il s'emporta contre le responsable de cette incurie, le « Justicier » Hubert du Bourg. Au cours d'une scène extraordinairement violente, il le traita de vieux traître et alla jusqu'à l'accuser d'être vendu à Blanche de Castille pour la somme de cinq mille marcs. Accusation fort invraisemblable. La régente n'éprouvait nul besoin d'acheter des concours en Angleterre. Dans sa fureur, le roi sortit son épée et voulut la passer à travers le corps du malheureux Justicier. Il fallut l'intervention énergique de Ranulf de Chester, un conseiller du roi qui assistait à la scène, pour empêcher Henri III d'exécuter de sa propre main son premier ministre ⁷².

Sur ces entrefaites, on annonça au roi l'arrivée d'un seigneur français. C'était Pierre de Dreux. Grand émoi à la Cour. On organisa aussitôt une audience solennelle. Le duc se présenta devant le roi. Solennellement, il fit hommage. La trahison était consommée...

A l'issue de la cérémonie, le roi et son entourage invitèrent Mauclerc à prendre part à un conseil de guerre. On le mit au courant de la situation. L'échec momentané de l'expédition ne troubla pas le duc, bien au contraire. Il ne tenait nullement à voir débarquer aussi vite l'armée d'Henri III en Bretagne.

Au cours de plusieurs entrevues qu'il eut avec les barons du 9 au 20 octobre, il s'efforça de les convaincre de l'inopportunité de la traversée. L'hiver approchait : s'exposer aux rigueurs des tempêtes était folie. On risquait de ne pouvoir traverser librement la Manche. Or, le succès de la conquête dépendait d'une liaison étroite entre la Bretagne et l'Angleterre. Mieux valait donc fixer le départ au printemps de l'an 1230 ⁷³.

⁷² MATHIEU DE PARIS, *op. cit.*, t. III, p. 190-191.

⁷³ SHIRLEY, *op. cit.*, p. 358.

Tels furent les arguments que le duc mit habilement en valeur. Ils convainquirent sans peine l'inconstant Henri III. Le roi, ayant pardonné à Hubert du Bourg, donna ordre à tous les barons de retourner en leurs terres, non sans les avertir que l'expédition serait reprise six mois plus tard.

En une dernière séance solennelle, le 28 octobre, devant toute la Cour, il investit le duc de Bretagne de ses fiefs de Richemond et, pour l'indemniser de ses frais de voyage, lui fit don, en outre, de la somme de cinq mille marcs. Pour la troisième fois aux yeux de Pierre de Dreux, le titre de comte de Richemond constituait une réalité ⁷⁴.

Mauclerc ne prolongea pas son séjour en Angleterre. Dès le début de novembre, il était de retour en Bretagne. Il avait hâte de pousser les préparatifs de la guerre qui s'annonçait.

Il était en outre désireux de terminer rapidement le conflit religieux qui faisait toujours peser sur la Bretagne les rigueurs de l'interdit. Et parmi les raisons que le duc avait exposées à Henri III pour le détourner de son projet de débarquement immédiat, il en était une sur laquelle il n'avait pas manqué d'attirer discrètement l'attention du roi : la querelle engagée avec les évêques et le pape menaçait de causer l'échec de l'expédition anglaise. Les seigneurs bretons, privés de prêtres, n'allaient-ils pas mettre à profit les soucis nouveaux qui assaillaient le duc, pour secouer le joug de leur suzerain ? Avant d'engager sérieusement la lutte, il fallait liquider le procès devant Rome.

Le temps pressait. Blanche de Castille, bientôt avertie de la trahison de Mauclerc, n'avait pas comme les assaillants attendu le printemps pour ouvrir les hostilités. Dès la fin de décembre, les troupes royales avaient investi l'Anjou. La ville de Saumur avait été occupée en janvier 1230. Angers, peu de temps après, Angers que Mauclerc,

⁷⁴. *Calendar of close Rolls*, t. I, p. 224.

en 1227, s'était flatté d'ériger en capitale de ses fiefs, étant rentrée dans le domaine de la couronne. Les fonctionnaires ducaux, en hâte, avaient plié bagage. L'armée française tenait maintenant tout le pays et, sur les confins de la frontière bretonne, attendait sans impatience la fin de l'hiver pour prendre l'offensive ⁷⁵.

Sans hésiter, pour ramener la paix religieuse, le duc de Bretagne céda. Il délégua devant les deux ecclésiastiques qui avaient jeté l'interdit au nom du pape, trois procureurs chargés de plaider en son nom. L'épiscopat breton, de son côté, se fit représenter à Rome par l'évêque de Saint-Brieuc, le vénérable Guillaume Pinchon, et par l'évêque de Rennes.

Henri III qui avait, le premier, conseillé au duc la soumission, n'hésita pas à intervenir. Peut-être voulait-il ainsi afficher ostensiblement en la cour pontificale, tout l'intérêt qu'il portait aux affaires du duc de Bretagne, son vassal ; Mauclerc ne fut pas étranger à la démarche du souverain anglais dont il espérait tirer parti, afin d'obtenir des adoucissements aux clauses de la sentence.

Le roi envoya à Rome l'abbé de Cleve, porteur d'une lettre où, en termes assez ambigus, il demandait que l'on ne décidât rien qui « risquât de lui porter préjudice » ⁷⁶. Phrase obscure et remplie de sous-entendus.

Les juges ne se laissèrent pas impressionner. Les conditions qu'ils mirent à la levée de l'interdit furent rudes et rigoureuses ⁷⁷.

Abolition de tout ce qui avait été décidé lors de la fameuse assemblée de Redon ; soumission absolue aux règles ecclésiastiques usitées en Bretagne et, partout, retour des usages anciens : *pastum nuptialis*, *judicium defuncti*, etc..., rétablissement des lois relatives aux excommuniés ; rembour-

⁷⁵. TEULET, *Layettes*, t. II, p. 170.

⁷⁶. Record Office, Patent Rolls, 14 Henri II, part. II, no 30, m. 8.

⁷⁷. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 909.

sement de tous les revenus perçus injustement, paiement de grosses indemnités aux évêques bretons.

Mauclerc, quand ses ambassadeurs lui apportèrent les conditions exigées par le Souverain Pontife, ne tenta pas de discuter. Les circonstances l'obligeaient à accepter cette dure sentence : il s'inclina. Un de ses officiers, Pierre Mauban, fut chargé de porter à Rome son adhésion totale aux décisions du Pape.

En conséquence, par une bulle, en date du 30 mai 1230, le Pape donna ordre à deux frères Prêcheurs, Jacques de Château-Arquet et Guillaume de Saint-Lô, et à Vernay, chanoine de Tarvis, d'absoudre le duc et de révoquer les sentences d'interdit. La Bretagne rentra dans le giron de l'Eglise.

Satisfaction ne fut donnée à Mauclerc que sur un seul point : il avait sollicité l'autorisation de traiter avec moins de rigueur les excommuniés. Les prélats pouvaient exiger qu'ils fussent chassés de leur paroisse, chassés de la Bretagne même. Le duc avait demandé un adoucissement à cette règle. On le lui octroya « sauf pour les parties du duché où il a toujours été coutume de les expulser ».

Le clergé breton triomphait. La grande offensive religieuse de Pierre de Dreux avait échoué. La politique anglaise dans laquelle il s'était lancé, était la cause profonde de cet échec. Allait-elle au moins, cette politique, lui apporter quelques compensations ?

Dès le mois de février 1230, on pouvait répondre par l'affirmative à cette question. Pour s'attacher plus solidement le duc et lui marquer son amitié, le roi le combla de prévenances et de cadeaux. Non content de lui avoir rendu, dans son intégrité, le comté de Richmond, il lui inféoda, pendant tout l'hiver 1229-1230 de nouvelles terres : le manoir de Wassingburn, la terre de Gayton, etc... Le roi intervint même auprès des vassaux de ces fiefs pour qu'ils payassent exactement à leur suzerain, le duc de Bretagne,

les redevances accoutumées⁷⁸. Henri III cajolait Mauclerc. il prenait même soin de sa sécurité sur le continent.

L'occupation de l'Anjou par les troupes françaises avait provoqué quelques escarmouches aux confins de la Bretagne. Craignant que le duc n'ait eu le temps de mobiliser ses sujets pour couvrir sa frontière, Henri III, le 4 février, envoya en Bretagne une nef chargée d'hommes et de chevaux. Le corps expéditionnaire — avant-garde de l'armée anglaise — s'en alla combattre, sous les ordres de Mauclerc, dans le sud-est du duché⁷⁹.

Une grande activité diplomatique était déployée entre Londres et Rennes. Sans cesse, des ambassadeurs passaient la Manche. Ils réglaient avec Mauclerc les détails du futur débarquement, concluaient des traités de commerce et ne manquaient jamais d'assurer le duc de la grande amitié de leur souverain.

Les commerçants de Bretagne ne se plaignaient pas du nouvel état de choses. Les relations économiques interrompues depuis deux ans avaient repris. Elles s'annonçaient plus actives que jamais. Dès le mois de décembre 1229, Henri III accorda des sauf-conduits aux Nantais : Ulric de Corbie en reçut un le 29, Noël de L'Hit le 4 février, etc.⁸⁰. Les armateurs se frottaient les mains. La cour d'Angleterre recommençait à s'approvisionner en Bretagne, et les tonneaux remplis de vin de Loire étaient expédiés sur Londres en quantité massive.

La liberté des mers était assurée. Celle des routes de terre ne l'était plus. Premiers signes de la guerre : le duc de Bretagne, soucieux de préserver les abbayes situées aux frontières de son fief et exposées à tous les dangers de l'invasion et des combats, leur accorda des sauvegardes. Sur la frontière anglo-normande, l'antique moultier du Mont

78. *Calendar of close rolls*, t. I, p. 297-300.

79. *Calendar of liberate rolls*, t. I, p. 164.

80. *Calendar of patent rolls*, t. II, p. 323-324.

Saint-Michel « au péril de la mer » risquait fort d'être mis « en péril de la terre » par les combattants. Mauclerc tenait en grande vénération ce lieu saint où il avait jadis accompli un pieux pèlerinage avec sa chère femme, Alice. Il ne voulut pas que les bons moines eussent à souffrir de sa politique. A deux reprises, dans les premiers mois de 1230, il demanda à ses officiers de protéger le monastère ; le second mandement s'adresse à tous ses sénéchaux et baillis, à tous ses vassaux : « Vous saurez, écrivit-il, que nous avons pris sous notre sauvegarde l'abbaye du Mont Saint-Michel, pour la protéger et la défendre, elle et toutes ses appartenances, villages, terres, hommes et possessions, où qu'ils fussent, en Bretagne ou en Normandie, tant que notre guerre durera. Agissez donc pour le mieux, dans vos sénéchaussées et dans vos bailliages, afin de la protéger : sauvegardez-la de toute injustice, de toute exaction, et faites en sorte que les moines du Mont et leurs vassaux puissent continuer à communiquer en paix avec notre terre, à exercer leur négoce librement et sans troubles, par terre et par mer »⁸¹.

Le printemps approchait et, avec lui, l'ouverture réelle des hostilités. Avant l'arrivée du roi d'Angleterre, Pierre Mauclerc rassembla quelques troupes qu'il joignit au groupe anglais déjà débarqué. Cette petite armée se posta sur la frontière angevine. A quelque lieues de distance, les forces ennemies se tenaient sur leurs gardes. Il était trop tôt pour attaquer. Mauclerc se contenta de harceler, au cours de légères escarmouches, l'armée française qui attendait les ordres de la régente.

Dès le mois d'avril, Henri III s'agita. La mésaventure du mois d'octobre précédent l'avait rendu méfiant. Il jugea bon, sans plus attendre, de lancer des ordres. Les préparatifs de l'expédition commencèrent. Portsmouth fut à

⁸¹. Archives départementales de la Manche, H non coté.

nouveau choisi comme port d'embarquement. Le 24 avril, le roi y convoqua trente sergents et arbalétriers, chargés de former le corps du génie. Guillaume Talbot, Hugues de Saint-Philibert et Guillaume Hardel en reçurent le commandement.

Puis, les listes des chevaliers semons furent dressées. Tâche ingrate. L'enthousiasme des barons anglais à l'égard de l'expédition était loin d'être intense. Les annalistes reflètent cet état d'esprit : beaucoup de vassaux préférèrent payer l'écuage, impôt qui dispensait du service militaire. Le roi veilla à ce que nul ne pût éviter le paiement de cette taxe.

C'est que l'expédition s'annonçait comme infiniment coûteuse. Chacun fut mis à rétribution. Les archevêques, les évêques, les abbés et les prieurs, écrit Mathieu de Paris, apportèrent une aide non petite. Les citoyens de Londres, pour la même affaire, furent obligés à un lourd rachat. Les Juifs, bon gré, mal gré, durent verser le tiers de tous leurs biens⁸². Ceux-là, on pouvait les taxer sans remords. Mais le clergé, le haut clergé surtout, trouva très désagréable cette redevance imprévue. Il lui fallut pourtant s'exécuter.

Du 10 au 20 avril, le roi multiplia les mandements relatifs au transport de l'argent à Portsmouth. Le 14, les transports étaient achevés. Ce jour-là, le roi donna ordre d'embarquer ses trésors. Il fit réquisitionner divers métaux et objets dont on pouvait avoir besoin : plomb, claires, etc...

Henri III parvint au port d'embarquement le 19 avril. Cette fois, le nombre des navires qui emplissaient la rade était immense pour l'époque : il y en avait plus de trois cents. Le roi était accompagné de sa famille, de son frère Richard, de Raoul Fitz-Nicholas, son sénéchal, et de ses principaux vassaux. Etienne de Seegrave et le chancelier

⁸². MATHIEU DE PARIS, *op. cit.*, t. III, p. 104.

Raoul de Chichester recevaient la mission de gouverner le royaume en l'absence du souverain⁸³.

Partant à la conquête du continent, Henri III avait tenu à étaler un luxe éblouissant. Il emmenait avec lui des trésors considérables, sa vaisselle d'or et d'argent, ses habits les plus riches. Le roi, prudent, craignait-il de manquer de « sterlings » ? Il se fit encore expédier 1.200 livres le 29 avril.

Le 30, il accomplit des actes de charité pour attirer sur son expédition les bénédictions du Ciel. Le mercredi 1^{er} mai, les ancres furent levées et la flotte anglaise cingla vers la côte bretonne.

On se divisa en deux groupes : tandis que la majeure partie des navires gagnait le havre de Saint-Gildas, petit port situé près de Penvenan, entre Lannion et Tréguier, la galère royale abordait, le jeudi 2, à Jersey. La mer était houleuse, et la fatigue d'une des sœurs du roi avait rendu cette escale nécessaire. Le 3 seulement, Henri III débarqua à Saint-Malo.

Il avait été précédé dans cette ville par plusieurs de ses seigneurs, Richard le Maréchal, Hubert du Bourg, Philippe d'Aubigné, etc... La cité en liesse fêta la royale arrivée.

Saint-Gildas était distant de Saint-Malo d'environ 30 lieues. Il convenait d'opérer le ralliement de toute l'armée à mi-distance de ces deux villes. On choisit Dinan comme point de concentration. Bonabé de Derval, un des seigneurs bretons qui, au nom de Mauclerc, avait reçu le roi, fut envoyé comme messenger muni d'un convoi pour le transport du trésor, avec ordre de guider l'armée jusqu'à Dinan.

⁸³ E. BERGER, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, p. 166-168. — *Les préparatifs d'une invasion anglaise et la descente d'Henri III en Bretagne* (Bibliothèque de l'École des Chartes, 1893, p. 75 sqq.). — Nous ne pouvons que reprendre, pour toute la guerre de 1230-1231, les travaux d'E. Berger, en ajoutant çà et là quelques détails glanés dans les archives anglaises et en nous plaçant spécialement au point de vue de Pierre de Dreux.

Pierre de Dreux guerroyait à ce moment — nous l'avons vu — sur les marches d'Anjou. Quand il apprit l'arrivée de son suzerain, il accourut en toute hâte à Saint-Malo. Il y arriva le 6 mai et se présenta aussitôt devant Henri III qui l'attendait impatiemment. En une brève conférence, on arrêta les premiers projets à réaliser. Le 8, le roi se mit en route pour Dinan où il campa le soir ; son armée l'y rejoignit le lendemain.

A Dinan, le roi prit encore quelques jours de repos. Il régla les frais de l'expédition et autorisa la plupart des navires qui l'avaient amené à s'en retourner : sans doute, le payement de ces navires fit-il une forte brèche aux sommes apportées : le 11, le roi manda à son chancelier de lui expédier, de toute urgence et, en tout cas, avant la fête de la Trinité (mai), les cinq mille marcs que les Juifs lui devaient encore et tous les autres deniers qui avaient pu être perçus depuis son départ : « Le navire qui apportera cet argent, ajouta-t-il, devra remonter directement la Loire jusqu'à Nantes. Si son tonnage ne le lui permet pas, il n'aura qu'à mouiller à Saint-Gildas, d'où le trésor sera amené à Lannion ou à Morlaix ».

Avant de quitter Dinan, le roi et ses officiers accordèrent aux habitants de la ville des sauf-conduits qui leur garantirent la liberté de commerce avec l'Angleterre. Pour la première fois, Pierre de Dreux signa un de ces sauf-conduits non comme duc de Bretagne, mais comme conseiller du roi, officier de sa cour.

Enfin, le 11 mai, dans l'après-midi, on se mit en route. Les étapes ne furent pas longues. Le roi et son entourage n'aimaient pas coucher sous la tente. C'est pourquoi, le soir venu, l'armée campa à Bécherel et y passa même la journée du lendemain. Le 13, le roi était à Rennes et le 17, il faisait son entrée à Nantes : entrée solennelle, Henri III était entouré de tous ses seigneurs richement parés. Chatoiement des étoffes brillantes, défilé des coursiers

fringants... Les Nantais acclamèrent le souverain. Ils acclamèrent aussi le duc Pierre qui caracolait aux côtés du roi.

L'expédition s'annonçait bien. Au cours de cette première chevauchée, nombreux étaient les seigneurs bretons qui étaient venus rendre hommage au roi d'Angleterre.

Henri III s'installa au château de Nantes. Il ne manifestait aucun empressement à marcher au combat. Avant d'entrer en campagne, ne convenait-il pas d'attendre les seigneurs normands et poitevins, qui ne pouvaient manquer de se rallier à lui ?

Pendant qu'en Bretagne se déroulaient ces événements, Blanche de Castille et son fils se préparaient à la riposte. Adroitement, la reine avait su se ménager de nombreux alliés parmi les seigneurs français. Au cours des mois qui avaient suivi le siège de Bellême, elle s'était efforcée, en effet, d'amadouer les barons du royaume. Elle y parvint aisément. Quand ils apprirent la trahison de Mauclerc et les préparatifs de l'expédition anglaise, les feudataires changèrent d'attitude. La jalousie qu'ils nourrissaient contre Blanche fut moins forte que leur loyalisme. Sous la conduite de leur roi — car Blanche avait placé son fils à la tête de l'armée française — ils participèrent tous à la guerre.

Au début de mai, la reine partit pour l'Anjou. A Nantes, on fut bientôt averti de la proche arrivée de l'adversaire : « Sache Votre Grandeur, écrivait Richard, le frère d'Henri III, à l'évêque de Carlisle resté en Angleterre, que le roi de France est encore dans son royaume, mais qu'il est sur le point de venir au devant de nous »⁸⁴. Le ton de cette lettre ne laisse pas de dénoter une certaine inquiétude.

Le 20 mai, Louis IX parvenait à Angers. Deux jours auparavant, Henri III était entré à Nantes.

Mais, tandis que le roi d'Angleterre se contentait, pour

⁸⁴ SHIRLEY, *op. cit.*, p. 262.

toute action, d'accorder des sauf-conduits aux commerçants Nantais, aux officiers de Pierre de Dreux et aux bourgeois de la ville, Louis IX agissait avec vigueur. Il importait de neutraliser immédiatement toute cette région du Bas-Poitou qui, en apportant son concours à l'un ou l'autre des partis, pouvait faire pencher la balance. Henri III attendait à Nantes les seigneurs du pays. Louis IX prit les devants.

Le 24, il envoya à Clisson tous ses grands feudataires, Guillaume d'Auvergne, archevêque de Sens; Thibaut de Champagne; Jean, le roi de Jérusalem, et Mathieu de Montmorency, connétable de France, qui s'assurèrent de la fidélité du plus redoutable de ces seigneurs versatiles : Hugues de Lusignan.

Eh quoi ! le comte de la Marche ? le mari d'Isabelle ? On peut supposer qu'Hugues avait éprouvé une certaine jalousie en voyant Henri III combler de faveurs Mauclerc, débarquer en Bretagne... et ne lui faire aucune avance. La vindicative Isabelle jugea certainement que son fils — on se souvient que l'épouse en secondes noces du comte de la Marche était la mère du roi d'Angleterre — mettait peu d'empressement à venir la saluer. Elle n'eut aucun mal à décider son faible mari à rester neutre. Quelques promesses habilement présentées par les conseillers de Louis IX renforcèrent cette décision. Hugues consentit donc à renouveler toutes les clauses du traité de Vendôme⁸⁵. Henri III, par sa faiblesse, avait perdu un précieux appoint.

Revenus à Angers, les grands vassaux arrêtaient avec la reine et le roi les plans d'offensive. Un conflit qui s'était élevé entre Thibaud de Champagne et Ferrand de Flandre, sur la manière dont serait faite à l'armée du roi le service de l'arrière et de l'avant-garde — ces conflits de préséance étaient fréquents — fut vite apaisé. Louis IX intervint : et les seigneurs furent bientôt d'accord.

⁸⁵ ELIE BERGER, *op. cit.*, p. 174.

Dès les premiers jours de juin, l'armée de France reprit sa marche. Elle longea la Loire, route naturelle vers Nantes. De la rive gauche, qui était angevine, on aperçut bientôt les clochers d'Ancenis, première ville bretonne. En face de la petite cité, au bas de la colline de Liré, le roi établit son camp.

Mais les tentes n'étaient pas encore dressées qu'on signalait un groupe de cavaliers accourant bride abattue. Un seigneur breton transfuge, le premier, et de marque : André de Vitré, beau-frère de Pierre de Dreux, venait affirmer à son suzerain légitime sa fidélité et son dévouement. On l'accueillit chaleureusement.

Le lendemain, le roi de France estima favorable l'occasion de frapper Mauclerc. Il fit assembler en cour souveraine tous les pairs de France et leur demanda de juger par contumace le vassal passé au service du roi d'Angleterre. Et tous les grands de France, Ferrand de Flandre, Thibaut de Champagne, le comte de Nevers, le comte de Blois, etc..., tous reconnurent unanimement dans un solennel jugement que Pierre de Dreux, *jadis* comte de Bretagne, avait forfait envers son suzerain légitime, le roi de France : « En justice, déclarèrent-ils, il a perdu le droit de gouverner la Bretagne, et tous ceux qui lui ont fait hommage sont déliés de leur serment de fidélité envers lui ⁸⁶ ».

Sentence lourde de conséquence pour Mauclerc. Ce jugement proclamait la légitimité du geste d'André de Vitré et encourageait les autres seigneurs bretons à imiter ce geste. Comme s'il n'avait attendu que cette décision et, en quelque sorte, pour donner l'exemple, André de Vitré rendit hommage à Louis IX qui lui promit, en retour, aide et assistance contre le roi d'Angleterre et contre Mauclerc. Le seigneur de Vitré prit soin de réserver toutefois les droits des enfants de son ex-suzerain ⁸⁷.

⁸⁶. TEULLET, *Layette*, t. II, p. 178.
⁸⁷. *Idem*, p. 179 D.

Mais les Bretons ne suivirent pas le beau-frère de leur duc. Si André avait pu faire ainsi acte de rebelle, c'était en raison même de la situation de son fief, aux confins de la France et de la Bretagne. Les autres vassaux ne pouvaient sans danger adopter une semblable attitude tant que le roi d'Angleterre séjournerait en Bretagne. Les troupes anglaises sillonnaient le pays. Se révolter, n'était-ce pas risquer de terribles représailles ? De Ploërmel à Fougères, de Quimper à Lannion, on ignorait encore la tournure qu'allaient prendre les événements. Beaucoup de seigneurs tinrent à rester dans l'expectative.

Et c'est pourquoi l'appel du roi de France n'eut pas d'écho en Bretagne. Mieux, certains seigneurs n'hésitèrent pas, en ce mois de juin 1230, à jouer la carte anglaise plutôt que la carte française. Ceux qui, par droit d'hérédité, avaient possédé jadis des fiefs outre-Manche, jugèrent qu'en liant leur sort à celui de Mauclerc, ils avaient bien des chances de retrouver leurs biens. En quoi, ils ne se trompaient pas.

Le traité d'alliance offensif et défensif signé à cette date par le duc et l'un de ses vassaux, Alain de Rohan, est très symptomatique de cet état d'esprit. Jean de Dol, Raoul de Fougères, se maintinrent, eux aussi, dans une prudente réserve. Le cas d'André de Vitré resta isolé.

Le duc de Bretagne ne fut pas moins fort ulcéré de ce qu'il appelait la trahison de son beau-frère. Laisant Henri III attendre à Nantes la soumission — bien lente — de ses anciens vassaux du Poitou, Mauclerc, entouré d'une bonne troupe, fonça sur le pays vitréen qu'il n'eut point de peine à mettre à feu et à sac. Apeuré, André de Vitré qui était resté à Ancenis auprès de Louis IX, conseilla vivement au roi de France d'abandonner son objectif primitif, Nantes, et de marcher sur Rennes.

Mais saint Louis n'avait pas plus désir de se heurter à l'armée de son royal cousin qu'Henri III l'intention d'atta-

quer les troupes du roi de France. Les deux adversaires n'étaient séparés que par quelques lieues. Oudon et Châteauceaux, deux forteresses qui, sur chaque rive de la Loire, barraient la route de Nantes, n'offraient aucune résistance. Elles tombèrent, sans combat, entre les mains des Français. Simple démonstration. Cette facile victoire ne décida pas saint Louis à progresser davantage.

De chaque côté, l'on temporisait. Au cours des premières escarmouches sur les frontières bretonnes, Pierre de Dreux avait fait quelques prisonniers. Le roi d'Angleterre demanda à son vassal de les remettre en liberté⁸⁸. Geste de courtoisie, sans plus, mais qui ne témoignait pas d'intentions bien belliqueuses.

Et voici que les seigneurs qui composaient l'armée du roi de France commençaient à manifester des vellétés d'impatience. Ils avaient, au début de juillet, achevé les quarante jours de service armé qu'ils devaient, de par la loi féodale, à leur suzerain. Saint Louis ne fit rien pour les retenir. Lui-même ne tarda pas à revenir à Angers. Après un bref séjour dans la ville, il rentra à Paris. Cette chevauchée en Anjou et sur les marches bretonnes avait suffi pour le convaincre que l'expédition anglaise n'était pas dangereuse.

Elle le fut de moins en moins. Henri III, tant qu'il avait senti les troupes françaises dans la région s'était bien gardé de bouger. Il attendait toujours l'hommage des seigneurs poitevins. Pour passer le temps, il distribua pendant tout le mois de juin des terres et des récompenses aux seigneurs anglais qui l'avaient accompagné. Il confirma aussi à Pierre de Dreux par des actes très solennels la possession du comté de Richemond. Actes de prince fastueux, nonchalant et indécis. Il était fort embarrassé sur la conduite à adopter.

⁸⁸ *Calendar of Patent rolls*, t. III, p. 381.

L'enthousiasme primitif des Nantais avait bien diminué ; les troupes d'occupation ruinaient le commerce par de continuelles réquisitions de viande, de vin et de pain.

Henri III dépensait de son côté des sommes considérables sans aucun résultat « *nihil agens, nisi quod thesaurus consumpsit inestimables* »⁸⁹, écrit un chroniqueur anglais sincère. Et les appels au trésorier resté en Angleterre se multipliaient. Celui-ci faisait parfois la sourde oreille et le roi était obligé de recourir à Mauclerc.

Le 7 juin, il demanda au duc de lui faire expédier vingt mille des carreaux (monnaie de compte) déposés au château de Rennes. Somme considérable. Comptait-il, avec cet argent, acheter la fidélité des seigneurs Poitevins ?

Ceux-ci tardaient à venir. Sans doute, Geoffroi de Beauchamp avait, dès le 30 mai, écrit à Henri III que l'Aquitaine était toute prête à se soumettre à lui. Mais il parlait en son nom personnel, et cette assertion, les faits ne la confirmaient guère. Le comte de la Marche ne bougeait pas : nous savons pourquoi. Le roi d'Angleterre refusait de s'enfoncer dans le Sud, même en longeant le rivage, avant d'être sûr que les seigneurs du Poitou, tout le long de la route, lui constitueraient une véritable escorte protégeant sa marche. Il comptait sur Réginaud de Pons, Aimeri de Thouars, Aimeri de Rochechouart, etc...

Le départ de Louis IX, à la fin de juin, le décida enfin à sortir de son inaction. Foulques Paniel, ce féodal Normand dont nous avons déjà rencontré la vaine agitation au moment du siège de Bellême, était, à la demande de Mauclerc, venu trouver le roi à Nantes. Il conseillait, avec Pierre de Dreux, la conquête de la Normandie, bien préférable à l'expédition d'Aquitaine. Cette dernière était trop loin pour permettre un résultat définitif. La Normandie, au contraire, base solide, toute proche de la Bretagne, constituait un enjeu autrement précieux. Sa conquête ne dépen-

⁸⁹ MATHIEU DE PARIS, *op. cit.*, t. III, p. 199.

daît que d'une action menée rapidement, coup de surprise auquel saint Louis, persuadé qu'Henri III n'avait en vue que le Sud-Ouest, ne s'attendait certainement pas. Ce plan était sage.

Mais, sur les conseils d'Hubert du Bourg, le roi d'Angleterre préféra suivre son dessein primitif. La soumission de plusieurs petits seigneurs Poitevins qui n'avaient attendu eux-mêmes que l'éloignement du roi de France pour accourir à Nantes, le décida à se diriger sur Bordeaux.

Le 1^{er} juillet, il traversa la Loire et campa à Pirmil, de l'autre côté du fleuve, d'où il donna ordre à son chancelier de délivrer à son « ami et féal Pierre, duc de Bretagne et comte de Richemond, 3.000 marcs qui lui étaient dus ». Simple acompte. En quittant la Bretagne, Henri III faisait mine de payer ses dettes...

Par la Basse-Loire et le Poitou, le roi gagna Pons. Là, il écrivit à Mauclerc pour lui demander de délivrer un navire que son sénéchal avait pris. La course constituait pour le duc la meilleure façon de mener la guerre et de rentrer dans ses débours. Le 10 juillet, le roi investit Mirambeau, seule place du Sud-Ouest qui tenta un semblant de résistance. L'arrivée de machines de guerre, d'hommes et d'argent — surtout d'argent — firent bien vite tomber la place qui avait tenu juste l'espace suffisant pour permettre à Henri III de pénétrer en vainqueur dans la petite cité. Le 23 juillet, Mirambeau était pris ; le 2 août, Henri III était à Blaye. Le 3, il parvint à Bordeaux, but final de l'expédition.

Tout le long du trajet, le roi avait reçu des serments de fidélité, des prestations d'hommage, mais il n'était pas assez naïf pour ajouter foi aux protestations de ces seigneurs poitevins, si remuants, si inconstants. Ces hommages, en tout cas, coûtaient fort cher. Ces seigneurs savaient très bien faire payer leur soumission : ils prétextaient les luttes futures que l'alliance avec le roi d'Angleterre n'allait pas

manquer de provoquer ; et toujours, toujours, le bon sénéchal Raoul Fitz-Nicholas, réclamait au chancelier des sommes nouvelles.

Après une semaine de séjour à Bordeaux, le roi reprit le chemin du retour. En passant à Pons, le 15 août, il apprit que le comte de la Marche demandait à le voir. Hugues de Lusignan — ironie du sort — venait trouver son beau-fils au nom de Louis IX. Il était porteur de propositions de trêve : saint Louis proposait une cessation immédiate des hostilités *au Sud de la Loire*. Henri III accepta ; il signa la trêve.

Le roi de France, notons-le, s'était bien gardé d'étendre à Mauclerc le bénéfice de cet armistice. Au nord de la Loire, la lutte continuait. Ainsi, le roi d'Angleterre rétablissait en quelque sorte le *statu quo* au sud de la Loire. Quel avait donc été le résultat de son expédition ? Nul, et il le savait bien. Mais il avait fallu se livrer à un semblant de conquête. La promenade militaire qu'il venait d'exécuter n'avait pas eu d'autre objet.

Le 17 août, Henri III avertit Mauclerc de la conclusion de cette trêve inattendue : « Nous vous dirons, ajoutait-il, quand nous vous reverrons, le motif de cette convention⁹⁰ ».

Le véritable motif, c'est que le roi d'Angleterre était las de l'aventure dans laquelle il s'était lancé. Son frère Richard avait été assez gravement malade. Lui-même était souffrant, fatigué. Son armée, épuisée par une longue inaction, était en outre décimée par une épidémie de dysenterie, causée par la nourriture à laquelle elle n'était pas habituée, la chaleur et divers autres maux. Quant aux seigneurs, ils avaient passé leur temps à s'offrir de grossiers banquets « suivant l'usage anglais ». La plupart étaient complètement ruinés ; pour se tirer d'embarras, beaucoup étaient réduits à vendre leurs armes et leurs chevaux⁹¹.

90. ELIE BERGER, *op. cit.*, p. 179-180.

91. *Calendar of close rolls*, t. I, p. 446.

92. MATHIEU DE PARIS, *op. cit.*, t. III, p. 192.

Un prompt retour en Angleterre s'imposait. A peine rentré à Nantes, le 16 septembre, le roi fit réquisitionner tous les navires susceptibles d'emporter au moins vingt chevaux et donna ordre de les amener au plus tôt au hâvre de Saint-Gildas.

Pierre de Dreux lui-même conseillait au roi de quitter la Bretagne. Lui aussi avait hâte de voir les Anglais s'en aller. Cette expédition qui devait faire sa fortune, n'avait abouti à rien d'autre qu'à ruiner la Bretagne. Partout où les troupes royales avaient séjourné, abbayes et particuliers se plaignaient amèrement de leur passage. Pour apaiser les récriminations chaque jour plus vives, Mauclerc était obligé de passer de coûteux accords.

L'armée de France avait, de son côté, causé bien des dégâts. A Châteauceaux, où le monastère de Marmoutiers possédait plusieurs maisons, les ruines avaient été importantes. Pour calmer les plaintes des moines, le duc signa une convention à Rennes le 2 septembre. Il promit réparations et restaurations⁹³.

Mais on comprend qu'il ait hâté les préparatifs des Anglais : plusieurs seigneurs malades reçurent l'autorisation de s'en retourner dès septembre. Le départ définitif fut fixé au début d'octobre.

Encore fallait-il préparer l'avenir. La disparition du roi d'Angleterre ne terminait pas la guerre. Tout au contraire, avec elle, disparaissait le plus solide espoir du duc. Mauclerc restait seul en face de Louis IX décidé à le châtier. Perspective qui n'avait rien de réjouissant.

Aussi, pour diminuer les inquiétudes de son vassal, Henri III, avant de quitter la Bretagne, prit plusieurs dispositions en vue des luttes futures. Mauclerc fut désigné comme chef suprême des troupes anglo-bretonnes, pendant la suite de la guerre. Le roi s'engagea à lui fournir quatre cents chevaliers et cent sergents à cheval. Il lui laissa dès

⁹³ DOM MORICE, *Preuves*, t. 1, col. 873.

cet instant cent chevaliers et leurs hommes. Ce petit groupe constitua le principal élément anglais de l'armée de Mauclerc.

Pour parer aux défections des seigneurs bretons, Henri III tenta de se les attacher en leur rendant les domaines qu'ils tenaient jadis en Angleterre. Ainsi pour Alain de Rohan, le 17 septembre, ainsi pour Henri d'Avaugour à la fin du même mois. Si cette manœuvre réussit auprès du premier, elle n'empêcha pas le second d'abandonner quelques mois plus tard la cause du duc de Bretagne.

Le 23 septembre, le roi quitta Nantes et se dirigea sur Redon où il séjourna jusqu'au 29. Il data de cette ville plusieurs actes très importants relatifs à cette guerre qu'il laissait à d'autres le soin de poursuivre⁹⁴.

Ces autres, c'était, avec Mauclerc, deux des principaux conseillers du roi : Raoul de Chester et Richard le Maréchal. Encore ce dernier était-il autorisé à rentrer en Angleterre après le Carême.

L'un et l'autre recevaient plus spécialement le commandement des troupes anglaises. Les pouvoirs les plus étendus étaient donnés à cet Etat-Major formé de Raoul, Richard et Mauclerc. Autorisation leur était donnée de s'allier avec quiconque pouvait paraître utile à la cause du roi. Ils avaient même le droit de conclure, au nom d'Henri III, trêves et armistices.

Avant de quitter Redon, le roi emprunta six mille marcs à Pierre de Dreux. Cette somme vint s'ajouter à toutes celles qu'il avait déjà quémandées auprès de son vassal. Le roi s'engageait bien à payer prochainement toutes ces dettes. Le duc conservait des doutes sur la solvabilité d'Henri III. En quoi il n'avait pas tort...

Enfin, le 29 septembre, réargenté par Mauclerc, le roi quitta Redon ; et, après s'être arrêté une nuit à Guer,

⁹⁴ SHIRLEY, *op. cit.*, p. 385 ; *Calendar of patent rolls*, t. II, p. 409-08.

parvint à Saint-Méen où il s'arrêta quatre jours, les 3, 4, 5, et 6 octobre. La nonchalance du roi s'accommodait de ces courtes étapes et de ces haltes prolongées. Et puis, le pays était encore plantureux, et l'on vivait sur l'habitant.

Le 8, Henri III était à Jugon. Là, il régla un point important. A Redon, quelques jours auparavant, il avait autorisé Pierre de Dreux à signer, en son nom, des trêves avec le roi de France. Mais alors, pendant la durée de ces trêves, à qui incomberait l'entretien des troupes anglaises restées sur le continent ? Au duc et à ses sujets ? Délivré du souci de la lutte, Mauclerc serait-il encombré de ses inopportuns alliés. Prudemment, le duc prit ses précautions : il fut convenu qu'en cas de trêve, Mauclerc recevrait une indemnité journalière de quinze livres sterlings pour cent chevaliers et cent sergents.

Après quarante-huit heures de repos, le roi continua sa route. A Saint-Brieuc, le 10 octobre, il renouvela toutes les conventions passées avec le duc de Bretagne et lui annonça qu'il laissait huit chevaliers supplémentaires en Bretagne. Alain de Rohan, qui était venu à Saint-Brieuc saluer Henri III reçut la récompense de ce geste. Le roi d'Angleterre lui promit un revenu annuel de deux cents marcs.

Le 12 octobre, au soir, le roi était à Guingamp ; le 14, on le trouve à Tréguier, dernière ville avant Saint-Gildas.

Mais, au cours du voyage, pour des raisons restées inconnues, le roi avait décidé de modifier le lieu d'embarquement et de quitter la Bretagne à Saint-Pol-de-Léon. Il séjourna à Tréguier du 14 au 20 octobre. Le 18, il prit sous sa protection l'abbaye de Beauport. C'est aussi à Tréguier qu'il donna à l'officier du duc chargé de l'escorter, Prigent, sénéchal de Léon, un revenu annuel de vingt marcs, pour le remercier de ses soins.

Depuis Saint-Méen en effet, Mauclerc n'était plus là. Ecœuré de la faiblesse d'Henri III, il l'avait laissé continuer

seul sa route, confiant la sécurité de son auguste personne à un simple sénéchal.

Par Lannion, le roi gagna Morlaix. Le 24, il arrivait enfin à Saint-Pol-de-Léon. Là, dernière scène invraisemblable, Henri III qui n'avait plus un sol vaillant, emprunta sans honte, au sénéchal qui l'escortait cinquante livres sterlings ! Et là-dessus, le 26, le roi s'embarqua. Le 28, il était à Portsmouth⁹⁵.

Quelle fuite éperdue... Les derniers actes d'Henri III sur le continent sont bien symboliques de cette lamentable équipée où le roi n'avait su qu'engloutir des trésors. Il repartait les mains vides. Et bien vaines paraissaient toutes les assurances données à Mauclerc, bien théoriques et irréalisables ces promesses et toutes ces bonnes paroles.

Le duc ne s'y trompait guère, lui qui, pour bien marquer son sentiment, n'avait pas voulu accompagner son suzerain au delà des terres d'Henri d'Avaugour. Sous la garde, sous la surveillance presque d'un sénéchal, le roi d'Angleterre fut embarqué, sans tambours ni trompettes. Où sont-ils les somptueux trésors qu'Henri III avait amené avec lui ? La vaisselle d'or et les manteaux de pourpre qui devaient servir pour faire de solennelles entrées dans les villes reconquises ? Dispersés, le long du chemin, entre Nantes et Bordeaux. Gagés chez les Juifs des quartiers marchands de Nantes. Le roi chevauche entre Nantes et Saint-Pol et ne sait pas même quel navire le ramènera au pays de ses ancêtres. Il octroie généreusement une rente annuelle à l'officier qui l'a suivi, mais lui emprunte cinquante livres sterlings la veille du départ.

Lamentable conclusion. Mais les conséquences pour le duc demeuraient inéluctables. Henri III avait à tout jamais quitté la Bretagne. Mauclerc le savait bien. Et, en face des réalités de la guerre, le Capétien révolté contre son légitime

95. *Calendar of patent rolls*, t. II, p. 408-409.

suzerain restait seul, ou presque, obligé de soutenir jusqu'au bout, avec des forces dérisoires, une lutte impossible.

Sans prendre de répit, Pierre de Dreux chercha à tirer quelque avantage des embarras où se trouvait le roi de France après avoir quitté l'Anjou. Une fois de plus, saint Louis avait été obligé de partir pour la Champagne. Il était occupé à secourir Thibaut, à qui les barons cherchaient noise. Mauclerc profita de cette circonstance pour tomber sur l'Anjou.

Accompagné de ses compagnons d'armes anglais, Richard le Maréchal et Raoul de Chester, le duc exécuta une courte incursion sur les frontières angevines. Les trois compères prirent et rasèrent Gonnord, un médiocre château situé au nord d'Angers ; un village voisin fut incendié ; de là, la petite troupe remonta vers le Maine et marcha sur le bourg de Châteauneuf-sur-Sarthe qui, après avoir été pillé, fut pareillement incendié. Après quinze jours d'expédition, l'armée rentra en Bretagne, chargée de dépouilles et de butin « en quantité inappréciable ». Peu de temps après, on recommença cette razzia du côté de la Normandie : cette fois, ce fut Pontorson qui fut détruit de fond en comble⁹⁶.

Mais la saison était trop avancée pour continuer ces chevauchées ; les troupes anglaises et leurs chefs, regagnèrent leurs campements à l'intérieur du duché. Comme toujours, l'hiver apportait quelque répit dans les luttes engagées.

Au fond, cette première phase de la guerre se terminait sans qu'aucun des adversaires n'eut marqué d'échec sérieux. Aucun combat véritable n'avait eu lieu, il est vrai. L'expédition de Louis IX en Anjou avait montré la force du roi de France ; la promenade militaire d'Henri III en Poitou et en Guyenne, sans apporter d'avantages au fils de Jean sans Terre, n'avait pas compromis l'avenir. Certes, la fin du séjour n'avait pas été brillante, mais Henri laissait sur

⁹⁶ MATHIEU DE PARIS, *op. cit.*, p. 269.

le continent de bonnes troupes habilement conduites. Les deux ou trois incursions organisées par Mauclerc avaient donné aux hommes confiance en eux-mêmes. Tout n'était peut-être pas encore perdu.

Seule conséquence fâcheuse : des sommes considérables avaient été englouties. Il faut insister sur ce point ; innombrables furent les sommes payées « *ad transfretationes Britannie* ». Les vassaux d'Henri III avaient été accablés de redevances spéciales, d'où une colère véritable contre ceux qui poussaient à continuer la lutte au delà de la mer, colère dont les chroniqueurs se faisaient écho. Quant le roi eût à nouveau besoin d'hommes ou d'argent, il ne trouva aucun chevalier disposé à retourner en Bretagne. Pas davantage il ne trouva d'argent.

Pour Mauclerc, le bilan de cette première année de guerre se soldait tout de même par un bénéfice. Les fiefs de Richemond lui étaient rendus. Les seigneurs Bretons, malgré la condamnation, lui restaient encore presque tous fidèles. Il avait été promu conseiller, et conseiller très écouté, d'Henri III. Ce rôle de premier plan le dédommageait bien du honteux jugement qu'il avait subi.

Mais bientôt, saint Louis liquidait l'affaire de Bretagne en réduisant les feudataires à l'obéissance. La défaite de la ligue féodale signifiait, à bref délai, la reprise de la guerre contre la Bretagne. Toute la question était de savoir si les seigneurs Bretons qui, jusque-là — hormis André de Vitré — ne s'étaient pas prononcés, consentiraient à maintenir leur foi. De leur attitude dépendait l'avenir du duc de Bretagne.

Or, les barons ne tardèrent pas à révéler leur hostilité. L'occasion, pour eux, était trop belle : quinze années ils avaient subi sans oser protester la poigne autoritaire de leur suzerain. Silencieusement ils avaient accepté les réformes qu'il imposait. Maintenant le sort de leur maître était entre leurs mains. Même avec l'appui des secours

anglais, Mauclerc ne pouvait prétendre résister à une attaque venue de l'extérieur et à des troubles intérieurs. La féodalité bretonne tenait enfin sa revanche.

Louis IX, dont il faut admirer le sens politique, avait bien pris soin, en proclamant la déchéance de Mauclerc, de réserver les droits du futur héritier de la couronne de Bretagne, Jean, le premier-né des enfants du duc. Souscrire à la condamnation ne constituait pas, aux yeux des Bretons, une trahison envers leur pays. C'était, bien au contraire, sauvegarder l'indépendance du duché menacée par Henri III. La conscience des vassaux de Pierre de Dreux était apaisée : la cause de leur duc n'était plus liée à celle de la Bretagne.

Car il ne faudrait pas voir dans l'adhésion de la noblesse bretonne au jugement prononcé par la cour de saint Louis, la moindre preuve d'attachement à la cause française, de sympathie à l'égard du roi de France. Depuis soixante-dix ans, les seigneurs du duché passaient indifféremment de la domination anglaise à la domination française. Bretons avant tout, ils ne recherchaient que leur intérêt. En 1230, celui-ci se trouvait du côté de saint Louis : dès lors, pas d'hésitation possible.

Le premier, Raoul de Fougères, que Mauclerc n'avait pas craint de tenir en stricte tutelle jusqu'en 1229 — le malheureux approchait alors de 25 ans — s'empressa de se venger des abus de pouvoir de son ex-tuteur. En mars 1231, il vint trouver le roi à Athis-sur-Orge, lui rendit hommage et, non content de cet acte de fidélité, tint à lui donner un témoignage plus palpable de sa bonne volonté : il s'engagea à lui livrer son château, *toutes les fois* que le roi irait en Bretagne ; tacite hommage rendu à Mauclerc : Raoul supposait que la réduction de Pierre de Dreux exigerait plusieurs campagnes. Le sire de Fougères donna pour garant de sa promesse son oncle Foulques Paniel. Celui-ci, peu après, confirma l'acte⁹⁷.

97. TEULEY, *Layettes*, t. II, p. 202 a.

Par la suite, Guihomarc'h de Léon et Henri d'Avaugour conclurent des conventions analogues⁹⁸. L'un reçut comme prix de son serment sept mille sous tournois. C'était cher acheter un médiocre concours. L'autre fut moins récompensé : trois cents marcs seulement. Mais Louis IX s'engagea à le rétablir dans son ancienne puissance : on se souvient que le pauvre comte de Penthièvre avait été dépouillé de la plus grande partie de son héritage par Mauclerc, en 1219.

D'autres seigneurs, Jean de Dol, Olivier de Cœtquen, Philippe de Châteaugiron, suivirent l'exemple. Alain de Rohan, au contraire, et la plupart des seigneurs nantais restèrent fidèles au duc.

Mais ces quelques défections, aux yeux de saint Louis suffisaient. Il était désormais certain de trouver en Bretagne plusieurs concours agissants. Les autres, les indécis, n'oseraient plus bouger. Pris entre deux assaillants, Mauclerc était vaincu d'avance. Au début de juin 1231, la nouvelle campagne s'organisa.

Pierre de Dreux et ses compagnons sentaient venir l'orage depuis trois mois. Les défections successives des seigneurs bretons ne l'annonçaient-elles pas ? Mauclerc se retourna vers Londres. Il fit part de ses craintes à Henri III, exposa de la façon la plus pressante les dangers qui le menaçaient, lui, Mauclerc, et qui, par ricochet, menaçaient la puissance du roi sur le continent. Pour toute réponse le roi expédia à son vassal des sommes « non petites »⁹⁹.

Mais l'argent ne suffisait pas. C'était les troupes qui manquaient. Alors Henri III invita sans conviction les seigneurs anglais à repasser en Bretagne. Comme bien on le suppose, aucun enthousiasme ne se manifesta chez les chevaliers d'outre-Manche. Le souvenir de la première expédition avait éteint à tout jamais les ardeurs conquérantes des Anglais.

98. *Idem*, p. 208 b et 209.

99. Record Office, Pipe Rolls, 5 Henri III, n° 75, m. 17, in-dorso.

Pour masquer ce que la médiocrité des secours adressés à Mauclerc avait de décevant, le roi continua à accabler de dons son vassal. Le 5 février 1231, il lui fit délivrer les manoirs de Ketelberg, de Wiburn et de Nellested. Peu après, il donna ordre au vicomte de Lincoln de laisser le duc absolument libre de disposer des redevances perçues sur les foires de Boston¹⁰⁰.

Pour agréables que fussent ces prévenances, elles n'apportaient à Mauclerc aucune amélioration dans sa situation. L'inquiétude du duc augmentait. Car à quoi bon être comte de Richemond, et un comte de Richemond puissant et honoré, si la Bretagne était perdue ? Pierre de Dreux se refusait à n'être plus qu'un seigneur anglais.

Il redoubla ses instances. Henri III envoya son ordinaire tactique : il temporisa. Il envoya une ambassade auprès du Saint Siège. Le pape, fit-il dire à Grégoire IX, le pape va-t-il laisser deux royaumes chrétiens s'entre-déchirer, alors que les peuples infidèles triomphent en Orient ? Que des trêves soient négociées et promptement conclues. Le Souverain Pontife ne demanda pas mieux que d'intervenir. L'évêque de Winchester d'une part, l'archevêque de Sens de l'autre, furent chargés des négociations. Quelques conférences eurent lieu à Paris¹⁰¹.

Mais Louis IX n'y parut pas. En 1229, c'était Henri III qui repoussait les trêves ; cette fois, c'était le roi de France qui n'en voulait plus. Il se sentait sûr de la victoire : la paix, il la signerait à Rennes, dans quelques semaines, et imposerait à Pierre de Dreux vaincu les plus humiliantes conditions.

Et l'armée du roi de France s'ébranle. Dans ses rangs, on peut compter tous les seigneurs bretons ralliés au roi. C'est du côté de la Normandie que s'opère l'invasion. L'appui de Raoul de Fougères explique cette décision.

100. *Calendar of close rolls*, t. I, p. 476, 513, 517.

101. *Récueil des Historiens de France*, t. XXI, p. 606.

En effet, par Dreux, on gagne Fougères que Raoul livre à saint Louis, ainsi qu'il le lui a promis. Le plan est très simple : assiéger la forteresse de Saint-Aubin-du-Cormier, la prendre d'assaut et, aussitôt après, entrer en vainqueur dans la capitale de Mauclerc.

Devant le danger imminent, le duc retrouve son sang-froid. Avec le comte de Chester et une petite troupe bien décidée, il se porte sans bruit au devant du roi. Marche silencieuse à travers ce pays fougerais qu'il connaît à merveille. Le groupe parvient à dissimuler sa présence. A Fougères, le gros de l'armée, seigneurs et vassaux, entourant saint Louis, font une entrée brillante. Assez loin d'eux, retardée par l'encombrement qu'elle-même suscite, suit l'arrière-garde en longue file désordonnée de convois chargés de vivres, de chariots porteurs d'armes et de machines de guerre.

Le roi de France, persuadé que l'ennemi est devant lui, n'a pas pris soin de protéger cette arrière-garde. Grosse imprudence. Le duc quitte les fourrés protecteurs et, suivant une tactique qui lui est chère, fonce sur cette trainée de voitures lentes à se déplacer. Bousculer le tout, mettre le feu aux machines, enlever les chevaux, c'est l'affaire de quelques heures. Bride abattue, l'exploit terminé, le duc et ses compagnons piquent sur la Bretagne en contournant Fougères. Ils courent s'enfermer dans Saint-Aubin, bien décidés à résister jusqu'au bout¹⁰².

Désarroi à Fougères. Le duc que l'on croyait aux entours de Rennes se trouvait donc dans la région ! Il possède encore une bonne troupe pour oser attaquer l'arrière-garde royale. Voici qui ne laisse pas d'être inquiétant. Les machines de guerre sont détruites. Il faut compter plusieurs semaines avant qu'on en amène d'autres. Pendant ce temps, pas de siège possible. Les réserves de vivres n'existent plus. Il sera peut-être difficile de se ravitailler sur le pays. Enfin

102. MATHIEU DE PARIS, *Chronica Majora*, l. III, p. 304.

et surtout, plusieurs semaines d'inaction en pays ennemi, quel danger ! Les seigneurs bretons dont la fidélité est de si fraîche date, ne vont-ils pas regagner le parti de leur ancien duc qui se manifeste encore singulièrement actif ? Et lui-même, Mauclerc, ne va-t-il pas mettre à profit ce laps de temps pour lever de nouvelles troupes, obtenir du secours d'Angleterre ?

Le succès de cette campagne qui s'annonçait facile et définitive, semble bien compromis.

Et Louis IX qui, deux mois auparavant, repoussait les avances du Saint Siège consent, tout le premier, à négocier. Il quitte Fougères et, à travers les paroisses bretonnes où le souvenir de son passage est resté bien vivace, il avance vers Saint-Aubin. A mi-distance de la forteresse ennemie et de la ville de son allié, il établit son camp. Deux hérauts d'armes chevauchent jusqu'au pont-levis de Saint-Aubin : « Pierre, seigneur de Dreux, le roi de notre Sire vous mande, à son camp, pour vous proposer de conclure trêve ».

Mauclerc et Raoul de Chester, représentant du roi d'Angleterre, acceptent le rendez-vous. L'entrevue manque de chaleur. Le roi impose ses conditions : le duc est trop heureux de les accepter. Il n'insiste que sur un point : la durée de la suspension des armes. Il veut un long répit et l'obtient : le 24 juin, la trêve est signée. Elle durera jusqu'au 12 juin 1234¹⁰³.

Un si long délai donnait à Mauclerc le temps de rétablir ses forces. Il est vrai que les conditions auxquelles il avait dû souscrire étaient rigoureuses : Dans la crainte que la révolte de Bretagne ne s'étendit à d'autres fiefs, — et saint Louis supposait à juste titre que le duc allait tout mettre en œuvre pour trouver des alliés — le roi de France avait enfermé son adversaire dans d'étroites limites. Il était

¹⁰³ TELLET, *Lapelles*, t. II, p. 210-211 et 214 b. — Le document a été longuement analysé par E. BERGER, *op. cit.*, p. 198-199.

interdit à Pierre de Dreux de dépasser, du côté de la Normandie, Domfront et Mortain ; du côté de la Touraine, Vendôme ; dans le sud-est, Loches, Saumur, Loudun et Poitiers. Dans cette direction, une clause spéciale observait qu'il lui était expressément défendu de pénétrer sur le territoire du comte de la Marche.

Saint Louis obligeait en outre Mauclerc à reconnaître l'abandon, déjà ancien, d'Angers et de Bellême. Un instrument juridique ratifiait désormais les victoires antérieures du roi de France sur Pierre de Dreux.

Clauses pénibles. Mais qu'importait ! Mauclerc restait maître en Bretagne et disposait d'un long répit. L'embuscade de Fougères n'avait pas été vaine. Rien n'était encore perdu.

Aussitôt après la conclusion de la trêve, l'armée du roi quitta la Bretagne. Retour un peu morose. Les chevaliers bretons passés au service de Louis IX voyaient d'un œil morne leur ancien duc garder, trois années encore, suzeraineté sur la Bretagne. Sans doute, saint Louis avait pris soin d'inscrire dans l'armistice une clause de protection à l'égard des transfuges. Mauclerc avait promis de ne pas tirer vengeance de leur attitude. Que valaient ces promesses ?

A Antrain, pour les consoler, le roi régla les comptes de l'expédition. Des sommes variant de deux à six cents livres furent versées aux chevaliers bretons.

André de Vitry, seul, ne reçut pas de solde. Louis IX récompensa le moins vénal des seigneurs du duché en lui inféodant, peu après, plusieurs fiefs normands situés dans la vallée de la Vire, les anciennes terres de Guillaume de Mombray¹⁰⁴.

¹⁰⁴ Bibl. nat., ms. français 22325, p. 413.

CHAPITRE VII

Les défaites

Trois années de trêve : répit des plus précieux si Pierre Mauclerc avait pu disposer en toute liberté de ses mouvements. Malheureusement, les rudes restrictions que lui avait imposé Louis IX, ne lui permettaient d'agir que dans un cercle étroit, à l'intérieur duquel il était bien enfermé, car le roi de France avait eu la sage précaution de charger un de ses grands vassaux, le comte de Boulogne Philippe, de la surveillance du turbulent duc de Bretagne. Et le comte Philippe — dit Hurepel — n'était point homme à se laisser jouer. Dès lors, le duc se trouvait cantonné en Bretagne ou en Angleterre. Mais il était trop adroit pour ne point tirer le parti le moins défavorable de cette situation.

Il commença par resserrer habilement les rares alliances qui lui restaient encore. Seul de tous les barons du duché, Alain de Rohan — aussi intéressé que son suzerain à ne pas se brouiller avec l'Angleterre — s'obstinait à demeurer fidèle. Pierre de Dreux renouvela le traité qu'il avait conclu en juin 1230 avec le comte de Penthièvre. Pour donner plus de poids au pacte, il fit placer à côté de sa signature, celle de Jean, son fils. L'héritier de la couronne ratifia alors le contrat et promit bonne justice à son futur vassal¹⁰⁵.

Mauclerc s'était engagé — forcé et contraint — à respecter les terres des seigneurs bretons qui avaient abandonné sa cause. Pour l'instant, sous l'œil sévère de Philippe Hurepel, il tint à peu près parole. C'est à peine s'il se contenta de châtier le sire de Combourg, Jean de Dol, dont

105. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 346 et 366.

le château, à proximité de Saint-Aubin, constituait, depuis que Jean avait juré fidélité à Louis IX, une menace permanente. Autant pour se débarrasser de ce souci, que pour manifester par ce geste l'intégralité de son pouvoir suzerain, il envoya une partie des troupes anglaises occuper pacifiquement la forteresse. Aucun dommage ne fut causé à la terre du sire de Combourg. Il s'agissait d'une simple prise de gage, dont Hurepel, trop tard averti, n'osa se formaliser. Le duc nomma un de ses officiers, Robert Sorel, capitaine de la place¹⁰⁶.

Ayant ainsi fait comprendre aux nobles de Bretagne qu'il n'abdiquait rien de sa toute puissance, Pierre de Dreux jugea bon d'aller rappeler son existence au souvenir de son volage suzerain qui, depuis la fin des hostilités, faisait un peu la sourde oreille et paraissait vouloir avec désinvolture oublier Mauclerc. Henri III gardait une si fâcheuse impression de son expédition « *ad partes Britannie* » qu'il eut bien voulu effacer de sa politique ce ridicule pas de clerc.

Mauclerc ne l'entendait pas ainsi.

Dès le mois de janvier 1232, il annonça son arrivée en Angleterre. Henri III s'empressa alors d'envoyer au devant de lui deux seigneurs : Philippe d'Aubigné et Guillaume Hardel, et un sénéchal, chargés d'accompagner le duc pendant son séjour et de le défrayer de toutes ses dépenses. C'était la moindre des choses, et cette politesse était bien due au vassal qui avait, dix-huit mois auparavant, fastueusement reçu Henri III. Le duc, ayant dû retarder son départ n'arriva d'ailleurs qu'à la fin de février. En son honneur, le roi convoqua l'assemblée des barons du royaume ; Pierre de Dreux fut invité à prendre place à leurs côtés.

On lui donna aussitôt la parole. Sa mission était délicate. Il s'agissait de convaincre une assemblée dont l'enthousiasme

106. Archives nationales, J 340, n° 36.

siasme était plus que médiocre, qui ne songeait qu'à formuler des objections et manifester son indifférence à l'égard d'une cause jugée perdue par la plupart. Le duc de Bretagne exposa franchement la situation. Il avait tiré de la lamentable expédition de 1230, la leçon qui s'imposait. L'échec du roi d'Angleterre devait être exclusivement imputé à l'absence de fermes soutiens à l'intérieur de la France. La Bretagne, presque avancée, était par sa configuration trop facile à bloquer. Pour avoir des chances de succès, il eut fallu posséder des appuis dans tout l'ouest de la France, du Poitou à l'Aquitaine ; la carence du comte de la Marche, bridé par saint Louis — du moins Mauclerc l'affirmait — avait singulièrement influé sur les destinées de la guerre.

Le duc taisait naturellement une des causes essentielles de la défaite : la mollesse d'Henri III. Mais il mit en relief les autres raisons ; on l'approuva, et la question de la recherche d'alliés fut discutée. Mais on décida qu'il était trop tôt pour envoyer des ambassadeurs aux seigneurs susceptibles d'adhérer à la cause anglaise. La conférence se sépara donc sans rien arrêter, comme il est d'usage dans ces sortes d'assemblées¹⁰⁷.

Pierre de Dreux séjourna encore une quinzaine à Londres. Au cours de plusieurs audiences, il s'efforça d'arracher à Henri III le paiement de la dette que le roi avait contractée envers lui. Il y parvint difficilement. Le roi s'engagea à déposer, avant un délai déterminé (la dernière semaine après Pâques), la somme due chez les Templiers de Clerkewall.

Nanti de cette problématique assurance, le duc rentra en Bretagne. Il ne rapportait d'outre-Manche que de vagues promesses de futurs secours. C'était insuffisant. De lui-même, le duc tenta alors de sortir de l'isolement auquel l'habileté du roi de France l'avait condamné.

¹⁰⁷ *Calendar of close rolls*, t. II, p. 132.

Il avait entre les mains un atout magnifique : sa fille Yolande, née en 1220, atteignait — vraiment, cette fois — l'âge du mariage. Tous les projets formés pour elle depuis cinq ans : union avec le roi d'Angleterre, avec le frère du roi de France, etc... les circonstances avaient provoqué leur échec. Pourquoi ne pas lui faire tout bonnement épouser un des riches feudataires du royaume, susceptible d'apporter à son beau-père le plus appréciable des concours ?

Pierre de Dreux — nous le savons déjà — ne manquait pas d'audace. Son choix se porta sur celui des barons dont tout aurait dû justement l'éloigner : le comte Thibaut de Champagne.

Eh quoi, Thibaut ! celui-là même qu'un tendre attachement liait, disait-on, à la régente, le seigneur inconstant, bête noire de tous les féodaux français auxquels il avait valu tant d'échecs. Thibaut, personnellement responsable de la défaite du duc à Bellême en 1229 ! En vérité, à quoi donc pensait Mauclerc ?

Le duc entrevoyait la réalisation d'un plan singulièrement hardi et tel que seul avait pu le concevoir l'ancien candidat à la main de Jeanne de Flandre. Son choix était heureux et prouvait combien notre héros était bon psychologue. Le comte de Champagne, pensait-il justement, devait avoir sur le cœur les rebuffades incessantes, le mépris de ses pairs, pour sa couardise et sa platitude à l'égard de Blanche de Castille. S'allier avec Pierre de Dreux, qui passait — à juste titre, il faut le reconnaître — pour le plus turbulent et le plus dangereux des seigneurs français, ne serait-ce pas se réhabiliter aux yeux des autres barons ?

En outre, le comte de Champagne qui nourrissait lui aussi une insatiable ambition, ne considérerait pas sans complaisance les perspectives qui s'offraient à lui. Depuis peu, il était devenu roi de Navarre. Un fief à l'est, un fief à l'ouest, un royaume au sud, c'était au tour du roi de France

d'être soumis au bon plaisir de Thibaut qui pourrait dès lors se poser en champion des barons de France, le plus puissant du royaume. Sans doute, Yolande n'était pas héritière de la terre de Pierre de Dreux, et Jean le Roux n'était sans doute pas d'humeur à se laisser déposséder. Mais les ducs de Bretagne passent parfois assez vite (témoin Arthur) et, de toute façon, un douaire serait constitué en Bretagne pour la fille de Pierre de Dreux.

Tels furent les sentiments qui agitèrent Thibaut, quand Robert de Dreux, ambassadeur délégué par Mauclerc, vint proposer au comte de Champagne un mariage avec Yolande. Le duc de Bretagne, enfermé dans les limites de son duché par les clauses du traité de Saint-Aubin, ne s'était pas risqué à traverser la France entière, de l'ouest à l'est, pour négocier l'affaire. Il avait donc chargé son frère de servir de médiateur. Et, en bon frère, désireux d'obliger son cadet, Robert avait consenti à conduire cette délicate entreprise. Au reste, Thibaut ne tarda pas à donner sa réponse. Il acceptait.

Aussitôt Robert, accompagné d'Henri, archevêque de Reims, autre frère de Mauclerc, que l'on avait mis au courant de ce qui se tramait, partit pour la Bretagne. Pierre de Dreux accueillit sa famille avec de grands transports de joie. Sans bouger de sa capitale, il voyait se réaliser son beau projet. Le mariage de Yolande avec Thibaut prenait, à ses yeux, les proportions d'une vraie victoire remportée pacifiquement sur la régente. Elle marquait la fin de l'isolement politique dans lequel il était confiné depuis deux ans. Aussi, confia-t-il sans hésiter Yolande à ses oncles. Ceux-ci l'amènèrent à l'abbaye du Val-Secré, près de Troyes, où devait être célébré le mariage. Déjà, le duc de Bourgogne, averti, se trouvait au monastère. Il avait consenti à être témoin de l'union qui allait se nouer.

Mauclerc aurait pourtant bien dû songer que la vigilance de Blanche de Castille ne s'endormait pas sur le succès

incomplet de Saint-Aubin. Avec une inquiétude bien justifiée, la régente et son fils surveillaient tous les faits et gestes de Mauclerc. La grande activité diplomatique qui se déployait entre la Bretagne et la Champagne ne leur échappa pas. Ses agents apprirent ce qui se machinait. Alors, sans perdre un instant, Blanche prévint Rome, son auxiliaire bienveillant et empressé, du mariage qui se préparait. Comme par hasard, il se trouvait que les futurs conjoints étaient parents à un degré prohibé. Encore ? Toujours... et la chose ne saurait surprendre si l'on songe qu'à l'époque féodale, les grandes familles, qui étaient peu nombreuses, s'alliaient ordinairement entre elles. Grégoire IX écrivit donc sur-le-champ à l'archevêque de Bourges et lui ordonna d'empêcher, au besoin par censure ecclésiastique, la réalisation du projet¹⁰⁸.

Généralement, on passait outre la défense pontificale, ou plutôt on la faisait lever, en payant à Rome les sommes nécessaires pour obtenir les dispenses. Il est bien probable que l'intervention d'Henri, l'archevêque de Reims, eut suffi pour obtenir toutes les autorisations requises en pareil cas.

C'est pourquoi Blanche de Castille redouta l'insuffisance de ce premier moyen, destiné surtout à retarder le cours des événements et elle décida d'agir directement sur le comte de Champagne. L'amour-propre de la régente avait subi un rude coup. Elle était blessée de l'attitude de son platonique amoureux. Un peu jalouse... peut-être. Les hommages discrets sont très doux à une femme, un peu mûre déjà. Et voici que son fidèle Thibaut l'abandonnait sans l'ombre d'un remords, pour qui ? pour une petite fille... et quelle ! la fille de ce duc de Bretagne qui depuis tantôt dix années, ne songeait qu'à lui chercher noise. Lui faire cela... à elle. C'était par trop violent et l'ingratitude de Thibaut passait vraiment les bornes permises.

108. Bibl. nat., ms. lat., 5993 A. fol. 132^{vo}

Un messenger, Geoffroi de la Chapelle, fut envoyé au comte de Champagne. La lettre dont il était porteur, pour être adressée au nom de saint Louis, ne témoignait pas moins en termes fort secs du mécontentement et de l'amertume de la mère du roi : « Sire comte, le roi a entendu dire que vous aviez conclu un accord avec Pierre de Bretagne et que vous voulez épouser sa fille. N'en faites rien, si vous ne voulez perdre tous vos fiefs de France, car vous savez bien que le comte de Bretagne a fait contre le roi plus que n'importe qui »¹⁰⁹.

En recevant ce billet, qui n'avait rien de doux, Thibaut qui s'était déjà mis en route vers l'abbaye du Val-Secré, resta tout « esbahi », nous rapporte Joinville. Il ne s'attendait certes pas à une aussi virulente sortie. Trop mou de caractère pour résister à l'impérieuse mise en demeure de la reine, il tenta seulement d'amorcer une brève discussion avec le messenger. Celui-ci ne put que confirmer oralement la teneur de la lettre. Alors, le comte de Champagne s'en retourna à Château-Thierry. Adieu, belles ambitions. Les menaces ouvertes de Blanche avaient réfréné les hautes visées de l'ingrat soupirant.

Rage froide de Mauclerc, qui voyant encore une fois son audacieux projet s'évanouir. Il voulut prendre une revanche immédiate et crut la trouver, en offrant à nouveau sa fille — il continuait à disposer de la malheureuse avec une rare désinvolture — au roi d'Angleterre. Cinq ans plus tôt, Henri III avait accepté sans hésiter cette proposition que les événements avaient empêché d'aboutir. Le roi, cette fois, parut beaucoup moins enthousiaste. Il ne tenait nullement à renforcer les exigences de son encombrant vassal. A quelles incartades, Mauclerc, devenu beau-père d'Henri III, ne se livrerait-il pas ? le roi accueillit donc froidement les ouvertures du duc de Bretagne. Il se garda

109. JOINVILLE, *Vie de Saint Louis* (édit. N. de Wailly), p. 28.

bien pourtant de le décourager et se contenta de lui faire dire par Jean Ballu, d'une façon la plus vague, combien il souhaitait la réalisation de ce projet¹¹⁰.

Seulement, Mauclerc n'oubliait qu'un détail : c'est qu'il n'avait plus la libre disposition de son héritière. On pense que la régente avait trouvé trop belle l'occasion de mettre un terme aux intrigues matrimoniales de son adversaire. La fuite de l'excellent Thibaut lui fournissait une arme dont elle s'empressa d'user. Le Val Secré n'était pas fort éloigné de la capitale. Blanche de Castille envoya au moultier deux officiers chargés de « cueillir » la fille de Mauclerc. Les oncles, l'archevêque de Reims et Robert de Dreux, n'osèrent résister aux ordres formels de leur suzeraine. Pour se justifier — en avait-elle besoin — Blanche dénonça la violation de la trêve. L'article qui interdisait à Mauclerc de pénétrer en France s'appliquait à sa famille aussi bien qu'à lui-même.

Yolande, fragile et précieux gage, fut amenée à Paris. La régente la garda soigneusement ; et Mauclerc ne put que se mordre les doigts de son imprudence¹¹¹.

Par le fait, le mariage de l'héritière avec Henri III devenait irréalisable. Le roi d'Angleterre poussa un soupir de soulagement et, *in petto*, bénit la régente. Il faut reconnaître que, depuis le début de la trêve, le duc s'était beaucoup agité pour aboutir aux plus piètres résultats.

Tout au plus tirait-il de ses démarches quelque profit pécuniaire. Pour le dédommager de ses déconvenues successives, Henri III finit par lui rembourser une partie des sommes qu'il lui avait empruntées. Trois mille mares furent versés au duc en juillet 1232 ; six mille autres devaient être livrés en novembre suivant. Le montant total des dettes diminuait lentement. En outre, le roi confia à Mauclerc trois nouvelles terres du comté d'York. Pour se procurer

110. *Calendar of close rolls*, t. II, p. 151.

111. *Historiens de France*, t. XXI, p. 229 et 233.

les sommes promises, Henri fit lever, par toute la Grande-Bretagne de nombreux impôts « *ad prestites Britannie* ».

Au cours de l'année qui suivit, le comté de Richemond s'accrut encore de nouveaux fiefs « confiés au duc, en échange de ceux qu'il avait perdus sur le continent » Costesye (novembre 1232), Boses (4 février 1233), Twyfford et Westkinston (17 décembre). Les baillis et sénéchaux du duc, Gautier Engayne et Jean Ballu représentaient Mauclerc dans ces terres d'outre-Manche et tiraient du comté de Richemond tout le profit qu'il pouvait donner¹¹².

Le duc de Bretagne vint lui-même inspecter cette organisation en août 1233. A cette occasion, le roi et le duc conclurent un nouvel accord sur le règlement des dettes. Suivant l'usage, le chiffre total de la créance, que chaque conférence diminuait peu à peu, fut encore réduit et ramené, pour tout arrérage, à dix mille mares. Malgré les remboursements partiels, la somme primitive n'avait pas précisément baissé depuis octobre 1230. Henri III, en effet, acquittait avec la plus grande irrégularité le montant de l'entretien des chevaliers anglais restés sur le continent. En fait, ils étaient à la charge de Mauclerc, d'où un accroissement continu de la dette.

Peu de temps après la mort de Richard le Maréchal, le commandement de ces troupes anglaises avait été dévolu au seul duc de Bretagne, Ranulf de Chester, l'autre chef britannique étant mort également. Mauclerc avait occupé, pour cette raison, le château de Saint-James-de-Beuvron, ancienne possession de Ranulf. Mais, dès le mois de décembre 1232, Henri III, qui ne tenait pas à laisser à son vassal de trop grands pouvoirs et était peu partisan du commandement unique, avait désigné Philippe d'Aubigné pour le représenter en France. Philippe s'installa à Saint-James. Des raisons budgétaires l'en délogèrent

¹¹² *Calendar of patent rolls*, t. III, p. 499, 501; *close rolls*, t. II, p. 353; *Liberate rolls*, t. I, p. 208, 229.

bientôt. Il fallait payer, en bon or anglais, la garnison. Henri III et Philippe préférèrent finalement charger de ce soin Pierre de Dreux. Le sire d'Aubigné rentra en Angleterre et Pierre de Dreux reçut à nouveau le commandement des troupes anglo-bretonnes¹¹³.

La reprise de la guerre approchait. Un an à peine séparait en effet les belligérants de l'expiration de la trêve. Or, en France, saint Louis qui gouvernait maintenant le royaume, avait liquidé toutes les difficultés susceptibles d'entraver sa politique extérieure. Il était bien décidé à en finir avec la Bretagne.

Comme en 1231, Henri III tenta de négocier. Le pape, dont la complaisance en faveur de la paix était inépuisable, fut à nouveau chargé de s'interposer entre les deux puissances. Grégoire IX écrivit en mai 1232 à chacun des souverains. Il les invitait à terminer le long conflit dont la persistance arrêtaient les projets de croisade. Le Souverain Pontife souhaitait qu'une conférence achèverait pacifiquement la lutte. Il désigna comme plénipotentiaires français, l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris, comme plénipotentiaire anglais, l'évêque de Winchester.

Alors qu'Henri III se hâtait d'adhérer aux suggestions du pape, la cour de France resta sur la réserve. En juillet, le roi d'Angleterre tenta une démarche directe pour la faire sortir de son mutisme. Il déclara à Blanche de Castille qu'il était prêt à envoyer à Abbeville, cité désignée comme siège de la conférence, une ambassade composée de l'évêque de Rochester, de Philippe d'Aubigné et de Raoul Fitz-Nicholas. La reine ne daigna pas répondre et saint Louis continua à faire la sourde oreille aux invites de son adversaire.

Une volonté aussi manifeste inquiéta Henri III. Une troisième fois, il revint à la charge. Pour cette troisième

¹¹³ *Calendar of patent rolls*, t. III, p. 5; *Calendar of close rolls*, t. II, p. 214.

démarche, il s'adressa à l'archevêque de Sens et à l'évêque de Paris. Habilement, il les invita à passer la Manche, et leur envoya des sauf-conduits valables pendant quatre mois. Le roi, en vérité, usait de tous les subterfuges pour amener la cour de France à entamer les négociations.

Saint Louis défendit aux évêques de répondre et les prélats français, obéissants, ne bougèrent pas : ainsi était clairement manifesté à Henri III la ferme décision du roi de France de ne terminer la guerre qu'après une défaite humiliante de son adversaire ¹¹⁴.

On devine avec quel intérêt passionné, de quel œil attentif, Mauclerc avait suivi le développement des tentatives de son suzerain. C'était son sort qui se jouait. Non qu'il se fit de grandes illusions. Depuis six mois, il s'attendait à la reprise de la guerre et s'était préparé à cette éventualité.

Une seule ressource lui restait : garder à l'intérieur du duché une maîtrise absolue, afin de pouvoir, le cas échéant, recevoir sans difficultés des secours anglais. Il fallait, pour posséder une telle certitude, que les féodaux bretons passés au service du roi de France, fussent mis dans une absolue impossibilité de bouger, partant d'entraver ses desseins.

Le meilleur moyen, pour en arriver là, était simple et radical : il suffisait de ruiner suffisamment leur terre, pour que réduits à la famine et à la misère, ils n'aient d'autre alternative que de se tenir tranquilles.

Telle fut la cause profonde de l'action brutale que Mauclerc, de novembre 1233 à juin 1234, engagea contre tous ceux qui l'avaient abandonné. Rarement, le duc intervint personnellement. Mais il avait de rudes lieutenants en la personne de son maréchal, Normand de Québriac, soudard sans scrupules, et de ses sergents, Mathieu de Beauvais ou Robert Sorel, hommes à tout faire, exécuteurs

114. Patent rolls, 16 Henri III, n° 43, m. 2.

des basses œuvres du duc, qu'aucun attentat, aucun pillage n'effrayaient...

Ce fut Mathieu de Beauvais qui opéra le premier. Sous prétexte de réquisitions, il partit pour Dol à la tête d'une petite troupe. L'évêque de la ville, Jean de Lizannet, était jusque-là resté en bons termes avec Mauclerc. Aussi, grand fut son émoi quand il vit l'envoyé du duc pénétrer dans la cité épiscopale, arrêter les hommes devant les greniers de sa mense et charger sur des charrettes tout le blé des moulins du chapitre. Non content de ce premier exploit, Mathieu pilla les caves des bourgeois de Dol. Tout le vin y passa, et les habitants, bon gré mal gré, durent encore payer une lourde taxe ¹¹⁵.

Grand fut l'émoi de l'évêque; véhément son indignation. Mathieu de Beauvais n'avait pas encore atteint Aubigné, où il comptait déposer les subsistances enlevées, que le prélat était déjà parti pour la France. Il alla trouver le comte de Boulogne qui — on s'en souvient — avait été chargé par saint Louis de faire respecter la trêve. Celui-ci ne put que reconnaître la violation. Il demanda au duc des explications. Mauclerc ne les refusa pas. Une entrevue eut lieu à Ernée, près de Fougères. Le duc de Bretagne confessa bien volontiers ses torts et promit sans difficulté de les réparer ¹¹⁶.

Engagement tout théorique. Aucune exécution ne suivit, en effet, l'entrevue d'Ernée. Peu de temps après, en janvier 1234, le comte de Boulogne mourut. L'expiration de la trêve était proche; saint Louis ne jugea pas utile de désigner un autre protecteur des Bretons. Terrible imprudence ! Jusqu'à la fin de l'armistice (24 juin), le duc eut les mains libres pour mener à bien son programme de violences.

Henri d'Avaugour subit, un des premiers, les excès des troupes ducales. Le pays de Goello et de Quim'n, seuls ves-

115. LA BORDERIE. *Nouveau recueil d'actes inédits*, n° V.

116. *Idem*.

tiges de sa puissance passée, connut les horreurs de la dévastation en février et en mars 1234. Le maréchal Normand de Québriac et quelques gens du duc chevauchèrent à travers la terre de l'ancien comte de Penthièvre, rançonnant les villes, démantelant les châteaux-forts¹¹⁷.

Telle la horde d'Attila, cette troupe du maréchal de Bretagne portait la ruine partout où elle passait. Aussitôt qu'elle était signalée, on voyait les pauvres gens s'enfuir à travers le plat pays préférant livrer leurs biens à l'envahisseur que risquer leur vie. L'alarme sonnait et les moines, dans leurs moutiers, se mettaient en prière. Mais les couvents n'étaient pas davantage respectés de ces impies. Et le pillage y était d'autant plus minutieux que le butin s'y trouvait fructueux.

De Penthièvre, on rejoignit le pays de Dol. Il convenait de faire durement expier à l'évêque son audacieuse conduite et les plaintes qu'il s'était permis de porter au comte de Boulogne, après les réquisitions — pourtant bien pacifiques... — qui avaient été effectuées en novembre précédent. Normand de Québriac, digne émule de Mauclerc, ne ressentait aucun scrupule à l'idée d'exercer des représailles sur un personnage ecclésiastique. Tout au contraire !

Jean de Lizannet, aidé de ses vassaux, tenta en vain de résister à l'investissement. Les hâtives et mauvaises fortifications qu'il éleva rapidement n'empêchèrent pas le maréchal de Bretagne de s'emparer aisément de la cité épiscopale. Malheureux évêque ! il eut mieux fait de subir l'inévitable sans protester, car cet essai de résistance exaspéra naturellement la rage des soldats de Normand. Ceux-ci, Anglais pour la plupart, se ruèrent sur la ville avec frénésie.

Ce fut un beau pillage ! On épargna les habitants, mais on n'eut aucun respect pour leurs caves. Les récoltes de l'année précédente, soigneusement engrangées, disparurent avec célérité sans laisser de trace.

¹¹⁷. Archives nationales, I 361, n° 29.
¹¹⁷. Archives nationales, J 241, n° 29.

Ce fut surtout sur le manoir épiscopal que Normand et ses hommes portèrent toute leur vengeance. Ils y mirent un raffinement d'autant plus calculé que Jean de Lizannet n'avait pas attendu les troupes ducales pour s'enfuir précipitamment. Il s'était réfugié dans une des abbayes normandes voisines, Savigny ou le Mont-Saint-Michel, d'où il dépêchait, porteur de ses doléances, courrier sur courrier au Souverain Pontife. Les serviteurs de l'évêque, imitant leur maître, avaient abandonné le palais. On put donc saccager tout à son aise. Les portes et les fenêtres furent arrachées, les meubles démolis, les biens personnels de l'évêque, et jusqu'à sa chaire, détruits ou enlevés : « Après le passage des troupes bretonnes, déclara plus tard l'aumônier de Jean, la maison ressemblait beaucoup plus à un repaire de bandits qu'à la demeure d'un prince de l'Eglise¹¹⁸ ».

Il n'est pas jusqu'à la cathédrale voisine de l'Evêché qui n'ait eu à souffrir de la brutalité des soudards. Une des chapelles latérales, la chapelle Sainte-Marguerite, fut saccagée.

Cette exécution achevée, Normand de Québriac reprit sa chevauchée. Sa rage n'était pas encore apaisée. A peu de distance de Dol, se dressait un inoffensif petit bourg, Cuguen. Il n'avait qu'un tort : celui d'être propriété de l'évêque. Cette tare le condamna irrémédiablement. Le maréchal envoya un sergent et quelques hommes le mettre à sac et le brûler.

De Dol, la troupe gagna, à cinq lieues de là, Saint-Malo, autre cité épiscopale. Là, pas de représailles à exercer : on se contenta de réquisitionner tous les vivres qui se trouvaient en la ville ; et ils étaient nombreux : les approvisionnementnements étaient accumulés dans ce port, base ordinaire des navires anglais ; on s'en empara ; vin, blé et autres « nécessités de la vie » furent arrachés aux habitants.

¹¹⁸ LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits*, n° V.

à l'évêque lui-même qui, réduit à une portion plus que congrue, suivit l'exemple de Jean de Lizannet et abandonna son diocèse. Les réquisitions achevées, Normand de Québriac, qui obéissait certainement, en agissant ainsi, aux ordres de Mauclerc, laissa des hommes à Saint-Malo pour occuper la ville au nom du duc de Bretagne. Habile précaution : il fallait éviter qu'une attaque française risquât de couper les communications avec l'Angleterre ¹¹⁹.

Cette mesure prise, Normand descendit vers Rennes. Pour rentrer dans la capitale du duché, on traversait la terre du sire de Combourg : cet imprudent seigneur avait jadis promis de livrer son château au roi de France, tout comme Raoul de Fougères, et c'est pourquoi, dès le début de la trêve, le duc avait jugé utile d'envoyer dans la citadelle une petite garnison commandée par un de ses lieutenants. Celle-ci fit un accueil enthousiaste à la bande de Normand de Québriac : enthousiasme qui se traduisit par le pillage de la ville organisé, suivant les règles, de jour comme de nuit ¹²⁰.

La horde mauvaise, mise en joie par tous ces ravages, continua sa route.

Une abbaye avait le malheur de se trouver sur le passage du fléau : la Vieuville. Elle subit naturellement les horreurs de l'occupation. Et même, le maréchal et ses hommes, qui trouvaient agréable et confortable le séjour au moultier, y passèrent une semaine, toute une semaine, bien longue — on le devine — au gré des pauvres moines qui furent rançonnés et pillés autant qu'on peut l'être. La Vieuville fut saccagée de fond en comble; on remplit, à les faire crouler, les charrettes qui suivaient la troupe ¹²¹. Le convoi, de Dol à la Vieuville, par Saint-Malo et Combourg s'était démesurément allongé. Il était temps d'en finir. On aban-

119. BIBL. nat., Coll. Moreau, 1189, fol. 82^{re}-89^{re}.

120. LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits*, n° VII.

121. *Idem*.

donna donc l'abbaye, non sans avoir — dernière rançon — extorqué à ses habitants des sommes considérables. Quelques jours plus tard, Normand et sa suite entraient dans Rennes.

Satisfait de cette chevauchée peu glorieuse, le maréchal de Bretagne, sur les ordres de Mauclerc, regagna la place forte qui lui avait été confiée : Saint-James de Beuvron. Il pouvait se vanter d'avoir mis à feu et à sang tout le nord de la Bretagne, de Guingamp à Dol.

Mais, comme résultat pratique, en dehors de l'âpre plaisir de la vengeance, que restait-il : L'occupation de Saint-Malo, la mise hors combat du comte de Penthièvre, une crainte inspirée aux autres seigneurs, des victuailles, de quoi soutenir un long blocus; tout ceci, qui était bel et bien, n'empêchait pas la fuite des jours. La date fatidique de la reprise des hostilités devenait imminente; une dernière tentative de médiation, émanée du pape en février 1234, n'avait pas été plus heureuse que les précédentes. La guerre paraissait inévitable; le duc, décidé à tenter l'impossible, s'efforça de mettre en son jeu tous les atouts qui lui restaient.

Il pressa le roi d'Angleterre de lui envoyer des secours. Pour lui donner un semblant de satisfaction, Henri III demanda à plusieurs de ses vassaux, au cours des mois d'avril et de mai, de se trouver à Portsmouth « prêts à partir pour la Bretagne, avec armes et chevaux, le jour de l'Ascension ». Ainsi furent convoqués 73 barons, parmi lesquels figuraient Henri de Trumbleville, René La Souche, Hugues de Gournay, etc..., etc.... En outre, une armée de 2.000 Gallois prit part à l'expédition. En fait de subsides, le roi fit parvenir 3.000 marcs par l'intermédiaire de l'évêque de Cornouailles ¹²².

Deux mille hommes, ajoutés aux anciennes troupes, si réduites déjà, de Normand de Québriac, moins de cent

122. RYMER, *Federa*, t. I, p. 331; MATHIEU DE PARIS, *Chronica Majora*, t. III, p. 297.

chevaliers, trois mille marcs (une goutte d'eau...), pour soutenir une lutte qui s'annonçait implacable, quand trois ans auparavant, une expédition et des subsides dix fois plus imposants avaient été insuffisants, il faut reconnaître que le roi d'Angleterre mettait à la disposition de Pierre de Dreux des secours terriblement dérisoires. Il s'en rendit compte tout le premier, et c'est dans la crainte du légitime mécontentement de son vassal qu'Henri III écrivait au duc, le 21 mai, quatre semaines avant l'expiration de la trêve, la lettre suivante, dont les termes ne manquaient pas d'ambiguïté.

« Sachez que, depuis votre départ, de nombreuses affaires ont retenu nos soins. Nous ne pouvons, en ce moment, vous délivrer que trois mille marcs; ne nous en gardez pas grief et ne nous abandonnez pas pour cela, car nous vous ferons plein paiement de la somme que nous vous devons; mais gardez-nous votre amitié et, sans offense, veuillez nous concéder un répit jusqu'à la fête de Saint-Pierre-ès-Liens; à cette date, nous ferons délivrer à Gauthier Engayne et à Girard, votre clerc, les sommes que nous vous devons encore »¹²³.

Pauvres défaits d'un souverain qui, sans vouloir s'engager à nouveau, s'évertuait à conserver l'alliance de son vassal en le comblant de bonnes paroles. Il fallut bien que le duc de Bretagne se contentât des maigres ressources que lui fournissait Henri III. Il expédia les troupes anglaises à Saint-James-de-Beuvron où elles vinrent s'ajouter à la garnison du maréchal, garda auprès de lui les chevaliers et, campé à Rennes, prêt à bondir sur le point d'où viendrait le premier orage, il attendit les événements.

Le 24 juin, date à laquelle la trêve expirait, il fit de généreuses donations à l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort¹²⁴. Peut-être espérait-il ainsi détourner les foudres

¹²³ SHIRLEY, *op. cit.*, p. 441-442.

¹²⁴ LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits*, n° 1.

du ciel et des hommes qui s'amoncelaient au-dessus de sa tête.

On pense bien que, de son côté, saint Louis, depuis quelques mois, n'était pas resté inactif. La troisième campagne bretonne, que le roi voulait décisive, avait été minutieusement préparée. Dès le mois de mars, des messagers avaient été envoyés dans toutes les directions; ils convoquèrent les seigneurs qui devaient le service militaire; des bailliages d'Artois aux bailliages de Touraine, les officiers du roi de France chevauchèrent, porteurs de lettres chargeant les fonctionnaires de procéder aux réquisitions. Les seigneurs normands, dont le Roi redoutait particulièrement l'agitation, furent étroitement surveillés; bref, toutes les mesures furent prises pour assurer le succès de la guerre.

Il ne semble pas toutefois que les seigneurs bretons, si empressés auprès de Louis en 1231, aient manifesté la moindre velléité de prêter à nouveau leur concours. Les exécutions sommaires de Normand de Québric avaient singulièrement refroidi leurs ardeurs. Ils se tinrent coi, soucieux d'observer d'abord la façon dont les choses tourneraient. Il serait toujours temps de se prononcer ensuite.

L'armée de France se groupa mi au Mans, mi à Niort. Le groupe formé au Mans s'avança, comme en 1231, vers la Basse-Normandie. La seconde colonne, organisée à Niort, refit le long de la Loire la campagne de 1230. Le roi lui-même la commandait.

Pierre de Dreux, averti des dispositions prises par le roi, fit d'abord face à la première armée et rejoignit la Normandie. Bien lui en prit: grâce à sa vigoureuse impulsion, les Français subirent un échec; devant Saint-James-de-Beuvron où était concentrée la résistance anglo-bretonne, l'arrière-garde ennemie fut assaillie par les fantassins gallois qui tuèrent les chevaux des chevaliers, détruisirent les chariots de vivres et semèrent le désordre. Démontés

par cette brusque attaque, l'armée n'alla pas plus loin et se fixa devant Saint-James ¹²⁵.

On s'est étonné de retrouver ici une escarmouche tout à fait analogue à celle de 1231. Mais pourquoi Pierre de Dreux n'aurait-il pas recommencé une tactique qui, la première fois, lui avait si bien réussi ? Cette tactique lui était familière. Il l'avait pratiquée près de Londres dès 1217 ; il l'emploiera à nouveau contre les Infidèles.

L'invasion de la Bretagne arrêtée au nord-est, Pierre de Dreux accourut à bride abattue sur la Loire. Là, la situation était franchement mauvaise. Parti d'Angers, saint Louis s'était d'abord dirigé vers Châteaubriant, traversant la paroisse de la Cornualle qui fut pillée par les hommes d'André de Vitré (seules troupes bretonnes qui s'étaient jointes à l'armée du roi).

Parvenu devant Châteaubriant, Louis IX avait pris d'assaut la ville ¹²⁶. Son intention primitive était de continuer sa marche sur Rennes où devait logiquement s'effectuer la liaison entre l'armée du Nord et celle du Sud, liaison qui, en achevant l'invasion de la Bretagne, par la prise de la capitale, marquait la défaite de Mauclerc.

L'annonce de la défaite des troupes françaises en Normandie modifia le plan royal. Saint Louis préféra sagement redescendre au sud et regagner la Loire, route sûre, parsemée de solides points d'appui. Il atteignit le fleuve à Oudon. Tout le pays et les villages des environs furent dévastés ; la forteresse, bientôt prise.

C'est alors que Pierre de Dreux parvint à son tour sur les bords de la Loire. Louis IX venait de traverser le fleuve et de mettre le siège devant Châteauceaux. La résistance paraissait inutile. Le duc ne possédait pas de forces capables de tenir et n'avait ni le moyen, ni le temps d'en amener.

Commencement de la débâcle : Pierre de Dreux s'en vint

¹²⁵. MATHIEU DE PARIS, *Chronica Majora*, t. III, p. 297.
¹²⁶. *Historiens de France*, t. XXIV, p. 81-83.

alors trouver saint Louis ; il lui remit les clés de la place assiégée et implora une dernière trêve. Le duc de Bretagne avait la persévérance tenace. Saint Louis fut beau joueur. Il accorda un nouvel armistice, mais à une condition formelle : si avant le 15 novembre suivant, Henri III n'était pas venu, *en personne*, secourir le duc, celui-ci s'avouerait vaincu et se soumettrait totalement ¹²⁷. Le saint Roi, dont la générosité frisait presque l'imprudence, laissait une dernière carte à son ancien vassal ; en fait, il se sentait maître de la situation ; fidèlement tenu au courant des intentions d'Henri III, il savait bien qu'une intervention du roi d'Angleterre n'était plus à redouter. Mais il tenait à ce que Mauclerc eût totalement épuisé sa chance : sa défaite n'en serait que plus complète.

Mauclerc promit tout ce qu'on voulut. Il s'engagea à laisser en paix les nobles de Bretagne. Pure clause de style : car le roi de France n'avait aucun moyen de faire respecter cette promesse mieux que la première fois.

Pourtant saint Louis, toujours mesuré, prit ses précautions : il exigea de Mauclerc une liste de répondants. Le duc de Bretagne n'eut pas de peine à en trouver. Les garants de Pierre de Dreux se présentèrent devant le roi, revenu à Angers, quelques jours plus tard : Jean de Maçon, frère cadet de Mauclerc, consentit à gager toutes ses terres comme garantie de l'observation de la trêve signée par « son très cher frère » ; Hugues de Bourgogne donna caution de trois mille marcs « pour son très cher ami » ; Hugues de Saint-Pol et Hugues de Soissons firent de même, l'un pour deux mille et l'autre pour mille marcs ¹²⁸.

« Très cher frère », « très cher ami », de telles expressions marquent nettement le caractère de l'opinion féodale à l'égard de Mauclerc. Loin de lui tourner le dos, les barons français affectaient de ne voir en lui qu'un seigneur dont

¹²⁷. MATHIEU DE PARIS, *Chronica Majora*, t. III, p. 297.
¹²⁸. TEULET, *Layettes*, t. II, p. 389-390 b.

les entreprises audacieuses avaient mal tourné. Dans le fond de leur cœur, qui sait si certains — tout en se félicitant de n'être point à sa place — ne l'enviaient pas un peu ?

Les trois derniers mois de répit avant la fin du grand rêve de domination... Mauclerc commença par renvoyer en Angleterre les Gallois et le reste de l'armée d'expédition, dont les chefs firent à Henri III le récit de la campagne. Le roi d'Angleterre, quoi qu'en ait dit le chroniqueur Mathieu de Paris, ne manifesta aucun mécontentement, en apprenant qu'une trêve avait été agréée. Bien au contraire :

« Béni soit Dieu, écrivit-il le 2 septembre à son amé et féal duc de Bretagne. Maintenant que quelque répit nous est donné, vous allez pouvoir plus facilement secourir notre garnison de Saint-James-de-Beuvron; Faites-lui délivrer 500 marcs que nous lui devons; nous les rendrons à votre messager; car l'insécurité des routes ne nous permet pas, pour l'instant, d'envoyer cette somme d'Angleterre »¹²⁹.

Un armistice est signé... Fort bien ! Puisque vous voiez un peu tranquille, prêtez-nous donc une petite somme que nous vous rendrons, comme les autres, au premier jour... L'hypocrisie était par trop flagrante. Mauclerc voulut en avoir le cœur net et connaître les vraies intentions de son suzerain. Le 8 octobre, il traversa encore une fois la Manche et s'annonça à Westminster. Henri III le reçut fort bien. Mais l'entrevue devint bientôt orageuse. Pierre demanda la restitution des 15.000 marcs qu'il avait avancés « car, pour obtenir la trêve, il m'a fallu verser au roi de France, tout ce que je possédais en or et en argent ». Le roi refusa naturellement tout subside, mais proposa généreusement à Pierre d'envoyer quatre barons anglais, avec autant de chevaliers et d'hommes qu'il serait nécessaire pour défendre la Bretagne »¹³⁰.

Le duc commençait à connaître ces promesses et savait maintenant ce qu'en valait l'aune. Il n'insista pas davan-

129. MATHIEU DE PARIS, *Chronica Majora*, t. III, p. 297.

130. MATHIEU DE PARIS, *Chronica Majora*, t. III, p. 298.

tage et rentra en France. La rupture entre Bretagne et Angleterre n'était pas consommée : elle semblait certaine, si certaine que dès cet instant, le roi retirait à Mauclerc son titre de comte de Richemond, indice de la prochaine saisie du fief anglais.

Mauclerc était renié par tous ses vassaux — Alain de Rohan excepté. Henri III l'abandonnait définitivement. Il ne restait au duc de Bretagne qu'à se soumettre à saint Louis. S'il ne reconnut pas sa défaite pieds nus et corde au cou, comme on l'a prétendu, on peut pourtant penser que son attitude devait être assez humble quand il se présenta à la cour du roi, le 4 novembre 1234. Il se soumit « haut et bas » et souscrivit à toutes les conditions qui lui furent dictées. Tout ce que le traité de Vendôme lui avait octroyé lui était officiellement retiré : Bellême et La Perrière retournaient au roi (en fait, celui-ci en était déjà maître depuis cinq ans), et de même Saint-James-de-Beuvron. Le duc promettait solennellement de réparer les dommages causés aux seigneurs bretons et s'en remettait, pour l'évaluation de ces dommages, à la volonté du roi de France; enfin — et c'est cette condition qui fut sans doute la plus pénible à l'amour-propre de Mauclerc, pendant trois ans, Mareuil, Châteauceaux et Saint-Aubin-du-Cormier — son cher Saint-Aubin — seraient occupés par les troupes royales. Moyennant quoi, on rendait à Mauclerc le bail de la Bretagne¹³¹.

Après cinq années de luttes, le duc qui avait pu espérer un moment renverser la régente, qui, pendant de longues années, avait été le féodal le plus célèbre du royaume de France, le conseiller très écouté d'Henri III, se retrouvait finalement moins puissant qu'avant l'alliance anglaise, son autorité amoindrie et son orgueil brisé. La fermeté de Blanche de Castille, la sagesse de saint Louis avaient triomphé des visées ambitieuses du duc de Bretagne.

131. TRULET, *Layette*, t. II, p. 276 b.

CHAPITRE VIII

La fin du bail.

Parmi les clauses du traité qui consacrait définitivement la défaite de Pierre de Dreux, il en était une particulièrement grosse de conséquences pour Mauclerc : « Le duc sera dans l'obligation d'observer tout ce que l'on décidera au sujet des barons et des chevaliers bretons venus au service du roi de France ». La signature de la paix instituait en effet une situation nouvelle et assez délicate. Mauclerc, rentré en grâce, était réinvesti de la suzeraineté sur les seigneurs bretons. Mais saint Louis ne voulait pas abandonner à la volonté du duc ceux qui avaient soutenu la cause de la France aux heures difficiles. D'autre part, les barons de Bretagne, vainqueurs eux aussi, jugeaient parfaitement propice l'occasion de contraindre le duc à supprimer toutes ces « novelletés » que, depuis 1214, il avait introduites dans le duché.

Enfin se posait — comme toujours, après une guerre — la question des réparations sur laquelle le traité restait muet.

Ces trois motifs poussèrent le roi de France à instituer, au début de l'année 1235, une série d'enquêtes destinées à préciser ces novelletés contre lesquelles les Bretons s'élevaient, et à évaluer le montant total des réparations. Le résultat de ces consultations apportant à saint Louis des données précises, devait lui permettre de trancher les points litigieux et de rendre à la Bretagne son *statu quo*¹³².

Les enquêtes eurent lieu à Saint-Brieuc. Elles furent

132. LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits*, n° 3.

conduites par des représentants du roi, de hauts officiers déplacés pour la circonstance, qui firent appel à tous les témoins susceptibles d'éclairer leur religion. La première — la plus importante — eut pour objet les novelletés; les autres, la question des dommages. Pour celles-ci, on vit successivement défiler à la barre les témoins des violences exercées par ordre de Mauclerc sur Henri d'Avaugour, l'évêque de Dol, le sire de Combourg et l'abbé de la Vieuville.

On désigna, sous le titre de *Communes Petitiones Britannie* la première enquête. Pétitions communes à toute la Bretagne : le titre était bien trouvé. Effectivement, les commissaires royaux examinèrent au cours de cette enquête toutes les réformes que Pierre de Dreux avait imposées à la Bretagne. La question du bail féodal donna lieu à de longues dépositions. Tous les témoins furent d'accord pour déclarer qu'avant le règne du Capétien, les comtes de Bretagne ne possédaient aucun droit sur la tutelle des enfants mineurs de leurs vassaux. Ils ne pouvaient pas davantage les contraindre à payer un lourd rachat pour se dispenser de cette obligation.

Le duc dut abandonner ses prétentions. Il reconnut de même qu'il ne pouvait empêcher ses vassaux de se fortifier à leur convenance. Il avait en effet soutenu jadis — au temps où il imposait sa volonté — que les barons de Bretagne n'avaient en aucun cas le droit de fortifier leurs châteaux s'ils n'avaient auparavant obtenu autorisation du pouvoir central. Théorie injustifiable en droit féodal; de temps immémorial, affirmèrent les témoins, les vassaux des comtes ont eu le droit de se fortifier à leur aise, sans jamais demander permission à quiconque.

Mauclerc, vaincu, dut céder.

Un troisième point, parmi les *Communes Petitiones Britannie*, intéressait plus spécialement les comtes de Léon : c'était la question du droit de bris. On sait que cette cou-

tume détestable constituait, en Bretagne, le principal revenu des seigneurs côtiers. Sans aller jusqu'à promener des fanaux le long des récifs pour y attirer les navires et provoquer leur naufrage (de tels procédés n'ont jamais germé que dans le cerveau des romanciers), il est certain que les Léonais et leurs pareils tiraient de beaux profits de ces naufrages et s'approprièrent sans déplaisir les chargements des bateaux échoués. Mauclerc avait interdit le droit d'épave dans toute l'étendue de la Bretagne : pour le confisquer à son profit, prétendirent injustement les témoins. En fait, le duc cherchait surtout à supprimer ce procédé barbare. Mais les coutumes, profondément ancrées dans les mœurs, devaient être plus fortes que les tentatives de réforme : le droit de bris fut rétabli.

Enfin, les témoins des *Communes Petitiones* ne manquèrent pas de soulever devant les enquêteurs royaux la plus grosse des questions débattues entre Pierre de Dreux et ses vassaux : celle de la prééminence de la justice ducale. Mauclerc, à son arrivée en Bretagne, avait posé en principe immuable que sa cour constituant la plus haute juridiction du duché, il pouvait à son gré évoquer des causes déjà jugées, et recevoir appel. Grave innovation. Jusque-là, les seigneurs bretons avaient la prétention de posséder la suprême justice. La leur arracher, c'était porter atteinte à leur droit le plus sacré.

Les témoins n'eurent aucune peine à démontrer qu'avant Mauclerc, les comtes de Bretagne n'avaient jamais osé introduire pareille réforme.

Et pourtant, sur ce dernier point, les barons ne reçurent pas satisfaction. L'appel de juridiction seigneuriale à juridiction ducale constituait une réforme trop équitable pour ne pas avoir été appréciée de tous les justiciables. Pendant tout le règne du Capétien, elle avait fonctionné avec régularité. C'est qu'elle avait trouvé, en la personne des baillis et des sénéchaux, représentants locaux du duc, des agents

zélés. Tous les discours des témoins n'y purent rien. Les enquêteurs de saint Louis, habitués à l'exercice de ce droit dans tout le royaume, n'osèrent prendre la défense des Bretons. L'appel des procès à la cour ducale, imposé par la force pendant le règne de Mauclerc, devint règle de droit sous le règne de Jean le Roux, son successeur. Sur ce point si important, la doctrine capétienne, en définitive, triompha.

Aucun acte particulier ne vint d'ailleurs sanctionner le résultat des communes pétitions de toute la Bretagne. Mais, par la suite, l'attitude conciliante de Pierre de Dreux montra bien l'effet qu'elles avaient produit. A dater de 1235, le duc renonça au bail féodal, au droit de bris; il n'exigea plus de ses vassaux une sollicitation en règle, quand ceux-ci désiraient fortifier leurs citadelles. Les seigneurs bretons recommencèrent à agir à leur guise. Mais rien ne fut modifié à la règle de l'appel introduite par Mauclerc.

Si la première enquête porta des fruits — amers pour notre héros — il n'en fut pas de même des trois autres. Celles-ci étaient plus délicates. L'évaluation de dommages donne toujours lieu à contestation. Elle aboutit rarement. Pourtant, les plaintes formulées par Jean de Dol ou l'abbé de la Vieuville, les griefs qu'Henri d'Avaugour avait accumulés contre son suzerain furent longuement exposés devant les enquêteurs royaux. Ceux-ci rentrèrent à Paris, chargés de lourds rouleaux contenant les dépositions. Mais les procès ne furent pas plaidés, et nullement réparés les dommages.

Ce n'était pas que les témoins d'Henri d'Avaugour ne fussent de marque ! Pour exposer sa cause, l'ex-comte de Penthièvre avait fait appel aux moines des différentes abbayes de son fief. Rien de plus naturel ! Les bons religieux, enfermés dans leurs monastères, sans parti-pris, ne gardaient-ils pas mieux que quiconque le souvenir des événements qu'ils avaient vu se dérouler sous leurs yeux ?

Depuis le Révérendissime Abbé jusqu'au plus humble des frères convers, chaque moine éprouva le besoin d'exposer le compendieux récit de la succession du comté de Pen-thièvre, en remontant, sinon au déluge, au moins à la troisième ou quatrième génération des aïeux de l'intéressé¹³³.

Longs et confus discours que les greffiers des enquêteurs renoncèrent d'autant plus facilement à enregistrer dans leur intégralité qu'ils se répétaient généralement. Ils se contentèrent donc, pour la plupart des témoins, de noter cette brève mention : « a dit comme le précédent ».

La spoliation dont Henri d'Avaugour avait été victime resta pourtant consommée. Douze ans plus tard, Henri se plaignait encore au roi de France de sa carence; il lui reprochait amèrement de n'avoir point restauré ses droits antiques, malgré les belles promesses qu'il lui avait faites jadis, et de n'avoir donné aucune suite à l'enquête de 1235.

« Ainsi, j'ai par votre faute perdu mon héritage de Bretagne, lequel valait annuellement 4.000 livres tournois »¹³⁴.

Vains regrets; de dépit, Henri se fit moine. Il entra chez les Cordeliers de Dinan et mourut, longtemps après Mauclerc, en odeur de sainteté.

L'enquête pour le sire de Dol n'aboutit pas à un meilleur résultat. Après la défaite du duc de Bretagne et même, si l'on en croit quelques témoins, au cours de la guerre, Jean de Combourg était parvenu à rentrer en possession de sa demeure que les garnisons duciales, qui l'occupaient depuis 1231, appelées à une plus rude besogne, avaient dû abandonner. Mais les dégâts commis par le maréchal de Bretagne, les exactions demeuraient impunis.

A Saint-Brieuc, les enquêteurs firent donc venir toutes les personnes qui avaient été au courant des spoliations; une évaluation précise des dommages parut à tous difficile. Pour beaucoup, elle sembla atteindre au moins 3.000 livres

133. Archives nationales, J 341, n° 29.

134. *Historiens de France*, t. XXIV, p. 730-731.

tournois. L'abbé de la Vieuville et ses moines, qui eurent à leur tour les honneurs de l'enquête royale, exposèrent leurs griefs et estimèrent à 1.000 livres tournois environ les dégâts commis par Normand de Québriac. Nantis de ces affirmations, les envoyés de saint Louis rentrèrent en France... et l'on n'entendit plus jamais parler de rien¹³⁵.

Le roi, en effet, se désintéressa des plaintes portées par les Bretons. Le châtement de Mauclerc lui paraissait suffisant. Il jugea inutile de l'accabler davantage par des réparations humiliantes envers ses vassaux. Le Capétien autoritaire que — sous des dehors bénins — restait au fond de lui-même, saint Louis — ne voulut pas diminuer outre mesure le prestige du duc de Bretagne. C'est sans doute la raison, confusément ressentie peut-être, mais vraisemblable qu'il faut invoquer pour comprendre la carence volontaire du roi de France.

Au demeurant, il ne semble pas que les Bretons eux-mêmes — Henri d'Avaugour excepté — aient beaucoup insisté pour obtenir réparation. Les principales revendications des seigneurs avaient été admises au moyen des *Communes Petitions*. Quant à ceux que la guerre avait ruinés, la faculté qu'ils avaient eue de développer longuement leurs plaintes devant les envoyés du roi de France, leur avait déjà donné une satisfaction morale. C'est déjà beaucoup que de pouvoir exhaler ses récriminations en présence d'une cour solennelle et attentive d'enquêteurs royaux. Les réparations matérielles ne suivirent pas : ils s'en passèrent. Divers symptômes permettent d'assurer qu'ils pardonnèrent très vite à leur duc et le servirent à nouveau en fidèles vassaux. Ne l'accompagnèrent-ils pas volontiers, quelques années plus tard, à la Croisade?

Liquidation des conflits : il n'y eut pas que les laïcs à venir déposer devant les enquêteurs français. Les prélats de Bretagne profitèrent des bonnes dispositions du roi de

135. LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits*, n° VII.

France et de la situation humiliée du duc pour exposer de leur côté leurs griefs. Une seule enquête, celle de l'évêque de Dol, a été conservée. Mais des règlements intervinrent peu après entre Pierre Mauclerc et les autres prélats de Bretagne.

Jean de Lizannet trouva sans peine des témoins; tous les bourgeois de la ville n'avaient-ils pas souffert des raffles de Normand de Québriac? Les Dolois narrèrent avec force détails le pillage de leur cité. Mais quand les commissaires demandèrent aux plaignants d'évaluer, même approximativement, le montant des dommages causés, ils se heurtèrent comme toujours à une étonnante incertitude. Les témoins montrèrent en effet moins d'assurance et leurs déclarations varièrent étrangement, passant du chiffre de 1.000 livres à celui de 1.700¹³⁶.

Aussi, comme on s'en tint là, l'affaire n'alla-t-elle pas plus loin. Jean de Lizannet mourut à la fin de 1235. Son successeur, Thibaut de Pouancé, passa l'éponge et vécut en bons termes avec Pierre Mauclerc.

Geoffroi, l'évêque de Saint-Malo, ne fut pas plus heureux. Quand la paix fut signée, en novembre 1234, il abandonna l'abbaye normande où il s'était réfugié pendant la persécution du maréchal de Bretagne et rentra en sa cité épiscopale. Là, il chercha lui aussi à obtenir indemnité; mais, peu confiant en la justice de saint Louis, il préféra s'adresser directement à Rome. Au début de 1235, il demanda au Souverain Pontife copie du jugement obtenu en 1230 par l'évêque de Nantes contre Mauclerc. Grégoire IX lui adressa volontiers cet acte. Mais Geoffroi ne put tirer aucun parti du document et n'obtint jamais satisfaction¹³⁷.

Le mauvais exemple donné par le duc de Bretagne avait été suivi évidemment par quelques-uns de ses vassaux, trop heureux de se réclamer de leur suzerain pour s'arroger le

136. *Idem*, n° V.

137. DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 909.

droit de persécuter les clercs. C'est ainsi qu'une bande de mauvais garçons — seul qualificatif qui leur convient — avait profité de la guerre et des troubles causés dans tout le comté de Penthièvre par Normand de Québriac pour chercher noise à l'évêque de Tréguier. Guillaume, fils d'Olivier Alain de Boloï, Geoffroi, fils de Raoul, les enfants de Quemmaret de Lannadech, etc... troupe turbulente et dénuée de scrupules, avaient sans l'ombre d'un prétexte, occupé la ville et s'en étaient proclamés maîtres. Quatre serviteurs de l'évêque qui tentaient de protéger la chapelle de l'évêché avaient été tués. Le forfait accompli, ils avaient disséminé leur cohorte bruyante à travers les rues de Tréguier, pillant les boutiques et les demeures, à la grande terreur des malheureux bourgeois « de l'un et l'autre sexe » surpris dehors, et qui ne trouvèrent d'autre asile que dans la nef de la cathédrale. Ces perturbateurs avaient même osé, après avoir dévasté le manoir épiscopal, violer le sanctuaire sacré. Enfin, mettant le comble à leur sacrilège — n'avaient-ils pas eu, ô dérision, l'infâme audace d'élire un évêque au lieu et place de l'élu consacré, qui s'était naturellement enfui en grande hâte?

Ces beaux exploits s'étaient déroulés en 1234. Mais ils ne pouvaient rester impunis. Après avoir pourvu à la subsistance de l'évêque, le pape résolut de poursuivre les coupables. Mais qui donc charger de la répression? Le roi de France? Il n'avait plus, depuis novembre, qualité pour intervenir en Bretagne; les seigneurs relevaient du duc. On vit donc — chose piquante — Grégoire IX demander « à son très cher fils Pierre de Dreux, se recommandant à bon droit à sa dévotion » d'intervenir pour obliger ses vassaux à rentrer dans le devoir. Mauclerc, sans s'émouvoir de l'ironie de la situation, accepta la mission et le conflit s'apaisa peu après¹³⁸.

138. Bibl. nat., coll. Moreau, 1189, fol. 197^{rs}. Cf. N. VALOIS, *Guillaume, évêque de Paris* (Paris, 1880), p. 109.

A la fin de l'année 1235, le duc de Bretagne, rentré en grâce auprès du roi de France, s'était donc réconcilié avec tous ses vassaux laïcs ou ecclésiastiques. Un seul restait irréductible, mais le conflit d'intérêt qui opposait les parties revêtait trop d'importance pour se terminer aussi facilement. Il s'agissait de l'évêque de Nantes et de la régale de l'évêché.

Sous ce nom, on désigne un des droits féodaux les plus disputés au Moyen-Age, entre laïcs et ecclésiastiques : quand un évêque mourait, son suzerain laïc avait-il le droit de percevoir tous les revenus et redevances afférentes à l'évêché ou devait-il les laisser scrupuleusement au successeur du défunt ? Telle était toute la question qui suscitait les conflits les plus aigus, que l'intervention pontificale, toujours mesurée et souvent conciliante, ne parvenait à régler qu'au prix de mille efforts.

En Bretagne, le droit de régale, jusqu'à Mauclerc, était dévolu au pouvoir ecclésiastique. Pourtant, Guy de Thouars, sous l'influence de Philippe-Auguste, avait déjà tenté, en 1208, de s'en saisir. Les protestations indignées du prélat nantais avait fait précipitamment battre en retraite l'indolent père de la duchesse Alice. Toute différence fut l'attitude de Pierre de Dreux. Dès 1220, il s'était emparé de la régale; mais, en 1221, quand il fit la paix avec l'évêque de Nantes, il reconnut implicitement — bien que l'acte ne soufflât mot de la question — que la régale ne lui appartenait pas.

A la mort d'Etienne (1227), il s'empressa de récidiver et « tant en tailles qu'en autres exactions, extorqua aux vassaux de l'évêque environ 1.400 livres ». C'est qu'il voyait, dans la régale, une des prérogatives essentielles de son pouvoir suzerain, qu'il avait la faculté d'exercer, au même titre que le roi de France en son royaume. Le 25 novembre 1230, il afferma même la perception de cette régale.

Alexandre Eonet, pour la somme de 700 pièces de « bon viel or » en devint fermier « à ses risques et périls ».

A ses risques et périls, l'expression n'était que trop juste, car la perception de la régale pendant la durée de l'interdit jeté sur la Bretagne n'était rien moins qu'aisée. Et Henri, successeur d'Etienne, semblait peu disposé à se laisser intimider. Il continua à protester contre les extorsions du duc. Toutefois, la bulle pontificale qui, en mai 1230, donna l'absolution au duc, resta absolument muette sur cette fameuse question¹³⁹.

Avec plus d'audace que jamais, Mauclerc pouvait donc continuer la perception. Encore fallait-il, pour que le droit put s'exercer, qu'une vacance se produisît. Elle fut longue à venir. Enfin, Henri mourut, en novembre 1234, à l'heure même où Mauclerc vaincu s'humiliait aux pieds du roi de France.

L'occasion était trop belle de prouver aux Bretons que la fortune adverse n'avait pas abattu le caractère autoritaire de leur suzerain. Pierre de Dreux, à peine revenu de Paris, s'empressa d'envoyer à Nantes un groupe de ser-viteurs commandés par un sergent d'une fidélité à toute épreuve, Mathieu de Beauvais. La troupe envahit la terre de l'évêque. Sous couleur de garder les domaines dépourvus momentanément de maître, on s'empara des biens et des terres de tous les vassaux du défunt, et de plus, on accabla ces derniers de taxes et de redevances « les plus variées », au point que les malheureux furent réduits à la mendicité.

Non content de tourmenter ainsi les sujets de l'évêque, bien irresponsables pourtant, Mauclerc donna ordre à ses baillis de saisir toutes les dîmes de l'évêque de Nantes. Il fit vider les viviers, abattre les arbres des forêts et, odieuse persécution, finit en enjoignant d'enlever toutes les portes et fenêtres de la demeure épiscopale. Les hommes

139. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 93.

chargés de cette mission en profitèrent pour mettre à sac... ou à sec la cave de l'évêque.

Cette dernière violence cachait, de la part de Mauclerc, une astucieuse arrière-pensée : rendre inhabitable le manoir épiscopal en l'ouvrant ainsi à tous les vents, c'était — espérait-il — décourager un successeur éventuel. Pour continuer à lever la régale, autant que pour éviter d'inévitables représailles, Mauclerc avait tout intérêt à ce que la vacance se prolongeât. Il ne tenait nullement à voir le siège de Nantes pourvu d'un nouveau titulaire et, afin de retarder encore l'heure de la justice, il oublia (?) de présenter au Vatican — comme il était pourtant de son devoir — la liste des candidats parmi lesquels le pape eût choisi le successeur d'Henri.

Ainsi assuré pour quelques mois d'une impunité relative, le duc de Bretagne redoubla d'ardeur à commettre le mal. Une première fois déjà, Pierre de Dreux s'était emparé de tous les revenus provenant des terres de Guérande (salines et vignobles) qui faisaient, elles aussi, partie du temporel de l'évêché de Nantes. En 1230, il avait été obligé de les rendre. Pendant l'année 1235, Mauclerc jugea parfaitement propice le moment de recommencer l'opération.

Mais toutes ces exactions n'avaient pas été accomplies sans soulever les réclamations des autorités religieuses chargées d'administrer l'évêché pendant la vacance. Le plus haut dignitaire ecclésiastique après l'évêque, l'official, fit entendre de solennelles protestations. Les chanoines du chapitre s'unirent à lui. Mauclerc ne s'émut pas de ses plaintes et chargea Mathieu de Beauvais d'emprisonner les chanoines récalcitrants.

Enfin Pierre de Dreux profita de ce qu'il lui était loisible d'agir dans Nantes suivant son bon plaisir pour retirer la caisse commune où l'on versait les redevances dues à la fois au duc et à l'évêque, de l'évêché où elle se trouvait, et la

plaça dans la maison de la prévôté où elle fut ainsi tout à fait à sa disposition¹⁴⁰.

Mais il n'est pas d'abus — si profitables soient-ils — qui ne prennent fin. Le Saint Siège ému d'une vacance aussi prolongée — il y avait dix-huit mois que les Nantais n'avaient plus d'évêque — se décida à intervenir. Il ne pouvait être question, pour Mauclerc, de présenter des candidats. Grégoire IX agit donc de sa propre autorité et, non sans difficulté, car la succession était délicate, parvint à trouver un évêque prêt à affronter les difficultés qui l'attendaient à Nantes : ce fut Robert de Saintes, évêque d'Aquilée.

Le prélat commença par restaurer son manoir et réparer les dégâts les plus graves. Mais les travaux étaient à peine achevés que le nouvel évêque de Nantes n'eût plus qu'une idée, qu'un but : obtenir réparation des outrages et griefs commis par le duc. Il fallut toutefois parer d'abord à de plus pressants besoins : *primum vivere; deinde lis movere* : les caisses étaient vides et, pour vivre, il était nécessaire de reconstituer le capital de l'église. Bref, nommé en août 1236, Robert ne put engager l'action qu'un an plus tard.

La machine ecclésiastique est longue à se mettre en marche, prudente dans ses mouvements. Mais une fois qu'elle est lancée, elle ne s'arrête plus. Encore respectueuse-elle scrupuleusement toutes les règles de la procédure. Le 28 septembre 1237, le pape manda, suivant toutes les formes, à l'archevêque de Tours d'intervenir auprès du duc pour qu'il réparât les dommages causés à l'église de Nantes pendant la vacance du pasteur : « Si le duc refuse, nous serons contraints de l'obliger par voie de justice¹⁴¹ ».

La voie de justice était certainement inévitable : ce premier avertissement laissa Mauclerc tout à fait insensible. Pierre de Dreux s'appropriait alors à abandonner le gouver-

140. FOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 903.

141. *Idem*.

nement de la Bretagne à son fils majeur. Que lui importaient maintenant les récriminations pontificales ?

Alors, le procès s'engagea. Il devait durer neuf ans; les phases en seront exposées plus loin.

Les démêlés de Mauclerc avec l'évêque de Nantes, la saisie de la régale et les troubles qui en étaient résultés, tous ces événements n'avaient pas diminué la rancune du duc envers le roi d'Angleterre. Il avait pu se réconcilier avec les seigneurs bretons, il n'avait pas pardonné à Henri III sa défection, cause première de l'humiliation de novembre 1234.

Contrairement à ce qu'a prétendu le chroniqueur Mathieu de Paris¹⁴², il est peu probable que Pierre de Dreux, après sa soumission à Louis IX, ait envoyé au roi d'Angleterre des messages pour annoncer qu'il se retirait de sa suzeraineté. De tels actes ne se proclament pas, ils s'établissent par les faits. Un an après la conclusion de la paix, Henri III n'était pas encore absolument certain de l'abandon de son ancien vassal. Mais l'attitude de Mauclerc édifia bientôt le souverain. Le duc n'avait, en effet, qu'une idée : retrouver d'une façon ou d'une autre les sommes considérables qu'il avait imprudemment avancées au roi d'Angleterre au temps de leur alliance.

On se paye comme on peut. Pierre de Dreux organisa la course aux navires anglais. Pour la pratiquer, les marins bretons n'avaient besoin d'aucune éducation spéciale. Les marchands d'outre-Manche furent pillés. Tous ceux qui « sur mer, font leurs opérations », subirent d'incessantes attaques. Tout navire fut de bonne prise. Mauclerc ne rendit la liberté aux sujets d'Henri que moyennant forte rançon. On le traita de pirate; mais il était cuirassé contre les injures anglaises¹⁴³.

Henri III saisit toutes les terres du duc, sans toutefois

¹⁴² MATHIEU DE PARIS, *Chronica Majora*, t. III, p. 208.

¹⁴³ *Flores Historiarum* (édit. HEWLETT), t. II, p. 213.

les confisquer définitivement. En apprenant les dommages que Mauclerc faisait subir à ses sujets par les pillages, il ordonna la réciprocité des attaques. Ripostant à la course par la course, les barons des Cinq-Ports armèrent des navires chargés d'arrêter les voiliers bretons. On répartit les prises entre les armateurs qui avaient été ruinés par le duc. Quant au surplus, il fut vendu et l'argent versé au Trésor royal. Le roi ne perdait jamais une occasion de s'enrichir.

Un mois plus tard, le 7 mars, l'hostilité du duc étant flagrante, Henri III commit à Alexandre Bacon toutes les terres de Pierre de Dreux et donna ordre à Gautier Engayne, l'ancien sénéchal du duc resté en Angleterre, de les délivrer à leur nouveau tenancier. Ledit Gautier reçut en outre l'ordre de verser dans les caisses du roi les sommes qu'il venait de percevoir comme administrateur de Mauclerc¹⁴⁴.

Le benoît souverain ne voulut d'ailleurs pas léser les institutions pieuses, bretonnes ou non, qui avaient reçu des fondations dans le comté de Richemond, des aumônes qui leur revenaient. C'est ainsi que le 10 mai et le 10 juin, les abbayes de Bégard et de Villeneuve furent autorisées à percevoir les redevances qu'elles avaient accoutumé de lever pendant les foires de Boston; que, peu de temps après, les templiers bretons reçurent les cent sous de revenu annuel auxquels ils avaient droit¹⁴⁵.

Bien que les belligérants eussent depuis de longs mois déposé les armes, l'état de guerre existait toujours entre la France et l'Angleterre. Le pape, à la fin de l'année 1235, s'efforça d'y mettre fin. Il se heurta à la mauvaise volonté d'Henri III. Le roi d'Angleterre rendit naturellement Pierre de Dreux responsable de la situation. Le 15 novembre, il écrivit à Grégoire IX une longue lettre où il énuméra

¹⁴⁴ *Calendar of fine rolls*, t. I, p. 275.

¹⁴⁵ *Calendar of close rolls*, t. III, p. 88, 99 et 100.

les griefs qu'il nourrissait depuis bientôt cinq ans contre le duc de Bretagne : parfaite hypocrisie et évidente mauvaise foi se disputent le pas dans cette lettre dont on peut dire qu'elle constitue le type même du document diplomatique habilement truqué.

Après avoir assez exactement retracé le début de ses relations avec Pierre de Dreux, l'expédition bretonne, les trêves qui la suivirent, le roi expliqua d'une manière au moins inattendue le piteux retour en Angleterre : « Notre arrivée avait protégé le comte des attaques du roi de France et celui-ci, à notre vue, s'était empressé de rentrer chez lui. Notre présence en Bretagne n'étant plus nécessaire nous crûmes bon, à notre tour, de regagner notre royaume ». Quand on se rappelle la manière dont les choses s'étaient passées, la fuite du roi, la lamentable fin de l'expédition, on ne peut s'empêcher de reconnaître au roi d'Angleterre un admirable talent de déformation.

Mais le roi, plus loin, altère sciemment la vérité, quand il prétend que de 1231 à 1234, il a apporté au duc tous les secours que celui-ci réclama. A cette affirmation au moins aventurée, les archives officielles d'Angleterre opposent un cinglant démenti. Il suffit d'ouvrir la correspondance du roi pour rencontrer, à maintes reprises, et les réclamations de Mauclerc, et les bonnes paroles dont le roi le comblait en retour. Henri III plaisante agréablement quand, se plaignant en fin de compte de la soumission de Mauclerc au roi de France, il prétend avoir perdu, par la faute du duc, Saint-James-de-Beuvron, Châteauceaux et Mareuil, qui étaient jadis en sa mouvance. Oublie-t-il donc que Saint-James et Mareuil avaient été conquis par Philippe-Auguste bien longtemps auparavant ? Quant à Châteauceaux, depuis que le duc de Bretagne en avait chassé l'affreux Thibaut Crespin, la couronne d'Angleterre ne pouvait plus revendiquer la moindre suzeraineté sur cette terre. Pierre de Dreux aurait pu d'autre part rétorquer que la mauvaise

volonté du roi lui avait fait perdre plus que ces trois fiefs¹⁴⁶. Le Pape ne s'émut pas autrement de la plainte du roi d'Angleterre. Mieux informé qu'il ne le laissait paraître, il connaissait la sincérité de ce genre de document et savait ce qu'en valait l'aune. Sans se troubler, il fit continuer les négociations. Henri III, en décembre, demanda au duc de Bretagne s'il voulait être compris dans les trêves qui allaient être conclues entre la France et l'Angleterre, et dès lors, revenir à son service. La réponse de Pierre de Dreux fut, et pour cause, négative. Il fut pourtant ouvertement nommé dans les trêves de cinq ans que, le 3 février 1234, Henri III et Louis IX signèrent à Winchester; mais nulle clause spéciale ne concerna le duc. Telles furent les dernières relations, sans cordialité, entre Pierre de Dreux et Henri III¹⁴⁷.

Les tractations qui viennent d'être retracées avaient occupé l'année 1235 presque toute entière. Mauclerc, depuis son fâcheux voyage à Paris, en novembre 1234, était peu sorti de son duché. Il n'avait que médiocrement envie de se retrouver en présence des seigneurs féodaux, ses pairs, qui l'avaient solennellement condamné cinq ans auparavant, et qui avaient été les témoins silencieux de son infortune. Non que ceux-ci le considérassent comme un maudit. Loin de là. Tout en le condamnant officiellement, combien n'avaient pas, au fond, admiré avec une certaine pointe d'envie, son attitude ! Le ton des chansons de geste — ce reflet satyrique de l'opinion publique — est, à cet égard, symptomatique. Le « hardi Breton » reste sympathique à tous. Lors de la signature de la seconde trêve en août 1234, Pierre de Dreux n'avait eu aucune peine à trouver des cautions. Et celles-ci, nous l'avons vu, s'étaient empressées de donner à Mauclerc du « très cher frère » ou du « très cher ami ». L'humiliation imposée par saint Louis n'était

146. *Calendar of close rolls*, t. III, p. 169-170.

147. RYMER, *Federa*, p. 322-323.

qu'une conséquence fatale, mais nullement déshonorante de la défaite. Aucun seigneur ne se détourna de Mauclerc. Il préféra néanmoins laisser passer un certain délai avant de se montrer à nouveau. On le comprend.

Pierre de Dreux se décida à sortir de son silence en septembre 1235. Les grands féodaux français, lassés des exigences du clergé et de ses continuels empiètements, avaient résolu de protester une fois de plus en une assemblée solennelle. Ils invitèrent Mauclerc à se joindre à eux. Le duc saisit avec satisfaction cette occasion d'affirmer hautement son opinion. Il partit pour Saint-Denis où siégeait le congrès féodal. Avec Hugues de Lusignan, Hugues de Bourgogne, Jean de Mâcon, Bouchard de Montmorency, etc... il s'éleva contre les prétentions des évêques de France. On adressa au Saint Père une plainte où furent exposés en détail tous les méfaits de ce clergé indépendant, qui refusait de venir en justice dans les cours temporelles et réclamait constamment de nouveaux privilèges¹⁴⁸.

Mauclerc put se convaincre, en cette assemblée, que ses mésaventures n'avaient pas altéré les sentiments des féodaux français à son égard; dans son esprit fertile, de nouveaux plans surgirent. Un projet de revanche, tout pacifique cette fois, naquit en lui. Pour sa propre personne, non pas; l'heure était passée et d'ailleurs, il était trop tard pour chercher une compensation dont il put profiter.

Le duc de Bretagne essaya de donner à son successeur tous les atouts susceptibles d'effacer les déboires de son règne. Vainement il avait tenté de contracter le fructueux mariage qui lui aurait permis de jouer le rôle d'arbitre entre la France et l'Angleterre. Ses plans avaient échoué. Ce que l'action diplomatique ne lui avait pu donner, le sort des armes le lui avait pareillement refusé. Mais pourquoi ne pas reprendre les projets primitifs, ceux d'une alliance heureuse, non plus pour lui mais pour son fils Jean ?

148. TRULET, *Layettes*, t. II, p. 298

L'héritier de la Bretagne allait, dans deux ans, atteindre sa majorité. Pierre de Dreux, son père, serait-il contraint de lui remettre entre les mains un duché de Bretagne amoindri par les graves défaites de 1234, encore occupé par les troupes françaises, sans allié sur le continent, sans allié outre-Manche ? Mauclerc, dont l'imagination toujours en mouvement avait échafaudé mille projets magnifiques, devrait-il abandonner le pouvoir sans que l'ombre d'une satisfaction vint adoucir l'amertume des échecs successifs dont il portait le poids ? Une dernière carte s'offrait à lui : combiner un riche mariage pour son fils, c'était en quelque sorte réparer les erreurs passées. Le duc n'hésita pas à jouer cet ultime atout : cette fois, il gagna.

A l'assemblée de Saint-Denis, il avait rencontré son ex-allié Thibaut de Champagne. On se souvient des négociations que le duc avait entamées jadis, en vue de marier le comte avec sa fille Yolande. Le projet n'avait pu aboutir. L'amoureux de Blanche de Castille avait été contraint d'obéir aux injonctions du roi et de la reine-mère. Depuis, il avait figuré, fidèle vassal, dans l'expédition de saint Louis en Bretagne. Entre temps, il avait hérité d'un royaume lointain, la Navarre, et le roi de Navarre était à présent le seigneur le plus puissant de France. Il était pourtant resté le velléitaire infatué de sa personne que nous avons déjà connu. Il promenait avec satisfaction son embompoint et sa suffisance à travers le royaume, de la Champagne à la Navarre.

Ce médiocre personnage — qui sut composer de si charmants poèmes — avait une fille en âge de convoler en justes noces. Mauclerc, démon tentateur, sut bientôt circonvenir le faible comte de Champagne. Habilement, il lui souffla à l'oreille qu'un mariage entre l'héritier de Bretagne et l'héritière de Navarre pourrait bien être une opération d'une portée incalculable pour les destinées de ces deux pays. Il fallait réunir ces fiefs si importants. Bref, il le

séduisit si bien que Thibaut se laissa faire : Trois mois après le début des pourparlers, le contrat de mariage était signé à Château-Thierry (15 janvier 1236)¹⁴⁹.

Ce contrat, soigneusement préparé par Pierre de Dreux était nettement favorable au futur duc de Bretagne. Thibaut faisait en effet de Jean le Roux son successeur au royaume de Navarre. Ce diable de Mauclerc avait songé à tout. Même si le comte de Champagne avait, dans la suite des temps, un héritier du sexe masculin (la chose était improbable, puisque Thibaut avait près de cinquante ans, et ne songeait pas à se remarier, — mais sait-on jamais ?), la Navarre resterait à Jean. Elle ne pourrait faire retour aux héritiers de Thibaut qu'au cas seulement où Blanche mourrait sans descendants, ou si ceux-ci ne vivaient pas. La future duchesse de Bretagne, si son mari disparaissait avant elle, devrait être ramenée à Château-Thierry dans les quarante jours qui suivraient le décès, par les héritiers de la Bretagne. Thibaut tenait, en effet, à retrouver sa fille. Dix-huit grands seigneurs laïcs et ecclésiastiques furent cautions du contrat.

De leur côté, Pierre de Dreux et Jean le Roux assurèrent à Blanche un douaire important : le tiers de la Bretagne environ. L'assignation fut faite sur le comté de Penthièvre. La moitié de la terre que tenait Pierre de Dreux tant en France qu'en Champagne et le château de Fère-en-Tardenois, dans le comté de Braine, complétaient le douaire de la future comtesse. Des cautions analogues à celle dont Thibaut avait donné la liste, furent fournies par Mauclerc et son fils.

Ces cautions témoignèrent de leur engagement au cours des mois qui suivirent : Hugues et Thomas de Coucy; Hugues, comte de Blois; Henri, comte de Bar-le-Duc; Geoffroi, vicomte de Châteaudun; l'archevêque de Reims; Girard de Dumay; Erard de Chastenay, etc... s'engagèrent

149. TEULET, *Loyettes*, t. II, p. 311; DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 898.

à faire respecter les clauses du contrat¹⁵⁰. Deux ans plus tard, Thibaut de Champagne ajoute encore à la dot constituée à sa fille la terre du Perche. En juin 1238, il demande à l'un des vassaux de cette terre, Jean de Château-Gontier, de rendre dorénavant hommage au duc de Bretagne Jean¹⁵¹.

Le pape, en 1236, avait envoyé les dispenses nécessaires à la célébration du mariage et celui-ci eut lieu peu après en grande solennité.

Pour une fois, le roi de France s'était laissé surprendre; on devine son mécontentement; les efforts opiniâtres de Pierre Mauclerc avaient enfin abouti à créer des menaces possibles de troubles pour l'avenir. Le futur duc de Bretagne, Jean le Roux, possesseur du duché, roi de Navarre, n'allait-il pas reprendre avec plus de vigueur et beaucoup plus de chance de réussite, la politique néfaste de son père ?

Devant le fait accompli, saint Louis fit contre mauvaise fortune bon cœur et s'inclina. Sans contester la validité de l'union, il tourna sa mauvaise humeur sur Thibaut de Champagne. Le pauvre comte n'avait-il pas promis jadis de ne point marier sa fille sans l'autorisation du roi de France ? La violation de promesse était certaine; elle méritait punition. Thibaut fut semons à la cour. Aussitôt Pierre de Dreux, ravi de l'occasion et Hugues de Lusignan — nous verrons bientôt pourquoi celui-là intervenait — s'engagèrent à protéger le comte de Champagne contre qui-conque l'attaquerait¹⁵².

L'attitude des deux compères était inquiétante. Une nouvelle coalition s'ébauchait-elle ? La promptitude foudroyante avec laquelle saint Louis riposta, ne permit pas aux fauteurs de troubles d'organiser l'attaque. L'armée royale pénétra sans coup férir en Champagne, prit deux châteaux.

150. Bibliothèque nationale, coll. Colbert, vol. 57, pp. 319-311, 319-205, etc.

151. Archives de la Loire-Inférieure, E 148.

152. DOM MORICE, *Preuves*, t. I, p. 900.

Montreuil et Bray-sur-Seine et menaça la capitale du comte. Une telle offensive suffit à calmer les ardeurs. Au fond, personne ne tenait à combattre; et Thibaut, épouvanté par la menace du châtement, se précipita aux pieds de la reine et implora son pardon.

Comme par hasard, le duc de Bretagne se trouvait à Paris. Il assistait à l'entrevue et dut amplement savourer le spectacle provoqué par ce renversement de la situation. Au tour du comte de Champagne, ce lâcheur, de connaître l'humiliation aux pieds d'un roi vainqueur, la honte d'être en butte aux regards ironiques de la cour assemblée. Mais tandis qu'en novembre 1234, le châtement du duc, pour être dur à son orgueil, avait cependant gardé un caractère tout moral, on sait que, pour le comte de Champagne, un affront matériel, le plus vexant qu'un seigneur put ressentir, vint s'ajouter à la peine morale.

Quand il sortit de l'audience où Blanche de Castille et son pieux fils lui avaient, après une bonne semonce, généreusement accordé leur pardon, Thibaut fut accueilli dans la cour du palais par les quolibets de plusieurs seigneurs. Ces spectateurs peu généreux avaient été postés là par les soins du propre frère du roi, le comte d'Artois. Ils bombardèrent le gros Thibaut de projectiles les plus divers : fromages mous, tripes et détritres souillèrent sa vaste personne, tandis que quelques serviteurs coupaient la queue du cheval du comte, odieuse mutilation et suprême injure. Furieux, le comte de Champagne, dans l'état même où les misérables l'avaient laissé, rentra incontinent au Palais et s'éleva auprès du roi et de la reine-mère encore en séance contre le traitement infâme qu'on venait de lui infliger. A la vue du pauvre homme couvert d'ordures, Blanche de Castille dissimula sans doute une terrible envie de rire; mais elle ne pouvait oublier les services que lui avait jadis rendu son amoureux transi; elle prit fait et cause pour le comte de Champagne, se fâcha

fort, menaça même et promit enfin d'ouvrir une enquête... qui ne produisit naturellement aucun résultat.

Mauclerc, bon prince, vint au secours du beau-père de son fils. Il le fit nettoyer et ceci fait — qui était le plus urgent — l'emmena en grande compagnie à Nantes, d'où Thibaut s'embarqua pour la Navarre¹⁵³.

Pierre de Dreux n'avait vraiment pas lieu d'être mécontent des derniers actes de son gouvernement. Car, à peine étaient éteints les cierges du mariage de son fils qu'une nouvelle fête pointait à l'horizon; l'union de sa fille Yolande, de la main de laquelle il avait si souvent disposé pendant les grandes heures du règne, avec Hugues le Brun, fils du comte de la Marche. Hugues de Lusignan — l'allié des conspirations de 1227, — avait, on s'en souvient, fâcheusement abandonné Pierre Mauclerc en 1230. Certaines dissensions, une pointe de jalousie contre ce puissant voisin... et le comte de la Marche s'était tenu tranquille.

Mais cette froideur s'était dissipée après l'échec du duc de Bretagne. Les deux seigneurs n'avaient plus de raison de se boudier. L'union de leurs maisons féodales ne pouvait qu'améliorer le sort de leurs enfants. L'alliance concrète de la Bretagne avec la Marche, qui n'avait pu se réaliser auparavant, fut enfin chose faite. A la fin de 1236, le mariage fut célébré à grand arroi¹⁵⁴.

Ainsi donc, les derniers actes politiques du règne de Mauclerc, révélaient bien que la leçon de 1230-1234 n'avait pas été vaine. Le duc avait parfaitement compris — il le savait depuis longtemps d'ailleurs, mais n'était jamais parvenu à convaincre Henri III — que l'absence d'alliés sur le continent avait constitué la cause principale de sa défaite. Pour réparer cette lacune désastreuse, il n'eut de cesse que fussent ménagées à son duché les alliances indispensables. Désormais, son but était atteint.

153. Philippe MOUSKET, *Chronique rimée* (édit. Reinberg), t. II, p. 618, vers 29175-29181.

154. Elle BERGER, *op. cit.*, p. 348.

Il est vrai qu'il ne travaillait plus pour lui, mais pour ses successeurs; Thibaut de Champagne et Hugues de Lusignan aussi; et il est assez mélancolique, l'accord final de ces trois turbulents féodaux qui, tous trois, avaient nourri l'ambition de jouer un grand rôle et qui, pour n'avoir su s'allier à temps, avaient tous trois échoué. Avant de passer la main à leurs héritiers, ils tentaient de réparer les fautes passées, en scellant par des mariages l'union qu'ils avaient été incapables de réaliser. Il est assez mélancolique...; du moins, en se retirant de la scène politique, emportaient-ils cette ultime fiche de consolation: l'espérance que peut-être ils avaient travaillé pour leurs enfants.

L'essentiel, pour un chef d'Etat comme pour un chef de famille, n'est-il pas de préparer l'avenir? L'échec de 1234 en partie effacé par son action diplomatique, son fils et sa fille mariés, Mauclerc songea à lui.

Reconnaissons-le, depuis vingt ans, pareil accident ne lui était guère arrivé. Et si le duc de Bretagne, comme chef féodal, avait atteint l'âge de la retraite (il était à la veille de quitter le bail du duché), en tant qu'homme, il était encore dans la force de l'âge: quarante-quatre ans à peine.

Et Mauclerc, que les soucis du pouvoir, les désirs de l'ambition, absorbaient moins, Mauclerc — fut-ce à la vue du mariage de ses enfants — en 1236, tomba amoureux.

Pierre de Dreux amoureux... Nous n'avons guère eu l'occasion d'envisager jusqu'ici notre héros sous cet aspect. On ne saurait nier que le duc de Bretagne n'ait tendrement chéri sa première femme, Alice: « *Carissima uxor...* » l'appelait-il. Il l'avait pleurée très sincèrement. Depuis, on se souvient qu'à plusieurs reprises, il avait tenté de mettre à profit sa qualité de veuf, en contractant de riches unions. Le roi de France avait fait obstacle à toutes ses tentatives; mais le dépit que le duc en avait ressenti était-il bien un dépit amoureux?

Quand Mauclerc avait conçu le projet d'épouser l'héritière de Flandre, il n'avait certainement pas été insensible aux charmes plantureux de cette ardente méridionale, et son ambition n'avait pas, seule, été déçue dans l'affaire. Bien au contraire, le projet de mariage avec la reine de Chypre avait gardé un caractère strictement politique. Aucune question sentimentale n'était intervenue. Le duc n'avait pas même eu l'occasion d'apercevoir celle qu'il souhaitait épouser. Et peut-être, cela valait-il mieux.

Pierre de Dreux, au total, n'avait pas consacré une grande part de son existence à la vie affective. De l'amour, il n'avait connu que les brèves passades qu'un grand seigneur toujours en mouvement peut se permettre. Aussi éprouvait-il, aux environs de la quarantième année, le besoin de jouir des douceurs du foyer un peu plus qu'il ne l'avait fait jusque-là.

Plus d'ennemis; des négociations diplomatiques de tout repos; le duc mit à profit cette situation pour lui si nouvelle. Il entreprit de parcourir son duché, non plus en de hâtives et brusques chevauchées, comme il avait été obligé de le faire jusque-là, mais à loisir, avec tout le loisir dont il disposait enfin.

Est-ce au cours d'une de ces promenades que le duc tomba amoureux? L'historien n'ose se prononcer. Un fait est établi. Aux environs de l'an 1235, le bouillant duc de Bretagne rencontra la dame de ses rêves et ne songea plus, pendant plusieurs mois, qu'à chanter ses amours à sa belle.

Sa belle...? Une jeune femme d'une trentaine d'années, veuve, fort appétissante si l'on en croit le duc — assez mauvais juge, il est vrai, en la matière — mais il faut nous contenter de cette source partielle et qui n'avait pour elle que ses yeux « verts et riants », car, de richesse, elle était fort peu pourvue. Marguerite de Montaigu était dame de La Garnache et de Machecoul, deux petites seigneuries situées au sud de la Loire, dans ces basses terres qui con-

finent au Poitou. Les terres que la dame de Machecoul apportait à son ducal époux ne constituaient pas une dot bien remarquable. Où étaient, à côté de ces lopins dérisoires, le comté de Flandre ou le royaume de Chypre ?

Au moins Mauclerc ne peut-il être accusé d'avoir contracté là un mariage d'intérêt. L'amour seul l'y amena; un amour très ardent, et il est assez piquant de voir le duc, cet ambitieux forcené qui avait caressé les rêves les plus fous, pris aux filets de sa plus humble vassale. Juste retour... C'est en effet pour Marguerite de Montaigu que le duc composa la plupart de ces poésies tendres qui forment son œuvre littéraire. Comme tous les grands seigneurs du temps, comme Thibaut de Champagne ou Savary de Mauléon, Pierre de Dreux ne se borna pas à être le protecteur éclairé des chansonniers, le généreux mécène des auteurs de sirventois. Il écrivit — sous l'inspiration de Marguerite de Montaigu — de ces vers faciles, de ces petites pièces connues sous le nom un peu vague de chansons¹⁵⁵.

Mauclerc chanta sa dame. Il la chanta en homme mûr, qui a déjà passé l'âge de la folle jeunesse et des fols amours, et déplore naturellement le temps perdu :

Nouvellement m'a pris envie
De bien aimer d'amour
Car mon cœur ne pense ailleurs
Qu'en sa douce seigneurie
Pourquoi n'y pas avoir vécu toujours
Au lieu de languir par folie ?
Or, maintenant j'amende ma vie
Quand je sens les maux d'amour
Pour la meilleure que j'ai choisie.

C'est le langage du regret ! Mauclerc a pu aimer par ambition, par vain désir de puissance; maintenant, il aime

¹⁵⁵ LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 330 seq. : Les chansons de Pierre Mauclerc ont été récemment éditées par M. Joseph BÉDIER, dans les *Mélanges offerts à M. Jeanroy* (Paris, 1929).

« d'amour ». Un amour puissant, plus puissant, affirme-t-il, que tous les sentiments qu'il a ressentis jusqu'ici. Pour sa dame, que ne donnerait pas le duc ?

Mon cœur, mon corps et ma vie,
Ma grandeur et tous mes honneurs
Je les lui ai donnés sans retour ;
Car je prise moins qu'une alie (gousse d'ail)
Tout ce que j'ai en baillie.

Voici de bien nobles pensers. Mais le duc tient à sortir des généralités et plus loin, il précise; pour elle, il est prêt à sacrifier son duché lui-même, sacrifice tout relatif, au demeurant, puisqu'il était à la veille d'abandonner cette « baillie » qu'il prétendait mépriser maintenant.

Je préfère rester en sa prison
Que devenir roi d'Allemagne,
Et préfère perdre la Bretagne
Que de languir tristement.

Comme bien on le pense, Pierre de Dreux ne manque pas de nous montrer sous les couleurs les plus aimables, l'objet de ses désirs. Les vers souvent charmants, mièvres toujours, qui sont consacrés au portrait de la dame de Montaigu se répètent dans la plupart des chansons, preuve que ces poèmes furent tous composés en l'honneur d'une seule et même personne :

Grande, gentille, de belle affaire,
Simple, courtoise, avenante,
Chef blond, visage débonnaire,
Yeux verts et la bouche haut riante,
Blanche, vermeille et plaisante
Et de toutes l'exemplaire...

Voici, en vérité, une alléchante description; telle autre respire le même enthousiasme :

Sachez bien que, quoiqu'on die
Je suis rempli de frayeur
Quand je vois ses fraîches couleurs,
Blanche, vermeille, sans foidie
Et yeux verts, rians et joyeux.
Nature l'a bien nourrie
Qui de beauté l'a garnie
Et de sens et de valeur
Qu'elle a. en elle accomplie.

Il ne suffit pas à Pierre de Dreux de nous présenter sous des traits aussi aimables la dame de ses pensées; suivant la coutume, il répète sur tous les tons qu'il languit pour elle autant qu'il convient. Mais le duc de Bretagne ne posséderait pas la personnalité forte et originale que l'on a pu apprécier, s'il ne mettait dans ses compositions, autre chose que les fadeurs et les banalités que l'on est accoutumés de rencontrer dans ce genre précieux. Un souffle plus viril, plus impétueux, plus sensuel aussi qu'il n'est d'usage, passe dans ses poèmes :

Je prie le bon Amour qu'il la prie
De bien vouloir me faire don
D'un long baiser savoureux
Qui attire l'amour et lie.

Un long baiser savoureux... voici une expression que l'on rencontre rarement dans les chastes chansons du siècle de saint Louis. Mauclerc ne dissimule pas sa pensée :

Mon cœur et mon corps ai donné
A la belle que tant désire.
Car je me suis abandonné
Et nuit et jour, à la servir
J'aime mieux toujours languir
Que d'autre faire mon plaisir.

Encore une expression dont la franche crudité contraste avec la réserve ordinaire des lais. Mais ce ton ardent convient bien à notre héros. On voit apparaître aussi, çà et là, l'esprit ouvert, observateur de Mauclerc. Voici une bonne comparaison :

Qui se réveille après avoir dormi
Est ébahi; ne sait où a été
Ainsi de moi, quand son doux corps remire,
Qui m'a troublé en un très doux penser.

Un souvenir littéraire :

Jamais Tristan n'aima si loialement
La belle Yseut que toujours désirait.

Il n'est pas jusqu'à sa carrière politique à laquelle Mauclerc ne peut s'empêcher de faire allusion, et ces six vers s'appliquent avec trop de bonheur à sa propre destinée, pour ne pas donner à penser que le duc songeait à lui-même en les écrivant :

Celui qui a mis tout son désir
En un lieu et en nul autre,
S'il peut accomplir sa volonté
Grande joie en a, et c'est raison;
Mais s'il tombe, il ne recueille
Que grand mal et grande dureté.

Pierre de Dreux vaincu en novembre 1234, avait vu l'échec de son désir et n'avait recueilli que « grand mal et grande dureté ».

Du moins, fut-il plus heureux avec la dame de Montaigu. Touchée de l'amour du duc, intérieurement flattée d'avoir su inspirer à un si grand seigneur une si forte passion, Marguerite ne voulut pas laisser son soupirant mourir de langueur. Nous ignorons la date exacte de leur union: En août 1237, un fils, Olivier, naquit, qui ressera encore l'intimité des deux époux¹⁵⁶.

¹⁵⁶ Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 860 et 901. Dès le début de l'année 1235 Marguerite s'intitulait duchesse de Bretagne (Archives de Maine-et-Loire, H non coté, fonds de Fontevraud).

Août 1237; encore deux mois, et Jean le Roux, l'aîné du premier lit, atteindrait sa majorité. Avant de passer la couronne à son fils, Pierre de Dreux voulut régler toutes les questions litigieuses en suspens. C'est encore bien dans son caractère que cette volonté de laisser tout en ordre, maison nette et difficultés résolues.

Alors qu'il s'était réconcilié, au moins tacitement, avec toute la Bretagne, le duc avait continué à battre froid à son beau-frère André de Vitré. Rancune familiale; Mauclerc ne pardonnait pas à son parent de l'avoir le premier abandonné en 1230. Et André de Vitré, de son côté, vassal du roi de France beaucoup plus que du duc de Bretagne, se sentait gêné vis-à-vis de Mauclerc et aimait autant ignorer son suzerain.

Tout au bonheur de son récent mariage, Pierre de Dreux tint à apaiser cette rancune tenace. Généreusement, il fit les premières avances. N'avait-il pas perdu la partie? Il consentit donc facilement à renoncer à ses plus chères prétentions et autorisa son beau-frère à reprendre les fortifications de la ville de Vitré, fortifications qu'André avait été jadis contraint d'interrompre. Il ne posa qu'une seule condition: « Pourvu que nous ayions les chevaliers de votre terre à notre secours, toutes les fois que nous en aurons besoin ».

C'était solliciter le rétablissement du service d'ost et de chevauchée. De là au retour total à la vassalité, il n'y avait qu'un pas, qui fut franchi en juillet 1237, à Crépy. Saint Louis s'offrit comme médiateur. Le roi de France aimait à tenir ce rôle entre ses vassaux. Son arbitrage, quoique impartial, fut évidemment plus favorable à André qui l'avait toujours servi qu'à Mauclerc. Sur tous les points, le roi donna gain de cause au seigneur de Vitré: en échange des terres de la forêt de Rennes que Mauclerc, lors de la construction de Saint-Aubin-du-Cormier, avait enlevées sans compensation à son vassal, André reçut le fief d'Aubigné.

Des experts furent nommés, l'évêque de Dol, Alain d'Acigné, d'autres encore, pour évaluer les dommages causés à André par l'occupation de Vitré, le pillage de ses domaines au cours de l'année 1230, etc...

Mauclerc dut abandonner toutes prétentions sur le bail et la garde des enfants mineurs de son vassal. Il reconnut, en acceptant cette clause, l'échec flagrant de sa politique. Saint Louis imposa cet article. Pourtant, dans son royaume, il ne se privait pas d'appliquer cette règle à ses feudataires. Mais ce qui est bon pour le roi ne l'est pas forcément pour les barons...

Petit détail d'histoire économique, qui met bien en lumière l'étendue des concessions auxquelles Mauclerc fut contraint: le jour du marché à Saint-Aubin-du-Cormier, la bastille du duc, avait été fixé au mardi. André de Vitré prétendit qu'une telle décision ruinait le commerce et les transactions qui s'opéraient le même jour à Chevré, localité voisine située dans ses fiefs. André levait en effet des taxes sur les transactions opérées au cours du marché et il avait vu avec regret diminuer, du fait de la concurrence occasionnée par le marché *franc* de Saint-Aubin, dans de notables proportions le produit de ces taxes. Là encore, Mauclerc céda et le jour du marché, à Saint-Aubin, fut déplacé.

En échange de toutes ces concessions, Mauclerc n'obtint qu'une faveur: André de Vitré se proclama de nouveau son vassal; c'était tout ce qu'il désirait¹⁵⁷.

Le roi lui-même, pour manifester l'intérêt qu'il prenait à l'accord entre les deux seigneurs, intervint tout spécialement. Il promit à André, au cas où Jean le Roux ne ratifierait pas le traité signé par le duc son père, de lui livrer le revenu des terres qu'il occupait alors en Bretagne, en vertu du traité de Paris. C'était, on s'en souvient, Mareuil, Châteauceaux et Saint-Aubin. Témoignage nouveau de l'estime que saint Louis portait à André

157. LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits*, n° 168.

Les experts se réunirent pour fixer les dommages. Leur rapport fut relativement favorable à Mauclerc. Ils estimèrent que les dégâts causés par les troupes ducales, compte tenu des nécessités de la guerre, n'étaient pas considérables et évaluèrent le total à 24 livres, 6 sous, 6 deniers, précision poussée aux dernières limites et qui prouve la conscience de leur travail.

Mauclerc ne daigna pas même acquitter effectivement cette somme. Il donna ordre au sénéchal de Rennes de la défalquer des redevances qu'il avait le droit de percevoir à nouveau sur les terres d'André tant en tailles, droit de service d'ost et de chevauchée¹⁵⁸, etc... Ainsi se termina ce long conflit entre les deux beaux-frères.

Un seul seigneur restait encore hostile au duc. Raoul de Fougères, son ancien pupille, n'avait pu oublier les longues vexations que son tuteur lui avait infligées au cours de sa minorité. Pour se faire pardonner, Mauclerc eut encore recours au roi de France. Saint Louis glissa, dans l'acte de conciliation qu'il avait élaboré en faveur d'André de Vitré, une invite pressante au seigneur de Fougères. Le petit-fils de Philippe-Auguste était un partisan trop résolu de ce régime féodal qui atteignait alors son apogée, pour ne pas voir d'un œil réprobateur, des vassaux refuser obéissance à leur suzerain légitime.

« Si le seigneur Raoul de Fougères veut tenir une paix analogue à celle d'André de Vitré et la confirmer par ses lettres patentes, cette paix lui sera concédée, ainsi que la liberté des rachats, garde et bail dans ses terres de Bretagne, tant en ses fiefs que dans ses propres domaines. »

Mais Raoul refusa d'entendre l'appel du roi. Ce n'est qu'en mars 1240 qu'il signa un accord définitif avec le successeur de Mauclerc, Jean le Roux. Encore exigea-t-il qu'outre les concessions prévues quatre ans auparavant, quelques autres privilèges, entre autres le droit de fortifier

158. *Idem*, n° 109.

ses châteaux à sa volonté lui fussent accordés. Jean accepta ces demandes qui marquaient pourtant la faillite définitive des tentatives de réforme de son père¹⁵⁹.

Janvier 1214 — novembre 1237. Depuis bientôt 24 ans, Mauclerc gouvernait la Bretagne. Son fils, dans les derniers mois de cet an 1237, avait atteint sa majorité. Les trois dernières années du règne n'avaient pas été infructueuses. En fait, Mauclerc avait pacifiquement réparé les graves erreurs que son ambition et une fausse tactique lui avaient fait commettre jusque-là. Il avait assuré à ses enfants, surtout à son fils, par de riches mariages, des perspectives d'éclatantes revanches. Il remettait à Jean une Bretagne pacifiée, obéissante. Du côté des seigneurs bretons, aucun nuage ne se levait à l'horizon. Le duc avait ruiné les plus dangereux; il s'était concilié les autres. L'ensemble du clergé avait pardonné; seul, l'évêque de Nantes poursuivait la lutte, mais les débats étaient portés en cour de Rome, et la procédure ecclésiastique s'éternisait.

Pierre de Dreux, qui connaissait un parfait bonheur depuis son mariage avec Marguerite de Montaigu, n'avait plus qu'à jouir en repos d'une retraite bien gagnée. L'ancien duc de Bretagne devenu chevalier de Braine n'était plus qu'un petit seigneur féodal; mais c'eût été bien mal connaître Pierre que de s'imaginer qu'il s'accorderait un long répit avant d'entreprendre de nouveaux exploits.

159. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 910.

CHAPITRE IX

Le chevalier de Braine.

Le comté de Braine, ce petit fief dont Mauclerc, après avoir quitté le gouvernement du duché, se trouvait maintenant seigneur, formait, enclavé dans la Champagne, un ensemble de terres groupées autour de la citadelle de Fère-en-Tardenois. Pontarcy, Vailly, constituaient avec Fère les principales agglomérations. Tout cet ensemble n'atteignait pourtant pas la centième partie de la Bretagne.

Dans l'Île de France, Pierre de Dreux était encore seigneur de Chilly et de Longjumeau. Aux environs de Melun, Brie-Comte-Robert relevait aussi de sa suzeraineté. Toutes ces terres, de Braine ou d'ailleurs, lui avaient été en effet dévolues par droit héréditaire : elles représentaient sa part de cadet dans l'héritage paternel.

Par son mariage avec Marguerite de Montaigu, Mauclerc était devenu en outre seigneur de plusieurs fiefs situés dans le Bas-Poitou. Les plus considérables étaient cette seigneurie de Montaigu, dont Marguerite portait le nom, la terre de la Garnache et le château de Machecoul¹⁶⁰.

Terres du Poitou ou terres de Champagne, le gouvernement de ces fiefs minuscules ne pouvait suffire à absorber l'activité de l'ancien duc de Bretagne. A 47 ans, un seigneur féodal, aussi agitée qu'il ait été jusque-là son existence, ne se retire pas ainsi dans ses terres. A toute autre époque, Mauclerc eut pu connaître l'ennui. Au Moyen-Age, heureusement, un champ infini d'action s'ouvrait immédiatement à qui sentait le besoin de se dépenser encore : la croisade.

¹⁶⁰ Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 901.

On ne répétera jamais assez le rôle extraordinaire qu'a joué la croisade dans la vie des hommes du XIII^e siècle. Le caractère des expéditions s'était — en cent ans — bien modifié. Il ne s'agissait plus de ces guerres pieuses du siècle précédent. L'enthousiasme religieux des premières années du XII^e s'était éteint. Toutes différentes étaient les intentions qui se manifestaient maintenant chez les croisés.

Sans doute, il s'agissait toujours — but suprême, lointain et quasi impossible à atteindre — de délivrer la Palestine, de courir sus aux païens; mais il s'agissait bien plus encore d'assurer à l'Europe chrétienne des débouchés économiques, de donner plus spécialement à la France — vraie patrie des croisades — une expansion profonde en Orient. Bien des croisés ne ressentaient peut-être que confusément ce rôle de la croisade. Certains chefs le sentaient pour eux et tous travaillaient volontairement ou non pour l'avenir.

Enfin, dans cette Europe féodaliste, où le cadre rigide de la vassalité ne permettait plus aux audacieux de manifester leur indépendance — Mauclerc en savait quelque chose, qui avait bien été le type parfait de ces audacieux — la croisade fournissait un précieux dérivatif. Pour qui rêvait encore de beaux combats, d'expéditions hardies, de vie indépendante, un séjour en Palestine comblait tous les désirs. Là, pas de souverains omnipotents pour venir traverser les projets les plus séduisants; pas de légats persuasifs pour arrêter les belligérants. Bien au contraire, cette guerre-là, la croisade, était restée, aux yeux de l'Eglise, une guerre sainte bénie des Souverains Pontifes qui l'encourageaient. Ainsi donc, en donnant libre cours à son ardeur guerrière, on gagnait de surcroît le Ciel et le pardon de ses fautes. Les seigneurs chrétiens vivaient fort gaillardement et se laissaient bien rarement arrêter par la pensée du péché. Mais ils conservaient pourtant, tout au fond d'eux-mêmes, une salutaire crainte de l'enfer et des supplices éternels auxquels ils risquaient d'être voués. La

croisade semblait le meilleur moyen de faire oublier leurs fautes. Plus que des créations de monastères ou des fondations pieuses, la présentation d'une brochette d'infidèles devait — pensaient-ils — tout droit leur ouvrir les portes du Paradis.

Ces diverses raisons, Mauclerc, plus qu'aucun autre, pouvait les invoquer. Aussi résolut-il de consacrer désormais le meilleur de son activité à la croisade. Dès le mois de novembre 1237, il se décida à gagner la Palestine, en une expédition privée qu'il organiserait. Encore fallait-il l'approbation du pape. Sans plus attendre, Mauclerc partit pour Rome.

On y plaidait alors son procès contre l'évêque de Nantes. Et la venue de l'ancien duc, les précieux appuis qu'il sut rapidement se ménager à la cour pontificale, ne furent sans doute pas étrangers aux étonnantes lenteurs qui marquèrent par la suite son procès. Le pape ne fit aucune difficulté pour recevoir le plaideur impénitent et encore sous le coup de l'excommunication. Grégoire IX était trop bon politique pour ne pas supputer les bénéfices que pouvait tirer de la venue de Mauclerc la cause dont il s'était institué le promoteur. Depuis le début de son pontificat, en effet, le pape cherchait en vain un homme assez actif pour grouper les seigneurs et entreprendre une croisade générale. L'ancien duc de Bretagne lui parut vraiment l'homme de la situation. Depuis vingt ans, n'avait-il pas prouvé son audace sur maint champ de bataille ? Pris de la plupart des féodaux français, apparenté aux plus marquants d'entre eux, lié d'amitié avec plusieurs seigneurs anglais, Mauclerc semblait, en effet, mieux que quiconque, capable de décider ses pairs, d'arracher l'adhésion des indifférents, d'entraîner les indécis. Il fut vraiment aux yeux du pape l'envoyé de la Providence. Dans ces conditions, des questions aussi oiseuses que celle de la régale de l'évêché de Nantes, des objections aussi vaines que le souvenir des anciens démêlés

du duc avec le clergé breton, pesaient fort peu. Sans hésiter davantage, Grégoire IX demanda à Pierre de Braine d'organiser l'expédition. Mauclerc, qui était tout exprès venu à Rome chercher le commandement de la croisade, s'empressa d'accepter¹⁶¹.

Quand ce choix fut connu, les chroniqueurs ennemis du duc ne manquèrent pas d'élever de vives protestations. Les Anglais figurent évidemment parmi les plus violents ; mais tout en s'indignant contre la décision du Souverain Pontife, ils convinrent loyalement que cette décision n'avait rien que de justifié :

« Beaucoup s'étonnèrent, écrivit Mathieu de Paris, qu'un homme reconnu infâme par tant de trahisons, fut appelé pour mener à bonne fin cette difficile affaire. Mais le pape avait choisi le comte, parce qu'il savait bien qu'il était très expert dans l'art de la guerre, habile à manier les armes, d'une race illustre, capable de mener un combat aussi bien sur terre que sur mer, de sorte qu'on pouvait parfaitement lui confier le commandement de l'armée chrétienne, et de même, le trésor nécessaire à la conduite des croisés »¹⁶².

Précieux éloge, sous la plume de l'historien anglais le plus hostile à Mauclerc. Il reflète très exactement le ton de l'opinion générale qui était employé — aussi bien chez ses amis que chez ses ennemis — au sujet de Mauclerc. Et ce ton, on le voit, était loin d'être défavorable au duc.

Mauclerc était à peine rentré à La Garnache que le Pape lui confirma, par une bulle apostolique spéciale, la haute mission dont il l'avait investi oralement. Dans cette lettre, écrite le 14 janvier 1238, Grégoire IX, en prince de l'Eglise soucieux de définir la pensée du chef de la chrétienté, précisa quel devait être, à son avis, le caractère et l'importance de l'expédition : 1.500 chevaliers et 6.000 fantassins.

161. MATHIEU DE PARIS, *Chronica Majora*, t. III, p. 387.

162. *Idem*.

Quant au but, il serait, non la Terre Sainte, mais l'empire de Constantinople qu'il fallait d'abord délivrer¹⁶³.

Mais pour réunir près de 8.000 hommes, il manquait à Mauclerc ce qui a toujours fait au Moyen Age comme aujourd'hui, le nerf de la guerre : l'argent.

Le duc de Bretagne n'avait pas précisément fait fortune au cours de son passage au pouvoir. Le trésor ducal avait été fortement éprouvé par les guerres. N'était-ce pas sur ses fonds propres que le duc avait prélevé la plupart des sommes prêtées à Henri III ? Le roi d'Angleterre n'avait plus, depuis 1234, remboursé l'ombre d'un denier, sous prétexte que Mauclerc n'était pas resté à son service.

Si on a donc le droit de reprocher à Mauclerc d'avoir laissé la Bretagne ruinée, nul ne saurait lui faire le grief de s'être enrichi, tandis qu'il réduisait ses sujets à la misère. Depuis la cessation des hostilités, le duc n'avait pas réussi à diminuer son impécuniosité. Sans doute, les quelques biens qui lui restaient lui rapportaient, bon an mal an, de quoi faire convenable figure à travers la France. C'était tout. Car il devait encore acquitter chaque année à ses répondants devant le roi de France l'intérêt des lourdes sommes que ceux-ci avaient engagées pour le cautionner.

Mais recruter avec d'aussi médiocres revenus une cohorte de croisés d'une telle importance, point n'y fallait songer, tant que le roi d'Angleterre n'aurait pas remboursé ses dettes.

C'est pourquoi Mauclerc, quand il reçut cette missive du pape qui le confirmait dans ses fonctions de chef de l'expédition, fut-il évidemment très flatté de la haute preuve d'estime que lui témoignait ainsi la papauté, mais se demanda s'il pourrait jamais prendre la tête de cette croisade qui risquait, si les ressources continuaient à manquer, de rester à l'état d'un projet sur parchemin. L'ancien duc décida donc de chercher des pécunes. Abandonnant la Gar-

¹⁶³ RAINALDUS, *Annates ecclesiasticæ*, t. II, p. 186.

nache, et les douceurs de la vie familiale, il partit pour la Champagne.

A Pontoise où se trouvait la cour, il s'arrêta quelques jours. Saint Louis reçut le duc assez froidement. Bien qu'ayant abdicé tout pouvoir, Mauclerc gardait la responsabilité des actes antérieurs à l'installation de son fils, Jean le Roux. Certaines clauses du traité de Paris étaient restées inexécutées. C'est ainsi que, depuis novembre 1234, le roi de France réclamait en vain les titres de propriété des terres rétrocédées à la couronne par Pierre de Dreux, Saint-James-de-Beuvron, Bellême et la Perrière. Le roi réclamait principalement l'acte par lequel il avait jadis donné Saint-James au duc de Bretagne. L'insistance de saint Louis s'explique : ce document, en constituant un droit de légitime possession au profit du duc de Bretagne, pouvait être la source de futurs conflits. Mauclerc faisait la sourde oreille. Au roi qui, au cours de l'entrevue, exigea à nouveau ces fameux titres, Pierre répondit qu'en dépit de toutes les recherches qu'il avait personnellement effectuées dans les archives du duché, il n'avait pu parvenir à mettre la main dessus. Outré de cette hypocrisie flagrante — car il était impossible qu'un tel acte fut perdu — saint Louis abandonna son attitude conciliante et, puisqu'il en était ainsi, n'hésita pas à faire signer à Mauclerc un nouvel acte de renonciation, expressément destiné à tenir lieu des titres perdus. Jean le Roux confirma l'acte. Le roi avait le dernier mot¹⁶⁴.

Mauclerc, après un accueil aussi peu chaleureux, abrégea son séjour auprès du roi. De Pontoise, il gagna ses fiefs champenois et y régla quelques points d'administration locale. Il profita surtout de son voyage dans le comté de Braine pour demander une entrevue à Thibaut de Champagne. On se souvient que les deux amis étaient réconciliés. A la suite des avatars que Thibaut avait subis à la

¹⁶⁴ TEULET, *Layettes*, t. II, p. 375.

cour de France, le roi de Navarre avait jugé bon de rester quelque temps, « *tra los montes* », loin de Paris. Par la suite, il était rentré en Champagne. Le chevalier de Braine l'entretint de la croisade en préparation. Le bon Thibaut promit volontiers son concours; mais les deux seigneurs tombèrent d'accord sur la nécessité de réunir, avant de décider quoi, que ce soit, d'amples sommes d'argent.

Si Pierre de Dreux faisait figure de débiteur à l'égard du roi de France, n'était-il pas en revanche créancier du roi d'Angleterre? Sans doute, Henri III semblait peu disposé à restituer au chevalier de Braine les sommes qu'il avait jadis empruntées au duc de Bretagne; mais pourquoi ne pas provoquer l'intervention du Souverain Pontife? Pour une cause aussi juste, l'appui du pape semblait assuré.

Effectivement, le pape accorda son concours; la cour de Rome agit même avec énergie auprès du roi d'Angleterre. Pour ménager la susceptibilité d'Henri III qui ne pouvait se résoudre à rembourser son ex-allié (et partant, à reconnaître ses torts) on s'avisait d'une « *combinazione* » où se révèle l'habileté suprême de la diplomatie pontificale. Henri III porta sa dette sur la tête de l'un de ses vassaux, le comte de Leicester, Simon de Montfort. On peut présumer que celui-ci ne s'en chargea que contre espèces trébuchantes¹⁶⁵.

Mais de la sorte, la susceptibilité royale était ménagée. Ce n'était plus Henri III qui rendait à Mauclerc les sommes empruntées; c'était le comte de Leicester. La face était sauvée. Il ne restait au chevalier de Braine qu'à obtenir paiement des sommes dont Simon de Montfort lui était maintenant redevable. Mais celui-ci, recevant le montant des dettes d'Henri III et un petit profit personnel, n'aurait pas demandé mieux que de garder le tout. Il regimba. Le pape, alors, intervint à nouveau. Il chargea un prélat

¹⁶⁵ Record Office, Patent rolls, 21 Henri III, n° 47, m. 7.

français, Jacques, l'évêque de Soissons, de suivre l'affaire : « Agissez en sorte, lui écrivit-il, que Pierre de Dreux reçoive d'ici deux mois son argent, afin qu'il puisse accomplir sa promesse; et contraignez au besoin Simon, par excommunication et interdit, à lui verser les sommes qu'il lui doit »¹⁶⁶.

L'affaire, traînant en longueur, finit par être plaidée. Mais voici qu'on s'aperçut alors que Simon était croisé. Les croisés jouissaient d'un privilège spécial, celui de ne relever que de la justice du roi : on comprend qu'Henri III ait hésité à évoquer devant sa cour un tel procès : il risquait trop d'y être mis en fâcheuse posture. Aussi s'empressa-t-il de se dessaisir de l'affaire au profit de la cour du comte de Flandre. Comme il fallait s'y attendre, Pierre de Dreux obtint la reconnaissance de son droit. Simon paya ses dettes.

A partir de janvier 1238, les préparatifs de la croisade entrèrent dans la période active. Les convocations furent lancées, les mercenaires soudoyés. Le point de concentration générale fut fixé à Marseille.

Les préparatifs de Mauclerc furent rapides. Il n'emmenait pas avec lui une considérable escorte. Mais le sort de sa compagnie ne laissait pas de l'inquiéter. Marguerite de Montaigu n'avait pas de fortune personnelle et l'avenir d'Olivier, le puîné de Mauclerc, n'était pas assuré.

Le chevalier de Braine tourna ses regards vers son suzerain légitime : saint Louis. Il lui exposa la situation. Les sommes qu'on lui avait rendues n'avaient servi qu'à la préparation de la croisade; les revenus des quelques terres qui lui restaient parvenaient tout juste à rembourser l'intérêt des cautions qui le gageaient devant le roi et les amendes dont il était encore chargé.

Saint Louis fut frappé de la justice de cette demande et se montra généreux. Il ne s'agissait plus d'un rebelle,

¹⁶⁶ Archives départementales du Nord. B 1351.

mais d'un chef de croisés. Toutefois, le pieux roi professait un trop grand respect des traités pour diminuer d'un sol les amendes de Mauclerc. Il octroya à Marguerite de Montaigu une rente annuelle de deux cents livres tournois à percevoir sur la prévôté de La Rochelle.

Le roi de France ne se contenta pas de tirer ainsi d'embarras la dame de Montaigu : il assura une possession territoriale au petit Olivier. Châteauceaux, qui avait été occupé par les troupes royales à la suite de la défaite de Mauclerc devait encore être tenu pendant trois années entre les mains du roi. Saint Louis consentit à abrégier ce délai et décida que le château serait donné à Olivier de Braine, un an après la fin de la croisade, si Mauclerc n'était pas revenu¹⁶⁷.

Grâce à ces généreux octrois, Pierre de Braine pouvait partir tranquille; sa fortune était protégée contre toute infortune du sort et s'il mourait au delà des mers, sa veuve et son fils, sous la sauvegarde du roi, étaient à l'abri de toute adversité.

Le rendez-vous général de la croisade avait été primitivement fixé à Marseille. Là se retrouvèrent, au début de juillet 1239, les principaux seigneurs qui devaient participer à l'expédition. Thibaut de Champagne, Hugues de Bourgogne, le comte de Flandre entouré de tous ses vassaux nobles qui, en un grand mouvement d'enthousiasme, s'étaient peu auparavant croisés à Hesdin; il y avait aussi Jean, comte de Soissons (le frère cadet de Mauclerc), Robert de Courtenay; Henri, comte de Bar; Guy, comte de Nevers et de Forez; Amauri de Montfort, etc..., etc..., toute la noblesse française, tous les seigneurs du royaume que nous avons accoutumé de rencontrer, depuis vingt ans, sur tous les champs de bataille du pays, dans toutes les luttes féodales, tous se trouvaient là, non plus pour combattre ou soutenir l'un d'entre eux révolté, mais pour

167. TRULET, *Layettes*, t. II, p. 410, 420-421.

porter, en un unanime élan, la guerre sainte chez l'Infidèle¹⁶⁸.

Une importante conférence réunit avant le départ les plus marquants des croisés. Mauclerc présidait. Mais, par l'attitude frondeuse qu'on prit bientôt à son égard, on lui fit comprendre que sa tâche était remplie; chaque seigneur gardait son indépendance la plus absolue. Le Souverain Pontife avait chargé le duc de grouper la croisade, d'organiser les préparatifs de l'expédition; la croisade était assemblée : le rôle de Mauclerc était donc achevé. Sans doute, en raison des services rendus à la cause sainte, on lui laissait dans les délibérations une voix prépondérante; on mettait sous ses ordres les meilleures des troupes. Pour la conduite générale des opérations, chacun restait libre d'agir suivant sa propre inspiration.

Cette détestable tactique, dont aucun désastre n'était parvenu à détacher les chefs occidentaux, empêchait les expéditions d'aboutir à de fructueux résultats.

En face de Sarrasins habilement groupés, solidement fortifiés dans des citadelles qu'entre chaque croisade ils avaient tout loisir de rendre inexpugnables, les Européens présentaient des troupes mal coordonnées, surprises par un climat auxquelles elles n'étaient pas habituées, peu préparées aux combats qui les attendaient. Mieux armés que les Infidèles, ils arrivaient bien à remporter çà et là quelques succès locaux; par défaut de plan général et de coordination des troupes, par absence de chef unique, les opérations d'ensemble qui eussent provoqué une victoire définitive étaient impraticables. Tous les échecs des croisades doivent être imputés à cette cause. Mais il faut bien reconnaître que les croisés avaient de grandes excuses. Le pieux motif qui les animait — la délivrance des lieux saints — ne constituait pas une raison suffisante pour unir en Orient des chefs qui ne songeaient qu'à guerroyer entre

168. *Historiens de France*, t. XXI, p. 615.

eux en Occident. Soldats du Saint-Empire, Anglais ou Français, avaient accoutumé de combattre les uns contre les autres, beaucoup plus que de marcher ensemble. Les uns et les autres se jalouaient féroce-ment. Quant au commandement unique, il était encore plus impossible à réaliser. N'a-t-il pas fallu, au *xx^e* siècle, quatre années de la plus terrible des guerres, pour l'imposer aux troupes alliées devant un effroyable péril ? Au Moyen Age, où l'unité nationale elle-même était chose inconnue, où l'individualisme le plus farouche marquait les rapports de fief à fief et régnait jusque dans l'intérieur des fiefs (le lien de vassalité ne créait en effet que des obligations juridiques et sauvegardait l'indépendance personnelle), cette idée du commandement unique ne pouvait pas même se présenter aux esprits. Et les jalousies entre chaque seigneur, les rancunes, les brouilles empêchaient tout accord et provoquaient fatalement des échecs dont profitaient les Infidèles.

Rivalités, brouilles, échecs, telle était l'histoire de la plupart des expéditions ; telle fut l'histoire de la première croisade de Mauclerc.

L'union se fit difficilement sur le but même de l'expédition. Brandissant les instructions pontificales, fort de l'appui du pape, l'ancien duc de Bretagne aurait voulu qu'on partit pour Constantinople. Un tel programme n'avait rien de bien séduisant : une lutte obscure, pénible attendait les croisés en Asie Mineure. Aussi les barons préféraient-ils voguer vers la Syrie. Là, de magnifiques exploits pouvaient être réalisés. Chacun pouvait donner libre cours à son goût pour les grandes chevauchées, les fructueuses razzias, les luttes brillantes et inutiles. Devant de si belles perspectives que pouvait la voix de la raison qu'en vain — pour une fois — Mauclerc s'efforçait de faire entendre. Après d'âpres discussions, l'opinion de la majorité prévalut. Pierre s'inclina ¹⁰⁹.

¹⁰⁹ *Historiens occidentaux des croisades*, t. II, p. 413.

Qui de Marseille, qui d'Aigues-Mortes dont les eaux sûres étaient recherchées des gens prudents, les navires gagnèrent le large. La traversée fut sans histoire. Parties au début de juin 1239, les galères des croisés abordèrent dans le port de Saint-Jean d'Acre à la fin de juillet.

Aux rivalités féodales que la longue traversée n'avait pas manqué de faire naître, vinrent s'ajouter les discordes qui régnaient alors parmi les ordres militaires : Templiers et chevaliers de Malte. Ceux-ci étaient chargés de garder le pays conquis entre chaque expédition occidentale. Mais les territoires qu'on leur attribuait sans impartialité, étaient l'objet de maintes convoitises entre eux. L'arrivée des seigneurs féodaux qui prenaient parti pour les uns ou pour les autres, exaspérait encore les jalousies.

Longeant la côte sans trop s'aventurer à l'intérieur des terres, l'expédition s'avança lentement dans la direction de Jérusalem, but suprême et suprême pensée des croisés. La chaleur rendait la marche pénible ; les ravitaillements s'effectuaient difficilement. Des hordes d'Infidèles, sans constituer un danger réel, harcelaient constamment les pèlerins et retardaient cette marche. A Jaffa, on décida de séjourner pendant quelques semaines. Ce repos semblait nécessaire avant d'entreprendre une attaque sérieuse. Tout indiquait en effet qu'entre cette ville et Jérusalem, les Sarrasins se préparaient à organiser une énergique résistance. L'arrêt de l'armée, que le climat, beaucoup plus que les luttes, épuisait déjà, était indispensable, mais regrettable, car il permettait à l'ennemi de se mieux retrancher.

Pierre de Braine, comme ses compagnons, s'arrêta à Jaffa. Mais tandis que les autres seigneurs ne songeaient qu'à restaurer leurs forces par de copieux repas qu'ils s'offraient les uns les autres, Mauclerc ne put se résoudre à demeurer longtemps dans l'inaction.

Pour suppléer au ravitaillement, il eut l'idée d'accomplir, à la tête de la petite troupe dont il avait le commandement

et qu'il tenait maintenant bien en main, une de ces chevauchées rapides dont il possédait le secret, tactique qui lui était chère et dont il avait usé jadis en France avec le plus grand succès. On se souvient qu'à cette tactique, il était redevable de l'armistice de 1230 et, en quelque sorte, de la dernière trêve de 1234. Ayant appris qu'un convoi de vivres se préparait à entrer dans la ville de Damas, il décida de l'attaquer. Sans prévenir les autres seigneurs — en quoi il eut tort, mais l'individualisme qui régnait excusait toutes les initiatives — il partit au cours de la nuit, tomba à l'improviste sur le lourd convoi des Infidèles, tailla en pièces les ennemis qui tentaient de résister et, aux premières heures de l'aube, rentra triomphalement dans la ville de Jaffa; derrière lui ses hommes, qui avaient participé à l'échauffourée, conduisaient une longue suite de charrettes remplies de subsistances et poussaient d'abondants troupeaux : Grande joie firent les menus gens de leur venue, pour le grant planté de bestes qu'ils amenaient, écrit un historien de la croisade. Un autre chroniqueur traduit plus naïvement encore l'enthousiasme du petit peuple des croisés : « Les pauvres gens furent bien aésés, car li quens et cil qui avoient été avec lui, leur donnèrent assez de la chair à manger, dont ils avoient grande disette »¹⁷⁰.

Un des résultats de cet heureux coup de main fut de donner à Mauclerc une popularité qui ne déplaisait certes pas à son amour-propre. L'ancien duc fut acclamé par les « menus gens » reconnaissants. En revanche, on devine facilement que les autres seigneurs féodaux conçurent une vive jalousie du brillant exploit de leur compagnon d'armes. Ils lui firent les plus amers reproches : n'aurait-il pas dû les avertir avant d'entreprendre cette affaire ? On aurait bataillé de compagnie. A quoi le chevalier de Braine riposta aisément qu'il ne s'agissait pas d'une bataille, mais d'un simple coup de main, pour lequel une faible troupe était

¹⁷⁰ *Historiens occidentaux des croisades*, t. II, p. 533 sqq.

suffisante, qu'au reste, il ne s'était pas caché : l'entreprise avait été exécutée de nuit parce que l'obscurité était indispensable à la réussite de l'affaire. Après tout, conclut-il, aucun plan d'ensemble n'ayant été élaboré en commun, chacun est bien libre d'agir à sa guise et de combattre comme bon lui plaît ».

La discussion devint vite orageuse et quand il fallut justement arrêter le prochain plan d'attaque, on ne put arriver à s'entendre. Mauclerc — et le comte de Champagne partageait cette opinion — estimait qu'il convenait de tourner le front des Infidèles et d'éviter un assaut à découvert dont l'issue semblait très incertaine : « Les Infidèles, déclarent-ils, ont eu le temps de se fortifier; nous risquons d'être arrêtés par ces fortifications ». Ils proposaient de marcher sur Ascalon. Les autres seigneurs prétendaient au contraire que c'était folie de reculer ainsi devant ces chiens de Sarrasins et, avec leur fougue habituelle, ils voulaient, sans attendre davantage, courir sus à l'Infidèle. En réalité, ils souhaitaient surtout prendre une prompt revanche sur Mauclerc et se tailler à leur tour une belle part de gloire et de succès.

Après de longues heures de discussions, au cours desquelles chacun, demeurant sur ses positions, refusait de montrer le moindre esprit de conciliation, on renonça à faire l'accord. Tandis que Thibaut et Mauclerc, accompagnés d'une grande partie des croisés, se dirigeaient sur Ascalon, Amauri de Montfort, le comte de Bar, Hugues de Bourgogne et leurs chevaliers, foncèrent sur les Infidèles. Le choc eut lieu entre Jaffa et Jérusalem. Mais les Sarrasins attendaient de pied ferme les croisés dont ils avaient suivi les mouvements depuis plusieurs jours. Les flèches sarrasinoises abattirent promptement les chevaux des assaillants. Désarçonnés, empêtrés dans leurs lourdes armures, les croisés tentèrent de se reformer. Il s'en suivit une terrible confusion dont profita l'ennemi. Et ce fut le

désastre. Le comte de Bar, Simon de Clermont, Robert Malet, Richard de Beaumont et beaucoup d'autres « en quantité innombrable » furent tués. Amauri de Montfort fut fait prisonnier. Le duc de Bourgogne parvint à s'enfuir et, avec les survivants, regagna Ascalon :

« Si tost, comme ils furent là venuz, si grant effroi se mist en eaus toz que il sembloit a toz ceaux qu'ils estoient que li Sarrazin les deüssent venir prendre toz. Dont il avint que si tost comme il fu anuité, chascun se mist à aler vers Jafé, sans convoi et sans attendre li uns l'autre. Ains s'en aloient aussi comme genz desconfits, si que ils laissèrent grant planté de viandes et de harnois »¹⁷¹.

L'expédition était virtuellement achevée. Après une telle défaite, il ne fallait plus songer à marcher sur Jérusalem. Regrouper les survivants et obtenir une trêve qui permettrait de regagner promptement et sans trop de peine le port de Saint-Jean-d'Acre, tel était le seul programme réalisable.

A son exécution s'attachèrent Pierre Mauclerc et le roi de Navarre. Les seigneurs survivants, dont cette terrible leçon avait réduit l'orgueil et l'individualisme, consentirent enfin à leur laisser le commandement de l'expédition.

Les Sarrasins ne se firent aucunement prier pour accorder l'armistice que sollicitait Mauclerc. N'était-il pas de leur intérêt d'user ainsi chaque croisade, de la rendre inoffensive, puis de laisser repartir les croisés épuisés. A quoi bon tenter de les exterminer intégralement ? Cette fausse tactique risquait de donner aux croisés cette énergie du désespoir qui a parfois permis des redressements inattendus. Et cette opiniâtre résistance menaçait de durer assez longtemps pour qu'arrivassent des secours ou une nouvelle expédition. Le Sultan (ou Soudan) de Damas s'empressa donc de signer la trêve. Il fut convenu que les croisés regagneraient Saint-Jean-d'Acre sans encombre.

¹⁷¹ *Idem*, pp. 414-415.

Les Infidèles s'étaient montrés habiles diplomates. Comme l'armée de France, en pitoyable état, parvenait sous les murs du port d'embarquement, de hautes nefes chargées de brillants seigneurs apparurent au large. Richard, le frère du roi d'Angleterre, arrivait à son tour, mais un peu tard. Les croisés de France s'étaient engagés à repartir pour leur pays. Ils tinrent leur promesse et ne firent pas volte-face. Au reste, il est probable que la perspective de combattre avec les Anglais ne leur souriait guère. La richesse des arrivants rendait plus misérable encore l'aspect des vaincus de Jaffa et contrastait avec leur dénuement. L'entrevue de Richard et de Mauclerc, ex-amis, ex-compagnons d'armes, aujourd'hui brouillés sans merci, fut froide. Ils n'éprouvèrent nul besoin de se tenir de longs discours.

Et tandis que l'ancien duc de Bretagne et ses compagnons ralliaient la France, Richard et ses chevaliers, un peu moqueurs, s'enfoncèrent à l'intérieur des terres... où ils échouèrent peu après à leur tour.

Et naturellement, les chroniqueurs anglais, avec leur bonne foi coutumière et leur tendresse toute particulière pour l'ancien duc de Bretagne, n'ont pas manqué de prétendre que le seul responsable de cet échec était Mauclerc. S'il n'avait pas lâchement signé la trêve avec le Sultan, il aurait pu accompagner l'Anglais et vaincre l'Infidèle. Il avait agi ainsi par pure jalousie : « stimulé par l'envie, méprisant la jeunesse du comte autant que sa race, considérant son armée mutilée et l'armée de Richard », le duc avait conclu cet armistice honteux avec l'Infidèle¹⁷².

Calomnie toute gratuite. Il est facile de répondre que le duc de Bretagne ignorait forcément le moment exact de la venue de Richard. Comment, à Ascalon, sans communications avec la côte, aurait-il bien pu l'apprendre ? En évitant aux débris de l'expédition française un massacre à peu près certain. Pierre de Dreux et le roi de Navarre

¹⁷² MATHIEU DE PARIS, *Chronica Majora*, t. IV, p. 79.

avaient accompli sagement leur devoir de chefs. Ce qui n'empêche pas Mathieu de Paris d'insinuer contre toute vraisemblance que Mauclerc et Thibaut, pour signer la trêve, avaient reçu du sultan une somme d'argent « non minime ». Une telle allégation — que rien ne corrobore — heurte le bon sens le plus élémentaire.

Mais — en fin de compte — le bilan de la croisade était insignifiant. Quelques châteaux turcs avaient été rasés ; pauvre résultat pour tant d'efforts. Cette promenade militaire de la féodalité française n'eut aucune répercussion durable sur les destinées de la Terre Sainte.

Les débris de l'expédition abordèrent en France vers le mois de mars 1240. Pierre de Dreux et ses compagnons regagnèrent leurs fiefs respectifs. L'ancien duc de Bretagne, après cette période de grande activité, trouva en arrivant une nouvelle affaire à liquider, de nature beaucoup plus reposante : la reprise de son éternel procès avec l'évêque de Nantes. Le débat qui entraînait avec le retour de Mauclerc dans une phase active, occupa son attention pendant plusieurs mois.

On se souvient du point où le litige était resté quand le duc avait quitté le bail de la Bretagne en novembre 1237. Le nouvel évêque de Nantes, Robert, qui s'insurgeait contre les prétentions du duc sur la régale de son évêché, avait introduit l'instance en cour de Rome. Mais le procès fut instruit par les commissions pontificales avec la plus prudente des lenteurs. En vain Robert tenta-t-il, au cours d'un voyage *ad limina* de secouer l'apathie volontaire des juges pontificaux. Il obtint tout juste copie du jugement rendu contre le duc en mai 1230. A Rome, le hasard malin faillit le faire heurter son adversaire qui venait de recevoir de la bouche même du Souverain Pontife le commandement de la croisade. On est indulgent pour qui s'emploie à délivrer les lieux saints. Robert repartit pour Nantes, convaincu de ne jamais voir la conclusion de son procès. Effectivement,

le départ de Mauclerc interrompit l'instance. Pendant le cours de la croisade, le prélat fut nommé patriarche de Jérusalem. Il gagna la Palestine en 1240, laissant à Galestan, son successeur, le soin de continuer — il n'osait dire terminer — la procédure.

Toute instruction avait été suspendue en l'absence de Mauclerc. La rentrée du croisé permit aux magistrats ecclésiastiques de reprendre l'examen des faits. Le pape délégua un nouveau juge, l'archevêque de Bourges, Philippe. Celui-ci, résolu d'en finir, chargea son archidiaire Sanche et maître Guy de Bourges, de convoquer les parties à Bourges, pour le 19 septembre 1241. Les deux enquêteurs écrivirent aussitôt aux abbés des monastères les plus voisins du domicile *préssumé* de Mauclerc, Saint-Gildas-des-Bois et La Blanche-Couronne, en les priant d'avertir l'ancien duc : « Pour plus de précaution, ajoutèrent-ils dans leur lettre, au cas où vous ne pourriez trouver Pierre de Dreux lui-même, laissez la citation au domicile de sa femme... »¹⁷³. On savait le personnage tellement agité qu'on craignait de ne pouvoir arriver à le joindre...

Les délégués de l'archevêque citèrent en même temps Jean le Roux. En effet, le nouveau duc de Bretagne s'était totalement solidarisé avec son père et avait ouvertement annoncé son intention de poursuivre une politique aussi intransigeante. On convoqua même les complices de Mauclerc, Mathieu de Beauvais et ses séides.

En vérité, toutes les circonstances semblent s'être conjurées pour retarder l'issue du procès. Le jour où Sanche et Guy de Bourges citaient ainsi les intéressés (22 août 1241), le pape Grégoire IX mourait. Cette mort vint, une fois de plus, tout interrompre.

L'usage voulait en effet — et cette pratique, facilement explicable, existe encore — qu'avec le pape disparussent toutes les délégations de pouvoir qu'il avait momentanément

173. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 321

conférées. L'archevêque de Bourges perdit donc, avec la mort du Souverain Pontife, toute qualité pour évoquer le procès du duc de Bretagne.

Le court pontificat de Célestin III ne donna pas à ce pape le temps de s'occuper de l'affaire. La vacance prolongée qui suivit (10 novembre 1241 — juin 1243) constituèrent pour Mauclerc que d'autres soucis absorbaient, un nouveau répit. Il en profita pour perpétrer une dernière persécution, non plus à l'encontre du clergé de Bretagne, mais de celui — pourtant bien inoffensif — de son petit fief de Machecoul. Il obligea en effet tous les clercs de sa seigneurie à le suivre dans l'expédition contre le comte de la Marche qui sera racontée plus loin. Les clercs devaient le service d'ost. Mais une coutume immémoriale les dispensait de ce service, quand l'exécution du devoir militaire les obligeait à sortir de leur diocèse. C'était réduire la charge imposée aux clercs à de simples opérations de police, étroitement limitées dans l'espace et leur éviter presque toujours la guerre. Or le but de l'expédition contre Hugues de Lusignan dépassait sensiblement les limites du diocèse de Nantes. Mauclerc n'en tint pas compte et exigea obéissance des clercs¹⁷⁴. Dernier grief qui vint s'ajouter à tous ceux que l'évêque nourrissait contre le chevalier de Braine.

L'élection d'Innocent IV au Souverain Pontificat marqua la reprise du procès. Le nouveau pape allait enfin le conduire jusqu'au bout.

Le 15 mars 1244, dans une bulle solennelle, le pape rappela d'abord les différentes phases de l'action engagée, action que des circonstances indépendantes de la volonté humaine avait plusieurs fois interrompue. Il retraça ensuite longuement tous les méfaits du duc : et ils étaient nombreux et variés. Enfin il chargea l'évêque d'Angers de procéder dans les deux mois à l'introduction du procès en cours d'église et à une enquête sur les griefs imputés aux ducs

¹⁷⁴ Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 937.

de Bretagne, suivant toutes les formes de la procédure accoutumée. La ville de Nantes fut, à bon droit, choisie comme siège de l'enquête. Le résultat de l'instruction, après audition des témoins et des parties, devait être envoyé à l'examen du siège apostolique.

En conséquence, le 12 mai 1244, Michel, évêque d'Angers, donna ordre à Maître Guillaume Le Normand et à Olivier de Montferrand de convoquer les ducs pour le 9 juin suivant. La citation portée au domicile respectif des accusés, fut en outre lue, du haut de la chaire, par les recteurs des églises paroissiales.

L'enquête se déroula; et pour bien marquer que l'autorité ecclésiastique, malgré la longueur de la procédure, n'avait abdiqué aucun de ses droits, le pape, dans une bulle adressée un an plus tard aux évêques bretons, mentionna les différentes condamnations dont Mauclerc avait déjà été frappé en 1230, et prit soin d'ajouter qu'elles restaient en vigueur et qu'elles s'appliquaient à son successeur.

Le jugement définitif fut enfin prononcé le 11 avril 1248 par Otton, évêque de Porto et de Sainte-Ruffine, consigné par écrit le 2 juin, ratifié par le pape le 1^{er} juillet¹⁷⁵. C'est à Lyon, dans la maison des Templiers que l'arrêt fut rendu. L'évêque de Nantes s'y trouvait en personne. Pierre de Dreux et Jean le Roux étaient représentés par leur procureur, Maître Guillaume, qui plaida pour eux. L'intérêt du document est considérable : il résume non seulement le long conflit qui se traînait depuis vingt ans, mais tous les griefs articulés par les évêques de Nantes contre Mauclerc, et le chiffre, auquel chacun d'eux était estimé à leur dire.

C'est ainsi que pour la perception des régales, l'évêque réclamait 5.000 livres; 7.000 livres pour les torts causés à Guérande; 1.500 livres en raison de l'impôt levé par le duc sur les marchands passant par Nantes; 2.500 pour

¹⁷⁵ Archives départementales de la Loire-Inférieure. E 74, n° 1.

l'élévation des nouvelles fortifications; 60 livres pour le déplacement de la caisse commune des redevances; une somme globale de 300 marcs pour les outrages causés à l'official, — ce n'était pas cher — la contrainte exercée sur les hommes de l'évêque obligés de suivre Pierre de Braine, etc...

Le procureur des ducs plaida principalement la question de la régale. Habilement, il invoqua la coutume générale de France et fit observer que depuis plus de 80 ans, de l'aveu même des évêques, les ducs de Bretagne avaient perçu cette régale. On pouvait donc admettre la prescription. L'évêque, naturellement, contestait ce dernier point.

La sentence fut singulière : elle posa en principe que les ducs de Bretagne n'avaient pas droit à la régale de l'évêché de Nantes, mais n'assigna à l'évêque lésé pendant tout le règne de Mauclerc, aucune indemnité. Toutes les questions de dommages-intérêts furent du reste réservées comme « trop incertaines ». Elles devaient être réglées par la suite à dire d'expert. Comme de juste, elles ne le furent jamais. Otton condamna seulement le duc Pierre à réédifier les églises et maisons détruites, ou à donner les sommes correspondantes à la valeur des édifices démolis. L'arrêt cassa tous les statuts édictés par Mauclerc pendant la vacance, sous prétexte qu'ils n'avaient pas été pris en collaboration avec l'évêque. Il donna ordre de replacer la caisse commune.

Une sentence générale d'absolution fut rendue en faveur des deux ducs « sauf toutefois si Pierre est lié par d'autres sentences d'excommunication portées en raison d'autres affaires ». Ce qui n'était pas.

En apparence, l'affaire se terminait donc au détriment du pouvoir laïc. En fait, la lutte incessante de Pierre de Dreux avait porté ses fruits. Pendant vingt ans, le duc avait perçu la régale de l'évêché de Nantes. Malgré la sen-

tence d'Otton, malgré les protestations des évêques, ses successeurs l'imitèrent pour la plupart.

Ils y mirent moins de brutalité, sinon moins de persévérance. Et de Pierre de Dreux à Louis XI, les innombrables procès plaidés en cour d'église ou devant le roi de France, sont le témoignage de cette constante attitude des ducs de Bretagne.

Attitude que, dans la France du xiii^e siècle inconsciemment gallicane, on cita à leur avantage. Les démêlés de Mauclerc avec le clergé breton — loin de lui mériter le blâme de ses contemporains — lui valurent leur unanime approbation. Joinville se fait écho de l'opinion générale en rapportant une phrase célèbre de saint Louis à ce propos. Un jour, les évêques du royaume voulurent contraindre le roi à saisir les biens des excommuniés qui, dans un délai d'un an, n'étaient pas venus à résipiscence. Louis IX refusa d'admettre cette proposition car ce serait, dit-il, contre raison : « Et de ce vous en dois-je un exemple du comte de Bretagne, qui a plaidé sept ans aux prélats de Bretagne, tout excommunié, et a tant exploité que l'Apostole les a condamné tous. Donc si je eusse contraint le duc de Bretagne à se faire absoudre dès la première année, je me fusse méfait envers Dieu et envers lui »¹⁷⁶.

« L'Apostole les a condamné tous ». Au vrai, le propos du saint roi n'était pas exact. Il reste caractéristique. Dans la pensée des contemporains, le pouvoir temporel était sorti victorieux de cette longue lutte avec l'autorité ecclésiastique et, en fait, les contemporains ne se trompaient guère.

¹⁷⁶ JOINVILLE, *Histoire de Saint Louis* (édit. N. de Wailly), p. 33 et p. 240.

CHAPITRE X

La seconde croisade et la mort.

Pour achever le récit de ce long débat, il a fallu anticiper sur les événements. Le procès de Mauclerc avec l'évêque de Nantes ne constitue qu'un épisode de l'activité de l'ancien duc après la regrettable expédition de 1239, épisode qui se traîna jusqu'à la veille de la mort du chevalier de Braine. Il faut maintenant revenir en arrière.

Malgré les médiocres résultats auxquels elle avait abouti, la croisade de Terre Sainte avait définitivement fait disparaître l'espèce de réprobation qui pesait encore sur Pierre de Dreux. Ses brillants exploits contre les Infidèles l'avaient définitivement lavé de toutes ses anciennes fautes. Ce n'était plus le vassal turbulent, le traître, objet d'une étroite surveillance; l'humiliation de 1234 était effacée.

Preuve définitive en fut donnée en juin 1241, lors des grandes fêtes que le roi de France organisa à Saumur, quand son frère Alphonse de Poitiers fut élevé à la dignité de chevalier. Somptueuse cérémonie! Joinville qui la retraça soixante années après y avoir assisté, en conservait encore un souvenir émerveillé et précis. Il décrit avec minutie le rang des convives à la haute table, la table royale où, dans les halles de Saumur remplies d'invités, le roi mangeait, entouré de ses principaux seigneurs.

« A la table du roi, mangeait auprès li, le comte de Poitiers qu'il avait fait chevalier nouvel à la Saint-Jean, et après le comte de Poitiers mangeait le comte Jehan de Dreux qu'il avait fait chevalier nouvel aussi; après, le comte de la Marche, le bon comte Pierre de Bretagne; et devant

la table du roi, mangeait, endroit le comte de Dreux, Monseigneur le roi de Navarre, en cotte et en mantel de samit bien paré de courroie à fermail et de chapel d'or; et je tranchais devant lui »¹⁷⁷.

On le voit, Pierre Mauclerc assistait au banquet royal à une place d'honneur. Trois convives seulement le séparaient du roi. En face de lui, son ami Thibaut de Champagne, le beau-père de son fils; à côté, Hugues de Lusignan, autre de ses amis, et le beau-père de sa fille. Les trois anciens conspirateurs se retrouvaient fidèles aux côtés de leur suzerain.

Fidèles? la fidélité de l'un d'eux n'était pas encore absolument assurée. Non que personnellement il ne fut partisan de la paix, certes! mais il n'était pas seul, et sa terrible épouse l'excitait toujours au mal. C'est d'Hugues de Lusignan, on le devine, dont il s'agit.

On se souvient que le comte de la Marche était l'époux de l'ex-reine d'Angleterre, Isabelle. Celle-ci, que l'âge rendait plus acariâtre et vindicative que jamais, avait été profondément humiliée de prêter serment, comme comtesse de la Marche, au jeune Alphonse que saint Louis venait d'investir du comté de Poitou. Elle n'avait osé, devant le roi, provoquer un scandale. Mais, à peine rentrée en son domaine, elle accabla son faible mari des plus amers reproches: on l'avait laissée debout! la reine (Blanche de Castille) n'avait pas même paru s'apercevoir de sa présence. Tant d'humiliation ne se pouvait supporter.

« J'ai quitté pour vous, lança-t-elle à son époux, le royaume d'Angleterre où j'étais honorée comme veuve et mère de roi. Vous ne serez qu'un lâche et un ingrat tout à la fois si vous vous montrez moins courageux qu'une femme, à qui vous avez autant d'obligations qu'un mari peut avoir envers sa femme »¹⁷⁸.

177. JOINVILLE, *Histoire de Saint Louis* (édit. N. de Wailly), p. 34.
178. LE NAIN DE TILLEMONT, *Vie de Saint Louis*, t. II, p. 440-460.

Lâche et ingrat, les épithètes étaient dures, et injustes. Hugues aurait pu rétorquer qu'en fait d'ingratitude, il l'avait attendue près de quinze ans, alors qu'elle s'était laissée complaisamment enlever par le roi d'Angleterre Jean. Mais le comte de la Marche était trop épouvanté par les sorties de sa virago d'épouse. Il préféra, pour éviter d'autres scènes de ménage, se ranger à l'avis d'Isabelle. Et pour maintenir la paix chez lui, n'hésita pas à déclarer la guerre à saint Louis.

Le résultat ne se fit point attendre. La vieille reine avait conservé d'étroites relations avec son fils Henri III; elle s'empressa de le mettre au courant des intentions de son mari. Toujours à l'affût des occasions susceptibles de troubler la paix en France, Henri III monta une nouvelle expédition. Il avait probablement oublié, après dix ans, les fâcheuses suites de son voyage sur le continent. Richard, son frère, revenu de la croisade, fut chargé de conduire la guerre.

Quels ne furent pas être les sentiments de Mauclerc en voyant, à dix ans d'intervalle, se répéter les événements de 1230. Mais maintenant, il était hors de cause. Le chevalier de Braine n'avait aucun intérêt à seconder le comte de la Marche, voire le roi d'Angleterre. Tout au contraire. Il assista d'un œil, en apparence indifférent — en apparence seulement, car au fond de lui-même il était prodigieusement intéressé, — aux différentes phases de l'affaire.

Tout se passa comme en 1230. Hugues de Lusignan trouva des alliés chez les petits seigneurs du Poitou, de Guyenne et de Languedoc. En trois mois (avril-juin 1242) tout l'ouest de la France fut en ébullition.

Mais la puissance de saint Louis était infiniment plus considérable qu'en 1230. Elle atteignait presque son apogée. Aussi une courte campagne suffit-elle pour terrasser les révoltés. Mauclerc participa à l'expédition en vassal respectueux. Il prit part à la bataille de Taillebourg qui vit

l'irréversible défaite de Richard de Cornouailles et la mort des espérances du comte de la Marche. Richard s'empressa de réintégrer l'Angleterre, laissant — avec autant d'égoïsme que son frère en 1230 — le pauvre comte de la Marche se débrouiller comme il pourrait. Saint Louis, après Taillebourg, alla mettre le siège devant Saintes où s'était réfugié Hugues de Lusignan aux abois.

C'est alors que se révéla Mauclerc. Se souvenant de l'amitié que lui témoignait son ex-allié, il se posa en médiateur, attitude qui ne lui déplaisait pas. N'avait-il pas, toute sa vie, rêvé de devenir l'arbitre écouté de la France et de l'Angleterre? Les circonstances amenaient, non plus le puissant duc de Bretagne, mais le modeste chevalier de Braine à réaliser pour un instant son rêve de toujours et à devenir le champion de la paix entre les belligérants.

Hugues de Lusignan n'avait d'autres ressources que de se soumettre au roi de France. Encore tenta-t-il d'obtenir des adoucissements aux conditions impitoyables que saint Louis se préparait à lui dicter. Aussi, quand il apprit que Pierre de Dreux se trouvait dans l'armée victorieuse, il n'hésita pas à le choisir comme médiateur, « traître se confiant à un traître », suivant l'expression brutale et au fond assez exacte de cette mauvaise langue de Mathieu de Paris qui nous a laissé le récit détaillé des négociations¹⁷⁹.

Il adressa à Mauclerc l'évêque de Saintes. Tous deux devaient se rendre auprès de saint Louis pour recevoir de la bouche même du roi les conditions du pardon sollicité et retourner ensuite vers Hugues afin de lui faire connaître ces conditions. Les deux ambassadeurs se présentèrent donc devant la tente royale. On les introduisit aussitôt. Tandis que le prélat — évêque de la ville assiégée — demeurait respectueusement à quelques pas en arrière, Mauclerc s'avança délibérément vers le roi et lui déclara en souriant : « Voici donc cette guerre coupée... comme

179. MATHIEU DE PARIS, *Chronica Majora* (édit. Luari), t. IV, p. 214.

par un couteau ! » Puis il félicita vivement son suzerain de l'heureuse issue de l'affaire et ajouta enfin : « Mon Seigneur et mon Roi, votre homme, le comte de la Marche, qui reconnaît vous avoir gravement offensé, confesse ses torts et a recours à votre miséricorde. Il m'envoie à vous, car je suis celui en qui son âme a le plus de confiance ; je fais appel à votre bonté et vous demande de le tenir à nouveau pour votre homme et votre fidèle, revenu à vous sans nulle félonie ».

Ceci dit, Mauclerc, entraînant légèrement le roi à l'écart, afin de n'être point entendu de l'évêque de Saintes, ajouta à mi-voix, en clignant de l'œil : « Je vous conseille d'accepter ; vous pouvez lui imposer toutes les conditions qu'il vous plaira » puis, plus bas encore : « Mettez donc la main sur la Marche et confisquez les châteaux et les revenus ».

Le roi acquiesça. Alors, Mauclerc se tournant vers l'évêque et le prenant par la main, déclara : « Tout est terminé ». — « Quoi donc, fit l'évêque surpris, l'affaire pour laquelle nous sommes venus ? Ami, en vérité, je n'ai rien entendu de vos discours ». Sans s'expliquer davantage, le duc de Bretagne, toujours accompagné de l'évêque, personnage muet, sortit de la tente royale et incontinent alla porter au comte de la Marche les conditions qu'il avait lui-même indiquées au roi de France. Il conseilla naturellement à Hugues d'accepter.

Le récit de ces pourparlers, que nous fait ainsi Mathieu de Paris avec la verve qui le caractérise, est-il absolument conforme à la vérité ? Il est bien difficile de le croire. On peut penser que le chroniqueur anglais, dans sa vieille haine pour le duc de Bretagne, n'a pas hésité à lui prêter ce double rôle, odieux, entre le roi de France et le comte de la Marche. Chargé par Hugues de négocier sa grâce, Pierre de Dreux eut-il l'hypocrisie de conseiller à saint Louis les conditions rigoureuses que le souverain exigea ? C'est peu probable. Saint Louis n'avait, à la vérité, nul

besoin des conseils du chevalier de Braine. Dans l'esprit du roi, l'occupation des châteaux marchois, la saisie de tous les revenus de ce fief étaient décidés bien avant que Mauclerc et l'évêque de Saintes ne se présentassent devant lui. Le duc de Bretagne n'insista peut-être pas autant qu'il eût convenu, pour obtenir un adoucissement à ces clauses. C'est vraisemblablement tout ce qu'on peut lui reprocher ; mais sa situation, il faut le reconnaître, était bien délicate.

Hugues de Lusignan et sa femme s'humilièrent donc. Laisant la vieille reine dévorer sa rage dans la solitude d'un monastère où elle finit ses jours, le comte de la Marche, toujours accompagné de Mauclerc, partit guerroyer dans le Toulousain. Le Languedoc n'était pas entièrement pacifié. Hérétiques, Albigeois ou autres mettaient à profit toutes les circonstances pour secouer le joug de la France. Mauclerc participa à cette nouvelle campagne albigeoise¹⁸⁰ ; la lutte contre l'hérétique ne constituait-elle pas une sorte de croisade qui comptait pour la rémission des péchés ?

Or, aussi étonnant que cela pût paraître, l'ancien duc de Bretagne commençait à ressentir vaguement des troubles de conscience. Il approchait de la soixantaine. La plus grande partie de sa carrière était derrière lui et, s'il se refusait à regretter le moindre de ses actes, il se doutait bien tout de même qu'il ne passerait guère, aux yeux de la postérité, pour un benoît et très chrétien seigneur. Il est fort possible qu'à cette époque, le surnom de Mauclerc, forgé dans les abbayes anglaises par des chroniqueurs mal intentionnés ait déjà passé sur le continent et couru la société féodale. L'ancien duc en avait eu connaissance. Il l'avait accepté. Mais la salutaire crainte du feu éternel et de représailles du Malin le hantaient fréquemment.

C'est pour réparer dans la mesure du possible ses fautes

180. Ch. BEMONT, *La campagne du Poitou (Annales du Midi, t. V, 1893, p. 288 seq.)*.

passées, qu'à son retour du Languedoc, il multiplie les fondations pieuses et les donations aux abbayes.

Les abbayes situées dans ses terres profitèrent les premières de ces libéralités : Geneston : l'Île-d'Yeu, Buzay, s'enrichirent de nombreuses rentes. Pierre de Dreux ne se contenta pas d'agir en son nom personnel : il ratifia les offrandes de ses proches et de ses serviteurs.

Sa femme Marguerite souscrivit à cette époque le dernier acte public qu'on ait conservé d'elle, cet acte que l'on souscrit généralement l'un des derniers : son testament. « Constituée en l'article de la dernière volonté », elle donna à l'abbaye de Geneston cent sous de revenu annuel, assis sur la châtelainie de la Garnache¹⁸¹. La dame de Montaigu mourut peu après, laissant encore en bas âge le fils qu'elle avait eu de son mariage avec l'ancien duc de Bretagne, Olivier. Ce dernier fils de Mauclerc n'a pas laissé de grandes traces dans l'histoire. Une de ses tantes, Isabelle de Braine, lui fit en septembre 1242 donation de tout ce qu'elle possédait dans les vicomtés de Mareuil et d'Ay. Ce fut un petit seigneur féodal de Champagne et de Bretagne.

Le chevalier de Braine qui avait ratifié le testament de sa seconde femme, ratifia de même les donations de ses serviteurs. L'ancien duc avait gardé autour de lui bon nombre de ses officiers de la cour de Bretagne. Tous les Français qui en 1214 l'avaient suivi, lui restèrent fidèles après qu'il eut quitté le bail du duché et abandonnèrent leur charge pour demeurer à son service. Précieux témoignage de l'irrésistible attraction qui se dégageait de la personnalité de Mauclerc et preuve de l'affection que lui portaient ses serviteurs.

Oudard, qui occupait la haute situation de chambellan : Mathieu de Beauvais, un des sergents que le duc avait chargé de maintes besognes peu flatteuses, pillages ou dévastations ; Lambert de Dreux, ancien sénéchal à Nantes,

181. LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits*, n° 117.

et bien d'autres encore, vinrent s'établir dans le domaine restreint du chevalier de Braine.

Ils ne faisaient plus figure de serviteurs de Mauclerc. Nantis de terres, ils avaient, en quelque sorte, pris leur retraite, connaissant le repos après l'agitation, prêts toutefois à répondre à l'appel de leur ancien maître, si celui-ci avait encore besoin de leurs services. C'est ainsi que tous ces anciens officiers de la maison ducale n'avaient pas manqué d'accompagner Mauclerc à la croisade de 1239 et à l'expédition de 1242. Entre deux voyages, ils séjournaient dans leurs fiefs. De temps à autre, ils s'en venaient trouver Mauclerc pour obtenir ratification des actes qu'ils souscrivaient. Car eux aussi, bien que n'ayant été que des agents d'exécution, ne se sentaient pas toujours la conscience tranquille, et s'efforçaient, par de pieuses donations, d'effacer le souvenir de leurs fautes anciennes.

Mathieu de Beauvais, qui avait en 1234 si bien pillé les domaines de l'évêque de Nantes, donna à l'abbaye de la Villeneuve une part d'un moulin qu'il possédait aux portes de Montaigu. Mauclerc confirma cette donation¹⁸².

Le chevalier arbitra peu après un conflit qui s'était élevé entre son sénéchal, Guillaume Enjoubaut, et l'abbaye de Buzay. Fait mémorable : l'ancien duc donna raison aux moines contre son vieux serviteur. Il semblait décidément qu'il y eut quelque chose de changé dans la conduite de Mauclerc !¹⁸³.

En 1247, il ratifia la cession faite par son chambellan, Oudard à l'abbaye Saint-Florent de Saumur. La même année, il fit don à l'abbaye Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers d'un revenu annuel de quarante livres, assis sur la prévôté de Chilly, près Longjumeau¹⁸⁴.

Ces pieuses libéralités ne l'empêchaient pas de rester

182. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 915.

183. *Idem*, col. 930.

184. Archives de Maine-et-Loire, H 3012; — *Gallia Christiana*, t. VII, col. 863-865.

au fond de lui-même un ennemi farouche des puissances ecclésiastiques. Nous avons vu comment il soutint presque jusqu'à sa mort son procès contre l'évêque de Nantes. Nul ne s'y trompait et, aux yeux des seigneurs féodaux, Mauclerc personnifiait toujours l'anticléricisme (au vrai sens du mot), hostile à tout empiètement du clergé sur le domaine temporel.

Aussi, quand en 1246 une ligue fut fondée par les barons de France pour réfréner précisément ces empiètements du clergé, Mauclerc fut-il un des premiers à donner son adhésion à cette ligue. Il ne s'agissait plus, comme en 1224, d'adresser une plainte au Souverain Pontife. L'inefficacité de cette mesure apparaissait maintenant aux yeux de tous. Mais les barons de France décidèrent de créer une caisse de combat alimentée par des taxes que tous les membres de la ligue verseraient. Quatre commissaires furent nommés, chargés d'administrer la caisse, de convoquer les barons toutes les fois qu'ils le jugeraient utile, de recevoir les plaintes en cas d'abus notoire, etc... Pierre de Dreux figura parmi ces commissaires.

Le pape tenta en vain d'obtenir la dissolution de cette ligue dont il jugeait exécration le principe lui-même. Il demanda au roi de France d'intervenir. Celui-ci fit la sourde oreille. Les appréhensions du pape se calmèrent bientôt, car la ligue s'avéra très vite impuissante. Elle traîna, pendant cinq années, une existence misérable et, finalement, disparut avec la croisade de 1249¹⁸⁵.

La croisade... la croisade de saint Louis commençait à absorber l'activité de tous les seigneurs du royaume. Dès 1245, le pape avait envoyé un légat, Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum, pour la prêcher à travers le royaume. Il n'était point besoin de longs discours pour convaincre Louis IX. A la suite d'une maladie grave et malgré les

185. LAVISSE, *Histoire de France*, t. III, 2^e partie, par Ch.-V. LANGLOIS, p. 80-81.

objurgations de son entourage, le roi avait pris cette croix qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort.

En octobre 1245, saint Louis convoqua tous les grands feudataires à Paris pour y entendre lecture du message pontifical. Et si grands étaient déjà le prestige et la renommée du bon roi que tous accoururent en dépit de leur maigre enthousiasme. Car nombreux étaient alors les seigneurs qui jugeaient pure folie de nouvelles expéditions.

Ils accoururent tous : et autour des trois frères du roi, Robert d'Artois, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou, et autour du roi lui-même vinrent se ranger les grands du royaume, Thibaut de Champagne, Guillaume de Flandre, Gaucher de Châtillon, etc..., etc... Chose étrange, Jean le Roux, le jeune duc de Bretagne ne répondit pas à l'appel du roi. Ce prince, à l'esprit pratique, jugeait suffisante la présence de son père qui groupait à ses côtés tous les seigneurs bretons désireux de s'illustrer en Terre Sainte. Pierre de Dreux était là, en effet, auquel les chroniqueurs continuaient à donner le nom de comte de Bretagne. Il eut même, dit-on, une entrevue particulière avec le légat du pape¹⁸⁶.

On sait comment, en fin de compte, l'assemblée obtint un répit. Quatre années furent laissées aux féodaux français pour mettre sur pied l'expédition. C'est qu'il ne s'agissait plus du tout, cette fois, d'une promenade militaire. Le roi de France avait pris la direction de l'entreprise. C'était une grande lutte qui s'annonçait. Quinze cents navires furent nolisés : chiffre énorme pour l'époque.

Enfin, le départ fut fixé au mois d'août 1249. On devait faire à Chypre une première escale. Le but définitif de la croisade n'était d'ailleurs pas encore décidé.

Avant de quitter la France, Pierre de Dreux, deux fois veuf, et comme s'il avait eu l'intuition qu'il ne reviendrait

186. *Historiens de France*, t. XXII, p. 72.

pas, voulut mettre ses affaires en ordre. L'ancien duc de Bretagne rédigea son testament.

Cet acte, sur l'importance duquel il n'est pas besoin d'insister, est malheureusement perdu. Seul le procès-verbal des exécuteurs testamentaires de Mauclerc a été conservé. Les exécuteurs, Gauthier, prieur de l'abbaye du Val-des-Ecoliers et Rainaud, évêque de Paris, relatèrent en 1260 l'accomplissement de leur mission. Par eux, nous savons que Pierre Mauclerc avait légué au chapitre de Notre-Dame de Paris cent livres dont le revenu devait payer la célébration d'une messe annuelle dite pour le repos de son âme en cette église¹⁸⁷.

Une autre clause n'est pas moins remarquable. Mauclerc, au moment du départ de la croisade, prêta à saint Louis une somme de huit mille livres tournois. Les préparatifs de l'expédition coûtaient cher. Le roi de France, pour couvrir les frais, cherchait partout des subsides. Le chevalier de Braine n'avait certes pas de grandes dépenses. Il put, sans gêne, mettre à la disposition de son suzerain cette importante somme.

Pierre Mauclerc prévoyait que saint Louis ne pourrait rembourser cette dette avant longtemps. Aussi demandait-il dans son testament, au cas où il mourrait là-bas, que ces huit mille livres fussent affectées à la préparation d'une nouvelle croisade « suivant la manière qui paraîtrait la meilleure au roi ».

Enfin, dernière clause que l'on put respecter, Pierre souhaitait être ramené en France pour être enterré à Saint-Yved-de-Braine, auprès des autres membres de sa famille, dans le tombeau des princes de Dreux.

Le 28 août 1248, les croisés quittèrent Aigues-Mortes et cinglèrent sur Chypre. Toute la fin de l'été et l'hiver se passèrent dans cette île fortunée. Après maintes hésitations,

187. *GALLIA CHRISTIANA*, t. VII, *Instrumenta*, col. 280.

on décida d'abandonner le but immédiat, la Palestine, pour un objectif plus incertain mais non moins capital, l'Égypte.

Pour traverser la Méditerranée de Chypre à Damiette de nouveaux navires étaient nécessaires : on avait en effet renvoyé ceux qui avaient jusque-là servi au transport des troupes. Chacun s'ingénia à trouver, qui un marchand, qui un armateur, capable de mettre une nef à sa disposition. Si l'on en croit une charte de croisade — document dont l'authenticité est, malheureusement, fort sujette à caution — le chevalier de Braine nolisait la nef d'un marinier de Nantes, Hervé, nef qui portait un nom admirablement symbolique, et adapté à la circonstance : la « Pénitence de Dieu ». Cette « Pénitence » reçut à son bord Mauclerc, les membres de sa famille et les chevaliers bretons qui s'étaient groupés autour de l'ancien duc¹⁸⁸.

Les débuts de la guerre furent heureux. Affolés par le nombre imposant de navires qui cinglaient vers leur port, persuadés que toute résistance était vaine, les Sarrasins défendirent sans conviction la ville de Damiette. Le port fut bientôt pris et le débarquement des croisés s'opéra sans encombre. Une seule victime de marque, Hugues le Brun qui, percé de cent coups, ne put survivre à ses blessures. Le comte de la Marche acheva devant Damiette une carrière féodale mouvementée.

Il y eut, après la prise de Damiette, un grand conseil de guerre tenu sous la tente du roi. Saint Louis réunit les principaux feudataires. On discuta de la conduite à suivre. Mauclerc, que l'expérience de sa première croisade avait rendu prudent, était partisan de suivre la côte. La ville d'Alexandrie, munie d'un bon port, où des ravitaillements pouvaient facilement être amenés, paraissait un point d'appui excellent, d'où on s'élancerait vers d'autres conquêtes. Mais le frère du roi, Robert d'Artois, voulait tout

188. Bibl. nat., ms. lat. 67803. Cf. sur les chartes de croisade, l'étude de M. AUVRAY, parue dans le *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques*, année 1924, pp. xxx à xxxvii.

de suite frapper un grand coup destiné à épouvanter définitivement l'Infidèle. Il prôna la marche sur le Caire « clef de toute l'Égypte ». Et le roi, après avoir beaucoup hésité, se rangea à l'opinion de son frère ¹⁸⁹.

Le résultat fut désastreux. Le 22 février 1250, la bataille s'engagea devant le petit village de Mansourah dans les pires conditions pour l'armée des croisés. Les Sarrasins, plus nombreux qu'on ne pensait, solidement accrochés sur un terrain qu'ils connaissaient bien, prirent vite l'avantage. En vain, les cavaliers tentèrent-ils de maintenir l'infanterie. La piétaille ne songea bientôt qu'à s'enfuir.

Joinville rapporte que, chargé de défendre un ponceau dont la possession permettait de couvrir la retraite, il vit tout à coup déboucher devant lui Pierre Mauclerc, blessé au visage d'un coup d'épée si violent que le sang « lui chéait dans la bouche ». L'ancien duc de Bretagne était furieux, furieux d'être blessé, furieux surtout d'être obligé de reculer, pressé qu'il était de toutes parts par ses gens qui se sauvaient. Il avait lâché les rênes de son cheval et, pour ne pas tomber, tenait à deux mains l'encolure de sa monture. Malgré la blessure et tout en crachant le sang qui pénétrait dans sa bouche, il s'écriait, plein de colère : « Par le chef-Dieu, avez-vous vu tous ces ribauds ! ». Les ribauds, malgré la fureur de leurs chefs, ne songeaient qu'à passer le ponceau pour se mettre à l'abri. Protection illusoire. L'armée, le lendemain, essaya de se ressaisir. Il était trop tard. Coupée de ses bases, sans ravitaillement, elle était bien perdue; et la folie du comte d'Artois — qui avait payé de sa vie l'erreur qu'il avait commise — contraignit le roi et tous les survivants à se rendre au Sultan.

Tandis que le roi de France était emmené au camp de l'Infidèle avec tous les honneurs dus à sa personne, Joinville — qui nous a conté le récit de ces événements — resta en compagnie des seigneurs les plus grièvement atteints :

¹⁸⁹ WALLON, *Vie de Saint Louis*, p. 147 86q.

Mauclerc était de ceux-là. La blessure qu'il avait reçue à la tête était grave; les soins, médiocres. Pourtant, l'ancien duc de Bretagne eut le courage de recevoir les messagers du Sultan, quand ceux-ci vinrent discuter avec leurs prisonniers de la rançon. Pierre de Dreux avait, en effet, parmi les gens de sa suite, un homme qui parlait arabe.

Par l'intermédiaire de ce truchement improvisé, le dialogue s'engagea :

— « Messire, le soudan nous envoie pour savoir si vous désirez être délivré ? »

— Certes, répondit le comte.

— Et que donnerez-vous au soudan pour votre délivrance ?

— Tout ce que nous pourrons, et qui semblera raisonnable.

— Voudriez-vous donner quelques-uns des châteaux des seigneurs d'outre-Mer ?

— Nous ne le pouvons; ils appartiennent à l'empereur d'Allemagne.

— Ou bien rendre quelques-uns des châteaux appartenant aux Templiers ou aux Hospitaliers ?

— Pas plus, répondit Pierre de Dreux, car lorsqu'on les confie à des châtelains, on leur fait jurer sur les reliques des saints qu'ils ne rendront ces châteaux pour rien au monde, même pour obtenir leur délivrance ».

Après cette dernière réponse, les messagers déclarèrent qu'ils voyaient bien que les prisonniers ne tenaient guère à recouvrer leur liberté et s'en retournèrent en annonçant qu'ils allaient envoyer « ceux qui jouaient des épées ».

Cette menace n'émut pas les prisonniers. Leur situation ne pouvait guère empirer. Ils étaient enfermés dans quatre étroites galères. La soute où ils étaient parqués était d'une telle exigüité, déclare Joinville, « que mes pieds étaient à la hauteur de la tête du comte de Bretagne et les siens à la hauteur de mon visage ».

Dans une telle atmosphère, comment la blessure de Mauclerc ne se fut-elle pas envenimée ? Le lendemain, la discussion sur la rançon reprit ; le duc de Bretagne se sentait si faible qu'il n'eut pas la force de s'y faire porter.

Ce fut saint Louis qui obtint la délivrance de son armée, la sienne propre. Un roi de France ne peut rester prisonnier. Il souscrivit donc, sans hésitations apparentes, aux dures conditions qu'imposa le Sultan : rétablissement de la situation, telle qu'elle était avant la guerre, abandon de Damiette, paiement de toutes les réparations, rachat de chacun contre lourdes rançons.

La trêve venait d'être signée, quand une révolution de palais renversa le sultan qui avait traité. Les émirs assassinèrent leur chef. Avec ces nouveaux maîtres, il fallut recommencer les discussions.

Enfin, le vendredi 6 mai, lendemain de l'Ascension, tous les seigneurs furent libérés. Seul, Alfonso, le comte de Poitiers, frère du roi, fut gardé comme otage en attendant l'arrivée des rançons. Le jour suivant, avec la précipitation qu'on devine, chacun s'embarqua pour la France. Le roi essaya bien de retenir les seigneurs en leur représentant qu'il serait courtois de demeurer en Afrique jusqu'à la délivrance de son frère, les croisés ne voulurent rien entendre et ne songèrent plus qu'à cingler vers le sol natal. Ils emmenèrent Mauclerc¹⁹⁰.

Mais celui-ci ne put résister aux fatigues du voyage. Sa blessure s'était sans doute infectée : « Le bon comte Perron de Bretagne était si malade qu'il ne vesqui plus que trois semaines et mourut en mer ».

Ce fut le 26 ou le 27 mai 1250 que Mauclerc rendit à Dieu son âme. Toute la fleur de la chevalerie française l'assista dans ses derniers moments. Ils étaient tous là, en effet, les bons compagnons d'armes qui, depuis trente années, de Londres à Jérusalem, de Bouvines à Damiette,

190. JOINVILLE, *Histoire de Saint Louis* (édit. N. de Wailly), p. 84, 117, 134, etc.

guerroyaient sur tant de champs de batailles : Guillaume de Flandre, Jean de Soissons, Humbert de Beaujeu, etc... Ils étaient tous là, navrés de voir disparaître le vaillant chevalier et ils menèrent « gros duel » en l'amenant en France.

Respectueux des dernières volontés de l'ancien duc de Bretagne, les seigneurs ne jetèrent pas ses restes dans les flots. Le corps de Mauclerc fut embaumé et transféré dans cette abbaye de Saint-Yved-de-Braine, près de Laon, où reposaient déjà les membres de sa famille. Un riche monument vint recouvrir son tombeau : il représentait le chevalier armé, mains jointes ; à ses côtés, l'épée et l'écu sur lequel figurait l'échiquier de Dreux au franc quartier d'hermines qu'il avait introduit en Bretagne. A ses pieds, un lévrier couché symbolisait la fidélité et la bravoure. Si Pierre n'avait pas précisément pratiqué la première de ces vertus, nul ne pouvait lui reprocher d'avoir jamais failli à la seconde.

Autour du tombeau de cuivre plein, on grava cette épitaphe élogieuse, rédigée en vers latins : « Pierre, fleur des comtes, comte de Bretagne, a choisi cette tombe placée auprès des tombes de ses parents. Libéral, magnanime, il a, par son audace, accompli de grandes choses ; de race royale, premier parmi les grands, il gît ici, enlevé en servant Dieu, au retour de la Terre-Sainte ».

Cette tombe a été détruite au cours de la Révolution. Mais, plus heureux que les cendres des rois de France dispersées au vent sur le parvis de Saint-Denis, les restes mortels de Pierre de Dreux subsistent toujours. La chasse de plomb qui renfermait son corps fut retrouvée et identifiée. Elle repose aujourd'hui dans le bras droit du transept de Saint-Yved¹⁹¹.

191. P. DE LISLE DU DRENEUC, *Les tombeaux des ducs de Bretagne de la maison de Dreux et de Montfort* (Bulletin archéologique de l'Association bretonne), t. VII, 1887, p. 111.

Le roi de France n'oublia pas son ancien vassal. Il avait contracté envers lui, on s'en souvient, une dette importante. Il fit, pour l'acquitter, une fondation en l'église Notre-Dame de Paris. Chaque année fut célébrée dans cette église une messe le jour anniversaire de la mort du duc¹⁹².

192. *Historiens de France*, t. XXII, p. 577.

CONCLUSION

Deux grandes guerres contre le roi de France, trois coalitions féodales, deux croisades outre-mer, des expéditions en Angleterre, en Flandre, au pays Albigeois, une lutte continuelle contre le clergé de son duché, contre les seigneurs : on ne saurait prétendre que le règne de Mauclerc fut dénué d'événements.

Et pourtant, à quoi aboutit toute cette agitation ? Ne fut-elle pas terriblement vaine ?

Après vingt ans de lutttes, le duché ne sortait pas notablement agrandi des mains de Pierre de Dreux. La meilleure partie du comté de Penthièvre, ainsi que la châtellenie de Ploërmel, étaient sans doute rentrées dans le domaine ducal ; mais Châteauceaux et Saint-James-de-Beuvron, ces deux avancées de la Bretagne vers l'Est, avaient été rendus au roi de France. Pas d'accroissement considérable.

La lutte contre saint Louis avait coûté très cher. La Bretagne était fatiguée, les seigneurs ruinés. Le Trésor était presque vide ; inéluctable conséquence des grandes secousses : une terrible crise économique, celle qui suit toujours les guerres, s'abattit sur la Bretagne.

Pour la surmonter, le successeur de Mauclerc dut prendre d'énergiques mesures. Il commença par expulser les Juifs : procédé infaillible pour remplir les caisses. Chacun savait bien, au XIII^e siècle, que l'édit de bannissement n'était jamais exécuté. Les Juifs ? on avait bien trop besoin d'eux — seule race à qui le prêt à intérêt fut permis — pour les

chasser définitivement. Afin d'esquiver la rigueur de l'édit, ils payaient. Sans même faire mine de quitter leur logis, ils se contentaient d'acquiescer de lourdes taxes. Moyennant quoi, on les autorisait à rester : le tour était joué.

La formule « prendre l'argent où il se trouve » ne date pas d'hier. Au ^{xiii}^e siècle, les Juifs possédaient — déjà — tout l'argent et les capitaux. Ils subissaient les conséquences de cette situation.

Autre mesure pour réparer les brèches faites au trésor par son père : Jean le Roux vendit bientôt le royaume de Navarre, dont il avait hérité du chef de sa femme. Il le céda au fils de Thibaut de Champagne contre une rente annuelle de trois mille livres sonnantes et trébuchantes qui, à ses yeux, était beaucoup plus précieuse que ce lointain royaume.

Mais, à une époque où le budget d'un fief n'atteignait pas cent mille livres, les crises économiques étaient vite surmontées : après quelques années d'un effort patient la Bretagne retrouva toute sa prospérité.

Alors, on s'aperçut de l'œuvre immense que Pierre Mauclerc avait élaborée. A l'intérieur du duché, les seigneurs qui avaient, eux aussi, subi un grave affaiblissement — et s'en remirent beaucoup moins vite — étaient désormais étroitement assujettis à leur suzerain : plus de rébellions possibles, plus d'actes d'indépendance. Tous ces Bretons individualistes, ombrageux, s'inclinaient devant la puissance ducale qui s'était imposée à eux. La rude poigne du Capétien avait à jamais brisé leur résistance.

Résultat analogue avec le clergé : « l'éternel procès » des deux pouvoirs s'était terminé par une victoire indubitable du pouvoir temporel. Les évêques avaient dû capituler : « L'Apostole les a condamnés tous ». Le mot est de saint Louis; il résume admirablement la situation.

Grâce à Pierre de Dreux, la Bretagne avait cessé d'être cet état cahotique du début du siècle. Elle était maintenant

hiérarchisée, unifiée. Le petit-fils de Louis le Gros l'avait fait entrer dans l'axe du système féodal français. Ce n'était pas un mince résultat.

Ce même système féodal avait servi de modèle à l'organisation intérieure du duché. L'administration ducale, cohérente, centralisatrice, s'insinuait partout; du nord au sud, de l'est à l'ouest, les officiers du pouvoir central, imbus des théories et des principes capétiens, affirmaient ces principes, mettaient en pratique ses théories.

Mais Mauclerc ne s'était pas contenté d'organiser la Bretagne; il lui avait donné conscience de ses destinées.

Le premier, il a en effet tracé la politique extérieure que suivirent constamment ses successeurs. Le premier, il a senti que la Bretagne pouvait servir, non d'enjeu, mais d'arbitre entre la France et l'Angleterre. Il a parfaitement compris que, pour tenir ce rôle, il lui fallait un point d'appui outre-Manche. Et c'est pourquoi la possession du comté de Richemond lui est toujours apparue d'une primordiale nécessité.

Personnellement, il échoua : à son ambition forcenée qui lui fit tenter l'impossible, cet échec doit être imputé. Mais ses successeurs, plus patients, moins excessifs dans leurs désirs, réalisèrent le dessein de leur aïeul : le règne de Jean V le Sage constitue l'épanouissement de la politique de Mauclerc.

Enfin, si l'on envisage les choses moins du point de vue breton que du point de vue français, on ne peut nier le rôle décisif du règne de Pierre de Dreux. Jusque-là, la Bretagne, ballotée par deux courants contraires, avait subi l'influence anglaise plus que l'influence française. Au cours du ^{xii}^e siècle, les seigneurs qui gouvernaient nominalement le duché n'avaient-ils pas été, pour la plupart, des fantoches entre les mains des Plantagenet ?

Avec Mauclerc, les choses changèrent. La Bretagne regut pendant vingt années une formation capétienne qui l'im-

prégna profondément. Et sans doute, des ducs pourront encore s'allier avec les souverains anglais (Mauclerc n'avait-il pas donné l'exemple ?). Alliances purement politiques. Les sentiments, les coutumes, les goûts restèrent toujours tournés vers l'Est. Pierre de Dreux a été l'âme de cette évolution qui a permis, trois siècles plus tard, à ce pays d'entrer sans heurt, sans troubles, dans le cadre des provinces françaises.

**

Le xiii^e siècle passe à juste titre pour le Grand Siècle du Moyen Age, le siècle où le système féodal atteignit sa perfection, où une technique admirable sut édifier les cathédrales gothiques, où un roi de France, arbitre des peuples, mérita d'être canonisé par sa droiture, sa piété, son esprit pacifique.

Un siècle aussi civilisé devait produire des personnages illustres. Ils sont légion : autour de saint Louis se pressent de nobles figures, un Joinville, type du parfait prud'homme, un Beaumanoir, jurisconsulte éminent, homme d'état intègre, un Robert de Sorbon, pieux éducateur.

Pierre de Dreux symbolise admirablement, lui, le grand seigneur féodal. Imbu de toutes les idées de son temps, audacieux, impétueux, habile aussi, il apparaît aux yeux de ses pairs comme le premier d'entre eux « *primus inter pares* », le « Hardi Breton » dont parle la Chanson de Geste.

L'épithète de son tombeau reflète cette unanimité des contemporains : « libéral, magnanime, il a, par son audace, fait de grandes choses ».

Les historiens modernes ont contesté la dernière partie de cette inscription. Il a voulu, a-t-on écrit, faire de grandes choses. En fait, il a échoué. Sans doute, ses défauts, orgueil, ambition, impatience, lui ont valu maints déboires. Mais il possède une physionomie singulièrement marquée.

Et la valeur d'une politique se juge autant par les résultats lointains — ceux-ci sont incontestables — que par les fruits immédiats.

La Bretagne n'a jamais connu, dans le cours de son histoire, de règne d'un éclat exceptionnel. Aucun de ces princes ne saurait être comparé à un René d'Anjou ou à un Philippe de Bourgogne. Pourtant, un Mauclerc, par sa bravoure, son goût des grandes choses, ses qualités et même ses défauts, n'est pas indigne de figurer à leurs côtés. Ne méritait-il pas, à ce titre, d'être tiré de l'oubli ?

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS.....	5
CHAPITRE I ^{er} . — Un Capétien duc de Bretagne.....	7
— II. — Les premières luttes.....	20
— III. — Maclerc maître de la Bretagne.....	43
— IV. — Le Vassal turbulent.....	59
— V. — Le Vassal révolté.....	78
— VI. — L'allié d'Henri III.....	99
— VII. — Les défaites.....	132
— VIII. — La fin du bail.....	154
— IX. — Le chevalier de Braine.....	186
— X. — La seconde croisade et la mort.....	208
CONCLUSION.....	225

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

PEUPLES ET CIVILISATIONS

Histoire Générale en 20 volumes, publiée sous la direction de L. HALPHEN
et Ph. SAGNAC.

VOLUMES PARUS :

- Vol. I. — Les premières Civilisations, par Gustave FOUGÈRES, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, ancien directeur de l'École française d'Athènes; Pierre JOUGUET, membre de l'Institut, directeur de l'Institut français du Caire; Jean LESQUIER, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix; Georges CONTENAU, conservateur adjoint au Musée du Louvre; René GROUSSET, conservateur au Musée Guimet, 2^e éd. revue et augmentée, 1 vol. in-8 de VIII-447 p., avec cartes hors texte..... 50 fr.
- Vol. II. — La Grèce et l'Orient, des guerres médiques à la conquête romaine, par Pierre ROUSSEL, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, directeur de l'École française d'Athènes, avec la collaboration de P. CLOCHÉ et R. GROUSSET, 1 vol. in-8 de 556 p., avec cartes hors texte..... 50 fr.
- Vol. III. — La Conquête romaine, par André PIGANIOL, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris, 2^e éd. revue et augmentée, 1 vol. in-8 de 526 p., avec cartes hors texte..... 50 fr.
- Vol. IV. — L'Empire romain, par Eugène ALBERTINI, professeur au Collège de France, 1 vol. in-8 de 462 p., avec cartes hors texte..... 50 fr.
- Vol. V. — Les Barbares, des grandes invasions aux conquêtes turques du XI^e siècle, par Louis HALPHEN, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes historiques (Sorbonne), 2^e éd. revue et augmentée, 1 vol. in-8 de 437 p., avec cartes hors texte..... 50 fr.
- Vol. VI. — L'essor de l'Europe (XI^e-XIII^e siècles), par Louis HALPHEN, 1 vol. in-8 de 609 p..... 60 fr.
- Vol. VII. — La fin du Moyen Age, par H. PIRENNE, professeur honoraire à l'Université de Gand; A. RENAUDET, professeur à l'Université de Bordeaux; E. PERROY, lecteur à l'Université de Glasgow; M. HANDELSMANN, professeur à l'Université de Varsovie, et Louis HALPHEN :
- I. *La désagrégation du monde médiéval* (1285-1453), 1 vol. in-8 de 570 p. 60 fr.
- II. *L'annonce des temps nouveaux* (1453-1492), 1 vol. in-8 de 324 p..... 35 fr.
- Vol. VIII. — Les débuts de l'âge moderne : la Renaissance et la Réforme, par Henri HAUSER, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, et A. RENAUDET, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, 1 vol. in-8 de 639 p., avec cartes hors texte..... 60 fr.
- Vol. IX. — La prépondérance espagnole, par Henri HAUSER, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 1 vol. in-8 de 596 p..... 60 fr.
- Vol. X. — La Prépondérance française : Louis XIV (1661-1715), par A. DE SAINT-LEGER, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, et Ph. SAGNAC, professeur à la Sorbonne, 1 vol. in-8..... 50 fr.
- Vol. XIII. — La Révolution française, par Georges LEFEBVRE, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg; Raymond GUYOT, professeur à la Faculté des Lettres de Paris et à l'École des Sciences politiques, et Ph. SAGNAC, 1 vol. in-8 de 583 p., avec carte hors texte..... 60 fr.
- Vol. XV. — L'Éveil des nationalités et le Mouvement libéral (1815-1848), par Georges WEILL, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, 1 volume in-8 de 392 p..... 60 fr.
- Vol. XIX. — La Crise européenne et la guerre mondiale (1904-1918), par P. RENOUVIN, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 1 vol. in-8 de 639 p..... 60 fr.

VOLUMES À PARAÎTRE :

- XI. La Prépondérance anglaise (1715-1783). — XII. La Rénovation de l'Europe et la Révolution américaine. — XIV. Napoléon. — XVI. Les Révolutions démocratiques (1848-1860). — XVII. Le Triomphe de l'Idée nationale (1860-1878). — XVIII. Le Mouvement industriel et l'Impérialisme colonial (1878-1904). — XX. Le Monde contemporain.

20 tomes

30 fr.